



HISTOIRE

DES

GUERRES DE RELIGION

DANS LA MANCHE.

HISTOIRE

DES

GUERRES DE RELIGION

DANS LA MANCHE,

PAR

A. DELALANDE.



A PARIS,

CHEZ J. B. DUMOULIN, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, 13;

A VALOGNES,

CHEZ Mme Ve H. GOMONT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE DE LA TRINITÉ, 5.

1844.



PRÉFACE.

De toutes les périodes de l'histoire départementale de la Manche, histoire qui ne nous sera peut-être jamais donnée dans son complet, la moins connue et la moins étudiée est (on a le droit de s'en étonner!) celle des Guerres de Religion. Les histoires générales disent peu de chose, quand elles ne se taisent pas; et les histoires locales serviraient plutôt à distraire de l'ensemble des faits qu'à donner une saine entente de leur progression et de leur simultanéité.

C'était cependant une belle page à écrire que celle de ces discordes et de ces guerres, qui, pendant plus d'un demi-siècle, ont ensanglanté les deux évêchés de la Manche. C'était une belle page à écrire que celle où les plus grands noms de ce pays sont mêlés aux événements de la France, et disposent en quelque sorte de son culte et de sa foi! Pourquoi ne l'a-t-on pas essayé? Parce qu'on aura senti sans doute qu'il n'en pouvait sortir que de fausses appréciations, et qu'il n'était pas encore venu ce moment d'indifférence et de sévérité historiques, qui fait taire les affections et les haines. On était trop près, dans un sens comme dans l'autre; et peut-être le sujet sera-t-il

encore assez irritant, pour que l'impartialité d'un auteur excite des méfiances et jusqu'à des murmures.

Quoiqu'il en soit, la lacune était regrettable ; et plus d'un écrivain, absorbé dans ses recherches archéologiques, aura dû l'entrevoir avec la même ardeur d'investigation, qui lui faisait surmonter le pénible labeur des Cartulaires. Ainsi a-t-il été de l'auteur de l'*Histoire des Guerres de Religion dans la Manche.*

Ce n'était d'abord qu'un besoin de connaître; et, après plusieurs années de travail sur les *mémoires* et les *manuscrits* du temps, c'est devenu un besoin d'écrire.

Encore bien qu'on ne donnât pas exactement, comme on le fait plus bas, la liste des ouvrages auxquels on a fait de nombreux emprunts, ces seuls mots devraient suffire pour la garantie des sources où l'on a puisé. Elles sont nombreuses en effet; et, pour être ignorées, quelques-unes ne sont pas moins respectables. L'auteur cependant aurait tort de prétendre avoir tout lu, tout compulsé sur la matière. Il aurait tort se targuer d'une érudition, que les circonstances favorisent pour le moins autant que l'amour du travail. Habitant d'une petite ville, éloigné de ces grands dépôts publics, où l'historien s'effraierait plutôt de l'abondance que de la rareté des matériaux, on peut croire aisément qu'il s'est trouvé réduit aux seuls documents que donnent le hasard et la persévérance. Ce qui était humainement possible, dans sa position, il l'a fait; et ce serait lui tenir trop de rigueur que de demander la perfection dans une matière jusqu'à ce jour aussi pauvre de détails, et qu'aucun précurseur n'avait préparée. C'est donc seulement quelque chose de plus complet que tout ce que le passé nous avait apporté:

c'est un extrait de nos annales générales et particulières, tant imprimées que manuscrites, pris au point de vue de notre seul département.

Sans aucun doute, une partie des faits, que contient cette histoire, est connue du lecteur. Il n'en est pas un cependant, car il en est d'obscurs et de singulièrement abrégés, qui ne soit enrichi de nouveaux détails, de nouveaux éclaircissements. Tous, un à un, ont en effet passé au creuset de la critique. Ce qu'un auteur ne donnait pas, on l'a demandé à un autre; où la source était tarie, on a suppléé par l'induction.

La combinaison de ces divers éléments a enfin produit l'ouvrage qui est aujourd'hui livré au public, et que l'auteur serait heureux de placer sous le patronage de ses concitoyens de la Manche.

Son mérite, si on lui en accorde un, sera d'avoir relié une multitude de faits épars, et de les avoir rattachés aux faits capitaux, dont ils furent la cause ou la conséquence. Là était l'embarras et la difficulté. Chronologie erronée, d'une part; interversion et mauvaise foi dans l'ordre de production, de l'autre; enfin double emploi des mêmes faits, et inintelligence de ceux qui les avaient amenés; tel était le chaos d'où il fallait que jaillît la lumière.

L'auteur espère avoir réussi dans sa tentative. Cependant il n'a pas la prétention de croire, parce qu'il n'a pas eu la prétention de le faire, que son récit pourra suppléer aux histoires générales, et donner une complète entente de notre lutte religieuse du XVIe siècle. L'eût-il essayé, ce n'eût plus été un modeste livre qui eût suffi à l'exposé de cette longue querelle, mais des volumes où les épisodes de son pays se fussent trouvés comme perdus, et eussent,

par leur petitesse relative, produit d'étranges disparates à côté de la grandeur des autres événements. Que l'on veuille donc bien n'accepter cet essai que comme corollaire de n'importe quelle histoire de France, de n'importe quelle histoire de Normandie.

On ne demandera pas sans doute dans quel esprit il a été conçu, parce que ce serait faire injure à l'historien que de lui supposer des systèmes. Ce n'est donc pas plus un plaidoyer en faveur du Catholicisme, qu'en faveur de la Réforme sacramentaire. Les crimes dont les hommes se sont souillés, la bravoure qu'ils ont déployée dans la guerre, voilà, sans distinction de drapeau, comme s'il eût eu à écrire l'histoire de la Vendée, ce que l'auteur a pris uniquement en haine ou en admiration; et, sans s'inquiéter des susceptibilités religieuses, que pourront faire naître ses jugements, voilà quels guides il a suivis : le sens moral et la conscience.

Si donc l'on en juge par le soin extrême d'écarter toute discussion religieuse, et de se renfermer dans l'histoire des faits et des hommes; par le soin aussi grand qu'il a apporté dans l'indication de ses autorités et dans la critique des points obscurs et contestés; si l'on en juge par l'exposition claire et méthodique des événements, et par l'abondance des faits nouveaux qu'il a groupés autour de chaque cité, et même autour de chaque village, ce fragment de l'histoire départementale de la Manche devra combler le vide de nos histoires, et intéresser le pays pour lequel il a été entrepris.

Liste des Autorités qui ont été consultées et qui sont, en grande partie, citées dans le corps de cet ouvrage.

De Thou. — Histoire universelle (trad. de Duryer). — Londres, 1734.

Davila. — Histoire des Guerres civiles de France. — Paris, 1647.

La Popelinière. — La vraye et entière Histoire des Troubles, etc. — Basle, 1579.

D'Aubigné. — Histoire universelle. — Maille, 1616.

De Serres. — Le véritable Inventaire de l'histoire de France. — Rouen, 1660.

Florimond de Ræmond. — Histoire de la naissance, progrès et décadence de l'Hérésie. — Paris, 1610.

Etienne Pasquier. — Recherches sur la France. — Paris, 1643.

Regnier de la Planche. — Estat de la France. — Collection du Panthéon.

Masseville. — Histoire sommaire de Normandie, 2e édition. — Rouen, 1734.

Goube. — Histoire du duché de Normandie. — Rouen, 1715.

Eustace de Denneville. — Abrégé de l'histoire de Normandie. — Rouen, 1665.

De Bras de Bourgueville. — Les Recherches et Antiquités de la province de Neustrie, etc.— Caen, 1588.

Palma Cayet. — Chronologie novenaire. — Collection du Panthéon.

Id. Chronologie septenaire. — *Ibid.*

Claude Malingre. — Histoire générale de la rébellion en France. — Paris, 1622.

Dom Charles Taillandier. — Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne. — Paris, 1756.

Rymer. — Fœdera, conventiones, litteræ, etc. — 3e édition, 1741.

Anonyme. — Histoire des derniers troubles de France, sous les règnes de Henri III et IV. — Lyon, 1604.

Id. Les Guerres et choses mémorables arrivées soubs le règne très-glorieux de Louys-le-Juste. — Rouen, 1623.

Id. Mercure français (Paris, Etienne Richer). Paris, 1598-1633.

Esprit de la Ligue. — Paris, 1767.

Gramond. — Historia prostratæ à Ludovico XIII sectariorum in Galliâ rebellionis, auctore Gabriele-Bartholomæo Grammundo. — Tolosæ, 1623.

Varillas. — Histoire de l'Hérésie. — Paris, 1686.

Maimbourg. — Histoire du Calvinisme. — Paris, 1686.

Id. Histoire de la Ligue. — Paris, 1684.

De Potter. — Histoire du Christianisme. — Paris, 1837.

Nouveaux Mémoires d'État. — 1623.

Fromenteau. — Secret des finances de France, imprimé à la suite des États.

François Desrues. — Description de la France, etc. — Coutances, 1608

GALLIA CHRISTIANA.—T. XI (édit. des Bénédict.), 1759.
NEUSTRIA PIA. — ...... — Rouen, 1663.
HENAULT. — Nouvel abrégé chronologique de l'histoire de France. — Paris, 1746.
BAYLE.— Dictionnaire critique et historique.—Rotterdam, 1702.
MORERY. — Dictionnaire historique. — Paris, 1725.
Relations des Ambassadeurs vénitiens, publiées par ordre du gouvernement. — Paris, 1838.
DUC DE GUISE (Mémoires du). — (Collection Michaud et Poujoulat.)
PRINCE DE CONDÉ (Mémoires du). (Ibid.)
DUC DE BOUILLON (Mémoires du). — (Collection du Panthéon.)
MERGEY (Mémoires de). (Ibid.)
CASTELNEAU (Mémoires de). (Ibid.)
CHEVERNY (Mémoires de). (Ibid.)
MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE (Mém. du). (Ibid.)
GASPARD DE SAUX (Mémoires de). (Ibid.)
MARGUERITE DE VALOIS (Mémoires de). (Ibid.)
SULLY (Mémoires de). — (Collection Petitot.)
RICHELIEU (Mémoires de). (Ibid.)
PONTIS (Mémoires de). (Ibid.)
ROHAN (Mémoires de). (Ibid.)
MONGLAT (Mémoires de). (Ibid.)
FONTENAY-MAREUIL (Mémoires de). (Ibid.)
BRANTOME. — Vies des grands Capitaines.— (Collection du Panthéon.)
Id. Les Dames galantes. (Ibid.)
DE L'ESTOILE. — Registre-Journal. — Collection Michaud et Poujoulat.

De Caillères. — Histoire du maréchal de Matignon. — Paris, 1661.

Gisles Bry. — Histoire des pays et comté du Perche, et duché d'Alençon. — Paris, 1620.

Odolent Desnos. — Mémoires historiques sur la ville d'Alençon. — Alençon, 1787.

Richard Séguin. — Histoire militaire des Bocains. — Vire, 1716.

Hermant. — Histoire du diocèse de Bayeux. — Caen, 1705.

Beziers. — Histoire sommaire de la ville de Bayeux. — Caen, 1773.

Langevin. — Recherches historiques sur Falaize. — Falaize, 1814.

Le Royer, Histoire de Domfront. — Vire, 1806.

Caillebotte. — Essai sur l'histoire de la ville et de l'arrondissement de Domfront. — Domfront, 1827.

Samuel de Carteret. — Chronique des îles de Jersey, Guernesey, Auregny et Serck; suivie de l'histoire de *George S. Syvret*. — Guernesey, 1832.

Rouault. — Abrégé de la vie des évêques de Coutances. — Coutances, 1742.

Lecanu. — Histoire des évêques de Coutances. — Coutances, 1839.

Ybert. — Urbs San Laudus. — Saint-Lo, 1668; et Annuaire de la Manche de 1837.

Houel. — Histoire de la ville de Saint-Lo. — Caen, 1825.

Voisin la Hougue. — Histoire de la ville de Cherbourg, publiée et continuée, depuis 1728 jusqu'à 1835, par Vérusmor. — Cherbourg, 1835.

Retau-Dufresne. — Histoire de la ville de Cherbourg. — Paris, 1760.

AUG. ASSELIN. — Détails historiques sur l'ancien port de Cherbourg. — Cherbourg, 1826.

DESROCHES. — Histoire du Mont Saint-Michel. — Caen, 1839.

BLONDEL. — Notice historique du Mont Saint-Michel. — Avranches, 1816.

DE GERVILLE. — Histoire des Châteaux de la Manche. — Aux Mémoires des Antiquaires de Normandie.

Id. Histoire des Abbayes de la Manche. *(Ibid.)*

BISSON. — Almanach historique de 1770 et années suivantes.

Mémoires des Antiquaires de Normandie.

Mémoires de l'Académie royale de Caen.

Annuaires et Almanachs de la Manche.

MANUSCRITS.

JEAN HUYNES. — Histoire de la célèbre abbaye du Mont-Saint-Michel. — (Manuscrit n° 22, à la bibliothèque d'Avranches.)

THOMAS LE ROY. — Le livre des curieuses recherches du Mont-Saint-Michel. — (Manuscrit sans n°, *ibid.*)

ANONYME DU MONT-SAINT-MICHEL. — (Manuscrit n° 34, *ibid.*)

TOUSTAIN DE BILLY. — Histoire du Cotentin. — (Copies nombreuses. Deux des plus anciennes aux bibliothèques de Caen et de Saint-Lô.)

Id. Histoire ecclésiastique du diocèse de Coutances. — (Deux volumes in-folio, à la bibliothèque de Caen.)

ANONYME. — Abrégé historique du Parlement de Rouen. — (Grand in-folio, *penès nos.*)

ANONYME.—Nobiliaire de Normandie. — *Penès nos.*

DE ROISSY.—Recherches de la Noblesse de la généralité de Caen, en 1598 et 1599. — *Penès nos.*

D. COUSIN. —(Manuscrits in-folio, 20 volumes, à la bibliothèque d'Avranches.)

DE CHANTEREYNE. —Chronologie historique des grands Baillis du Cotentin. — 1787, à la bibliothèque de Cherbourg.

DEMONS. — Histoire civile et religieuse de la ville de Cherbourg.—In-4°, à la bibliothèque de Cherbourg.

DEMONS.— Conjectures historiques sur la ville de Coutances (*).

(*) Ne pas confondre cet auteur avec son homonyme qui précède, et qui occupa longtemps la cure de Cherbourg. Le second, ainsi que nous l'apprend une courte notice de M. Aug. Asselin, était lieutenant-général du baillage et siége présidial de Coutances. Il a exercé cette charge, qui était sa propriété, pendant cinquante-huit ans, et est décédé en 1778. Quant à son manuscrit, nous en devons la bienveillante communication à M. Asselin lui-même; et, d'après une note marginale, qui procède visiblement de la même plume que le corps entier d'écriture de l'ouvrage, et qui est ainsi conçue: « *Le présent livre a été mis en l'état qu'il est, en* 1760, *par M. Demons, qui en est l'autheur, et auquel il appartient* », on doit s'empresser de reconnaître l'authenticité de ce précieux document, comme étant l'autographe même du trop modeste savant qui l'a composé.

I

Premiers Ministres protestants, Soler, Brouault, Hubin, Basnage, Guiton.— Premiers prêches, la Caverne-au-Serpent, la Chaire-au-Diable, la Chaire de Morville.— Portraits des hommes de guerre, Montgommery, Bricqueville-Colombières, Matignon, le duc de Bouillon, etc.

Il y avait à peine un siècle que, par un grand effort national, le dernier Anglais d'Azincourt et de Verneuil s'était vu chasser du sol de la France, lorsqu'une guerre intestine, plus cruelle cent fois que la lutte séculaire entre les Lys et les Léopards, vint l'appauvrir de son plus généreux sang, et y renouveler les fureurs de la grande persécution chrétienne.

Cette guerre était celle de la Réforme.

Si l'on voulait remonter à son origine, il faudrait aller, pardelà les temps, chercher les premiers conciles où il s'agit de définir et de décréter la foi. Qu'il suffise de savoir que l'héritier direct de ces grands agitateurs, Arnolphe de Lyon, Armand de Brescia, Thomas Akempis, Jean Wiclef, Jean Huss et Jérôme de Prague, que Luther, pour tout dire, avait enfin brûlé devant le peuple les

bulles papales, et proclamé l'émancipation des consciences. De là à l'émancipation politique, il n'y avait qu'un pas; et l'habileté de Calvin eut bientôt donné à la forme temporelle de ses sectaires, toute la vigueur d'une république fédérée.

Or, c'était cette doctrine qui devait particulièrement attirer sur elle toute la colère des rois; c'était cette doctrine qui, après avoir commencé par des subtilités, devait finir par des supplices et des batailles; c'était cette doctrine qui devait, comme les crises révulsives dans un corps souffrant, relever un instant la monarchie sur les ruines de la féodalité, et préparer les vastes destinées de l'association nationale.

Comment, dans cette France, où les croyances étaient si profondément enracinées, trouva-t-elle aussitôt des ministres pour la prêcher, des bras pour la défendre, des martyrs pour la témoigner? Des milliers de volumes l'ont dit, des milliers d'autres le diront encore.

Simple historien d'un petit coin de terre, dont les désastres ajoutèrent alors plus d'une page à nos annales, nous n'avons pas de ces questions irritantes à examiner. A d'autres donc l'histoire de la pensée et des causes; à nous seulement celle des événements et des hommes, dont il nous tarde de dérouler le tableau.

Le premier apôtre de la Réforme dans la Manche, et le premier chef du consistoire Saint-Lois, auquel nos autres villes de la péninsule et les îles anglo-normandes empruntèrent successivement leurs prédicants, y avait été envoyé, vers 1560, par des sectaires d'une autre province, et n'était autre qu'un certain jacobin apostat, nommé Soler, d'origine espagnole, et dont la famille aurait encore subsisté

au temps de l'annaliste du Mesnil-Opac(1). « On dépeint » ce Soler, continue l'écrivain catholique, comme un » intrigant et artificieux, lequel, s'insinuant adroitement » dans les maisons des gentilshommes et des personnes » les plus distinguées, leur fit, en très peu de temps, re- » cevoir sa doctrine.

» On marque particulièrement trois lieux, lisons-nous » encore, où ces premiers protestants faisaient leurs as- » semblées pour leur cène : la maison d'Aigneaux, dont » le seigneur était perverti ; une caverne de l'autre côté » de cette maison, dans un rocher, à laquelle, pour cette » raison, on a donné le nom de la *Caverne-au-Serpent ;* » et au coin du bois de Soulle, proche d'un arbre, qu'on » appelle encore *la Chaire-au-Diable.* Il fit encore, en » une de ces maisons, qui sont vers le lieu qu'on appelle » le *Clos Varroc*, bâtir une petite maison, où lui et quel- » ques uns de ses consorts, sous prétexte de tenir les » petites écoles, corrompait la jeunesse, soutenu par les » puissants de la ville, dont il y en avait beaucoup de » trompés par ses artifices(2). »

Au dire d'un contemporain, qui complètera ce portrait, ce Soler était un homme de petite taille, au teint pâle et bilieux et dont l'accoutrement avait quelque chose, qui tenait de l'école, et le singularisait parmi les hommes de sa robe. Ardent dans les luttes de la foi, il y avait conservé toute la fierté d'un hidalgo ; et, par cette hauteur de caractère, autant que par sa sagesse dans la vie publique, il s'était acquis une haute considération dans son parti. Si les évé-

(1) Toustain de Billy. Hist. du Cotentin ; Bisson, anno 1773, p. 73 et suivantes.

(2) *Id.* *Id.*

nements avaient pu le faire regarder comme un rébelle, alors qu'avec les chefs du Protestantisme normand, il s'était réfugié aux îles anglaises, il avait plus tard prouvé, qu'il était digne du titre de Français, et avait reçu cette récompense du bon plaisir de son nouveau souverain. Un instant pasteur de St-Clément de Jersey, à l'époque de son émigration, il était donc rentré dans les bénéfices de son premier consistoire, et y avait terminé une des plus longues carrières, qu'il ait été donné de fournir aux apôtres de la réforme génévoise.

Cet homme allait faire des prosélytes(A).

Quelque temps après, un autre moine, nommé Jean Brouault, sieur de Sainte-Barbe, quittait de même son prieuré de Saint-Eny, pour se faire ministre de l'évangile à Carentan; et, dans les *aphorismes religieux* qu'il nous a laissés contre la *présence réelle*, allait jusqu'à se poser en champion des doctrines génévoises, contre tous ses compagnons de cloître, et notamment contre le fougueux cordélier François-Feuardent de Grouville, que la Ligue compta au nombre de ses plus fougueux prédicateurs(1).

Ces premiers apôtres du Calvinisme, à leur tour, devaient être suivis de plus d'un disciple. L'on vit en effet, sur la fin de ce siècle, prêcher, à St-Lo, un aussi rude jouteur que Soler, dans la personne de Hubin de la Bastie(2), tandis que la chaire de Brouault était occupée par le fils d'un ancien pasteur de Norwich, Benjamin Basnage, illustre lui-même, à cause de *son Traité de l'Eglise*, et des hautes fonctions qui lui furent confiées plus tard, telles

(1) Annuaire de la Manche, de 1830—31, p. 275; Toustain de Billy, hist. eccl.; de l'Estoile, *passim*.

(2) Annuaire de la Manche, 1829, p. 295.

que celle de député en Angleterre vers le roi Jacques, de l'agrément duquel il passa en Ecosse, avec le titre d'envoyé des églises protestantes de France; illustre enfin par son fils, le célèbre commentateur de notre coutume, Henri Basnage, dont les ouvrages resteront, comme un des plus vastes monuments de cette législation normande, qui s'en va, et qui ne sera bientôt plus pour nous que de l'histoire(1).

Le moins remarquable de ces contemporains n'était pas, quoiqu'il en soit, ce Jean Guiton de Villiers, près de Pontorson, qui devint plus tard grand-vicaire du cardinal Odet de Châtillon, et qui, porté aux honneurs de cette grande mairie de la Rochelle, alors que Richelieu entamait ses murailles, prit un poignard et dit: « Je » serai maire, puisque vous le voulez, à condition qu'il » me sera permis d'enfoncer ce poignard dans le sein » du premier qui parlera de se rendre; et je consens » qu'on en use de même envers moi, dès que je propo» serai de capituler; et je demande que ce poignard » demeure tout exprès sur la table de la chambre où » nous nous assemblons dans la maison de ville(2). »

Plus ou moins obscurs, on retrouvait enfin, dans la liste que nous fournit l'annaliste des Iles, les noms de la plupart des prédicants, qui se répandirent dans la péninsule Cotentinaise et dans l'Avranchin, et y élevèrent les premiers prêches de la foi(3).

Ce n'est pas, du reste, que ces prêches eussent quelque importance monumentale, comme on en peut juger par

(1) Goube, t. 3, p. 378; OEuvres de Basnage, édit 1778.
(2) Dictionnaire hist. *Verbo* Guiton.
(3) Samuel de Carteret, p. 102.

ceux, que la seule et agreste nature fournit au réformateur de St-Lo. L'architecture du dehors et les ornements du dedans étaient en effet d'une simplicité plus qu'évangélique. C'étaient, en effet, d'ordinaire, des halles, des boucheries ou des masures qu'ils choisissaient pour leurs assemblées. « S'ils employoient quelque grange, nous dit
» un auteur, c'étoit beaucoup, sans aucun ornement,
» parure, ni tapisserie, si ce n'est celle que les araignées
» y avoient filé: grange qui servoit, le prêche achevé,
» d'étable à toutes sortes de bêtes.... Aussi disaient-ils
» que le Seigneur aimoit autant la prière, sous quelque
» méchant taudis, ou couvert de chaume, que sous un
» lambris doré. Et, à peine le ministre étoit-il sorty de
» la chaire, que l'un portait la bouteille, l'autre le jambon, et un lieu d'oroison était aussitôt fait une
» taverne(1). »

Il ne paraît pas, toutefois, que ce portrait peu flatteur des premiers temples protestants puisse s'appliquer aux prêches de nos deux évêchés. S'ils n'avaient aucune somptuosité, ils n'étaient pas cependant complètement indignes de la prière. C'étaient, en effet, pour la plupart du temps, lorsque les églises paroissiales même ne servaient pas, comme à St-Lo, de lieu commun d'oraison, des chapelles seigneuriales, ou de simples maisons faubouriennes, dont la pieuse destination éloignait dès-lors tout autre commerce des hommes. Ainsi, voyons-nous déjà, que Ste-Marie-d'Aignaux avait installé le prêche dans son propre manoir. Les Pierrepont de St-Marcouf-de-l'Ile, et Robert-aux-Espaules de Ste-Marie-du-Mont, dont il sera bientôt question dans le cours de ce récit,

(1) Florimond de Raymond.

avaient imité cet exemple, et ils y avaient ajouté un champ de repos, comme on peut le voir encore, pour les premiers, au lieu nommé la *Synagogue*, qui se trouve derrière le jardin de ces anciens seigneurs(1). Les célèbres Montgommery de Ducey avaient de même converti en prêche la chapelle de leur château, qui était antérieurement placée sous l'invocation de St-Georges, et ils y avaient leur caveau sépulcral, où se lit encore l'épitaphe de Gabriel II, dont la vie appartiendra plutôt à la période de la Ligue qu'à celle que nous avons d'abord entrepris de retracer(2). D'autres oratoires, ainsi qu'au manoir du Quesnay, de Valognes, avaient dû pareillement changer de destination. Où l'on indique enfin, de nos jours, des lieux de sépulture, dont nous pourrions multiplier la liste, et parmi lesquels il suffira de citer ceux de la Chapelle-en-Juger(3), de Ste-Mère-Eglise, au village de la Capellerie; d'Orglandes, au village de Marteauville; et de Sottevast, au château de Chivré, il y avait également des édifices qui, pour être d'une rustique ordonnance, n'en étaient pas moins consacrés à la parole évangélique.

La simplicité étant donc recommandée, comme on l'a vu plus haut, et même le rigorisme étant quelque fois poussé jusqu'à prohiber l'érection des temples(4), on ne trouvera pas étonnant d'apprendre que nos Protestants se passassent volontiers d'abris, et ne demandassent, ainsi que l'atteste encore chez nous la *Chaire-de-Morville*,

(1) Mem. des Antiquaires de Normandie.

(2) De Gerville, hist. des châteaux, etc.; — Demons, hist. civ. et relig. de Cherbourg.

(3) Bisson, anno 1775, p. 76.

(4) Castelneau, p. 136.

qu'une simple estrade, en plein air, pour leurs ministres et pour leur culte.

Voilà donc, quant au matériel et au personnel de la Réforme normande, ce qu'étaient nos prêches et nos ministres: de simples asiles, et de bouillants sectaires, sortis du sein même de l'église et des abbayes.

Quoiqu'il en soit, ces chefs spirituels de la Réforme s'effacent devant ses chefs militaires, dont la gloire, malgré les crimes que l'implacable Histoire saura leur imputer, ne peut redouter celle de leurs vainqueurs.

Le premier, en tête et reconnu comme tel, était le célèbre Gabriel de Lorges, seigneur de Ducey, et comte de Montgommery, à cause du fief de ce nom, situé entre Lisieux et Falaise, et racheté, en 1543, par son père, de la maison de Longueville. Originaire de cette riche contrée, sa maison, qui avait eu pour chef, ainsi qu'il le prétendait, l'antique Roger, vicomte d'Hiesmes, propre cousin de Guillaume-le-Conquérant, commandant du premier corps d'armée à la bataille d'Hastings, et co-tuteur de la Normandie; qui, plus tard, s'était confondue avec celle des comtes d'Egland, et s'était encore trouvée l'alliée de Jacques Ier, roi d'Ecosse; sa maison, disons-nous, glorieusement notée d'ailleurs, dans les fastes de l'église, comme fondatrice des abbayes de Séez, d'Avranches et de Thouars, était rentrée en France, vers le commencement du règne de François Ier, et y avait aussitôt repris son ancienne splendeur(1). Bientôt, en effet, le *Vieux-Routier*, son père, comme l'appelle Brantôme, qui ne craignait pas d'aller chercher le gant de sa

(1) Dict. hist. v° Montgommery ;—Langevin.

dame, parmi les lions rugissants de l'hôtel Saint-Pol(1), avait fait partie de la maison militaire du roi, en qualité de capitaine de cent archers de la Garde-Ecossaise ; et nous allons l'en retrouver lui-même lieutenant ou capitaine, en survivance.

A ces titres, qui avaient alors une valeur, que nous ne comprenons plus, si l'on ajoute les qualités du corps et surtout celles du cœur, on comprendra que cet homme était réservé à de grandes et terribles choses ; et qu'il n'était pas de ces noms qu'on enregistre simplement, pour mémoire, sur les feuillets d'un chartrier de famille, sans que ce nom aille éveiller les échos de l'Histoire. *C'était un grand et roidde jeune homme*, dit Carloix(2); *le plus nonchalent en sa charge; et aussi peu soucieux qu'il estoit possible*, continue Brantôme; *car il aimoit fort ses ayses et le jeu; mais quand il avoit une fois le cul sur la selle, c'estoit le plus vigillant et soingneux capitaine qu'on eust sceu voir*; *au reste si brave et si vaillant, qu'il assailloit tout foyble ou fort, qui se présentast devant luy*(3). Malheureusement il était venu trop tard ou trop tôt. Un siècle plus tôt, il eût peut-être été Du Guesclin; un siècle plus tard, Condé. Jeté au milieu des pensées révolutionnaires qui ébranlèrent, il y a trois siècles, le monde politique et sacerdotal; entraîné par une de ces fatalités qui décident d'une vie entière, et ne font souvent qu'une longue protestation de son commencement et de sa fin, il ne sut plus distinguer le droit du devoir, ce qui était français de ce qui était naguères et de ce qui devait bien-

(1) Brantôme, Dames galantes.
(2) Mem. de Vieilleville, liv. VII. Ch. XXVIII, p. 769.
(3) Brantôme, Hommes illustres, p. 470.

tôt redevenir en horreur à la nationalité. Toutes choses, qui étaient encore révérées quand il naquit : religion, royauté, patrie, il ne les connut plus que confusément, et perdit ainsi, à la défense de la vérité nouvelle, ou plutôt dans la fièvre du combat, le sentiment de son être et du bien de son pays. *Brave et malheureuse race*, dit l'impitoyable critique de plus haut, sa vie fut un long tourment; et il n'acquit cette renommée, que cet essai n'a pas pour but de lui enlever, que dans le tumulte de la guerre civile. Qu'elle en soit moins pure, c'est ce que nous ne saurions combattre; moins vraie, que nous ne saurions admettre. L'homme ne crée pas l'évènement, et Montgommery fut emporté par l'évènement.

Sur la même ligne, vient se placer le fameux François de Bricqueville, IIIe de nom, né au château de Colombières, de la fertille vallée d'Aure, qui prêta son nom à notre Colombières d'Hiesville, et plus connu dans les guerres qui vont suivre, sous le nom de sa baronnie et marquisat, que sous son nom patronymique. Non moins distingué par sa naissance que le précédent, il pouvait, depuis Alméréde Ier, sieur de Bricqueville et de Laune, répondre, lui ou les siens, par *huit rangs de descente en droite ligne*, aux enquêteurs sur la noblesse, qui se succédèrent dans nos vieilles sergenteries(1). Si les annales du temps ne nous apprennent rien sur ses dehors et sa prestance sous les armes, nous y lisons toutefois qu'il avait servi avec gloire dans les armées de François Ier et de Henri II; que, sous François II, il commandait une compagnie de cent lances, et que, sous son successeur, il eut à ses ordres des

(1) De Roissy.

corps séparés(1). Pour ce qui est de sa force d'âme et de son intrépidité, c'est aux faits à parler, plutôt qu'aux écrivains, qui l'ont jugé suivant leurs passions de haîne et d'amour. Ils parleront donc, ces faits, et l'on verra auxquels ils donneront raison, de ceux qui l'ont glorieusement inscrit dans le martyrologe de la Réforme, ou de ceux qui l'ont indignement traîné aux gémonies de la foi, qui a triomphé.

Après ces deux chefs du Protestantisme, dans notre pays, ce n'est que pour mémoire que nous inscrirons les noms de leurs lieutenants, tels que les sieurs de Saint-Jean, frères de Montgommery, connus, le premier, sous la dénomination de *capitaine Saint-Jean, abbé de Cormery*; le deuxième, sous celle de sieur de *Saint-Genets*, et sous celle de *Corboson*, le puiné, qui avait d'abord servi, comme enseigne, dans le régiment des Bandes françaises du colonel-général de Strozze, et qui le quitta pour se joindre aux réformés d'Orléans(2). Un instant divisés, en 1564, jusqu'au point de mettre l'épée à la main, les uns contre les autres, dans leur château de Lorges, au sujet du droit d'aînesse, contre lequel les nouveaux prédicants s'élevaient avec force, ils avaient fini par immoler leurs ressentiments au succès de la cause, et, par se réunir sous le même drapeau(3). Nous ne devons pas omettre les deux Sainte-Marie, le premier d'origine marseillaise(4), né auprès de Saint-Lo, dans le château d'Ai-

(1) Morery, V° de Bricqueville.

(2) Brantôme, *passim*.

(3) Mém. d'état, édit. de 1623. Faits et informations, à la requête de M. Ch. du Moulin, p. 562.

(4) De Roissy.

gneaux, dont le nom se lit sans cesse accolé au précédent, brave homme, qui ne fit qu'exécuter des ordres, et que sa douceur écarta souvent du théâtre de la guerre; le second, enfin, Henri-Robert-aux-Espaulles, seigneur de Sainte-Marie-du-Mont, plustard lieutenant pour le roi en Normandie, baillif de Rouen et gouverneur des châteaux de Valognes et de Carentan; mais dont l'abjuration, qui vint à temps, s'il faut en croire l'auteur de la vie de Duplessis-Mornay, pour prévenir l'affront que ses co-religionnaires allaient imprimer à son nom, en le retranchant de leur sein, à cause du scandale de ses mœurs, doit laisser l'historien dans l'impossibilité d'asseoir un jugement sur d'aussi faciles convictions; quand on songe qu'il avait été le pressant instigateur du défi, porté par l'austère de Mornay, à tous ceux qui oseraient arguer de faux son *institution de l'Eucharistie*; et quand on sait, que, sept ans après, son acte de libre et dernière volonté appela, à défaut d'héritiers mâles, de simples collateraux calvinistes, à partager, concurremment avec ses filles, son opulente succession(1).

Les autres chefs protestants, devant trouver leur place dans le cours de ce récit, suivant la part qu'ils prendront aux événements, nous avons cru qu'il était pour le moins inutile de les annoncer dans ces préliminaires.

Il n'en est pas de même des chefs catholiques. Un aperçu de leur caractère et du mobile de leur actions est en effet indispensable pour l'intelligence des faits; et, si des contemporains nous ont esquissé quelques traits de leur physionomie, il ne peut être indifférent de les voir reproduire.

(1) De l'Estoile, t. 1, 2, p. 311.

Aux défenseurs de la Réforme, opposons donc leurs rivaux du parti de la cour, et d'un autre parti intermédiaire, qui s'appelait *les Politiques*, sorte de bascule, empruntée à Machiavel, qui, en affaiblissant un jour l'un et un jour l'autre, ne parvint jamais à établir sa prépondérance sur les deux extrêmes, et ne fit que prolonger la sanglante crise du XVI[e] siècle.

L'homme de la cour par excellence, et le confident de ses haînes, était le célèbre Jacques Goyon de Matignon, seigneur de Lonrei et de Thorigny. Nous voudrions esquisser les traits de son visage, d'après la noble statue qui couronnait encore, en 1793, le mausolée de Thorigny, avant que l'armée républicaine de Sephères eût bivouaqué dans les cours du château, mais que le burin de Lochon nous a conservée, sous ses deux faces de front et de profil, que nous devrions encore nous arrêter, de crainte d'être trompés, soit par ce calme de la prière dans lequel le modèle est agenouillé, soit par la roideur de sa pose sous le harnais de son portrait. Un autre que nous animera donc ce marbre du tombeau, et ce sera son panégyriste, tout voisin de la tradition, et qui, s'il n'a pu voir de ses yeux les traits de son héros, les a dumoins retrouvés dans le souvenir de ses contemporains. *Il estoit*, ainsi que nous le lisons, *de taille médiocre; son port avoit quelque chose de grave et de hardi, sa rencontre estoit aimable, sa phisionomie heureuse, et l'on voyoit dans ses yeux une certaine vivacité qui découvroit celle de son esprit*(1).

Quant à son caractère, Brantôme, qui nous a tracé plus haut celui de Montgommery, le dépeindra en deux

(1) De Cailléres ; p. 15.

mots, dont le dernier, de racine italienne, ajoute encore un dégré de rafinement au premier. C'était donc *un très fin et trinquat Normand, battant froid, d'autant que l'autre battoit chaud, et plus vaillant et asseuré aux harquebusades, qu'il ne faisoit monstre*(1). Favori de Catherine de Médicis, à laquelle il servait souvent de chevalier d'honneur, quoique son haleine, ainsi que le disait Mme de Dampierre, sa parente, *puât plus qu'un anneau de retraict*, il avait été déviné par l'Italienne, comme le plus *souple parmi les grands*, et, comme l'homme, *dont l'humeur secrète et dissimulée* pouvait le mieux convenir à sa politique. Superstitieux comme elle, il laissait croire à un esprit familier, qui présidait à ses actions; avare enfin, comme un marchand de Florence, il trouvait, chaque jour, dans la confusion des partis, les éléments d'une monstrueuse fortune. Ce n'était point de ces hardis capitaines, qui, pour une action d'éclat, courraient au devant du danger. Choisissant son temps, prenant ses mesures, il était plus souple des jambes dans la retraite que dans la charge, et tournait plutôt une position qu'il ne l'abordait. Humain de cœur, quoique subtil et replié sur lui-même, il sut, disons-le à sa louange, couvrir, en un jour de sanglante réaction, ses ennemis de son égide; de même qu'inoffensif au fait des armes, il parvint, disons-le à sa gloire, dans un jour de singulière énergie, sans trêve ni merci, à gagner aussi sa bataille. Homme intrépide et fougueux, peut-être eût-il gâté les affaires de son parti; esprit froid et patient, ses reculades valurent des victoires et ruinèrent le Protestantisme, dans la province.

(1) Brantôme, Hommes illustres, p. 529 et suivantes.

Quant au chef de ces *Politiques*, gens miticuleux et sans conviction, donnant asyle à l'ennemi de la veille, et combattant de même, sans scrupule, l'ami du lendemain; il n'était autre que le jeune Henri-Robert de la Marck, duc de Bouillon, et successeur de son père dans ce vaste gouvernement de notre province. On pourrait dire de lui ce qu'un célèbre ministre dira plus tard d'un de ses dessendants: *qu'il étoit né et qu'il avoit été nourri catholique; mais que, dès qu'il eut atteint l'âge, auquel l'amour de la grandeur commence à poindre le courage, il changea de religion, pour avoir plus matière de brouiller et de moyens de s'agrandir*(1). Quoiqu'il en soit, les sentiments de justice et d'équité étaient naturels en lui(2); et, si l'on veut laisser achever son portrait, par le fin observateur de la cour de Médicis, on verra qu'il *estoit brave et vaillant seigneur, et sage et bien advisé, fort homme de bien et d'honneur et de foy et de parolle*(3). La haîne qu'il portait aux Montmorency l'avait seulement jeté dans le parti moyen de la réforme politique. Mais, *s'il s'estoit mis huguenot, comme plusieurs autres de France, il fut si bon François, que jamais il ne s'arma contre ses roys. Bien est-il vray qu'il retirait en ses terres force huguenots exilés de France, et ce pour charité bonne qui estoit en lui, mais non pour faire offense à son roy*(4).

Malgré ces éminentes qualités, il est facile de croire que, dans cet état perpétuel de doute et de fluctuation, il ait été le plus mal obéi de tous les gouverneurs de

(1) Mém. de Richelieu, *passim*.
(2) De Thou, liv. 30.
(3) Brantôme, Hommes illustres, p. 279.
(4) Brantôme, *loco cit.*

province, et que, jusqu'auprès de son propre lieutenant Matignon, il n'ait pu faire respecter son autorité. Les révolutions ne veulent point de visages douteux.

Ainsi placé entre les Catholiques ardents, qui ne reconnaissaient pour chef que ce lieutenant; et le parti protestant, qui, une fois le fourreau de l'épée jeté, ne voulut voir d'autre homme à sa tête que Montgommery, le duc de Bouillon devint donc l'homme des modérés des deux camps, se recrutant chez les uns et chez les autres, et gardant une sorte de neutralité, toutes les fois qu'ils s'entrechoquaient, pour aussitôt venger le vaincu du vainqueur, et rétablir entr'eux ce savant équilibre qui devait élever sa fortune(1).

(1) Toutes les histoires de Normandie.

II

Mobile des Protestants, Bricqueville, Montgommery. — Tournoi de Henri II. — Tumulte d'Amboise. — Premiers troubles dans la Manche.

Dans les quelques lignes qui précèdent, on a appris quel était le mobile, que ce duc de Bouillon avait suivi, en abandonnant la foi de ses pères : l'ambition. Tel fut celui de beaucoup d'autres seigneurs, qui, pour le rude métier des armes, rompirent brusquement avec les habitudes efféminées de la cour, et grossirent les rangs de la Réforme. Pour d'autres, ce fut une vertueuse et patriotique indignation de voir cette belle France de François I[er] livrée aux intrigants d'Italie et de Lorraine. D'une venalité, qui ne s'arrêtait plus même à la conscience, la haute et basse jugerie était, pour certains, le vice flagrant de la société. Aux yeux d'un plus grand nombre, le clergé, dans sa déchéance du rang, où le savoir et la vertu auraient dû le maintenir, nécessitait cette rénovation. Si, pour juger enfin des motifs purement humains et quelquefois plus relevés, qui dirigèrent les adhérants de toutes classes à la doctrine de Genève, l'on prend une de ces relations des ambassadeurs italiens, qui viennent de sortir de leurs poudreuses archives, l'on verra, que les grands

ne voulaient que supplanter leurs ennemis ; les bourgeois gagner un peu de liberté, et s'enrichir des biens d'église ; et les gens du peuple conquérir la gloire du ciel(1). Sur un motif, ou sur un prétexte, la famille, le hameau, la contrée, la province, l'état se brouillèrent; et chacun, suivant ses propres impulsions, ou les entraînements du dehors, s'arma pour Rome, ou pour Genève ; pour les Guise, ou pour Coligny; pour le trône, ou pour une chose, qui ne se nommait pas encore, et qui ne devait revêtir sa grande et terrible forme, qu'après deux siècles de corruption et de servitude.

Bricqueville-Colombières hésitait peut-être encore à prendre les armes, et à se jeter dans les extrémités de Montgommery, qui lui avait donné sa fille Gabrielle en mariage, lorsqu'il y fut, dit-on, entraîné par l'influence de sa parente Léonore de Roye, duchesse de Condé(2). En prenant ce parti, il faisait une complète abnégation de ses intérêts, puisque c'était s'aliéner l'affection de son oncle maternel, le baron de Torcy, et renoncer à sa part dans sa riche succession. Que ç'ait été sur les instances de son beau-père ou de sa parente, il n'en est pas moins vrai qu'il y avait de la foi dans sa résolution, et qu'il montra, à la postérité, comment l'épée, une fois tirée pour un principe, se porte en bataille; et, qu'elle vous épargne dans une charge, ou vous atteigne à la brèche, comment on sourit à la mort des braves.

Quant à Montgommery, il est de fait qu'il n'était pas encore protestant, en 1559. Loin de là, les ordres donnés contre eux, il les exécutait. Fallait-il arrêter

(1) Giovanni Corero.
(2) Dict. hist. v° Bricqueville.

quelques vénérables conseillers du parlement, soupçonnés d'hérésie; fallait-il traîner, de son siège aux cachots, ce président Anne du Bourg, que Henri II avait juré de voir brûler *de ses deux yeux*, le capitaine de Lorges, de la garde écossaise, les appréhendait au corps et les embastillait. Le 22 juin de cette même année, le roi lui donnait encore, au matin, une nouvelle commission « pour aller incontinent au pays de Caux contre les » Luthériens: par laquelle il authorisait ledit de Lorges » de mettre au fil de l'espée tous ceux qui lui feroyent » résistance, et ceux qui seroient attaints et convaincus, » ou confessants, leur faire donner la question extraor- » dinaire, couper la langue, et brusler après à petit feu. » Et à ceux qui seroyent soupçonnez, leur faire créver » les deux yeux(1). »

Or, sept jours après, le 30 juin 1559, au soir, Montgommery avait déjà un pied dans un prêche, et le regard tourné vers la Réforme, comme son unique refuge et sa seule voie de salut.

Que s'était-il donc passé dans les heures de la journée? Ce qui s'était passé était simplement un duel à fer rabattu, sans, comme on le voit, qu'il y eût des combattants, mais des jouteurs courtois(2). Il y avait un homme expirant, dans une salle de festin, tandisqu'un autre maudissait la fatalité de sa victoire; il y avait un roi de France, frappé à mort, tandis qu'un de ses fidèles tenait encore la selle, où son régicide involontaire venait de le clouer pour la vie.

Ne pas s'arrêter un instant sur les choses de cette

(1) Mem. du prince de Condé, t. 6, p. 546.
(2) Famiani Strudæ, de bello gallico.....

journée, qui décidèrent du sort de nos campagnes et de nos villes, ce serait retrancher le premier acte de la lugubre tragédie, qui va suivre, et où l'horreur semble le disputer à la fatalité antique. Cent fois mise en lumière, l'histoire de ce 30 juin peut donc encore se raconter; et, si la plume ne nous tremble pas à la main, devenir la digne introduction des évènements militaires, qui se préparent.

C'est donc à savoir que Henri II mariait sa fille Elisabeth, avec le roi Philippe II, d'Espagne; et sa sœur Marguerite, avec le duc Philibert de Savoie. Grand amateur de tournois et de carrousels, l'époux de Catherine de Médicis avait fait dépaver la large rue Saint-Antoine, entre l'hôtel Saint-Pol et les Tournelles; et, depuis deux jours, il se rompait des lances dans cette lice improvisée. Tout autre que le roi chevaleresque se fût contenté de ces deux jours de fête, pendant lesquels maintes prouesses avaient assez dignement célébré les royales fiançailles. Henri en voulut un troisième; et, le 30 juin, au sortir de table, il commanda la reprise des joutes.

Les barrières sont donc r'ouvertes, et le voilà tout d'abord courant, au bruit des fanfares, contre le duc de Savoie. — Serrez bien les genoux, lui a dit le roi, tout rayonnant de plaisir, car je vais vous bien ébranler; sans recpect d'alliance et de fraternité(1); et aussitôt le choc de sa lance a forcé son adversaire à se cramponner aux arçons.

Le duc de Guise l'a remplacé, et les deux lances se sont de nouveau rompues dans les formes.

(1) Mem. sur Vieilleville, p. 709.

Il ne reste plus qu'une troisième course à fournir, pour que le rôle de tenant, qu'à choisi Henri II, soit noblement rempli. Les trompettes sonnent donc une troisième fois; et les deux cavaliers, se choquant à outrance, couronnent la passe par le bris simultané de leurs armes.

Le roi s'est cependant prétendu ébranlé, au point de perdre les étriers; et il refuse de céder la place au premier tenant inscrit, qui s'avance. Il lui faut une revanche; et Montgommery, qu'il vient d'associer à des ducs, sera trop courtois pour la lui refuser.

C'est envain que le maréchal de Vieilleville lui proteste, qu'il s'est exécuté avec honneur, et réclame, au cas où il se croirait pourtant intéressé à demander raison du dernier coup de lance, la faveur de la tirer pour lui. C'est envain que Montgommery, rappelé dans l'arène, se défend d'y rentrer, et d'empiéter ainsi sur les droits des autres assaillants. — Trève à vos remontrances, Messieurs, a dit le roi...... Maréchal de Vieilleville, ayez à m'armer; et vous, monsieur de Lorges, reprenez cette lance-ci de ma main. C'est un coup de faveur, s'il vous plaît; et voilà, au surplus, la dernière fois que je courre(1).

Un frémissement, à ces mots, a parcouru les rangs des chevaliers et les estrades des dames. — L'astrologien Luc Gauric, que la superstitieuse Catherine de Médicis a plus d'une fois consulté, n'a-t-il pas dit, en effet, murmurent les uns, en dénaturant l'horoscope du devin, que, si Henri peut surmonter les périls de sa quarantième

(1) Mem. sur Vieilleville, p. 709; — Mem. de Gaspard de Saux, p. 242; — Journal de l'Estoile, t. 1, p. 14; — Pierre de la Place, p. 20.

année, il vivra jusques à soixante-neuf ans et dix mois ! — Jérôme Cardan, de Pavie, n'a-t-il pas répondu, selon les autres, en composant sa nativité, qu'il devra se garder d'un combat d'homme à homme ; et que le déclin de sa vie sera tel, que, pour la grandeur d'un roi, il commande le silence(1) ! — Fatalité! se répète-t-on ailleurs, ne faut-il pas que son cheval ait été désappelé *le Turc*, pour se nommer *le Malheureux*(2) ! — Fatalité! répondent les anciens, ne se souvient-t-il plus que François Ier, son père, de digne mémoire, fut blessé, en se jouant, d'un tison, par le père de ce de Lorges(3); et que la main est malheureuse à ces normands de Ducey et de Montgommery ! — Encore un mot, Sire, s'est enfin enhardi à dire le fidèle Vieilleville, je jure le Dieu vivant qu'il y a plus de trois nuits, que je ne fais que songer, qu'il vous doit arriver malheur aujourd'hui, et que ce dernier juin vous est fatal(4) ! — J'ai fait aussi mon rêve, lui envoie dire Catherine, par un de ses gentilshommes ; et, dans ce rêve, il y a du sang; dans ce rêve, il y a un homme qui ne doit plus voir la lumière; et cet homme...... c'est vous(5) !!!

— Encore une fois, du champ, Messieurs, s'est écrié l'obstiné jouteur; et Montmorency, président du tournoi, a laissé échapper l'énergique *Partez!*

(1) De Thou, liv. 22; — Dict. de Bayle, vº Henri II.

(2) Brantôme, dames galantes, p. 312.

(3) Du Belley, p. 336 ; — Mezeray, *passim*; — Pasquier (lettres), t. 2, p. 77 ; — et Sainte-Croix, essais historiques sur Paris.

(4) Mem. sur Vieilleville, *loco citato*.

(5) Mem. de Marguerite de Valois.

Les deux cavaliers se sont au même instant élancés, au milieu du lugubre silence des tribunes, que les clairons ont oublié de rompre, contre l'usage; et on a entendu les lances, frappant en pleine cuirasse, se briser avec fracas. Les chevaux, après avoir plié un instant sur leurs jarrets, ont repris leur élan, et sont, en ce moment, aux mains des écuyers. Cependant, bien que leurs maîtres n'aient pas quitté la selle, il se trouve que la lance de l'un, en se rompant, a soulevé la visière de l'autre, et que l'un de ses éclats, après lui avoir traversé un œil, est ressortie par l'oreille. Or, cette lance régicide était dans la main de Montgommery.

Voilà ce qui s'était passé dans l'après-dinée du 30 juin.

Onze jours après, Henri II mourait, en pardonnant à l'infortuné capitaine de sa garde. Le vieux de Lorges mourait de même, mais de douleur, quoiqu'en pardonnant à son fils. La seule Catherine reprenait vie, pour songer désormais à son deuil et à sa vengeance.

Afin d'en éviter les coups, Montgommery s'enfuit aussitôt à sa terre de Ducey, et alla ensuite voyager, plusieurs mois, en Italie et en Angleterre(1).

Le pays n'était pas encore assez troublé, pour lui donner asile; et il fallait laisser le temps aux mécontents de s'y organiser en état de rebellion ouverte. Les routes étaient loin toutefois d'être sûres, et l'on n'y voyait que des hommes marchant la rapière au côté. Les herses des châteaux s'étaient dérouillées, comme pour une attaque prochaine; et des espèces de soldats, bigarrés de la devise des seigneurs, et dont le nombre grossissait chaque jour, y faisaient sentinelle.

(1) Brantôme, hommes ill., p. 312.

Les nouveautés religieuses en effet s'y étaient tellement propagées, sous le règne qui venait de finir, qu'en 1554, le chapitre de Coutances, en l'absence du seigneur de Saint-Lo, son évêque, s'était vu dans l'obligation d'en porter plainte au cardinal de Vendôme, métropolitain de Rouen. Il y avait déjà, comme il l'exprimait, de nombreux mouvements et entreprises, mais particulièrement à Sainte-Marie-du-Mont, où les nouveaux religionnaires n'avaient pas tardé à faire éclater leurs insolences. Le service divin, en un mot, ne se célébrait plus dans un grand nombre d'églises, et les prédicants de Genève avaient succédé aux véritables pasteurs, chassés par la crainte des avanies. Un chanoine avait alors reçu mission d'aller enquêter sur les lieux; mais toutes ces diligences avaient été inutiles, parce qu'un conflit d'attribution s'étant élevé entre la justice civile et l'officialité, le parlement s'était retenu la connaissance du fait d'hérésie. Or, quelque ardent qu'il se soit montré depuis dans ses incriminations, il avait négligé de donner suite à ces premières, qu'aucun acte de violence ne semblait encore légitimer(1).

Dans ces circonstances, le lieutenant de roi, Matignon, obtint de lever, aux frais des églises, qu'il s'agissait spécialement de protéger, cent arquebusiers à cheval, à son choix, ou deux cents à pied(2). Au cas, où ces manifestations, politiques et religieuses à la fois, se fussent immédiatement traduites en voies de fait, et eussent arboré une bannière, c'en était trop peu sans doute pour con-

(1) Toustain de Billy, hist. du Cotentin, et hist. eccl.
(2) De Caillères, *passim.*

tenir dans le devoir un aussi grand rayon, que celui qu'embrassait son commandement. Mais, au cas, où quelques troubles partiels eussent éclaté dans les deux évèchés, c'en était assez, avec le secours des Catholiques, qui, par contre, n'avaient pas tardé à remonter leurs escopettes, pour s'assurer une autorité plus que nominale dans cette vaste et difficile sous-intendance.

Ce que Matignon, quelques soupçons qu'il pût avoir des allées et des venues de plusieurs seigneurs du Cotentin, n'avait su découvrir, non plus que les autres gouverneurs provinciaux, fut enfin révélé. Il ne s'agissait de rien moins, que de changer la face de la religion et de l'état, en s'emparant du roi lui-même, et en massacrant les princes lorrains, ses tuteurs. Certain baron de Perigord, Godefroy de Barry, seigneur de la Renaudie, homme d'intrigue et de résolution, était parvenu, à force de peines et de fatigues, à associer toutes les provinces à ce vaste projet de conspiration. Chacune devait avoir ses représentants au coup de main, qu'il avait comploté; et le jour même en avait été arrêté, le 1er février 1560, à Nantes, où, sous l'apparence de plaideurs affairés, les conjurés s'étaient rendus de tous les points de la France, à l'occasion des assises du parlement de Bretagne(1). La cour, qui était à Blois, vers le mois de mars, s'étant retirée à Amboise, les bandes des mécontents reçurent l'ordre de filer directement du côté de la Loire; mais, grâces aux mesures habilement combinées du duc de Guize, elles tombèrent, les unes après les autres, dans ses embuscades. Robert-aux-Espaules, de Sainte-Marie-

(1) De Thou, liv. 24.

du-Mont, le premier chef que nos Réformés se fussent donné, et qui, comme à toutes les époques de commotion civile, devait bientôt céder sa place à de plus illustres, commandait les conjurés de Normandie, à cette sanglante équipée, qui prit le nom de *Tumulte d'Amboise.* Heureusement que ses troupes, comme on peut l'induire du silence des annalistes, ne donnèrent pas dans les embuscades catholiques; et qu'il put, à temps, faire sa retraite par le Maine et le Bocage.

Les nombreuses et terribles exécutions, qui suivirent cette conjuration de la Renaudie, où, comme le dit Brûlard, *il y avait plus de malcontentement que de huguenoterie*(1), en prouvèrent, quoiqu'il en soit, la gravité; et la cour, se rendant aux instances de l'amiral de Coligny, qui lui présentait la requête des Protestants de Normandie, tendant à obtenir la liberté de conscience et l'expulsion des Guise, crut sage, par l'édit appelé des *Secondes Noces*, d'arrêter les massacres juridiques, pour cause de violence et de sédition, et de convoquer les états-généraux.

Il n'avait pas suffi, en attendant, pour contenir le pays, des forces ordinaires, dont Matignon pouvait disposer; et Jean d'Estouteville, sieur de Villebon, lieutenant-général de la province, en l'absence du duc de Bouillon, avait été envoyé en Basse-Normandie, avec les compagnies d'Elbeuf, d'Annebaut et de la Meilleraye(2). On en était enfin arrivé à tout suspecter; et ce même Villebon, surnommé le *Capitaine Bouttefeu*, à cause de

(1) Henault, p. 262.

(2) Hist. du parlement de Rouen. — Masseville, t. 5, p. 128.

l'exaltation de ses opinions(1), contraignait les curés, ainsi que nous le lisons dans une histoire manuscrite du parlement de Rouen, de lui dresser des listes de ceux qui n'auraient point fait leurs Pâques, afin d'informer contre eux, en même temps que contre tous ceux qu'un soupçon d'hérésie ou de mécontentement pourrait entacher.

A ces mesures inquisitoriales, puisées dans les doctrines ultramontaines, que l'édit de Romorantin avait eu pour but de conjurer, il était facile de prévoir que la patience de nos Protestants aurait bientôt un terme, et qu'à la violence, on saurait de même opposer la violence.

Le jour même de la fête du Saint-Sacrement de l'année 1561, on vit en effet Jean de Sainte-Marie-d'Aigneaux, lieutenant de Saint-Lo, sous de l'Epine-Dubois, s'emparer, à l'instigation de Montgommery, du commandement de la ville ; et, quelques semaines après, ses fauteurs forcer, les armes à la main, les portes de la cathédrale de Coutances, et y faire publiquement prêcher leurs ministres(2). Un instant retardé par l'édit de janvier 1562, qui accordait aux Huguenots l'exercice public de leur religion, l'appel aux armes trouva enfin son prétexte dans le massacre de Vassy.

Ce n'étaient, jusqu'à présent, que de sourdes agitations, quand elles n'étaient pas tumultueuses. C'est maintenant la guerre organisée, ayant ses chefs et ses drapeaux, qui va se repandre sur de vastes contrées, et en particulier sur celles dont nous retraçons l'histoire.

(1) Brantôme, hommes illustres.

(2) Toustain de Billy, hist. du Cotentin et hist. eccl.;— Almanach de la Manche, de 1818, p. 74.

III

Mémoire de Matignon à la cour. — Pillages à Saint-Lo.... Dévastation des abbayes de Cérisy, de Savigny, de Montmorel, et de la cathédrale d'Avranches. — Massacre des Protestants à Valognes. — Arrivée du duc de Bouillon. — Tentative des Protestants sur Cherbourg. — Pillage de l'abbaye du Vœu. — Profanation de la cathédrale de Coutances. — Prise de l'évêque Arthus de Cossé; ses humiliations; sa fuite. — Pillages et massacres à Pont-l'Abbé, à Argouges, à Villedieu, etc.

Les Protestants de la Manche ont de suite trouvé les hommes qu'il leur faut, pour les mener en bataille. Sainte-Marie-d'Aigneaux, assisté des capitaines Miette, du Brossay Saint-Gravey, et Chantereyne, n'a pas tardé en effet de faire la loi aux campagnes. Bricqueville-Colombières, de son côté, a l'œil sur Coutances et sur Bayeux; et il y fera bientôt son entrée. Montgommery enfin, qui est arrivé d'Angleterre, à la faveur des troubles, quittera bientôt Orléans, pour se jeter dans l'Avranchin, qui lui appartient, et pour prendre ensuite le commandement général de toutes les forces protestantes de la Normandie(1).

(1) Toustain de Billy, hist. du Cotentin.

D'un autre côté, Matignon, dont la vigilence ne saurait s'endormir, a couru de Cherbourg à Granville, pour y installer le breton de Breuil, en qualité de gouverneur; et, par sa promptitude, il a sauvé ces deux places maritimes, dont les insurgés regretteront toujours la possession. Pénétré de la gravite des circonstances, il a adressé, en même temps, un mémoire au roi, sur les besoins de son gouvernement(1):

« Il ne faut plus avoir égard à ce qu'on mettoit de forces » en Basse-Normandie aux guerres passées, parce qu'au- » jourd'hui les Anglois ont partie des gens du pays pour » eux, qui leur feront connoistre les descentes et les » favoriseront de vivres.

» La ville de Cherbourg, qui n'est guères forte, auroit » en outre besoin que le roy y envoyât quelque homme » de bien. Ceux qui y sont sont bien fidèles pour son » service; mais ils ne sont pas gens de guerre.

» Le fort d'Aumonville, qui a esté abandonné, est » une bonne descente pour les Anglois, et à demy for- » tifiée, et s'ils s'étoient emparés de ces deux places, » rompant la chaussée du Pont-d'Ouve, ils feroient une » isle, qui contiendrait plus de quarante lieues du » meilleur et du plus fertile terrain que le roi ait en sa » suietion, et n'y a autre avenue par un endroit.

» A Granville est besoin faire quelque réparation, qui » ne reviendra pas à grands frais.

» En gardant Saint-Lo, cela sera cause de contenir » tout le pays.

» Les troubles estants comme ils sont aujourd'hui, il

(1) De Thou, liv. 29.

» est besoin, dans toutes les places de ce pays où il y a
» chasteaux, y laisser tout le moins à chacun trente
» hommes comme à Alençon, Falaise, Vallogne, Saint-
» Sauveur-le-Vicomte, Vire et Pontorson (1). »

On préluda toutefois à la guerre par des massacres et des dévastations réciproques.

Dès le mois de mars, les Réformés de St-Lo coururent sus aux prêtres et aux magistrats catholiques de leur cité, brisèrent les statues, tant intérieures qu'extérieures, de l'église de Notre-Dame; pillèrent la bibliothèque, que l'évêque Boucard d'Avranches y avait fondée; et ravagèrent la chapelle Sainte-Pernelle de la Vaucelle, où les fidèles avaient coutume d'aller en pélerinage(2). D'après un manuscrit, trouvé dans les archives de l'hôpital de Saint-Lo, ils auraient semblablement dévasté cette maison, et coupé le nez et les oreilles aux ecclésiastiques, qui seraient tombés entre leurs mains. Toujours est-il que ce ne fut qu'en se refugiant à la hâte, dans sa terre de la Meauffe, qu'un vénérable juge au présidial, Lucas Duchemin, sieur du Perron, échappa à la mort, que les incendiaires de sa maison de la Vaucelle lui réservaient(3). Furieux d'avoir manqué leur proie, ils se jetèrent ensuite sur l'abbaye de Cerisy, et démolirent son grand autel, dont le rétablissement ne put avoir lieu qu'après la seconde pacification de 1568, et par l'ordre de l'évêque de Bayeux, Charles de Humières(4).

(1) De Caillères, p. 54.

(2) Toustain de Billy, hist. du Cotentin;—Almanach de la Manche, de 1818 et 1819.

(3) Toustain de Billy, *loco citato*.

(4) Neustria pia, p. 435;—Hermant, p. 417.

Alors que le trésor de la cathédrale de Coutances était pillé par ces mêmes insurgés, Jacques le Marquetel, curé de Monthuchon et de Vély, avait en même temps vu ruiner sa maison et livrer ses biens au pillage et à l'incendie(1).

Dans l'Avranchin, l'abbaye de Savigny reçut pareillement la visite de ses Calvinistes, qui détruisirent ses orgues, brûlèrent la charpente de son église, emportèrent ses cloches, et lui ravirent quatorze magnifiques calices, dont quatre d'or et dix d'argent, ainsi que la mitre et la crosse de son nouvel abbé César de Brancas(2). Celui-ci ayant été, quelques mois après, appréhendé par les mêmes, fut attaché à une colonne, et martyrisé de plus de cent coups d'épée et de hallebarde(3).

Pierre Cornille, abbé de Montmorel, ne manqua pas non plus d'être traqué par la famille de Lorges, à qui Henri II avait accordé le droit de nommer à ce bénéfice; et, après le pillage de ses biens, il fut trop heureux de trouver un asyle derrière les remparts du Mont-Saint-Michel.

Du Touchet, seigneur du Teilleul, acquérait en même temps des titres à la confiance de Montgommery, qui en fit plus tard un de ses officiers, en s'introduisant traitreusement dans Avranches, le lundi 8 de ce même mois de mars, et en ravageant sa cathédrale. Titres, reliquaires, vases sacrés, ornements somptueux, appartenant tant au temple épiscopal, qu'aux églises des faubourgs; tout, à

(1) Toustain de Billy, hist. eccl.

(2) Seguin, p. 351.

(3) De Gerville, hist. des abbayes; —Desroches, t. 2, p. 210.

l'exception des plus rares objets, qu'on avait eu le temps de confier aux moines du Mont-Saint-Michel, était spolié en un jour(1). Les incrustations en argent, qui ornaient le tombeau de l'évêque Richard Lainé, étaient également arrachées et fondues, et ses saints ossements jetés au feu. Il n'est pas, en un mot, d'avanies et de sacrilèges, que le souvenir du massacre de Vassy n'inspirât à ses vengeurs.

Si la partie méridionale de nos contrées était plongée dans toute l'horreur de la guerre civile, le nord ne l'était pas moins, et résistait ouvertement aux ordres de la cour. Comme lieutenant-général du royaume, le roi de Navarre avait convoqué le ban et l'arrière ban, et ordonné des levées, selon la coutume. Or, au lieu d'y obtempérer, nos Réformés de Valognes, de Coutances, de Saint-Lo et de Carentan, unis à ceux de Caen, de Bayeux, de Vire et de Falaise, protestèrent hautement contre ces ordres, placardés dans les places publiques, qui les appelaient, suivant eux, à une guerre illégitime contre leurs frères; et qui ne pouvaient, dans l'état de minorité du roi, être rendus exécutoires, que par un décret des États, ou au moins du parlement. Ils s'armèrent en même temps pour leur compte, et établirent, dans leurs villes, des corps-de-garde et des rondes de surveillance.

Il fallait donc employer la force, pour les amener à l'obéissance. Un des plus chauds lieutenants de Matignon, contre les nouveaux sectaires, François Le Geay, sieur de Cartot, fut en conséquence désigné, en remplacement de La Guette, pour gouverneur de Valognes; et il arriva dans

(1) Desrues, 360 ;—Desroches, *loco cit.*

cette ville, afin d'embrigader lui-même les récalcitrants. Les opérations de la levée s'étaient d'abord passées assez tranquillement, lorsque, le 11 juin, une violente émeute, excitée par deux brouillons, nommés Jean Auger et Robert Poulain, ensanglanta ses rues. Soit qu'on prêtât de coupables desseins aux Réformés de la ville, soit qu'on prît cause de quelque refus de leur part de répondre aux quêtes pécuniaires et aux psalmodies que la populace catholique avait depuis quelque temps coutume de faire, devant les nouvelles madones des carrefours(1), toujours est-il qu'on se porta en foule à la chapelle Saint-Etienne du Quesnay, où ils s'assemblaient, et que les sieurs d'Houesville et de Cosqueville, ainsi que plusieurs bourgeois, y furent massacrés. L'un d'eux, nommé Jean Giffard, qu'on lapida, avait été laissé pour mort, lorsque, quelque temps, ayant repris ses sens et dégagé sa tête de dessous le monceau de pierres qui l'accablait, il fut de rechef assailli par ces furieux, et achevé avec des crocs et des broches(2).—(B).

A la nouvelle de ce tumulte, une grande partie de la noblesse des environs, qui haïssait les Protestants, descendit en ville, dans l'espérance de piller. Mais le duc de Bouillon, mécontent, avec raison, de voir, d'une part, son autorité déchue, par la prise de Pontorson, d'Alençon, de Séez, d'Argentan, de Domfront, d'Avranches, du Mont-Saint-Michel, de Granville et de Cherbourg, dont son lieutenant s'était saisi; mécontent, de l'autre, d'apprendre que de pareilles séditions pou-

(1) De Thou, *passim*; et Regnier de la Planche, p. 237.
(2) De Thou, liv. 30.

vaient impunément éclater, sous les yeux et peut-être avec l'assentiment des officiers chargés de les réprimer, avait aussitôt envoyé son prévôt d'armée La Coste, pour punir les séditieux et rendre la liberté à un ministre, qui était tombé fortuitement dans leurs mains.

Quoiqu'il en soit, La Coste, maltraité et emprisonné lui-même, fut sur le point de partager le sort de ces premières victimes. Rendu plus furieux par ce nouvel attentant, le lieutenant-général eut alors recours aux Réformés même du pays, dont il s'agissait de venger l'injure ; et, à la tête de sept cents hommes de pied, que les deux Sainte-Marie lui prêtèrent, il accourut en personne à Valognes. François Le Clerc suivait avec quinze cents autres fantassins et deux couleuvrines(1).

Cette artillerie cependant n'étant pas suffisante pour battre le château, il envoya encore chercher du canon à la vieille tour de l'île de Tatihou ; et, comme une enquête, faite en 1578, par devant le juge de Valognes, nous l'apprend, le détachement, commandé par Sainte-Marie-d'Aigneaux, après avoir pillé sur sa route le château de Lestre, appartenant à un Dursus, revint se livrer aux opérations du siège(2).

Mais Matignon, qui pouvait, sans se compromettre, refuser l'obéissance à son supérieur, en voyant quels alliés il appelait à son aide, était arrivé de Cherbourg avec Villarmois, et s'était déjà emparé d'une partie de la ville. Les troupes de Sainte-Marie ayant été attaquées sans succès, bien que de leur côté elles fussent forcées d'adandonner leurs ouvrages, on convint enfin de rendre

(1) De Thou, *loco cit.*

(2) De Gerville, hist des châteaux, etc.

le château au duc de Bouillon, et de lui livrer les séditieux, afin de les punir selon la rigueur des lois. Celui-ci eût bien voulu, du même trait de plume, obtenir ainsi la reddition de Cherbourg; mais Matignon s'y refusa formellement, et rentra dans sa place, pendant que le duc établissait de Moussy gouverneur de l'autre, et rendait aux Protestants, qui du reste n'en jouirent que jusqu'au mois de septembre suivant, la pleine liberté de leurs prêches(1).

Il n'en fut pas de même des Catholiques. Le 19 juillet suivant, leurs ennemis, s'étant soulevés dans la ville, envahirent le couvent des Cordeliers, détruisirent ses reliquaires et ses ornements, et disposèrent de son église, moitié pour leur corps de garde, et moitié pour leur écurie. Après les horribles violences, qui s'étendirent jusques sur les femmes, les offices même auraient complètement cessé, si, honteux de tant d'excès, ils n'eussent permis au seul chapelain de l'Hôtel-Dieu, Robert Abaquesné, d'y faire quelques fonctions curiales(2).

Cependant, comme les villes de Saint-Lo, de Bayeux et de Falaise parurent, ou trop faibles pour soutenir un siège, ou trop inquiétantes aux mains de qui saurait s'en emparer, le duc de Bouillon en fit enlever la grosse artillerie, pour la transporter au château de Caen. Il dressa en même temps un inventaire de l'argenterie et des meubles précieux des églises, sur lesquels il considéra qu'il était prudent de faire le premier main basse(3).

(1) De Thou, *loco citato*; Demons, Hist. civ. et relig. de Cherbourg.

(2) Toustain de Billy, Hist. eccl.; Seguin, p. 351.

(3) De Thou, liv. 30.

On avait de fortes raisons de croire que les Protestants, dont l'organisation venait de se révéler et annonçait de sérieuses intentions, feraient une tentative sur Cherbourg, afin de se mettre en rapport avec leurs co-religionnaires d'Outre-Manche. Aussi, dans la prévision d'un siège, ou tout au moins des embarras que les insurgés, une fois maîtres de la campagne, pourraient lui susciter, Matignon n'eut-il rien de plus pressé, que d'obliger les habitants de cette ville de s'approvisionner pour six mois, tandisque lui-même garnissait son château de douze cents boisseaux de froment, de cinq cents d'orge, d'autant d'avoine, et de plusieurs autres munitions de bouche. Les fortifications furent en même temps remises en état, et augmentées de la tour de Gouberville; le guet le plus strict y fut ordonné; et tous, bourgeois et soldats, rédoublèrent à l'envi de vigilance et d'activité(1).

L'événement prouva bientôt que ces craintes n'étaient point chimériques. Dans les premiers jours d'août, on vit en effet les hauteurs se couronner d'hommes armés, que l'on disait être commandés par Montgommery en personne, ou qui du moins n'avaient dû s'ébranler, que par un ordre de ce nouveau général. Qu'une attaque au corps de place ait été repoussée, ou que simplement à la vue de la garnison, sur le pied de défense, ceux du dehors se soient contentés d'une stérile démonstration, il n'en est pas moins vrai cependant qu'aucun Huguenot ne mit le pied dans la ville, et que les coureurs en furent pour leurs frais de route.

Les Augustins de l'abbaye du Vœu, trop écartés de

(1) Demons, Hist. civ. et relig. de Cherbourg; Voisin-Lahouge, p. 100.

l'enceinte pour en recevoir protection, supportèrent toutefois le poids de la colère des insurgés, que cet échec n'avait pas peu contribué à enflammer. Pendant les journées des 9 et 10 août, ainsi qu'on le lit dans leurs archives, trois cents hommes, tant de pied que de cheval, après s'être fait remettre les clés du monastère, y commirent les plus horribles dégats. Les images furent abattues, les autels renversés, les livres et les titres de rentes lacérés et détruits. Ce ne fut, en un mot, que par une espèce de protection divine, que l'église, dans laquelle la torche incendiaire s'était attaquée aux admirables sculptures de la stalle du célébrant, ne fut pas réduite en cendres(1). La bande s'en alla enfin, à la muette, comme elle était venue, et remit son brandon aux mains de dignes imitateurs.

Six mois s'étaient à peine écoulés, depuis que le nouvel évêque de Coutances, Arthus de Cossé, avait pu prendre possession de son siège, lorsque, le 10 août, jour Saint-Laurent, Colombières, parti de Saint-Lo avec deux cents chevaux et des fantassins, fit irruption dans la ville épiscopale. Là, s'il faut en croire un des plus anciens historiagraphes de nos évêques, ce furent *des carnages si horribles, qu'on n'entendoit que les cris confus des hommes qu'on égorgeoit, des femmes qu'on violoit, des prêtres, religieux et religieuses qu'on massacroit, et de toute la populace qu'on passoit au fil de l'épée*(2). La porte du Chapître est forcée, des chanoines sont pillés et brulés dans leurs maisons. Mais la fureur des Calvinistes

(1) Demons, Hist. civ. et relig. de Cherbourg; Voisin-Lahougue, p. 99.

(2) Rouault, p. 359 et suiv.

augmenta encore, s'il se peut, à leur entrée dans la cathédrale. Courir au tabernacle, en arracher les hosties et les fouler aux pieds, ce fut l'affaire du premier transport. Les images et les saintes reliques n'échappèrent pas plus à la profanation, et servirent à alimenter un immense feu de joie, qui manqua de consumer notre plus beau monument chrétien. Le marteau des démolisseurs se chargea toutefois, à défaut de la flamme, de déshonorer une des chapelles, placée sous l'invocation de St-François, ainsi que l'effigie sculptée sur le couvercle du tombeau d'Eustache I[er], son fondateur(1). La magnifique basilique étant ainsi polluée, dans tout ce qu'elle avait de saint et de sacré, les cavaliers de Colombières, jaloux d'apprêter à rire à la populace de l'autre ville, revinrent à Saint-Lo, à la tête d'une ignominieuse mascarade.

Moins heureux que lors de la première invasion de sa ville épiscopale, derrière les fortifications de laquelle il avait eu le temps de s'abriter(2)—(C), Arthus de Cossé avait été surpris, avec tout son Chapitre, et contraint d'assister au sac de sa propre église. Pour mettre le comble à ces outrages, il ne manquait que l'amertume de la raillerie. On le garotte, et on l'assied sur un âne, dont il doit prendre la queue en guise de bride. Une mitre de papier est posée sur son front; un jupon lui tient lieu de chape; et ses assistants, couverts de sales oripeaux, le suivent et le précèdent. Dans ce honteux travestissement enfin, il est promené, par sa ville seigneuriale, au milieu des crachats et des moqueries de l'armée(3). Quand le peuple

(1) Lecanu, p. 309; Antiq. de Norm., 2e S, t. 2, p. 200.
(2) De Thou, liv. 30.
(3) G. Ybert, à l'Ann. de la Manche de 1837, p. 160;

a ri sa grosse joie, on le dit à moitié désarmé. Il se trouva donc que le soir, on ne pensa plus au gibet, et que, de guerre lasse, on voulut bien jeter dans les cachots les tristes officiants de cette infâme procession.

Il y avait près d'un mois, que le malheureux prélat y était plongé, lorsque des honnêtes gens, touchés des nombreuses humiliations qu'on lui faisait souffrir, lui procurèrent un moyen d'évasion. Sous le déguisement d'un valet de meunier, chassant son âne, avec son bât, il parvint, sans éveiller de soupçons, à gagner le pont de Vire, proche de l'Hôtel-Dieu, où il trouva des cavaliers qui l'attendaient, et qui le conduisirent à Granville. Les bourgeois l'y reçurent avec les sentiments de respect et de douleur qu'inspirait son infortune. C'est en vain que les Huguenots de Saint-Lo voulurent forcer sa retraite, aussitôt qu'elle leur fut connue, ou du moins obtenir, par la menace du sac et du pillage, la remise de leur prisonnier. La double muraille, les bastions et demi-lunes, que Charles VII avait fondés, étaient un obstacle qu'il était malaisé de franchir; et, d'ailleurs, les Catholiques de Granville avaient trop de cœur, pour céder à la crainte et livrer celui qui venait de se confier à leur loyauté. Ils refusèrent. Arthus, ne voulant pas cependant être la cause de leur ruine, prit la résolution de dire adieu aux fidèles de son diocèse; et, vers le 10 décembre, c'est-à-dire après trois mois de séjour à Granville, il s'embarqua pour Saint-Malo, d'où il se rendit à Rennes, auprès de son gouverneur, Sébastien de Luxembourg.

Toustain de Billy, Hist. du Cot. et Hist. eccl.; Gallia christiana; Annuaires de la Manche de 1852, p. 206, et 1853, p. 195.

L'orage, qui avait éclaté sur son diocèse et sur sa métropole, s'étant dissipé, sept mois après, il y revint pour la Pâques de l'année suivante, et sista au premier synode de son pontificat, dont le relachement de la discipline et les ardentes luttes de la foi lui faisaient vivement désirer la convocation(1)—(D).

Cependant sa noble basilique avait été tellement ravagée, que le service divin fut quelque temps interrompu; et que, lorsqu'on le reprit, au lieu d'argenterie, on se servit des plus grossiers calices et des plus humbles ornements. Ses chanoines, d'un autre côté, soit à cause de l'interruption du commerce, soit par pénurie, se virent dans la dure nécessité de se priver de vêtements d'hiver, et furent long-temps sans toucher quoique ce soit de leurs dîmes, dont les gentilshommes huguenots et catholiques trouvaient bon de s'emparer, et qu'ils se faisaient adjuger au denier qu'ils voulaient(2).

Les brigandages et les massacres ne continuaient pas moins dans l'Avranchin. Le 26 juillet, au dire d'un annaliste contemporain, les églises de Saint-James et de Saint-Benoist furent ruinées de fond en comble, et l'on emporta jusqu'aux cloches. D'après un autre manuscrit, onze personnes, parmi lesquelles on comptait un prêtre, Clément Berault, furent assassinées à Argouges(3).

Les mémoires du Chapitre de Coutances portent en outre que les Huguenots, après s'être pareillement em-

(1) Voir les auteurs précités, plus le Gallia christiana, p. 902.

(2) Toustain de Billy, Hist. eccl.; Demons, Conjectures sur Coutances.

(3) Desroches, t. 2, p. 211.

parés de Pont-l'Abbé, du Grand et du Petit-Vey, du pont Saint-Hilaire, de Saint-Sauveur-le-Vicomte, du château de la Motte et de la Sangsurière, ravagèrent le pays et pillèrent partout les ecclésiastiques(1).

Si enfin le sang ne coula pas, à Villedieu, quelques jours après les massacres qui précèdent, c'est que sa population n'était pas encore exaltée de cette fureur qui égarait les cités voisines. Toujours est-il que, le 17 août, plusieurs gentilshommes, accompagnés de soudards, pillèrent son église et brisèrent les croix d'une de ses places publiques, qui, pour ce motif, a pris depuis le nom de la place des *Croix-Brisées*(2).

(1) Toustain de Billy, Hist. du Cotent.

(2) Notice de M. Besnou, sur Villedieu, au Journal d'Avranches du 19 mai 1839.



IV

Ligue des Catholiques. — Organisation des forces protestantes. — Entrée de l'armée de Bretagne. — Fuite de Montgommery. — Prise de Saint-Lo. — Martyre du Bienheureux Cervoisier de Valognes. — Retour de Montgommery dans la Manche. — Reprise de Saint-Lo. — Pillages à Coutances. — Tentative sur Cherbourg. — Edit de Pacification.

En présence de ces honteux désordres, il devenait urgent, pour le parti catholique, de concentrer ses forces et de viser au cœur même de l'insurrection. Mais Matignon, abandonné à lui-même, se trouvait dans l'impuissance de prendre l'offensive. Malgré le renfort de quelques bons gentilshommes du pays, tels que le baron de la Haie-du-Puits, la Bretonnière, et Grimouville de Larchant, il eût été pour lui de la dernière imprudence de dégarnir Cherbourg et de s'aventurer au milieu du soulèvement général. Le grand-prieur de France, général des galères, François de Lorraine, chevalier de Malte et frère du duc de Guise, lequel se trouvait pour lors au château de Bricquebec, où il était venu, dans l'espérance d'épouser Marie de Bourbon, veuve, en secondes noces, de François de Clèves, duc de Nevers, partageait aussi

cet avis, et voulait même que l'on mandât aussitôt le duc d'Etampes, gouverneur de Bretagne, dont les forces, dans l'état de tranquillité de sa province, étaient disponibles et pouvaient seules rendre quelque supériorité aux royalistes de la Manche. On devait, il faut le dire, tirer un double avantage de cette jonction: les projets du duc de Bouillon, qui, en affectant de garder une sorte de neutralité, s'était formé un parti plus redoutable que celui des Catholiques, seraient d'abord déconcertés; et l'on aurait ensuite meilleur marché des Protestants, auxquels les retards, ou la dissimulation de ce lieutenant-général donnaient de plus en plus les moyens de se fortifier(1).

La Cour fut donc informée de cette résolution; et, immédiatement après la composition de Bourges, elle expédia, aux ducs d'Etampes et de Martigues, un de ses négociateurs ordinaires, Castelneau-Mauvissière, pour les presser de marcher au secours de nos opprimés du Cotentin(2).

Montgommery cependant venait enfin d'apparaître sur la scène; et, tout d'une voix, le commandement des troupes protestantes lui avait été dévolu. Après avoir déposé, à Saint-Lo, ses enfants et sa femme, qui pour lors était enceinte, il s'était mis à battre le pays en tous sens et à régulariser l'insurrection. Pour la grossir et la fortifier, on le voyait, chaque jour, lever des impôts sur les tailles et les maisons religieuses. Sa petite armée, retenue, par ce moyen, dans l'observance d'une certaine discipline, commençait à se former aux manœuvres. De solides renforts, d'un autre côté, lui arrivaient du pays

(1) De Thou, liv. 30.

(2) Castelneau, p. 150 et 151.

même et des provinces voisines. Le capitaine La Mothe-Thibergeau, forcé d'abandonner le Mans, n'avait pas tardé, après s'être d'abord donné au duc de Bouillon, de lui amener soixante-dix chevaux. Deux autres gentilshommes Manceaux, Deschamps et Georges d'Argenson, sieur d'Avaines, étaient venus, à leur tour, renforcer son camp de quatre-vingts cavaliers. En outre de Colombières et des premiers officiers calvinistes du pays, dont nous avons parlé, il avait de plus à ses côtés Rommerou, La Poupelière, du Brossay-Saint-Gravey, Faoucq de Jucoville et Laforest. Hermesis seul, en voulant le rejoindre, avait été surpris, sur la route de Saint-Lo, par de la Villarmois, et avait payé sa ponctualité de l'horrible mutilation de ses membres. Les volontaires de sa compagnie avaient eu néanmoins le bonheur de s'échapper et d'arriver, l'un après l'autre, à Saint-Lo, où les moyens d'attaque et de résistance se préparaient avec activité(1).

L'armée de Bretagne, sur ces entrefaites, commença son mouvement et franchit, dans les derniers jours du mois d'août, le passage du Couësnon. Les capitaines d'Avaines, Deschamps et Thibergeau, envoyés de St-Lo, avec deux cornettes de cavalerie, pour rompre les ponts, n'avaient pu, malgré leur diligence, arrêter son torrent; et Montgommery lui-même, parti à toute bride de Ducey pour Avranches, y avait trouvé le duc d'Etampes, lançant ses proclamations à la noblesse, pour le rétablissement de la messe et l'interdition des prêches(2). Pontorson, son autre boulevard, où il faisait souvent sa résidence, avait

(1) De Thou, liv. 30.

(2) Taillandier.

été de même emporté, au passage, et ravagé de fond en comble.

Les trois lieutenants de plus haut eurent alors mission de s'assurer de Vire; et, le 31 août, sur le soir, ils l'enlevèrent, par le moyen de La Poupelière, pendant que leur général battait en retraite sur Saint-Lo, afin de s'opposer à la jonction des Catholiques de Cherbourg, avec leurs auxiliaires de Bretagne(1).

Depuis quelques semaines, Montgommery avait envoyé ses frères assiéger le château de Torigny(2). La même raison, pour laquelle il rejeta les avis de La Poupelière, qui le rappelait au secours de Vire, menacé et bientôt repris par de Martigues, l'empêcha de croire que Matignon fût disposé à lui abandonner aussi facilement son domaine, et à se retirer d'une position qui lui permettait d'intercepter les subsides d'Angleterre. D'un jour à l'autre, on le savait, il ne pouvait manquer d'en recevoir des hommes et de l'argent. D'un autre côté, sans se bercer de l'espérance plus que chimérique d'attirer à lui le duc de Bouillon, par suite du ressentiment que celui-ci devait lui garder, à raison de la surprise du château de Caen, qu'il avait récemment tentée avec Colombières, Pierrepont et Jucoville, pendant son absence, au sujet de la repression des troubles de Valognes(3), il valait encore mieux cependant l'avoir dans son voisinage, que d'être en face d'ennemis déclarés. En gardant enfin Saint-Lo, c'était se tenir à portée de toute éventualité de guerre; et, en fractionnant les forces

(1) Antiq. de Norm., t. 10, p. 608 et suiv.
(2) Séguin, p. 365.
(3) Bourgueville, p. 179.

Catholiques, augmenter d'autant celles de son parti(1).

Quelques dangers qu'offrît cette position en flèche, où il pouvait être pris entre deux feux, Montgommery résolut donc de s'y maintenir, et il assit son camp sous les murs de la ville(2). Mais bientôt arriva la nouvelle de la prise de Vire, par les Bretons du duc d'Etampes. L'on sut de plus, qu'après d'horribles représailles, il s'était, dès le 8 septembre, remis en marche pour Saint-Lo, avec onze compagnies de cavalerie et des fantassins en proportion. D'un autre côté, Matignon, qui s'était joint, sous Vire, à la division du colonel de Martigues, faisait arriver, à marches forcées, le reste de ses troupes; et, dans un instant, les coalisés ne présenteraient pas un effectif moindre de quatre à cinq mille hommes.

Privé de plusieurs de ses principaux officiers, tels que La Poupelière, Deschamps, Rommerou, Saint-Denis, et Thibergeau, tout récemment faits prisonniers, à l'assaut de Vire, ainsi que de d'Avaines et de Vassy de la Forêt, égorgés au milieu du tumulte des armes(3), Montgommery reconnut alors, qu'il était plus que téméraire de se laisser enfermer dans Saint-Lo, et il fila rapidement sur Bayeux, où il grossit sa troupe de tous les Protestants de la ville. Bordant ensuite la côte, il vint camper aux dunes d'Ouistreham, et parvint, sur des bâtiments que le duc de Warwick lui expédia, à se réfugier au Havre, avec une partie des siens. Jucoville et René de Rouvray-Bressaut, gentilshommes de l'Anjou, refusèrent seuls de le suivre et s'attachèrent au duc de Bouillon(4).

(1) De Thou, *loco citato*.

(2) Toustain de Billy, Hist. du Cot.

(3) Mem. des Ant. de Norm., t. 10, p. 609 et suiv.

(4) De Thou, *loco citato*.

Cependant l'armée catholique était venue prend reses quartiers autour de Saint-Lo; et, selon toutes les apparences, elle devait en avoir raison, à la première sommation. Sa population protestante, dans toute la ferveur du schisme, refusa néanmoins d'en ouvrir les portes; et, sous la conduite d'officiers, qui lui étaient restés fidèles, et parmi lesquels se distinguait Chantereyne, elle s'obstina à en défendre les approches. Une batterie de six pièces de canon, qui tira, pendant cinq jours consécutifs, fit cependant réfléchir ses défenseurs sur la stérilité de leur résistance; et ils demandèrent à capituler. Mais Matignon, qui s'animait à l'odeur de la poudre, et qui devenait dans ces moments d'une impitoyable rigueur, refusa toute espèce d'accommodement, et il fallut reparaître aux murailles. La garnison alors, profitant de la nuit, sortit par la porte qui donnait sur la rivière et se refugia dans les bois voisins, sans autre perte que celle de quelques hommes de l'arrière garde, qui se noyèrent au passage de la Vire. Graces à cette retraite, la ville put être occupée, le 27 septembre 1562, sans effusion de sang. Mais les soldats abandonnés à toutes les licences de la guerre, la pillèrent de fond en comble, et n'y laissèrent que les pierres(1).

Elle ne devait pas rester long-temps au pouvoir de ces Bretons, qui ne savaient distinguer entre les Protestants et les Catholiques, et qui transmirent d'eux un exécrable renom à la postérité(2). Quelques mois après sa glorieuse défense de Rouen, Montgommery reparut en effet dans

(1) De Thou, liv. 30; G. Ybert, p. 158; Toustain de Billy, Hist. du Cotent.; Seguin, p. 366.

(2) Houel, p. 58 et suiv.

le pays, avec des auxiliaires Anglais, et revint demander compte aux royalistes de la Manche de leurs propres dévastations, aussi que des nouveaux massacres, commis par eux à Valognes, après l'évacuation de son château(1).

Quant aux représailles qu'il apportait, les Protestants de cette ville, il faut le dire, se les étaient, du reste, données, en faisant leur émeute et en choisissant, sur les marches même d'un sanctuaire, la victime expiatoire du massacre de leur prêche. Le 13 novembre 1562, comme il paraît par le procès-verbal qu'en dressa Guillaume-Bastard, lieutenant-général du grand bailli de Cotentin, ces furieux, s'étant précipités dans le cloître des Cordeliers, y poignardèrent le vicaire de la maison, Guillaume Cervoisier. Prévoyant que rien n'effraierait leurs profanations, le digne religieux avait eu le temps de consommer toutes les hosties, qui étaient dans la tabernacle, lors qu'il s'offrit à leurs coups(2). Aussi le voit-on inscrit dans le martyrologe de Wading, au rang des confesseurs de la foi; et le célèbre François de Gonzague, général de son ordre, qui écrivait dans ce siècle, lui donne-t-il ce nom de *bienheureux*, que la postérité lui a conservé. Le 14 des calendes de juillet, autrement dit le 17 juin, qui pourrait être la date de sa mort, au cas où celle indiquée plus haut n'aurait trait qu'au procès-verbal de justice, on célébrait sa mémoire chez les Franciscains; et, il n'y a

(1) De Thou, liv. 30; Retau-Dufresne, p. 101.

(2) Demons, Hist. civ. et eccl. de Cherbourg; Dict. de Hesseln, V° Valognes (article fourni par Hervieu de Vaudival); voir le même aux archives de la Normandie, de M. L. du Bois, t. 1, p. 211 et suiv.; Le Canu, p. 309; Bisson, ann, 1770, p. 42.

guères un demi-siècle que, dans une chapelle basse, à côté du chœur de l'église de ces Cordeliers, où la herse a passé depuis quelques années, les mères se pressaient dévotieusement avec leurs enfants. C'était, pour embrasser la froide statue de pierre, qui recouvrait le tombeau de celui qui avait *consigné de son sang la profession de sa foi.*

Comme nous le disions, avant que ce lugubre épisode eût entravé la marche des événements militaires, l'armée Protestante ne tarda pas à reparaître dans le pays. Elle se composait des débris de la bataille de Dreux, soldats de toutes armes et de toutes nations, cavaliers et arquebusiers, Anglais et reitres Allemands, et marchait sous les enseignes de l'amiral de Coligny. Par ses ordres, et sur les plaintes des habitants, Montgommery ayant été rappelé de Dieppe, dont il s'était emparé, le 20 décembre, vint alors se joindre au gros de son armée. Colombières, qui, après la prise de Rouen, où il avait bravement combattu, était allé se reposer dans ses terres, répondit de même à l'appel de son général. Les Protestants enfin se trouvèrent assez forts, pour entreprendre simultanément la réduction des places les plus importantes(1). Ainsi, pendant que Coligny arquebusait le château de Caen, du haut du clocher de Saint-Pierre(2), de Mouy se rendait maître de Honfleur, et Colombières, assisté de Pierrepont, forçait, dans sa plus sombre retraite, le Ferrarais Raviglio Rosso de Bayeux(3).

Cette dernière ville ayant capitulé, le 4 mars 1563,

(1) Toutes les Hist. de Norm.

(2) Mem. des Antq. de Norm., t. 20, p. 684.

(3) Bourgueville, p. 184; Besiers, p. 27.

ce fut le tour des Bretons de Saint-Lo de trembler pour leurs capitaines. Mais La Bretonnière et Villarmois, que Matignon leur avait donnés pour chefs, en se séparant du duc d'Etampes, ne laissèrent seulement pas le temps aux Réformés d'arriver à portée de canon. Pris d'une panique soudaine, à la nouvelle, qu'un laquais de Sainte-Marie-d'Aigneaux, passant par Saint-Lo, le lendemain du sac de Bayeux, venait de repandre, du retour de son maître(1), ils évacuèrent aussitôt la ville, avec sa garnison indisciplinée, et coururent se jeter dans les bras du gouverneur de Cherbourg. Telle fut en un mot la précipitation de leur retraite, qu'ils n'eurent le temps ni de jeter leurs poudres à l'eau, ni d'enclouer leur canon, comme Matignon le leur avait prescrit; et que ce Montgommery, dont le seul nom les avait terrifiés, put rentrer, comme en pleine paix, dans son ancienne place d'armes.

Le temps seulement d'y reconnaître ses amis, et de leur rendre leur premier gouverneur, Sainte-Marie-d'Aigneaux, et il était en route pour l'Avranchin, afin d'y pousser activement ses affaires. La ville épiscopale en effet lui ouvrit aussitôt ses portes, et il y laissa un enseigne d'infanterie, sous les ordres du capitaine Viel-Couché(2). Vire fut ensuite emporté, dans la nuit du 12 mars, pillé dans ses maisons, massacré dans ses prêtres, et fouillé jusques dans ses tombeaux(3). On s'attendait à forcer de même

(1) Masseville, t. 5, p. 163; Houel, p. 184; Seguin, p. 167.

(2) Desroches, t. 2, p. 212.

(3) Mem. des Antiq. de Norm., t. 10, p. 614; D'Aubigné, p. 250; Mezeray, t. 3, p. 113; Théod. de Bèze, t. 2, p. 330.

le Mont-Saint-Michel et Pontorson, dont le gouverneur s'était enfui à Saint-Malo; et six cents cavaliers, commandés par Tierceville, y furent envoyés, le sur-lendemain de cette reprise(1). Mais l'expédition, après avoir échoué devant cette place, dont le lieutenant venait de ranimer l'ardeur, se heurta de même inutilement contre les hautes murailles de la première. A la suite de plusieurs assauts, repoussés par Nicolas de Grimouville, sieur de Larchant, d'Auteuil et de la Boulaye(2), qui en était capitaine, et qui y reçut d'honorables blessures, force lui fut de battre en retraite et de se replier sur son centre(3).

De nouvelles dévastations signalèrent en revanche la venue de ces coureurs à Coutances. La ville fut saccagée, les portes et les coffres du Chapitre brisés, les statues et les autels de la cathédrale mutilés, les plombs et les tuyaux des orgues arrachés de leur buffet. Le couvent des Jacobins et la chapelle Saint-Nicolas n'échappèrent pas plus aux flammes; et les églises, aussi bien que les châteaux d'alentour, furent rançonnés jusqu'au dernier écu(4). Cependant le Chapitre avait eu le temps de soustraire ses titres et ses registres à la destruction qui les menaçait; et ces importantes archives, qu'on transféra à Saint-Malo, en furent rapportées, après la cessation des troubles, en vertu d'une délibération capitulaire, du 15 septembre suivant, qui députa le chanoine Suhard à cet

(1) Eustace de Denneville, p. 311; Seguin, p. 370.

(2) De L'Estoile, 2e série, t. 1, 2e. §, p. 92.

(3) Séguin, p. 370.

(4) Demons, Conj. sur Coutances; Lecanu, p. 310.

effet(1). D'un autre côté, une quête, ordonnée, en 1579, par ce même Chapitre, permit de rétablir l'église de ces Frères-Prêcheurs ; et les armes, qu'on voyait tant aux vitraux qu'aux bois de sa charpente, font connaître que les chanoines ne furent pas les seuls qui aumônèrent généreusement cette maison(2).

Montgommery, auquel Coligny venait, à son départ de Caen, de remettre le commandement général de la province, se rabbattit alors sur la presqu'île du Cotentin, et s'empara, sans coup férir, de la ville et du château de Valognes. Maître de la plupart des places un peu importantes de l'intérieur, telles que Caen, Bayeux, Vire et Saint-Lo, il lui tardait d'avoir une place maritime, et d'assurer, par ce moyen, ses communications avec l'Angleterre. Il voulut donc renouveler ses tentatives sur Cherbourg. Mais Matignon, qui courait sur ses derrières et lui reprenait rapidement ses villes, comme il l'avait fait, le 16 juillet, pour Bayeux(3), l'y avait précédé ; et ces démonstrations n'eurent pas de suite(4).

La cessation des hostilités, pour laquelle la Cour avait jugé prudent de faire de plus larges concessions au parti protestant, dut en être la cause. Le maréchal de Brissac, qui était également bloqué, dans son gouvernement de Rouen, avait réclamé l'armée du duc de Guise, sans laquelle il ne répondait plus de la Normandie(5). On trouva plus simple de la laisser dans ses tranchées du siège

(1) Mem. des Ant. de Norm., 2e série, § II, p. 187 et 213.
(2) Demons, Conject. sur Coutances.
(3) Besiers, au suppl., p. 14.
(4) Masseville, t. 5., p. 168.
(5) Hist. du Parlement ; Castelneau, p. 173.

d'Orléans, et plus politique de traverser, l'olivier à la main, les triomphes de nos Réformateurs, que de les annihiler par la force des armes. L'édit de pacification, du 19 mars 1563, vint donc à propos pour calmer la fureur de la guerre civile, et pour faire rentrer les épées au fourreau. Les villes de Saint-Lo et d'Avranches furent en conséquence restituées par les Protestants; et Matignon, qui eût peut-être vaincu leur faction, si on lui en eût donné les moyens, obtint, en récompense de ses services, la faculté de réunir la baronnie de la Ferrière-Harang à celle de Thorigny, ainsi que l'honneur d'un commandement de cinquante hommes d'armes, avec la lieutenance générale, dans tout le Bocage et dans le ressort du baillage de Caen(1).

(1) Séguin, p. 371.

V

Sourdes menées des Protestants. — Tentative de Pierrepont sur Cherbourg. — Ordres royaux concernant Montgommery. — Réconciliation momentanée des partis. — Voyage de Charles IX dans la Manche. — Etat du clergé diocésain. — Nouvelles hostilités. — Nouvelles dépradations à Coutances et à Avranches. — Taxes sur le clergé. — Vente, par l'évêque de Cossé, de son manoir épiscopal de Valognes. — Avanies qu'il subit au Mont-Saint-Michel.

Cependant, bien que, par le traité du 19 mars 1563, les Protestants jouissent de la liberté de leur culte dans leurs maisons et dans les lieux où il se trouvait établi, et qu'aucun gentilhomme ne pût être recherché pour les deniers et finances du roi, qu'il aurait pris, dans le cours de cette guerre, *ny pour les monnoyes, poudres, artilleries, démolitions faites par le commandement du prince de Condé*, il s'en fallut de beaucoup, que le pays reprît des habitudes de paix, et que nos grands agitateurs, *ayant haute justice ou fiefs de Haubert*, se tinssent en toute sécurité de leurs personnes. On avait, sans l'éteindre, recouvert de cendres le foyer de l'incendie : les prétentions les plus justes n'étaient point satisfaites, et le mécontentement était profond, inexorable, invé-

téré. Bientôt donc les meurtres recommencèrent, et les plaintes des opprimés eurent un tel rétentissement, que la reine, craignant sans doute que le parti vaincu ne se reformât, se vit dans la nécessité de prescrire à Matignon d'en arrêter le cours, et de prendre les Réformés sous sa protection.

Du reste, il eût eu besoin lui-même de garanties pour sa sûreté, ainsi que le prouva la découverte d'une horrible machination contre sa personne. Un certain capitaine Vaucelles, ayant conçu le projet de lui faire partager le sort de l'infortuné duc de Guise, s'était ouvert à un arquebusier, que le général catholique avait chassé de sa compagnie. Il croyait trouver un complice assuré dans un homme irrité de sa disgrace, lorsque le soldat découvrit le complot. Vaucelles fut donc arrêté à temps et dut se préparer à servir d'exemple aux fanatiques de son espèce. Mais le cardinal de Châtillon, frère de l'amiral de Coligny, ayant, par une lettre du 25 juin 1563, réclamé, comme une grace, l'élargissement du prisonnier, Matignon voulut bien faire acte de clémence à son égard, et le renvoyer, sous la seule défense de séjourner à l'avenir en Normandie(1).

Tout le monde était ainsi sur ses gardes. De leur côté, les chefs protestants, mécontents d'avoir été arrêtés au milieu de leurs succès, et peu confiants dans les clauses de l'édit, n'en menaient pas moins leur train de guerre habituel, et continuaient de voyager avec leurs escortes de soudards. Montgommery, Colombières et Sainte-Marie-d'Aigneaux étaient de ce nombre. La reine manda donc

(1) De Caillères, p. 63.

encore au sieur de Rabodanges, baillif d'Alençon, qui avoisinait le grand fief de Montgommery, de se transporter auprès d'eux et de leur ordonner de licencier leurs bandes et de rentrer dans leurs maisons. Par une lettre du 30 juin, dans laquelle on lui donnait connaissance de ce mandement, Matignon fut en outre chargé de démanteler Saint-Lo, sitôt que Sainte-Marie-d'Aigneaux l'aurait évacué; et, pour s'acquitter de sa commission, il y employa les habitants même de la ville, après les avoir préalablement désarmés(1). L'église Saint-Thomas, qui dominait le château, fut en même temps rasée, et la place cessa d'être ainsi commandée par toute espèce de construction extérieure(2).

Les sourdes menées de Montgommery et de Colombières exigeaient en effet la plus active surveillance. On ne parlait que des voyages et retours, d'un côté de la Manche à l'autre, que faisait un certain Écossais, signalé pour être l'émissaire du premier; et il y avait des ordres du roi lui-même de le faire appréhender, partout où l'on pourrait le trouver.

Une dernière tentative sur Cherbourg avait, il faut l'ajouter, révélé l'existence de ce complot permanent et de l'agent inconnu, qui devait y jouer un rôle. Vers le mois de mai, un de nos chefs protestants, Guillaume de Pierrepont, sieur de Montcoq, que nous avons vu figurer au sac de Bayeux, ayant fait cacher des soldats dans la forêt de Brix, pensait, par le moyen d'une surprise, pouvoir faire cette belle offrande à son parti, lorsque Matignon, instruit de ses desseins, le fait charger par

(1) De Caillères, p. 62.
(2) Houel, p. 63; De Caillères, *loco cit.*

ses troupes, met sa bande en déroute, et s'empare de sa personne. Couvert de blessures, le malheureux huguenot, qui avait mieux aimé se faire hacher que de se rendre(1), fut forcé de répondre à l'interrogatoire de son vainqueur, et fut ensuite traîné au supplice. Or, dans les aveux que la douleur pouvait, aussi bien que l'espoir d'un élargissement, lui avoir arrachés, le nom de Montgommery était sorti de sa bouche, ainsi que ceux d'un lieutenant du château de Cherbourg, et de deux bourgeois de la ville, avec lesquels il aurait eu des intelligences. L'Écossais avait été enfin particulièrement désigné, comme étant l'intermédiaire entre les Réformés d'Angleterre et ceux de la presqu'île(2).

En marchant à la mort, Pierrepont avait néanmoins retracté ses aveux, et il ne restait plus que d'assez vagues soupçons sur le compte de ses complices. Matignon n'en épura pas moins sa garnison, par le renvoi de son lieutenant, et reprit, avec l'aide de deux commissaires spéciaux, qui lui furent envoyés de Paris, le cours des informations judiciaires, que le soin de sa propre sûreté lui faisait un devoir de ne pas négliger. Il lui fallut encore instruire sur d'autres menées, dont Charles IX l'informa, par une lettre du 1er septembre. D'après son contenu, il se serait trouvé, à Cherbourg, un Anglais, dont la sœur devait être mariée, et qui aurait entretenu des rapports avec un Etienne David, attaché à l'ambassadeur d'Angleterre, Trockmorton. Or, on lui ordonnait d'approfondir ses actions, et de s'assurer de sa personne,

(1) Mem. de la maison de Matignon.

(2) De Caillères, p. 67 et suiv.

en cas de culpabilité(1). On ignore les suites qui furent données à cet avis; mais il est présumable que les artifices des ennemis de l'État n'échappèreut pas à la perspicacité du comte de Thorigny.

Son célèbre antagoniste devait nécessairement s'y trouver mêlé. Ame du parti protestant, dans la Manche, il était difficile que Montgommery se soumît à l'inaction des champs; et qu'après s'être fait une irréconciliable ennemie de l'Italienne d'Urbino, il cherchât sa sûreté ailleurs que dans le tumulte des armes. L'édit de pacification n'était donc plus pour lui une sauve-garde assez sûre; et l'on n'avait pas commencé d'hier à se jouer de la foi promise. Un ordre de l'arrêter *par toutes forces, tant que besoin seroit, jusqu'à employer le canon*, ne tarda pas en effet à être lancé contre lui. Il était à la date du 30 août, donné au château d'Argentan, et signé de la propre main du roi. L'absence seule de Montgommery empêcha sa mise à exécution(2).

Cependant, comme on voulait que quelque flagrante trahison servît de base aux royales vengeances de la Médicis, une autre instruction, postérieure d'un mois à la première, enjoignit à Matignon de suspendre ses recherches; et Montgommery put machiner à son aise, jusqu'à ce que quelque éclat donnât prise contre lui à ses ennemis(3).

La Cour ne jugea pas encore favorable une occasion qui se présenta, quinze jours après. Matignon, ayant été informé, par le duc d'Etampes, gouverneur de Bretagne,

(1) De Caillères, p. 77.
(2) De Caillères, p. 79.
(3) De Caillères, *ibid.*

que Montgommery cherchait à enlever une héritière de la maison d'Assigny, pour la donner à un de ses fils, vit encore lever ses incertitudes par une léttre de Catherine, qui lui répondit de surseoir à l'arrestation du ravisseur(1).

Les partis cependant se réconcilièrent quelque temps après, dans un sentiment commun de patriotisme, auquel Montgommery ne semble pas avoir pris part. Les ravages, commis par les reitres allemands et par les pionniers anglais, avaient tellement exaspéré le pays, qu'il y eut unanimité dans le désir d'en débarrasser la France; et que l'on vit les cornettes protestantes se joindre aux cornettes catholiques, pour reprendre le Havre à leurs amis d'Angleterre. A voir cette union entre les deux religions, dont les principaux points de dissidence étaient ajournés au prochain concile, on devait croire le pays entièrement pacifié. Aussi Charles IX, au sortir du lit de justice qu'il vint tenir à Rouen, pour la déclaration de sa majorité, et les rejouissances de la prise du Havre, voulut-il parcourir ses provinces et s'assurer du véritable état de leurs populations. La Normandie, où il se trouvait, attira d'abord ses regards, et il prît le chemin du Mont-Saint-Michel(2). Saint-Lo, qu'il ne fit que traverser, après un court séjour à la Vaucelle, ne fut puni de sa rébellion que par la suppression du présidial, que son père y avait fondé et qui fut réuni à celui de Caen; tandisque Coutances, en récompense de son orthodoxie, obtint la restitution de son baillage, qui avait été transféré dans la précédente ville, lors des dernières agitations politiques. La ville d'Avranches, que Gentilmesnil avait évacuée,

(1) De Caillères, p. 83.
(2) Toustain de Billy, Hist. du Cot.

cinq semaines après son occupation du mois de mars, par Montgommery, reçut de même sa visite; et il fit enfin son entrée dans la magnifique abbaye, que Nicolas de Grimouville avait su lui conserver(1).

Ici se termine la série des événements des premières guerres de religion auxquels notre pays servit de théâtre. La commotion en avait été profonde, et ce n'eût pas été trop qu'un demi-siècle de repos pour en effacer les traces. Si grand cependant que fût le bouleversement des cités, il n'approchait pas, s'il se peut dire, de celui des intelligences. Comme on ne savait plus commander en effet, on ne savait plus obéir ; et du relâchement de la discipline, au mépris du devoir, la pente avait été si irrésistible, qu'on en était arrivé à bannir tout scrupule et à s'isoler dans une espèce de libre arbitre, sans frein et sans pudeur, où les plus viles passions pouvaient aisément se donner carrière, et défier ce qu'il y a de plus saint en autorité. En présence d'un clergé, qui n'avait plus de loi que celle de son bien-être, le Protestantisme ne mentait donc pas absolument à la vérité, quand il lui reprochait sa simonie, son ignorance et sa dépravation; et, si l'Eglise était veuve de son Prêtre, si l'autel restait sans consécration, il ne fallait pas toujours s'en prendre aux Révoltés, mais bien aux viveurs de bénéfices, dont la mollesse et l'indifférence ne leur permettaient souvent de desservir que leur faste et leurs appetits.

Entre beaucoup d'exemples de ces sybarites, dont Florimond de Rœmond mit à nu la plaie, et que les

(1) Toustain de Billy, Hist. du Cot.; Houel, p. 61; Desroches, t. 2, p. 212; Le Canu, p. 317.

hardis prédicateurs de la Ligue stigmatisèrent dans leurs satires, on peut donner, chez nous, celui d'un curé de Bricqueville-sur-Mer, dont le cas est consigné aux registres de l'Évêché. Content de son lot, et prenant le temps à l'avenant, l'excellent apôtre, appelé Pierre Cirou, voulait très-bien percevoir le revenu de sa dîme; mais, nonobstant les injonctions réitérées de ses chefs spirituels, il se refusait absolument à dire la messe et à administrer les sacrements à ses paroissiens. Mandé enfin à Coutances, devant le grand-vicaire Louis Dubois, nous voyons que, le 14 décembre 1567, il reçut un dernier avertissement, d'avoir, sous peine de prison, de suspension et d'excomunication, à reprendre ses fonctions curiales(1).

Malgré cette insouciance, plus scandaleuse que l'apostasie, il ne faut pas croire qu'un véritable rapprochement fût possible entre les deux partis, parce qu'au fond, il s'agissait, pour les uns et pour les autres, de la possession de ces grosses sinécures, et des hautes fonctions de l'État.

La paix, qui suivit, déplut donc bientôt autant aux Catholiques qu'aux Réformés, et ne fut, à vrai dire, qu'une armistice. L'édit de Roussillon, qui vint restreindre les franchises et les immunités de l'édit de 1562, avait réveillé les craintes et les animosités des partis. On comprit, en présence de la Ligue, arrêtée à Bayonne, entre l'inquisition d'Espagne et la monarchie française, que tout était à recommencer; et, comme on avait fait à Amboise, on voulut faire à Meaux, et s'emparer du

(1) Toustain de Billy, Hist. eccl.; Le Canu, 298.

monarque et de ses gouvernants. La prise d'armes fut donc, comme nous l'apprend de La Noue, *universelle par toute la France, en un mesme jour*; et les bandes filèrent de toutes parts sur les plaines de la Brie.

C'étaient, cette fois, Montgommery et Colombières qui avaient organisé celles de la Manche, et qui y avaient rallumé le feu de la discorde. La Cour en était du reste prévenue par Matignon, qui, sous prétexte de revues, avait aussitôt réuni sa compagnie de gendarmes, celle de Fervaques, avec les compagnies de cavalerie des capitaines Villarmois et du Breuil; et qui, dans l'ardeur qui le transportait, se fût rué sur l'insurrection, si la reine n'eût jugé prudent de la contenir(1). Comme en 1562, on revit donc s'ameuter les villes, et les partis s'entregorger sur les routes et jusqu'au sein des sanctuaires. Le dimanche 7 de mars 1566, jour de la Quadragesime *des Brandons*, Colombières, ayant fait, vers huit heures du matin, irruption dans Coutances, s'empara de plusieurs prêtres et les fit conduire à Carentan, où ils furent jetés en prison et chargés de fers, pendant quinze jours. Ce délai étant expiré, l'église de Carentan fut saccagée en leur présence, sa chaire et ses stalles brûlées, ses cloches descendues de leurs supports et portées au camp réformiste. Les magistrats même de la ville ne trouvèrent pas graces à ses yeux; et il y en eut d'assassinés, tandisque d'autres furent honteusement chassés de leurs maisons. Mais les sieurs de La Villarmois et de Saint-Martin, étant accourus, ce même jour 23 de mars, où se commettaient ces horreurs, parvinrent à l'expulser à son tour, et à éclaircir

(1) De Caillères, p. 90.

ses rangs de quelques hommes, qui restèrent sur le carreau(1).

Dans le chœur même de la cathédrale d'Avranches, ainsi que nous l'apprend le livre de François Desrues, un sergent, nommé Noël LeFollon, fut assassiné à coups de couteau, par un appellé Le Preud'homme; et il fallut la réconciliation, qui en fut faite, le 29 juillet suivant, par l'évêque de Rennes, pour que le temple, entaché de sang, pût être rouvert au culte(2).

Les Protestants de Pontorson essayèrent dans le même temps de surprendre le Mont-St-Michel; et, le 20 juillet 1567, ils échouèrent misérablement dans leur entreprise.

Montgommery cependant, après avoir conduit le contingent de la Normandie, retourna sur ses pas avec un corps de deux mille hommes d'élite, pour s'opposer au passage de Matignon, qui le suivait, sur l'Ile-de-France, et il n'assista point à la bataille de St-Denis, que les coréligionnaires livrèrent, le 10 de novembre. Vaincus en cette journée, les Protestants se retirèrent en Lorraine et passèrent ensuite dans l'Orléanais. L'orage s'était détourné avec eux de notre contrée(3).

Le traité de Longjumeau y trouva donc les choses dans une sorte de tranquillité. Cependant, comme quelques-uns remuaient, en haute Normandie, et que la tentative sur St-Valery-en-Caux, que venait de faire l'infortuné Cosqueville, pouvait à bon droit faire suspecter leurs desseins, on conseilla au roi de rendre un édit qui les obligeât à jurer, devant chaque bailli, de ne por-

(1) Toustain de Billy, Hist. eccl.; Séguin, p. 372; Bisson, anno 1771, p. 70.

(2) François Desrues, p. 361.

(3) Bourgueville, p. 191; La Popelinière, liv. 2, p. 54.

ter les armes que pour son service, et de faire élection de domicile chez un parent catholique. Le vice-amiral de La Meilleraye, gouverneur du pays de Caux, alla même plus loin, et les força de vendre armes et chevaux. C'était, en d'autres termes, le désarmement que l'on voulait opérer (1).

Il ne fut pas de longue durée. Bientôt, à la reprise des hostilités de 1568, on revit, vers le mois de septembre, briller les hallebardes de Montgommery, de Colombières et de leurs lieutenants de Sey, Bressaut, de Rabodanges et de La Coudraye, qui, en conduisant leurs nouvelles recrutes à l'armée de la Loire, s'emparèrent de Falaise et d'Alençon. Saint-Lo leur avait d'abord ouvert ses portes, et ils ne laissèrent derrière eux qu'un pays entièrement révolutionné(2).

Dans l'intervalle cependant de ces événements à ceux qui vont suivre, il est convenable de dire que, si le pays n'était plus pressuré par les gens d'armes, il n'en valait guères mieux, et que les collecteurs des taxes s'en partageaient les débris. C'étaient, chaque jour, en effet de nouveaux subsides, de nouvelles contributions de guerre; et le malheur des temps voulait encore qu'il n'y eût que les provinces ruinées, qui payassent pour celles où les gens du fisc eussent craint d'aventurer leurs limiers. L'épuisement allait enfin devenir si grand, qu'on n'en obtiendrait plus un denier, sans violence et sans décret.

Arthus de Cossé, ayant été taxé, pour son évêché, à 400 écus d'or, se vit alors obligé de laisser aller à la

(1) Hist. manusc. du Parlement.

(2) Masseville, t. 5, p. 191; La Popelière, liv. IV, p. 137.

criée son manoir épiscopal de Valognes; et, le 26 janvier 1570, les commissaires subdélégués pour les diocèses de Normandie, au sujet de l'aliénation de leur temporel et de leurs bénéfices, adjugèrent, par 1445 livres tournois, à l'ancien gouverneur François Le Geay de Cartot, ce domaine, sur l'emplacement duquel s'éleva, peu d'années après, le magnifique édifice de La Luthumière(1).

Ce n'était pas d'aujourd'hui, du reste, que les ecclésiastiques payaient pour les frais de la guerre. Comme, en résumé, il s'agissait de leur cause, Catherine de Médicis et son fils trouvaient bon et juste qu'ils contribuassent à la destruction du schisme. Fallait-il ainsi mettre sur pied quelque compagnie nouvelle, comme celle d'arquebusiers, que Matignon avait été autorisé à lever pour la défense de son gouvernement, on en faisait faire les frais par les églises(2). Entrait-on dans quelque ville, ou dans quelque monastère, comme l'exemple des Protestants était encore bon à suivre, on prenait d'abord, pour ne leur laisser rien à prendre; et, après un simulacre d'inventaire, on emportait, sans autre scrupule, leur plus précieuse argenterie. Heureux donc, quand on pouvait se rédimer de ces taxes, par l'abandon de quelque bénéfice, ou de quelque mense abbatiale. Plus heureux encore, quand on trouvait acheteur, et qu'on pouvait parfaire la somme demandée.

Le malheureux Arthus de Cossé était encore loin de son compte, au moyen du produit de son petit domaine épiscopal de Valognes. Il songea alors à l'abbaye du

(1) Toustain de Billy, Hist. eccl.; le Gallia Christiana, p. 902.

(2) De Caillères, *passim*.

Mont-Saint-Michel, dont il venait d'être récemment nommé commendataire, en remplacement de François Le Roux, et par suite de la permutation de son abbaye de Sainte-Melaine. Un peu de cet or, dont tous les grands de la terre s'étaient plus à l'enrichir, mais dont lui-même s'était montré par trop prodigue, l'eût en ce moment tiré de sa gêne. Il y arriva donc un beau jour, avec un orfèvre, et entra en marché avec lui, pour une belle crosse de dix mille écus vaillant, qu'avait donnée le cardinal d'Estouteville, un grand calice d'or et d'autres objets de grand prix(1).

Quoiqu'il leur en coutât, ses moines avaient presque tous donné leur consentement à la vente, lorsque le prieur claustral, Jean de Grimouville, étant accouru s'opposer à cette spoliation, s'emporta jusqu'à porter la main sur la joue de son auteur, jurant, comme le dit Jean Huynes, *que le diable emporterait plutôt l'abbé, que l'abbé la crosse!* Le coup avait été si violent, que la paroi lui en avait rendu un autre. Les religieux se réunirent alors à leur prieur; et le malheureux évêque, forcé de lâcher la crosse à ces forcénés, n'eut de recours que dans la fuite, contre de nouvelles et scandaleuses violences.

Conspué par les Huguenots et souffletté par ses propres moines, Arthus ne pouvait laisser ce dernier et sanglant outrage, sans en tirer raison. Ses foudres canoniques n'avaient malheureusement pas grand'vertu; et il était à craindre, qu'étant d'une famille aussi bonne et d'une naissance meilleure que la sienne, son insolent prieur ne se rît de même de la justice séculière. Il n'en porta

(1) Jean Huynes; Thomas Le Roy.

pas moins ses plaintes au parlement de Rouen, et il en obtint arrêt, d'après lequel ses religieux seraient tenus de l'éloigner du Mont; et, conformément aux règles monacales, d'élire, tous les trois ans, un nouveau prieur. Pour arriver plus surement à ces fins, il présenta alors Grimouville à la nomination du roi, pour l'abbaye de la Luzerne. Mais l'obstiné prieur, faisant autant de cas de sa nouvelle dignité que des remontrances, ne cessa pas d'habiter son ancien cloître; et, après les trois ans révolus, il s'y fit réélire aux mêmes fonctions(1).

Force fut donc à l'évêque de céder devant cette opiniâtre volonté, ou plutôt devant le puissant protectorat, qui couvrait évidemment le rébelle. Il eut, d'un autre côté, assez d'occupation à défendre aux nombreux et interminables procès, que lui suscitèrent ses moines, au sujet du calice d'or et d'autres précieux objets, dont son joaillier ne s'était pas dessaisi en fuyant, et dont ils réclamèrent constamment le rapport. Enfin il se trouva que le malheureux évêque, injurié dans sa personne, et dans celle de l'église, avait eu tort; et un arrêt du Parlement, du 28 septembre 1579, leur adjugea les fins de leur demande. L'argenterie réclamée était depuis long-temps monnayée, pour le besoin de la guerre. Pour en tenir lieu, Arthus fut encore obligé d'engager ses biens, et d'aliéner une partie de sa mense abbatiale. Ces sacrifices, quoiqu'il en soit, ne désarmèrent pas la rancune de ses moines. Ils l'avaient flêtri dans leurs procédures, ils le flêtrirent dans leurs annales; et cet évêque, né, si l'on veut, pour les loisirs et peut-être pour l'éclat

(1) Le Canu, p. 312.

des cours ; cet évêque toutefois, qui montra plus de ferveur que tant d'autres pour le maintien de la discipline ecclésiastique, en assemblant journellement des synodes, et en ordonnant des visites dans les doyennés ; cet évêque, qui, traqué par les Protestants dans Granville, ne craignait pas d'en sortir, pour s'occuper, tantôt dans un lieu et tantôt dans un autre, de la collation de toutes les cures vacantes de son malheureux diocèse, et de garder ainsi son troupeau jusque sous la dent des loups(1) ; cet évêque nous est représenté comme *alléché aux choses saintes, à la façon d'un Hérétique*, et comme *le loup ravissant lui-même*(2)!

Pour être couverts de bure, ses moines n'étaient que des argentiers ; et le jugement de l'avarice n'enchaînera pas les appréciations de l'Histoire.

(1) Toustain de Billy, Hist. eccl.
(2) Jean Huynes ; Thomas Le Roy.

VI

Pacification de 1570.—La Saint-Barthélémy.—Fuite de Montgommery; il se refugie aux Iles Anglaises.—Humanité de Matignon.— Armements des Protestants en Angleterre.— Débarquement de Montgommery à la Hougue.—Siége de Valognes.—Nouvel échec de Montgommery devant la Rochelle.— Ses pirateries sur les côtes de la Manche.—Pillage du château de la Motte.

Pour revenir maintenant aux événements militaires, on doit savoir que les batailles de Jarnac et de Moncontour amenèrent enfin la pacification de 1570. Par ce traité, des plus larges que la Cour eût consentis, on laissait aux Protestants, pendant deux années, des places de sûreté, telles que la Rochelle, Cognac, Montauban et la Ferté. On leur accordait de même l'exercice public de leur religion dans certaines villes ou certains lieux de peu d'importance. L'art. 8, qui les spécifie, désigna alors, pour le gouvernement de Normandie, les faubourgs de Pontaudemer et de Carentan(1).

(1) Masseville, t. 5, p. 194; La Popelinière, liv. 13, p. 433.

Malgré ces garanties, qui faisaient relever la tête aux vaincus, et qui irritèrent les Catholiques, on avait peu d'espoir d'étouffer les vieux ferments de discorde. Les superstitieux du temps, en voyant figurer un boiteux et un seigneur de Malassis, comme signataires du traité, ne manquèrent pas en effet de l'appeler *la Paix boiteuse et mal assise*; et l'épigramme révéla le fond des pensées de nos diplomates de cour.

On voulait endormir les Réformés. Ils se réveillèrent au tocsin de la Saint-Barthélémy.

Sur la foi des traités et des plus douces paroles du roi, qui ne cessait, comme nous l'apprend Sully, de louer la probité et les vertus des Protestants, Montgommery et Colombières s'étaient rendus à Paris, pour assister à ces autres rejouissances nuptiales, qui semblaient devoir effacer pour l'un le souvenir de sa joûte aux noces de la fille de Henri II, et le reconcilier avec son irréconciliable veuve. Soit cependant qu'un pressentiment, ou qu'un doute surgît encore dans son esprit, ils s'étaient logés aux écarts de la Cour, dans quelques sombres hôtels de leur *Petite Genève*, comme on disait alors(1), et qui reprit bientôt après son nom de faubourg Saint-Germain.

Or Laurent de Maugiron, qui s'était chargé de leur massacre, devait recevoir mille hommes des compagnies bourgeoises, et les venir bloquer au milieu de leur sommeil. Cependant le tumulte de la ville a bientôt réveillé les faubourgs; et nos Protestants de la rive gauche, parmi lesquels on remarque le Vidame de Chartres, Jean Lafin de Beauvais, Ségur et Perdaillan, tiennent

(1) De Thou, *passim*.

aussitôt conseil. Ce ne peut être, suivant les uns, qu'une émeute suscitée par les Guise, et voilà le cas d'aller offrir ses services au roi. Mais de plus sages ont compris toute l'horreur de la trahison. Il s'agit de mourir, et de mourir sans gloire(1)!

Quoi qu'il en soit, Maugiron, après avoir vainement attendu ses miliciens, qui se sont arrêtés au pillage, leur a donné le temps de se reconnaître; et quand il arrivera avec ses soldats des gardes, il trouvera des hommes revêtus de la cape et du hoqueton. Un autre contretemps arrache encore un cri de rage à leur assassin et les sauve. Il s'est trompé de clés pour ouvrir la porte de Nesle, qui donne dans le faubourg, et voilà que le jour, qui commence à poindre, leur démasquent les Suisses et les Gardes-Françaises, qui traversent la rivière pour se joindre à eux. Un coup de canon tiré en même temps du Louvre, par un ordre du roi, à ce que l'on croit, et qu'accompagnent quelques décharges de mousquetterie, a hâté leur dernière résolution. Leurs chevaux sont sellés, —il n'y a que la campagne qui les puisse sauver, — et bientôt un tourbillon de poussière annonce à leurs ennemis que les barrières ont été franchies et qu'il faudra que la mort aille vite, si elle les atteint dans cette course désespérée. Les assassins n'ont cependant pas renoncé à plonger le poignard dans leur sein, et leurs chevaux brûlent déjà l'espace après eux. C'est cette fois Guise en personne qui les a lancés; et, tout d'une bride, son escadron s'est emporté jusqu'à Monfort-l'Amaury(2). Là Saint-Léger reprend des chevaux frais et continue la

(1) D'Aubigné, t. 2, p. 19; de Thou, liv. 52.
(2) Mémoires de Mergey, p. 272.

chasse. Des courriers sont en même temps dirigés sur Dreux et Houdan, pour sonner l'alarme. Stérile acharnement! Montgommery a traversé le pays, comme une tempête: il ne voit plus d'ombre derrière lui, n'entend plus de bruits sinistres. Seul, il peut se reconnaître et compter sa route à travers champs. Or, c'est trente lieues que sa jument normande a dévorées d'une traite ; et ce sont des amis qui s'offrent depuis long-temps à son bonjour(1).

Rien en effet n'avait transpiré en Normandie des horribles projets de la Saint-Barthélémy. Matignon lui-même, le confident de Catherine, en ignorait l'existence et se montrait si rassuré sur la disposition des esprits, qu'il s'était retiré au voisinage d'Alençon, dans son château de Lonrey, vivant en paix, loin du bruit de ses places d'armes, et au sein des douces distractions des champs. Il en sortit bientôt à la nouvelle du soulèvement des Catholiques de la ville, qui voulaient se donner à leur tour une lugubre octave de ces Vêpres Parisiennes; et, telle fut sa promptitude, qu'avec l'assistance de quelques amis, de ses gardes et de ses valets, il parvint à rétablir l'ordre et à sauver ces tristes victimes du fanatisme, qui étaient déjà le jouet de ses fureurs(2).

La gravité des circonstances lui fit aussitôt regagner les villes de son gouvernement, et il arriva assez à temps à Saint-Lo et à Valognes, pour y être encore le libérateur des malheureux qu'attendait le supplice, et que sa

(1) D'Aubigné, t. 2, p. 19 et suiv.; de Thou, liv. 52; Notes de Mézeray, recueillies par Lautour-Mézeray.

(2) De Caillères, p. 3; Odolent-Desnos, t. 2, p. 285.

puissante intervention rendit à leurs familles(1). La ville de Caen avait été de même préservée, à son passage, de ces horreurs populaires, et nous voyons que, par un brevet du roi, en date du 4 septembre 1573, le sage modérateur obtint la permission d'accepter un buffet d'argent, de la valeur de 800 à 10,000 écus, dont cette cité voulut lui faire hommage, en reconnaissance de ses bons offices(2).

Terrifiés par l'odieux massacre du 24 août, qui se grossit encore chez nous de quelques victimes isolées, nos Protestants étaient loin cependant, comme il pouvait le craindre, de songer aux représailles, et de rien tenter sur ses villes. On n'y vit bientôt au contraire que des fugitifs au désespoir, cherchant des issues et des refuges. Les côtes se garnirent de barques; et, *sans trop regarder de quel costé le vent souffloit*, comme le dit La Popelinière, on se jeta à la hâte dans le premier esquif venu, pour aller demander abri aux îles de la Manche.

Avec son épouse, ses lieutenants Colombières et Sainte-Marie-d'Aigneaux, ainsi qu'une foule d'autres gentilshommes de marque, Montgommery, qui faisait partie de cette émigration, alla se placer à Jersey, sous la protection de son noble gouverneur Amice Powlet. Guernesey se remplit de même de nos rèfugiés protestants; et bientôt, au rapport de Samuel de Carteret, qui les désigne nominativement dans ses chroniques de la Polynésie normande, l'on n'y compta pas moins de quarante-deux ministres français, victimes des persécu-

(1) Bisson, anno 1773.

(2) Matrologe de la ville de Caen, folio 218; Mem. des Antiq. de Normandie, t. 8, p. 419.

tions de 1563 et de 1572, et dont les principaux étaient déjà ou devinrent depuis les premiers chefs spirituels des églises réformées de Saint-Pierre-Port et de Saint-Hellier(1).

Ils étaient partis avec le désespoir ; ils devaient revenir avec la vengeance. Aussi ne manquèrent-ils pas, sur la terre d'exil, d'activer tous les préparatifs de la guerre qu'ils se proposaient de rapporter à leurs oppresseurs.

Les Rochellois, étroitement bloqués par l'armée du duc d'Anjou, avaient choisi Montgommery pour intermédiaire auprès d'Elisabeth, et réclamaient instamment des secours, pour le dernier boulevard de leur commune religion. Cinquante-trois vaisseaux anglais furent bientôt équipés et prêts à appareiller. Il n'y avait en apparence à bord que deux mille hommes de sujets britanniques, et peu de munitions des magasins de l'État. La prudente reine, apprise à l'école de Médicis, put ainsi répondre au comte de Retz, envoyé sur les lieux, afin de surveiller ces armements, qu'elle y était étrangère ; et que, ses sujets jouissant de la pleine liberté de commerce, c'eût été violer la constitution jurée, que d'apporter obstacle à leurs entreprises(2). Pour mieux colorer encore ce désaveu, que la crainte d'une rupture avec toutes les puissances catholiques venait de dicter, on fit défendre, par des actes publics, d'assister les Protestants de France. Montgommery, avec les siens, fut déclaré pirate, et carte blanche donnée à tout Anglais de courir sus et d'en finir avec la corde.

(1) Samuel de Carteret, p. 102; La Popelinière, liv. 14, p. 25.

(2) La Popelinière, liv. 15, p. 42; Mem. du duc de Bouillon, p. 386; Histoires d'Angleterre.

Mais la flotte avait déjà pris le large, quand ces belles protestations furent édictées, et Montgommery n'avait plus d'autre soin que de chercher le point où il ferait tomber son effort.

Il était évident que son but était de débloquer la Rochelle, qu'affamait la flotte française, et où il était attendu des deux partis. La pensée lui vint cependant de donner le change à la Cour, et, pour dégager plus efficacement les assiégés, d'attirer la division catholique dans les eaux de la Manche.

La première semaine de février 1573 touchait à peine à sa fin, qu'on le vit s'ancrer au mouillage de la Hougue, et, pour mieux simuler une invasion de pays, y faire un débarquement de ses troupes(1). La destruction marchait avec elles; et il était improbable que, dans l'espèce de sécurité où les officiers de Matignon étaient plongés, on leur opposât une sérieuse résistance.

Cependant le château de Valognes, défendu par Guillaume d'Anneville, seigneur de Chiffrevast; Henri, son frère, seigneur de l'Hommée; et les trois frères Le Fèvre de Sortosville, avec quinze autres gentilshommes, des arquebusiers et quelques soldats, refusa d'abattre son pont et arrêta tout-à-coup ce torrent. Après vingt-quatre jours de siège, auquel Montgommery s'obstina de colère, plutôt que de sens rassis, aucun avantage n'avait encore été obtenu, et les assiégeants regrettaient trop de monde pour que la possession de cette place pût en compenser la perte. Engagé, d'un autre côté, par sa parole d'aller au secours des Rochellois, ainsi qu'une lettre, datée du 16,

(1) De Gerville, Hist. des Châteaux.

le leur réitérait, et dans laquelle il leur écrivait que, sur leur procuration, il avait trouvé, en Angleterre, soixante mille francs, sans intérêt, ainsi que ses quarante-cinq vaisseaux de guerre et quinze ou vingt navires de charge, Montgommery dut se résoudre à abandonner l'entreprise ; et, le 2 mars, il leva le siège, afin de profiter de la grande marée d'équinoxe, qui pouvait le faire entrer, toutes voiles dehors, au terme de son expédition. Les moments, comme on le voit, étaient si pressants, que force lui fut d'abandonner son canon au pouvoir de d'Anneville, qui en munit son château, avant d'aller rejoindre l'armée de Matignon(1)—(E).

Quelles que fussent la précision et la rapidité de ces mesures, elles n'empêchèrent pas toutefois notre grand seigneur de Ducey d'échouer encore complétement dans sa nouvelle entreprise. Ayant négligé de profiter du vent et de la marée; et, d'un autre côté, étant mollement appuyé par le vice-amiral d'Angleterre, qui l'accompagnait et qui se tint constamment à l'abri du feu, il fut forcé, le 19 d'avril, de se retirer, coulant bas d'eau, dans le hâvre de Belle-Isle. Le lendemain il avait remis à la voile pour l'Angleterre; et, chemin faisant, il ne trouva rien de mieux à faire que de pirater sur nos côtes(2).

Cependant la rentrée de Montgommery avait fait relever la tête aux Protestants de la Manche, et avait été le signal de quelques vindictes. Comme ils ne comprenaient que le côté religieux de l'horrible Saint-Barthélémy, la

(1) De Gerville, *loco citato* ; Nobiliaire de Normandie; La Popelinière, liv. 15, p. 42; Mem. du duc de Bouillon, p. 386.

(2) Davila, p. 342.

conséquence était que les hommes d'église en devaient répondre les premiers sur leurs biens et sur leurs têtes. Les Réformés de Saint-Lo coururent donc au château de la Motte, qui était la maison de plaisance de l'évêque diocésain, et le dévastèrent sans obstacle. L'infortuné Arthus de Cossé, dont la vie était ainsi traversée par les orages politiques, avait eu heureusement le temps d'en sortir ; et, de ce jour, il l'abandonna pour le château de Loiselière de Saint-Pair, qui était une dépendance de son abbaye du Mont-Saint-Michel(1).

Tout insatiables de pillage et de vengeance qu'ils étaient, les Protestants s'arrêtèrent, à ce qu'il paraît, à ce premier acte de dépradation ; et, dans la privation où ils se trouvaient du bras de Montgommery, dont la présence n'était qu'une fausse alerte, ils se hatèrent de rentrer prudemment dans leurs maisons.

Aucune agitation sérieuse ne suivit donc, pendant plusieurs mois, ces incursions passagères; et nos deux évêchés semblèrent jouir d'une sorte de tranquillité. Ce n'était du reste que ce calme, précurseur de l'orage; et l'on pouvait déjà lire, à l'horison de nos contrées, le prochain déchaînement des fureurs religieuses, qui ne tarderont pas à les ensanglanter.

(1) Toustain de Billy, Hist. eccl.; de Gerville, Hist. des Châteaux; Le Canu, p. 316.

VII

Reprise des hostilités. — Débarquement de Montgommery à la Hougue. — Assassinats commis par l'ordre de Matignon. — Conciliation essayée par la Cour. — Réponse de Colombières. — On se prépare à la guerre des deux côtés. — L'armée catholique s'avance sur le Vey. — Ruse de Matignon. — Investissement de Saint-Lo.

Les *Politiques* et les *Malcontents* du Poitou, ayant commencé à remuer et à s'armer, au mois de février 1574, ceux de Normandie ne tardèrent pas à les imiter, et dépêchèrent un émissaire à Montgommery, qui était retourné en Angleterre. Au reçu de ce message, celui-ci s'empresse de passer aux îles de Wight et de Jersey, où il organise ses volontaires des deux nations; et, après les avoir passés en revue, le 11 de mars, il cingle sur Cherbourg. N'y pouvant aborder, il met le cap sur la Hougue, et y débarque, à la tête d'une armée de cinq ou six mille hommes(1).

Bricqueville-Colombières, pour prendre le pays entre

(1) La Popelinière, liv. 17, p. 127 ; de Caillères, p. 120.

deux feux, terrissait en même temps, les uns disent à la côte de Lingreville, les autres de Linverville. D'un autre côté, le capitaine Saint-Jean, qui était resté en Normandie, commençait à se montrer et à rallier ses partisants d'audelà de la Vire, lorsqu'un assassin, nommé de Mans, envoyé de Caen par Matignon, débarasse les Catholiques de cette nouvelle complication(1). Quoique moins à craindre, un autre frère de Montgommery, Louis, abbé commandataire de Saint-Jean-lez-Falaise, brave et vaillant Huguenot, comme ses aînés, est de même massacré, le dimanche 14 mars, dans sa chapelle de la Vierge, par le centurion de Caen, Thomas Desplanches, que lui a expédié le général catholique(2).

Montgommery ne s'arrête pas cependant à la Hougue, et va chercher sa première étape à Valognes, pendant que plusieurs bâtiments de sa flotte, remontant la Vire, vont mouiller au port de Cavelende, et faire leur jonction, sous Saint-Lo, avec la division de Colombières(3). Quelque impatience qu'il ait de sortir de la presqu'île, où il pourrait être facilement bloqué, il semble qu'il aurait regret de laisser Cherbourg en arrière, sans avoir tenté quelque chose sur son château. Mais sa garnison, que Matignon a constamment tenue sur un pied respectable, et que soutiennent quatre compagnies bourgeoises, sous les ordres de capitaines expérimentés, est sur ses

(1) Mem. du duc de Bouillon, p. 395; La Popelinière, *loco citato*.

(2) Brantôme, Hommes illustres, p. 587; Gallia Christiana, p. 757; Neustria pia, p. 757; Langevin, p. 79.

(3) Davila, p. 135; Annuaire de la Manche, de 1830, p. 212.

gardes, depuis le jour où la flotille a traversé sa rade; et elle a fait ses dispositions pour bien recevoir l'ennemi. Les remparts, qui la couvrent, sont de même en parfait état de défense, et ont été nouvellement renforcés, vers le nord, du nouveau bastion Saint-François(1). Ce serait un siège en règle qu'il faudrait; et, pas plus qu'Edouard d'Angleterre, il y a deux siècles, Montgommery n'a le temps de faire une halte au début de la campagne. Il en est de même du château de Valognes, dont la belle défense, dirigée par son gouverneur de Cartot, défense qui sera bientôt récompensée par un don royal de huit mille livres, a déconcerté ses projets(2). Il reviendra donc sur ses pas, pour se réunir aux nombreux insurgés qui réclament sa présence, et jeter plus loin ses défis aux parlementaires, qui l'ont condamné.

La rapidité en effet avec laquelle toute la contrée centrale du Cotentin vient de se soulever, est devenue inquiétante pour la Cour; et l'on a cru tout d'abord qu'Elisabeth ne tend à rien moins qu'à reconquérir la Normandie. Le duc de Bouillon, dont on connaît les secrètes intelligences avec le parti protestant, reçoit aussitôt l'ordre, en même temps que le baron de Torcy, de partir au plus-tôt pour Mantes, et d'aller s'informer auprès de Jean de Chaumont, sieur de Guitry-Bertichères, des motifs de cette prise d'armes. Après de longs refus de la part des Calvinistes de Mantes, de se séparer de leur chef, Guitry a enfin accepté une conférence avec

(1) Demons, Hist. civ. et relig. de Cherbourg; Reteau-Dufresne, p. 97; Voisin-La Hougue, p. 100.

(2) Séguin, p. 374.

Charles IX, et s'est mis en route pour Vincennes(1).

Que se passa-t-il dans cette entrevue; quel effet produisirent les menaces ou les promesses sur ce brave gentilhomme, qui était monté le premier à la brèche de Rouen? C'est ce que le duc de Bouillon ne nous éclaircit guères dans ses mémoires. Toujours est-il que, huit jours après, il consentit à partir, en compagnie des deux négociateurs, afin d'arranger, avec les insurgés du Cotentin, une pacification qu'on lui déclarait être sincère, et qu'il pouvait croire telle, en voyant un ami du prince de Condé y donner les mains.

Les trois envoyés arrivèrent donc à Saint-Lo, où Colombières avait été reçu, les bras ouverts, par ses co-religionnaires, redevenus maîtres de leur ville, depuis le 2 mars précédent, qu'ils en avaient chassé la garnison catholique. Tout s'y remuait, s'y agitait avec un singulier enthousiasme. Dans la prévision d'un siège imminent, Bricqueville commençait à en raser les faubourgs et à isoler ainsi le corps de la place. A Carentan, même activité. Après avoir forcé sa garnison, dont François Cadot, de Sepville était un des chefs, d'accepter, à la suite de trois jours de siège, d'assez dures conditions, Montgommery en relevait pareillement l'enceinte. Quatre cents paysans, suant sous le bâton, y creusaient de plus un large canal de mer, qui devait l'enfermer à volonté. Alentour, pas un arbre qui ne fût coupé, pas une pierre qui ne fût enlevée, afin d'ôter toutes ressources à l'ennemi(2).

(1) Mem. du duc de Bouillon, p. 394.

(2) La Popelinière, liv. 17, p. 127; de Thou, liv. 57; de Caillères, p. 123; Nobiliaire de Normandie.

D'après ces dispositions, il était difficile de croire que les belles paroles dilatoires, dont les trois négociateurs étaient chargés, produisissent quelque effet; et la Cour s'était trompée en supposant que l'autorité du riche baron de Torcy l'emporterait sur la détermination de son neveu. Colombières n'avait pas plutôt reçu les envoyés de Vincennes, qu'il les avait traités en suspects, en les logeant au faubourg, et en plaçant un corps de garde devant leur maison. En vain s'étaient-ils plaints de ces excès de précaution à leur égard, le capitaine de Saint-Lo leur avait répondu que *toute méfiance étoit permise à ceux qu'on avoit si souvent et si meschamment trompés, et qu'ils avoient les armes à la main, espérans que Dieu les béniroit, en sorte qu'ils auroient la vengeance de tous les massacreurs. Voilà la tour, par où la ville sera battue,* avait enfin ajoûté l'intrépide calviniste, en désignant la tour de la Rose, *et voilà ma sépulture*(1). Prédiction justifiée par l'événement, et qui, du ton avec lequel on l'accentuait, dut faire comprendre aux trois envoyés, que ce n'était pas une folle levée de boucliers que cette reprise d'armes, sur laquelle les torches de la Saint-Barthélémy jetaient un sinistre reflet, mais une lutte à mort entre des assassins et des victimes.

Tout va donc revêtir un caractère sombre et décidé; et Guitry, le premier, déposant son rôle de pacificateur, prendra le commandement d'une cornette de cavalerie, et ira garder le passage du Grand-Vey. Montgommery, de son côté, que nous venons de voir fortifier Carentan, est revenu un instant sur ses pas à Valognes, à Saint-

(1) Mem. du duc de Bouillon, p. 394.
(2) Séguin, p. 374.

Sauveur-le-Vicomte et à Pont-l'Abbé(1), afin d'assurer ses vivres et ses communications. Mais, quinze jours après, sur l'avis donné par sa cornette du Vey, il est reparti, pour donner la main à Guitry, et repousser les avant-postes de Matignon, que la cour vient d'envoyer à sa rencontre(2).

Une armée de cinq mille hommes de pied et de dix-huit cents chevaux, auxquels bon nombre de gentilshommes se sont réunis, s'est en effet rassemblée à Caen, avec une rapidité aussi effrayante pour le parti rébelle, que la facilité avec laquelle ce parti a envahi toute une contrée a pu l'être un instant pour les Catholiques. L'or de Catherine, qui n'a jamais fait défaut à Matignon, a bien vite mis sur pied en effet trois régiments d'infanterie, dont le commandement a été donné à trois gentilshommes de bonne maison, Jean Cosme de Lucé, Jean de Beaumanoir, sieur de Lavardin et Bussi d'Amboise. Il a, de plus, Fervaques et Villers-Emmery pour maréchaux de camp. Enfin, après une revue générale passée dans la plaine de Carpiquet(3), il est parti, avec vingt pièces de canon, pour Falaise et Argentan, places douteuses du duc d'Alençon. Revenu sur ses pas, il s'est arrêté à Bayeux; et c'est de là qu'il va dresser ses plans sur la ville que Colombières est chargé de défendre, et qu'il considère, avec raison, comme le véritable boulevard de nos Protestants(4).

Pendant huit jours consécutifs, on s'est donc observé des deux côtés de la baie, que forme la Vire à son em-

(1) Séguin, p. 374.
(2) La Popelinière, *loco citato*.
(3) De Caillères.
(4) De Thou, liv. 57; de Caillères, *ibid*.

bouchure; et Montgommery, toujours présent avec son camp volant, est resté là à escarmoucher à chaque marée. Quelles sont les intentions de Matignon ? Veut-il forcer le passage et marcher droit à Carentan ? C'est ce qu'aucun mouvement n'a pu faire connaître. N'est-ce au contraire que pour masquer son front, et, par un à gauche, faire discrétement filer ses troupes sur Saint-Lo, qu'il se présente ainsi chaque jour en bataille ? Qui connaîtrait les biais de Matignon pourrait le croire. Cependant il n'y a rien d'assez significatif dans ces évolutions, qui cachent peut-être la faiblesse de l'ennemi; et voilà pourquoi Montgommery voltige avec ses cavaliers et n'a pas quitté son poste d'observation(1).

C'est ici pourtant que la ruse va le disputer à la force, l'astuce au courage.

On se souvient d'une rapide esquisse, que nous avons jetée, en commençant, du personnel militaire de nos Protestants de la Manche, et dans laquelle nous avons simplement profilé quelques-uns des traits de la bénigne physionomie de Jean de Sainte-Marie-d'Aigneaux. Soit tiédeur, soit mécontentement de n'être plus gouverneur de Saint-Lo, d'Aigneaux s'était tenu à l'écart de la guerre et regardait les évènements. Il en était de même d'un autre gentilhomme de la sergenterie de Saint-Clair, André Clérel, sieur de Rampan; et, dans cette retraite volontaire ou forcée des deux châtelains, il était permis, sans leur faire injure, de sonder leurs intentions, et même de les compter au besoin parmi les ennemis de la nou-

(1) De Thou, *loco citato*; La Popelinière, *id*; de Caillères, p. 123; Davila, p. 355 et suiv.; d'Aubigné, t. 2, p. 123; Toustain de Billy, Hist. du Cot.

velle insurrection. Matignon s'ingénia donc d'envoyer un courrier à ce dernier. Son intention, lui marquait-il, était d'assiéger Carentan; et, comme il avait besoin de tous les vrais royalistes pour cette entreprise, il le priait d'en faire part à Sainte-Marie-d'Aigneaux, et de venir aussitôt le trouver, avec ce qu'ils pourraient réunir d'amis et de bons compagnons. Il était nécessaire, en attendant, de mener secrétement la chose, et de n'en rien faire paraître, jusqu'à ce qu'il eût effectué le passage du Petit-Vey (1).

Soit qu'il connût l'indiscrétion ou la loyauté de Sainte-Marie, Matignon ne doutait pas de la réussite de son message. Montgommery et Colombières ne manquèrent pas en effet d'être immédiatement avertis par le vieux protestant; et toute leur attention se tourna sur le point menacé.

Pour l'y concentrer encore davantage, l'armée catholique se replia un instant dans Isigny; et Villers-Emmery, s'en détachant avec huit ou neuf cents hommes de cavalerie, alla, pendant toute la semaine sainte, faire des démonstrations sur le Vey. La lettre avait fait fortune: le simulacre d'attaque réussit encore mieux.

Montgommery, craignant pour Carentan, où il avait placé son fils avec cinq cents piquiers et arquebusiers, vingt-six capitaines et quelques soixante gentilshommes, dégarnit aussitôt Saint-Lo de cinq cents hommes de pied; et, pour se réserver la liberté de ses mouvements, alla se reposer lui-même dans cette dernière ville avec sa cavalerie.

C'était complétement donner dans le piège du rusé normand de Thorigny.

(1) Toustain de Billy, *ibid.*

Au même instant, Fervaques, prenant les quinze cents hommes du régiment d'Emmery, et cinquante salades, commandés par son guidon et par le baron d'Ouilly, entre dans les Veys et court à l'attaque d'une redoute nouvellement improvisée, sur l'autre bord, par Gallardon, dite du Refuge(1). Il n'est point d'obstacles qui l'arrête, et la mousquetterie, qui semblerait devoir gêner ses mouvements, ne fait qu'en hâter l'exécution. Sa témérité l'emporte enfin sur la résistance de l'ennemi. Pour se précipiter si résolument dans ce fangeux rélais de la mer, il faut que Fervaques se sente nécessairement appuyé du reste de l'armée; et c'est toujours sur Carentan que se portera son effort. Gaillardon, plus que jamais trompé par ces apparences, fait aussitôt lever ses enseignes, et, sous le couvert des nombreux pommiers qui bordent le chemin, il parvient à opérer tranquillement sa retraite. C'est en vain que le baron d'Ouilly cherche à rejoindre ses derrières. En coupant droit, pour prendre plus-tôt pied, il s'est embourbé dans les profondeurs des Veys, et c'est à grande peine qu'il parvient à s'en retirer avec quelques chevaux. Les larges fondrières de la Vire sont enfin traversées, et le fortin de la rive gauche est au pouvoir des Catholiques(2).

Fervaques se résolut alors d'y passer la nuit; et, une heure avant le jour, ses bagages étaient ployés pour marcher sur Saint-Lo. Telles étaient ses instructions. Pendant qu'il a simulé sa pointe sur Carentan et s'est reposé sur le Vey, Villers-Emmery, avec la cavalerie d'avant-garde, le régiment de Sainte-Colombe et quatre

(1) D'Aubigné, t. 2, p. 123.
(2) D'Aubigné, t. 2, p. 124.

pièces de campagne, est tombé à l'improviste sur la flotille anglaise du port de Cavelende, et l'a condamnée à l'immobilité. Sainte-Colombe, survenant à propos, l'a bientôt relevé de son poste; et, par l'effet d'un bon retranchement, qui assure le barrage de la rivière, il lui a permis de continuer sa route, et d'aller, avec les chevau-legers et le régiment de Lavardin, saluer le premier les remparts de Saint-Lo(1).

Mais les soldats de Colombières, embusqués dans le cimetière de Saint-Georges, ont vivement reçu les coureurs et défendu les approches de leur ville. Le torrent, qui grossit de toutes parts, est donc arrêté. Il doit tout emporter cependant. L'intrépide Fervaques, qui vient de se joindre à l'avant-garde, ordonne alors à son guidon de franchir la muraille et de couper retraite à nos tirailleurs. Force leur est donc, devant cette maneuvre, de se replier sur les faubourgs. Mais c'est encore pied à pied, et avec une perte de deux cents hommes pour les nouvelles bandes catholiques, et de quatre-vingts seulement pour les Réformés, que le terrain en est disputé, et que Fervaques parvient à s'établir dans le Neufbourg et l'Abbaye. D'un autre côté, Matignon, qui est survenu à la tête de ses gendarmes, de la noblesse volontaire, de l'artillerie de siége et du régiment du jeune comte de Thorigny, son fils, s'est posté aux dernières avenues des faubourgs de Torteron et de Vaucelles, et a refoulé dans la place ce qui tient encore de la sortie. Ce n'est plus enfin Carentan, c'est le foyer même de la révolte, c'est Saint-Lo, la ville du consistoire normand, qui se trouve étroitement bloqué. Trois heures ont suffi pour le rallie-

(1) Davila, p. 355.

ment de toutes ces forces; et de cette journée du samedi 17 avril va dater la plus longue et la plus glorieuse résistance que nous offrent nos fastes militaires(1).

(1) Davila et d'Aubigné, *loco cit.*; de Caillères, p. 124.



VIII

Evasion de Montgommery. — Matignon se met à sa poursuite et l'enveloppe dans Domfront.—Sorties des assiégés. —La trahison se met dans leurs rangs.—Assauts répétés et héroïquement repoussés par la faible garnison de Domfront. — Montgommery reste inébranlable. — Sa capitulation.—Cruautés et manque de foi des Catholiques.

Montgommery, qui n'avait pas voulu se renfermer dans Carentan menacé, parcequ'il lui fallait le champ libre, ne pouvait pas, sans compromettre le parti dont il s'était posé le chef, s'arrêter à mitrailler derrière des murailles. Aussi, sur les instances de Colombières et de ses vieux capitaines, se résolut-il, après cinq jours de siège, à quitter la partie, pour aller au devant des secours que la Perche et le Maine lui avaient promis. Un soir donc, sur les dix heures, voilà que la ville rétentit d'une alerte générale, et que l'on vit s'ouvrir la porte Dollée, que gardait assez négligemment le capitaine Hibourneau. Une première barricade forcée, une seconde le fut de même; et, sans perte d'un seul homme, autre que celle d'un valet, qui fut atteint à la cuisse en sautant le ruisseau du

moulin de Dollée, la rivière se trouva entre nos hardis hommes d'armes et une partie des postes de Matignon, qu'ils avaient traversés pendant leur sommeil. C'était Montgommery, qui gagnait la campagne avec soixante de ses cavaliers(1).

Le lendemain il était à Audoüville-sur-le-Vey, afin d'aviser aux nécessités du moment, de fortifier encore et de ravitailler Carentan avec ses Ponts-d'Ouve. Des gentilshommes du Cotentin s'assemblaient sur ces entrefaites, pour grossir ses rangs. François de Montmorency de Hallot lui annonçait d'un autre côté son arrivée, avec soixante cavaliers du pays de Caux; enfin la Bretagne et l'Anjou promettaient de se joindre bientôt aux forces de son parti.

Montgommery, laissant donc Carentan, après avoir donné Gallardon et Guitry pour auxiliaires à son fils de Lorges, qu'une blessure à la cuisse, nouvellement reçue dans une escarmouche au Pont-Saint-Hilaire, retenait alité, prit enfin le parti d'aller se placer au centre de ces renforts; et, le 5 de mai, sur les onze heures du soir, monté dans une barque de pêcheur, il franchit les Veys, et s'esquiva, lui vingtième pour aller se jeter dans Domfront(2—F).

Cependant Matignon, qui serrait Saint-Lo de près, ne tarda pas à apprendre l'évasion de son ennemi, par des prisonniers que le régiment de Thorigny avait faits, en

(1) La Popelinière, liv. 17, p. 127; d'Aubigné, t. 2, p. 123; de Thou, liv. 57; de Caillères, p. 125; Séguin, p. 376; Toustain de Billy, Hist. du Cot.

(2) La Popelinière, *loco. cit.*; Histoire de France Anonyme), édit. de 15 81.

repoussant, jusqu'à la première barricade, une sortie de la garnison. Des cavaliers furent aussitôt lancés à la découverte, et sa retraite cessa d'être un mystère. Or ce n'était pas Saint-Lo, quelque infecté d'hérésie qu'il fût; ce n'était pas Colombières, quelque redoutable que sa bravoure l'eût fait dans la guerre, qu'il s'agissait de réduire. Les ordres de Catherine voulaient Montgommery. Lancés depuis dix ans et chaque fois suspendus que la pâle et lugubre veuve de Henri II avait senti diminuer son espoir de vengeance, ils étaient plus impératifs que jamais, depuis que le vainqueur du tournoi de la rue Saint-Antoine l'avait réjouie par une bonne et véritable trahison, patente pour le plus mince écrivain de son Châtelet, comme pour le plus récalcitrant de ses parlements. C'était donc l'ancien capitaine de la Garde-Écossaise, que ses secrètes instructions désignaient comme le véritable but de la guerre, comme la forteresse qu'il s'agissait de prendre d'assaut.

Matignon se reveille, et son ardeur donne des jambes à ses cavaliers. Fervaques et Riberprey voulaient qu'on continuât le siège, tandisque Villers-Emmery et Sainte-Colombe opinaient pour une incessante poursuite(1). Les deux conseils sont bons(2). Villers-Emmery restera devant Saint-Lo avec l'arrière-ban et huit compagnies, pendant que Matignon lui-même, à la tête sa noblesse, de la cavalerie de la Meilleraye, de trois régiments d'infanterie et de six pièces de canon, ira chercher des nouvelles de Montgommery. La division se met aussitôt en marche, traverse la contrée comme à vol d'oiseau; et, le 9 mai, à huit heures du matin, un soldat de Dom-

(1) Davila, p. 356.
(2) Davila, p. 356.

front, faisant partie d'une patrouille envoyée à la reconnaissance des Royaux, qui ont couché à Mortain, reçoit à la tête la première pistolade de sa cavalerie d'avant-garde, commandée par Mouy de Riberprey. Montgommery n'y était débotté que de la veille(1).

Jamais il ne fût entré dans son esprit de se faire un point de résistance de cette pauvre ville, où tous les moyens lui manquaient à la fois. Malgré son château fort, flanqué de quatre tours, et son enveloppe, qui n'en avait pas moins de seize, elle ne pouvait, commandée qu'elle était des deux côtés par des collines, soutenir un siège sérieux. Ses murailles tombaient en partie de vétusté, et elles étaient si minces, qu'en beaucoup d'endroits, un homme n'eût pu les franchir, qu'en se cramponant aux créneaux. Il ne fallait pas compter davantage sur sa chétive population, pour s'y défendre. Domfront, qui ne possédait que trois ou quatre Réformés, n'appartenait à Montgommery que par surprise. Les capitaines Ambroise Le Héricé dit le *Balafré*, et René Le Héricé dit *Pissot* ne l'avaient pris en effet, le 26 février précédent, sur Pierre Couppel de La Polinière, qui y commandait en l'absence du capitaine Deschapelles, qu'à la faveur de la nuit; et ses habitants, accablés dès lors de tailles et de subsides, avaient évacué la ville et ses faubourgs, à l'arrivée du grand et terrible agitateur de la Réforme. Celui-ci enfin n'avait près de lui, tout bien compté, que cinquante cavaliers, avec lesquels de Say, Chauvigny,

(1) De Caillères, p. 125; La Popelinière, liv. 17, p. 128; Odolent-Desnos, t. 2, p. 292; Séguin, p. 377 et suiv.; Caillebotte, p. 29; Le Royer, p. 47 et 69; Toustain de Billy, Hist. du Cot.

Boisfront, du Breuil et des Hayes s'étaient joint à lui, peu d'heures avant son arrivée, et quatre-vingt-dix arquebusiers, y compris les valets de gentilshommes, sous le commandement du jeune Latouche, mais dont la trahison de l'enseigne, en donnant avis de l'arrivée du général aux cavaliers de Matignon, permettait encore de suspecter la fermeté et les intentions.

Dans l'impossibilité de fuir, il ne restait qu'à capituler à l'instant, ou à se bastionner. Montgommery regarda un instant ces remparts, et, quelqu'indignes qu'il les trouvât pour tombeau, il résolut d'en défendre jusqu'aux dernières assises.

Les cavaliers de La Meilleraye, qui avaient investi la place, n'avaient pas quitté les étriers, lorsqu'au soleil couchant, les hostilités commencèrent de la part des assiégés. De Say, du Breuil, des Hayes et du Brossey-Saint-Gravey, sortant un à un par la poterne du château, se lancèrent, sans même donner le temps de s'aligner aux vingt-cinq cavaliers qu'ils commandaient, culbutèrent d'abord un poste d'arquebusiers, placé derrière un fossé; et chargèrent, tout d'une bride, le gros de cavalerie catholique jusque sur la roche Saint-Vincent, où elle était en bataille. Les rangs sont rompus, le lieutenant Riberprey blessé d'une estocade, sept des siens traversés, neuf chevaux mis hors de combat, tandisque Matignon et Fervaques, qui ont devancé le gros de l'armée, jouent des éperons. Ils chargeraient encore et pourraient, selon leur projet, gagner la forêt d'Andaine, pour se jeter dans Alençon, où Montgommery les rejoindrait par des sentiers inconnus, si des arbres abattus n'interceptaient le chemin. Force est donc à l'escadron victorieux de

rentrer en murmurant à Domfront. Il n'a laissé sur place que trois bons compagnons: Friaise, qui ne combattra plus pour son Evangile; et deux autres qui, pour s'être fait envelopper dans la charge, sont en ce moment prisonniers du comte de Thorigny. Mais, si minime que soit la perte, c'est encore avancer d'autant le terme de la défense.

Une autre sortie de pied est cependant encore ordonnée trois jours après. Villeneuve, à la tête de huit gentilshommes cuirassés, et le jeune La Touche, avec vingt de ses arquebusiers, se précipitent ensemble par le guichet, et bouleversent l'avant-poste établi dans une maison voisine. On tue encore, on force les lignes; et, plus heureux que le premier, le détachement de fantassins revient sans autre dommage que celui de deux hommes, qui ont reçu quelques égratignures(1).

Dans cet intervalle de trois jours, le canon de Matignon arriva, escorté du régiment de Sainte-Colombe, et l'on s'occupa de le mettre en batterie.

Cependant Catherine de Médicis avait été avertie, par un courrier, du blocus de son ennemi dans Domfront. Trouvant que c'était encore peu que trois régiments, soutenus par six pièces de siège, pour réduire la poignée d'hommes qui s'y était enfermée, elle fit aussitôt marcher le régiment de Lussan, avec les gendarmes du duc d'Alençon, de Matignon, de Tanneguy-le-Veneur-de-Carrouges, de Jean Grognet de Vassé, de Jean de Chourses-de-Malicorne, de Longueville et des volontaires de Saint-Léger. Pendant huit jours, on n'entendit,

(1) Voir pour ce siège les auteurs précités, ainsi que Mézeray et l'Hist. des hommes illustres, t. 12, p. 435.

autour de la place, que sonner les trompettes et battre les tambours des arrivants ; et c'est à peine si, avec la compagnie d'Estrée, il resta six enseignes de fantassins devant Saint-Lo. Six mille arquebusiers et douze cents cavaliers se trouvèrent enfin réunis pour assiéger les cent-cinquante de toutes armes, qu'abritaient encore quelques vieux bastions de la pauvre capitale du Passais.

S'ils eussent été résolus et fidèles du moins, ces cent-cinquante eussent pu tenir long-temps en échec toutes les forces catholiques, et donner le temps d'arriver à leurs frères de Bretagne. Mais Matignon, qui comptait autant sur la vertu des pourparlers que sur celle du canon, n'avait eu garde de rompre les communications qui s'étaient, de prime abord, établies avec la ville; et il laissait volontiers les cousins catholiques aller tenter la fidélité des cousins protestants. On faisait ainsi ses conditions à petit bruit; et, sans trop regarder à l'honneur, on composait avec sa parole de soldat. Quand Montgommery voulut empêcher l'effet de ces entrevues, il était trop tard; et toutes les mauvaises pensées de la peur avaient eu le temps de s'insinuer dans ses rangs, avant qu'un doute eût surgi dans l'esprit du vieil homme de guerre, qui les commandait.

Laissant les traîtres d'un côté et les peureux de l'autre, on ne fit pas moins bon visage à la grande attaque du dimanche vingt-troisième de mai, que Matignon avait résolue. De sept heures de matin jusqu'à midi, ses six pièces de canon, placées sur le Tertre-Grisière, et dont une seule interrompit quelque fois son feu, avaient commencé à battre la ville et le château. A onze, une des tours attenant à la porte principale était abattue, et la

brèche praticable. Qu'y pouvaient faire alors les cent hommes qui s'y trouvaient comme perdus? Montgommery voit l'inutilité de la défense, et ordonne à du Brossay de les faire replier dans la citadelle. La retraite sonne donc; mais, à la lenteur avec laquelle elle s'opère, le général a bientôt jugé que ce n'est plus la bravoure qui les retient. Trente hommes en effet, profitant du désordre, viennent de passer à l'ennemi.

La batterie tonne toujours au dehors, en même temps que de la ville, où Matignon s'est aussitôt gabionné; et, à midi, il y a une brèche de quarante-cinq pas à la courtine du château. Le moment est venu de l'assaut. C'est en vain que Montgommery fait une sortie avec tout son monde, et tente un instant d'enclouer le canon, il est ramené avec perte sur le glacis, et forcé, sur son refus de se rendre, de défendre ses brèches. D'une heure à deux, les arquebuses recommencent donc un feu nourri et meurtrier; le rideau de fumée se déchire enfin, et l'on aperçoit au pied du mur les colonnes d'assaut qui s'avancent. Ce sont d'abord cent gentilshommes cuirassés, pris dans chaque compagnie de gendarmes; six cents arquebusiers de Sainte-Colombe et de Lussé, avec morion en tête; et cent piquiers corselés, qui, réunis aux volontaires, ne font pas un effectif moindre de mille hommes. Fervaques, Villarmois, Sainte-Colombe, Riberprey et Lavardin ont voulu de même mettre la main à la besogne et se font remarquer aux premiers rangs.

Quelque chose de magnifique et d'imposant, qui se passe sur ces ruines fumantes, où les boulets ne cessent de se croiser, vient cependant d'arrêter ce belliqueux élan. Ce sont quarante hommes, tant barbes grises que

jeunes et fringants cavaliers, quarante hommes à genoux, quarante hommes en prière, pendant que le ministre Labutte de Clinchamps entonne, d'une voix sonore, le suprême cantique des agonisants. Respect un instant à ceux qui vont mourir! Voilà ce qui reste des défenseurs de Domfront!

Les quarante se sont cependant relevés avec orgueil, et ont poussé les premiers le cri: aux armes! Partagés en deux, ils défendront la brèche, moitié à droite avec Montgommery, du Brossey, de Chauvigny, Cornières, de Thère, La Touche le jeune, Oulfe, La Mabillière et le ministre Ducros; moitié à gauche avec de Say, Vaudoré, des Hayes, le ministre du Mesnil, La Saussaye et Villeneuve.

Enfin la charge a sonné, et Sainte-Colombe, avec ses hommes, a pris la pointe de l'assaut. Déjà le fossé a été franchi sans encombre, lorsqu'une couleuvrine de vingt-quatre, qui flanque la courtine et la tour opposée à la brèche, venant à vomir sa mitraille sur les premiers rangs, les culbute dans le ravin. Malgré la crainte de trouver la tour pleine de canon, Sainte-Colombe, armé d'une pique, reparaît encore à la brèche; mais, cette fois, c'est Montgommery qu'il y trouve; Montgommery, l'œil terrible à travers la visière de son armet et comme flamboyant au milieu des grenades, qui lui forment un rempart de feu. Sainte-Colombe est renversé sous une pierre de la muraille, détachée par du Brossay. D'Ouilly, guidon de la compagnie de la Meilleraye qui le suit, est en même temps frappé à mort, avec quatre autres capitaines et soixante soldats. De Bonts, le crâne brisé, n'a que le temps d'aller écrire de son sang à la belle de Rabodanges

que, ce même jour de mai, elle est encore son idole; et il meurt de même. Fervaques, Lavardin, Coutances et Rouxel-Ducroc, avec deux cents de leurs soldats, ne sont que blessés. Il n'en est plus enfin d'assez hardi pour les remplacer; et, s'ils avaient du champ devant eux, on dirait que ce sont les assiégés qui marchent.

C'est alors que quatre cents mousquetaires, embusqués aussitôt, par ordre de Matignon, dans les masures de la ville, viennent à propos les dégager, au moyen d'un feu croisé, tandisque deux pièces de campagne, battant en ricochet la crête de la muraille, ont forcé Montgommery de s'abriter dans ses casemates. Il est enfin sept heures du soir, et l'assaut dure depuis deux, sans une seconde de relâche. Les canons fument des six cents coups qu'ils ont tirés; les bras ne soutiennent plus la pique. Il est temps de sonner la retraite; et les fanfares de Lussé se décident à annoncer aux quarante qu'ils peuvent s'arroger encore l'honneur de la journée.

Cependant encore un triomphe comme celui-là, et la défaite est certaine. De ces quarante, douze sont morts, parmi lesquels du Brossay, de Thère, Vaudoré, La Saussaye, La Nohe et le ministre du Mesnil; douze sont blessés, et de ce nombre sont les braves Villeneuve, La Rivière, Oulfe, du Cros, le ministre, et les capitaines Maimberte et Courton. Mourir eût été bien; mais la mort a été cruelle en épargnant le reste. Au milieu des piques et des grenades, elle n'a pas voulu de Montgommery qui la cherchait. Blessé à deux endroits du visage, par un éclat de pierre, il n'en a jailli pour lui qu'un peu de sang; atteint d'une balle à l'épaule droite, son brassard n'a fait qu'une meurtrissure du coup qui lui était destiné.

Sera-t-il plus heureux au reveil? Il l'espère; et c'est pour cela que tout s'y prépare en silence. Les brèches seront donc réparées pendant la nuit; et, quand le soleil sera levé, on pourra encore se présenter décemment à la muraille. Mais, pendant cette nuit, à l'heure même qu'il veille au milieu des ruines, il s'est échangé des paroles entre le camp et la forteresse, et la défection a continué d'éclaircir ces rangs. Dans une des nuits précédentes, c'étaient dix-huit, qui avaient ainsi trahi leur devoir; dans une autre, dix; dans une troisième, quatre; une suivante, quinze; et dans une autre plus rapprochée, trois. Toute retenue est maitenant mise à l'écart, et c'est en plein jour, que l'on fait ses bagages.

Le lendemain cependant personne ne vint affronter la résolution des derniers défenseurs de Domfront; et Matignon se contenta d'entretenir à distance un feu nourri de mousquetterie. Pendant ce temps, il lui arrivait encore une seconde batterie et des poudres. Inutile précaution! Un seul boulet d'essai, envoyé à gauche de la première, brèche, y fit une trouée de la hauteur d'une pique et de quatre pieds de large.

Montgommery ne dormit pas encore de cette nuit; et, redoutant une soudaine et dernière attaque, il voulut toujours coucher à la brèche. Mais, le matin, en promenant ses regards autour de lui, il se trouva comme abandonné. Huit des siens, parmi lesquels un gentilhomme, s'étaient encore dérobés par les casemates, et il restait, lui quinzième, avec ses blessés et ses mourants. Mais hélas! la force même du désespoir ne les soutenait plus! On courut aux poudres, pour s'assurer de ce qui restait; il n'y en avait plus pour un assaut! On visita les

magasins, on sonda les citernes; il n'y avait ni d'eau, ni de vivres pour la journée(1)!

Alors un drapeau blanc fut arboré au haut du donjon, et un tambour battit la chamade, pour demander un armistice.

Déjà, à plusieurs reprises, Vassé, ami et proche parent de Montgommery, avait essayé de l'amener à une composition; et, dans l'espérance de pouvoir mourir les armes à la main, Montgommery avait chaque fois refusé de l'entendre(2). D'Aubigné, guidon de la compagnie de Fervaques, et qui n'avait pris du service dans l'armée royale, que pour sauver l'infortuné proscrit, n'avait pas été plus heureux, et avait même vu suspecter la sincérité de ses offres(3). Dans l'extrémité, où le manque de foi des Bretons, si vainement attendus, et l'insigne trahison des siens venait de le réduire, Montgommery crut donc avoir quelque droit à une capitulation honorable; et dès lors une conférence s'établit, le 25, entre lui et le fondé de pouvoirs de Matignon. Mais, comme au premier jour du siège, Vassé n'offrit encore qu'une remise à discrétion. Montgommery voulait la liberté pour lui et pour ses gentilshommes. Trois entrevues successives n'amenèrent pas d'autre résultat. La journée du 27 mai allait se passer à débattre encore inutilement les conditions de sa soumission, quand, sur le soir, les parties s'accordèrent. Montgommery, gagné par les raisons de son parent, qui lui faisait envisager cette singulière fatalité de sa vie, sous le coup de laquelle, il ne lui était pas

(1) Caillebotte, p. 31.
(2) Le Royer, p. 48.
(3) D'Aubigné, *passim*.

même permis de mourir les armes à la main ; séduit en outre par sa promesse de n'être le prisonnier de guerre d'aucun autre que de Vassé lui-même, qui s'engageait de plus, ainsi que son général, à écrire aussitôt à la Reine en sa faveur, et à aller au besoin la supplier en Cour, Montgommery consentit à tirer son gantelet de fer et signa l'acte de l'astucieux Matignon. Par cette capitulation, ses compagnons devaient sortir, vie sauve, avec la dague et l'épée. Il ne se reservait que la miséricorde du roi(1).

Sur les minuit, Matignon et Vassé se rendirent donc au château et en ramenèrent le comte. Chauvigny sortit de même, quelque temps après. Le lendemain matin enfin, à sept heures, Matignon en reprit encore une fois la route, pour aller délivrer la garnison. Mais le pont n'était pas abaissé, qu'une nuée de soldats, se précipitant en même temps par la brèche et les fausses-brayes, courut aux prisonniers et en massacra une partie. L'autre ne s'en alla, avec des bâtons blancs à la main, au lieu d'épées, qu'après avoir été frappée et rançonnée jusqu'au dernier écu. Enfin un billot et une potence se dressèrent sur la place. Sur l'un, le ministre Labutte vint poser sa tête ; et à l'autre, on vit se balancer le corps du jeune Latouche. Quelques jours après, Pissot Le Hérissé fut arrêté à son tour et dressé au même gibet(2). C'était la capitulation du comte de Thorigny, avec ses restrictions, qui recevait son commencement d'exécution.

Après avoir placé dans le château de Domfront une

(1) D'Aubigné, *passim*; La Popelinière, liv. 17, p.132.

(2) Le Royer, p. 48.

de ses compagnies, Matignon reprit en triomphateur la route du Cotentin. Montgommery, gardé à vue entre deux pelotons d'arquebusiers, suivait avec tout l'attirail de guerre.

IX

Reprise du siège de Saint-Lo. — Enthousiasme de sa population. — Julienne Couillard. — Montgommery engage Colombières à capituler. — Fière réponse du Huguenot. — Trois assauts repoussés, un quatrième emporte enfin la ville. — Mort de Colombières.

On ne pouvait douter, à l'empressement du général envers son prisonnier, qu'il n'eût quelques desseins sur sa personne, et qu'il ne se reservât de l'employer adroitement au succès de ses nouvelles opérations. En effet il se présenta bientôt avec lui devant Carentan et somma ses défenseurs de se rendre. Mais le triste et effrayant spectacle de son père enchaîné manqua son effet sur ce jeune de Lorges; et Gallardon se chargea de répondre, en son nom et en celui de sa garnison, qu'il y avait encore trop de livres de poudre dans les caissons, pour qu'on n'essayât pas d'en bruler quelques-unes au service de leur gouverneur et de leur religion(1).

Les Royaux rebroussèrent alors tout court sur Saint-Lo et en complétèrent l'investissement, par l'occupation

(1) De Thou, liv. 57.

de Sain-tGeorges, ainsi que des faubourgs de Torteron et de Saint-Thomas. Villers-Emmery cependant, comme ils le reconnurent, n'avait guères fait faire de progrès au siège; et c'était tout au plus s'il était parvenu à se maintenir dans ses ouvrages. Le lendemain en effet du départ des régiments pour Domfront, une sortie des assiégés avait porté le désordre dans ses rangs et lui avait appris à ne choisir d'autre rôle que celui d'une prudente temporisation. Sous le déguisement de soldats de la compagnie de Beauvais, qui venait tout fraichement d'arriver pour renforcer ses lignes, et que l'on distinguait par une croix brodée à l'échine au lieu du plastron, nos Calvinistes s'étaient jetés dans le faubourg, dont Montgommery avait gagné précédemment l'issue; et, après avoir forcé le premier avant-poste, ils s'étaient mêlés aux bandes nouvelles. Battant presqu'aussitôt en retraite, ils étaient rentrés pêle mêle en ville avec leurs prétendus frères d'arme, et, par ce stratagème, en avaient emprisonné plus de quatre-vingts derrière leur pont-levis. Usant quoiqu'il en soit de plus d'humanité qu'un de leurs adversaires, Surenne, lequel, ayant capturé quelques soldats sur la route de Domfront, les avait fait lier quatre à quatre et expirer sous le bâton des laquais et goujats de sa compagnie, nos Huguenots s'étaient bornés à désarmer leurs prisonniers, et ils ne s'occupaient que du soin d'une loyale et généreuse défense(1).

Tout annonçait en effet qu'elle serait digne de celui qui était chargé de la préparer. Colombières, qui l'animait par sa présence, avait au mieux fortifié les côtés faibles de la place, tels que la partie du Neufbourg et

(1) D'Aubigné, t. 2, p. 124 et suiv.

de Saint-Thomas. Sa tour du Nord, près de la porte Dollée, et nommée la tour de la Rose, était de même en parfait état de défense, aussi bien que sa tour du Midi, connue sous le nom de Beauregard. Eût-on voulu l'attaquer du côté de la Vire, que l'escarpement du rocher eût dû nécessairement faire abandonner ce projet, ou du moins en rendre l'exécution trop périlleuse, pour que les assiégés n'en retirassent pas quelque avantage. Enfin la population était animée d'un tel enthousiasme, que jusqu'aux femmes, à la tête desquelles une nouvelle Hachette, en corset rouge, nommée Julienne Couillard, s'était placée, tout faisait nombre pour rouler au besoin un quartier de roche, verser l'huile enflammée et écraser l'ennemi(1). On put s'en convaincre à une première sortie du peu de cavaliers qu'elle avait avec elle, et qui, bien que vigoureusement ramenés sur la porte Dollée, témoignèrent de la résolution que leur chef avait su leur communiquer.

En présence de ces dispositions, le prudent Matignon crut bon d'appeler Montgommery à son aide, et, sans brûler une amorce, d'obtenir, par son entremise, la reddition de la place. C'était, à l'entendre, le meilleur moyen d'attirer sur lui la clémence de sa grande ennemie. Son parti était désormais ruiné dans le pays. Quand même la Reine d'Angleterre voudrait le secourir, les côtes étaient, à sa connaissance, si bien gardées, qu'un débarquement était devenu impossible. Si Colombières ne cédait qu'à un assaut, qu'en résulterait-il encore autre chose qu'une victime de plus dans la personne de son propre gendre, qu'il allait entraîner dans sa perte,

(1) Almanach de la Manche, 1818, p. 77; Houel, p. 76.

en le laissant combattre en désespéré, tandisqu'il pouvait le sauver avec ses amis, en lui ordonnant de déposer les armes.

Il en est qui ont la pensée prompte au milieu des revers, comme au milieu des triomphes. Il en est d'autres qui, dans l'abattement de la mauvaise fortune, perdent quelque fois ces instincs généreux qui avaient brillanté leur vie, et ne savent plus entendre aux choses de l'honneur. *Le dompteur de Gascoigne*(1) ne comprit pas que Matignon lui conseillait une lâcheté; et, le lendemain 10 de juin, pendant une trève de deux heures, on put le voir avec douleur sortir de la tranchée et s'a ancer sur le revers du fossé.

Colombières était venu, pendant ce temps, se poser au sommet du rempart, avec ses deux fils et ses capitaines. Il écouta. « C'est périr inutilement; c'est priver de son bras des amis persécutés; c'est trahir la cause commune, lui criait-on d'en bas, que de s'obstiner encore à la défense de son poste. Matignon est généreux et n'offre qu'une capitulation honorable. Si la considération enfin d'un père et d'un ami peut le toucher, on le prie de se rendre, parce que cette obéissance adoucira peut-être l'esprit de la Reine et lui vaudra la vie(2). »

Montgommery avait cessé de parler, que Colombières l'écoutait encore. Ce fut enfin son tour de répondre; et, dans l'ignorance où il était des faits accomplis sous Domfront, ces foudroyantes paroles tombèrent du haut du rampart:

« Est-ce bien à un homme, qui a eu l'honneur de

(1) Brantome, Grands Capit., p. 469.
(2) De Caillères, p. 131.

» commander à tant de gens de bien, de venir parler
» ici de se rendre, quand il devrait exhorter ses soldats
» à faire leur devoir et leur donner l'exemple? Il est
» donc vrai enfin que, quand on a fait une action basse,
» on voudrait encore persuader aux autres d'en com-
» mettre une pareille. Arrière, Montgommery, on n'a
» plus rien à dire à des hommes, quand on a mérité le
» gibet, pour s'être laissé prendre vif, et quand le gibet
» vous regarde. Le sens et le jugement étaient donc
» absents, le jour où, à une mort glorieuse pour le
» salut de ton âme et la défense de ton Evangile, tu as
» préféré la mort des infâmes, en plein Paris, en place
» de Grève, au rire des tire-laines et des Bohêmes!
» Ah! je proteste, pour ma part, que je ne t'y ferai pas
» compagnie, et que j'aurai quelque souvenir que je suis
» bon soldat et bon gentilhomme. Il y a ici le père et
» ses fils; ils s'encourageront au devoir, et si tu veux
» savoir où sera mon poste, regarde la brèche que le même
» canon, dont tu as eu peur, a faite à mes murailles.
» C'est là que je me résous de mourir, possible est au-
» jourd'hui, possible est demain; mais plaise à Dieu
» que la Reine retarde assez de jours ton supplice,
» pour te rendre témoin de ma résistance et de ma
» mort(1)!!! »

A ces paroles, Montgommery baissa la tête et se retira tout interdit avec ses gardes. De ce moment, sa bouche resta muette et son front se rida de sombres pensées. La mort des infâmes, qu'il avait déjà subie, il y a cinq ans, en effigie, avec l'amiral et le vidâme de Chartres, voilà ce que venait de lui annoncer son gendre; et il

(1) De Caillères, p. 132.

sentait que son gendre disait vrai. On n'augurait pas mieux de son sort dans le camp des assiégeants, et il n'était personne qui doutât du terrible mandement, que Matignon recevrait par le prochain courrier, en réponse à la lettre qui avait annoncé à la Médicis la capture de son ennemi. Touchés d'une aussi grande infortune, ou peut-être gagnés par l'or et les promesses de leur prisonnier, des catholiques voulurent alors le sauver, quelques jours après le siège, et peu s'en fallut qu'il n'échapât aux vangeances royales, qui le poursuivaient. Un cheval éventré, dans les flancs duquel il s'était blotti, avait déjà franchi les murs de la ville, lorsque l'œil inquisiteur de Matignon découvrit la supercherie(1). Montgommery fut alors réintégré dans sa geole, et partit aussitôt pour Paris, sous la conduite de Vassé. Il ne s'agissait plus de combattre avec l'épée, mais de répondre au président Vialard et au conseiller Poisle, que Catherine venait d'enlever, le premier, à son parlement de Rouen, et le second, à la grand'chambre de Paris, pour dresser le grand acte expiatoire du tournoi de son époux.

Cependant, ce 10 juin, jour même de l'entrevue entre Montgommery et Colombières, la batterie des royaux, forte de quatre couleuvrines et de dix-huit pièces de gros calibre, avait, dès cinq heures du matin, ouvert un feu terrible contre la ville(2). Vers le milieu

(1) Desroches, t. 2, p. 214; Almanach de la Manche, 1818, p. 78.

(2) Voyez pour ce siège La Popelinière, liv. 17, p. 133 et suiv.; de Thou, liv. 57; d'Aubigné, t.2, p.124 et suiv.; de Caillères, p. 134 et suiv.; Guillaume Ybert, p. 162; Houel, p.74 et suiv.; Toustain de Billy, hist. du Cot., etc.

de la journée, la brèche sur laquelle l'intrépide Colombières venait de discourir, était suffisante, et la tour de la Rose, qui la flanquait, à moitié abattue. Matignon donne alors l'ordre d'asseoir un cavalier de tranchée dans les champs d'Aigneaux, ainsi qu'une batterie dans la rue Poderin, du côté de Saint-Georges(1). On doit faire également une trouée au parapet, qui plonge sur la rivière, et qui se trouve placé entre les tours de la Rose et de Beauregard. C'était attaquer la ville par son côté fort; mais, en même temps, c'était occuper l'ennemi à deux endroits, et l'affaiblir d'autant sur le point donné. Du même moment, un bataillon de vieilles bandes, mené par des sergents, marche à la brèche et cherche à se loger à son sommet, afin de prendre en flanc les assiégés et de les refouler dans leur dernier retranchement. Telle est l'ardeur en un mot qui emporte toute l'armée, que les autres corps d'observation du poste de l'Hôtel-Dieu, craignant d'être devancés par la colonne d'attaque, rompent le frein de la discipline, et veulent, à défaut de leur batterie, qui ne va pas assez vite, élargir avec leurs mains la brèche de Beauregard. La Vire est aussitôt traversée; et, quand Matignon s'aperçoit de la maneuvre qui s'exécute à travers les précipices, ce ne serait plus sagesse d'arrêter ces fous et de ne pas s'en remettre à leur fortune.

Si bouillant que soit cependant le courage des assaillants, celui des assiégés n'est pas moindre. La brèche de Dollée, où pleuvent les grenades, est toujours intacte, et ceux des vieux reitres catholiques, qui ont pu en

(1) Séguin, p. 381.

atteindre la crête, n'ont fait qu'y mettre le pied et retomber sur les colonnes de derrière. Il en est de même à la trouée de Beauregard; et plus d'un téméraire, qui l'a gravie, a laissé sa vie sur les pointes du rocher, et rougi de son sang les blanches eaux de la Vire. Matignon a eu beau pressor réserves sur réserves, ses troupes ne sont arrivées que pour dégager ses meilleurs hommes, et pour protéger leur retraite.

Assaut manqué, n'en déplaise à l'assiégé, c'est assaut à recommencer. Les brèches n'étaient qu'à moitié ouvertes et aplanies, et l'on n'a pas laissé le temps au canon de faire son office. La batterie recommence donc avec une nouvelle furie; et enfin, au milieu d'un nuage de fumée, un bruit sourd et prolongé se fait entendre de la ville et du dehors. C'est la brèche de Beauregard, qui vient en partie de s'écrouler à la rivière. Les vieilles bandes catholiques ont aussitôt reparu à l'assaut, et les piques se sont croisées sur les deux parapets en ruine. Mais Colombières s'est multiplié, et ce deuxième assaut n'a pas plus de succès que le premier. Un troisième est encore tenté; et, comme ceux qui l'ont précédé, il ne fait qu'enflammer la rage impuissante des assiégeants. Pas un pouce de terrain n'a été perdu, pas un pouce n'a été gagné; et voilà tantôt quatre heures que l'on sue sous le harnais, et que l'on se rue aux murailles.

Il ne sera pas dit toutefois, malgré ces obstacles renaissants, et parce qu'un espèce de lion en fureur en garde les approches, qu'une ville de troisième ordre, reconstruite à la hâte depuis le jour où on la demantela, en 1563, une ville ouverte aujourd'hui par deux brèches, tiendra contre une armee royale. C'est quelque chose,

comme l'honneur d'une vie tout entière, qui s'y trouve engagé; et, dût-on s'y ensevelir avec son élite, il faut qu'elle appartienne à l'assiégeant, ou n'appartienne à personne.

Un quatrième assaut général est donc commandé pour le soir de ce même 10 juin, que Matignon avait peut-être choisi, afin de placer ses armes sous la protection de Dieu, dont on célébrait ce jour là la fête, et d'enflammer encore le courage de ses Catholiques. Le régiment de Thorigny, soutenu de toute l'infanterie, aura cette fois la pointe, et tout ce qu'il y a de bons gentilshommes seconderont ce dernier effort.

Les colonnes d'attaque se succèdent donc et marchent d'un pas ferme à la brèche, tandisque de hardis mousquetaires, entraînés par un sergent, parviennent enfin à se loger à Beauregard, et s'en font un cavalier pour la prendre à revers. Elles en dominent la crête, et un instant elles ont entrevu les rues de la ville labourées par leurs projectiles. Mais c'est encore pour plier sous le poids des vieux Huguenots de Dreux et de Jarnac. Partout à la fois, avec ceux qui versent le bitume, comme avec ceux qui chargent le mortier, Colombières, le harnais sur le dos et la pique au poing, est là, qui encourage et promet la gloire du martyre; et la ville n'a qu'un cri pour répondre à son intrépide gouverneur. « Amis, » a-t-il dit, ses deux enfants serrés entre ses bras, « en donnant ma vie à Dieu avec les vôtres, je lui » présente encore tout ce que j'ai de plus cher au monde. » Il leur vaut mieux mourir avec leur père impollus et » pleins d'honneur, que de vivre au service des infidèles

» dégénérés et apostats(1); » et pas un de ses enfants n'a pâli au milieu des cris d'angoisse et du sifflement des balles. On recule enfin devant lui, on tremble! Encore un effort de ses braves, encore un coup de main de ses dignes femmes, et il aura triomphé de Matignon. Victoire enfin, la fortune se décide! Qu'on apporte une coupe et du vin. Colombières veut vider une rasade à la santé des assaillants! La coupe est apportée: Colombières lève en même temps la visière de son heaume, et avale à longs traits la liqueur. Mais le sergent catholique, dont le feu, partant de Beauregard, se croise avec celui des colonnes, a visé cette fois plus haut qu'au défaut de la cuirasse, et sa balle, frappant en tête le vieux Huguenot, n'a pas tardé à punir son insolente et sublime bravade. C'est la mort qu'elle porte avec elle, la mort qui va la suivre. Colombières ne tombera pas toutefois entre ses deux fils, sur lesquels sa cervelle a rejailli, sans laisser une dernière empreinte de lui à ses murailles. Il vient de les marquer de son sang avec ses doigts; et la tradition saura, à l'avenir, expliquer les barres de gueules de son écusson(2)—(G).

Cependant les assiégeants sont revenus à la charge, et, dans le seul instant de trouble, que le trépas de Colombières a jeté dans les rangs, leur torrent a fini par emporter cette brèche dépeuplée, où treize hommes seulement se tiennent encore debout, et par se faire jour au cœur de la place. La ville fut prise; trois cents hommes sont passés au fil de l'épée; les femmes ne sont pas d'avantage épargnées, et le corset rouge, qui les a distinguées

(1) D'Aubigné, t. 2, p. 123.
(2) Houel, p. 78.

au milieu de la mitraille, les désigne maintenant à la fureur du soldat. Julienne Couillard, qui marchait à leur tête, est cependant présevée, et elle trouvera le moyen de se refugier à Bayeux, où elle est appellée à devenir plus tard une digne mère de famille. Les enfants de Colombières, âgés de douze et de quinze ans, doivent de même au vieux sergent catholique, qui les a respectés de son embuscade de Beauregard, de pouvoir continuer la race de leur glorieux père. Le sac et le pillage(il n'y manque que l'incendie) ont enfin un terme, et l'on peut s'occuper d'énumérer ses morts. De ce nombre, les assiégeants ne comptent pas moins de deux cents hommes, parmi lesquels se font surtout regretter les capitaines Solles, Sacy et Hybourneau, ainsi que l'intrépide Ste-Colombe, dont le corps était tellement criblé de blessures, que ses amis l'appelaient *une garenne d'harquebusades*(1). Un de nos Normands, Pierre Le Fèvre de Laboderie, qui avait assisté Fervaques au passage de la Vire et pris le commandement de la principale attaque de ce 10 juin, est également étendu sans vie(2). Quant aux blessés, si grandes sont les pertes éprouvées par chaque colonne d'assaut, qu'ils ne se comptent pas. A peine guéri de ses blessures de Domfront, le jeune Lavardin y a reçu pour sa part trois coups de feu. Pour avoir été moins maltraités, le capitaine Hette enfin et le colonel des bandes nouvelles, Emmery-Daville n'en sont pas moins hors de service.

Dans cet état, Matignon crut devoir se reposer huit jours à Saint-Lo, avant de se remettre en route. Les cloches de la ville, qui n'avaient pas sonné pour la Fête-

(1) Brantome, Homm illustres, *passim*.
(2) Langevin, p. 213.

Dieu de son armée, furent pendant ce temps arrachées de leurs supports et portées à Condé-sur-Vire(1). Il en fut de même de toutes les licornes de son écusson, qui décoraient ses monuments. Les fortifications furent cependant relevées, et une nouvelle citadelle, destinée à contenir les mutins, fut confiée, pour son exécution et à sa garde à venir, à Jean de Gourfaleur, seigneur de Bonfossé. L'armée enfin, s'étant suffisamment refaite, se mit en marche pour Carentan(H).

(1) Almanach de la Manche.

X

Supplice de Montgommery. — Reddition de Carentan. — Pacification apparente du pays. — Les gens du fisc le pressurent. — Arthus de Cossé échange sa baronnie de Saint-Lo avec Matignon. — Les fortifications en sont réparées.

Pendant que ces événements se passaient, il en était un autre, dont le fatal dénoûment se jouait à Paris. Catherine de Médicis venait en effet d'arracher à son fils expirant le désavœu de toutes les conditions insérées à la capitulation de Domfront; et l'infortuné seigneur de Ducey, traîné de geole en geole, comparaissait devant les robes rouges du parlement. Là, après les épreuves de la gehenne et des chevalets, une sentence de mort n'avait pas tardé à être prononcée; et, le samedi 26 juin, un homme les mains liées derrière le dos, avec un prêtre à sa gauche et un bourreau à sa droite, était sorti de la tour carrée de la conciergerie, à laquelle il laissait son nom, pour aller en Grève accomplir la prophétie d'un mourant(1). « Abjurez, confessez! » venait de lui dire l'archevêque

(1) De Caillères, p. 154.

de Narbonne, Simon Vigor, un des douze docteurs de la Sorbonne, envoyés par Charles IX au concile de Trente(1); et le condamné avait répondu par le refus du baise-croix. « Obstination d'un homme abusé! » s'était écrié un cordélier de la rue Saint-Jacques; et le condamné, regardant sévèrement le moine, lui avait laissé pour réponse: « Si je l'ay esté, ça esté par ceux de votre ordre;
» car le premier qui me bailla une Bible en françois, et
» qui me la fist lire, ce fust ung cordelier comme vous;
» et là dedans, j'ai appris la religion que je tiens, et en
» laquelle, ayant depuis vescu, je veux, par la grâce de
» Dieu, y mourir aujourd'hui(2). »

Le tombereau s'était alors mis en marche pour la Grève, où un prévôt, l'arrêt à la main, attendait le condamné.....
« C'est bien, » avait encore dit Montgommery, après sa lecture. « Mes biens acquis et confisqués au Roi!......
» j'y consens ...... Mes sept tours de Montgommery
» rasées et nivelées à la herse!......j'y consens encore......
» Dégradé de noblesse! neuf fils et deux filles déclarés
» vilains, intestables, incapables d'offices!...... j'y con-
» sens toujours, s'ils n'ont la vertu des nobles, pour s'en
» relever!! » Et aussitôt, après avoir récité son symbole, il avait posé sa tête sur le billot. Le bourreau avait du même moment tourné ses regards vers une des sombres fenêtres de l'hôtel de ville, où la noire silhouette d'une femme venait d'apparaître, et, dans une volte aussi rapide que le signal qu'il y cherchait, la tête de Montgommery avait roulé sur l'échafaud. Catherine de Médicis

(1) La Popelinière, liv. 17, p. 136.

(2) De L'Estoile, Registre-Journal de Henri III, t. 1, p. 38.

venait enfin de venger le meurtre de Henri II et de décapiter du même coup le Protestantisme normand.

Après la destruction de ses chefs et de son principal boulevard, il y eût eu de la folie pour la garnison de Carentan à s'obstiner dans sa défense, et à vouloir relever ce drapeau de la république Cotentinaise, dont elle devait être le guidon(1). L'armée royale ne fut donc pas plutôt parvenue à Saint-Eny, qu'elle demanda à parlementer et à rendre la ville, avec toutes ses munitions, moyennant vie et bagues sauves. Matignon dépêcha immédiatement le commissaire ordinaire des guerres, Faure, vers la reine mère, devenue régente du royaume, depuis le 30 mai, jour de la mort de Charles IX, jusqu'au retour de son successeur, pour demander de nouvelles instructions, et savoir, si, dans l'état toujours respectable de la place, quoique privée de secours et de tous moyens de diversion, il lui serait permis d'accéder à des propositions amiables. Plein pouvoir lui fut bientôt rapporté à cet effet; et, le 28 juin 1574, deux jours après le drame de la place de Grève, il fut arrêté, par composition entre les parties belligérantes que « Guitry, qui était de fait le gouverneur
» de la place, se submettroit à la volonté de la Royne,
» et seroit mené devant elle: que les gentilshommes sor-
» tiroyent avec un cheval, et l'espée, sans autres armes:
» que les soldats s'en iroyent sans tabourin, enseigne ny
» mèches d'harquebusier, et passant par devant le Gé-
» néral catholic, iureroyent ne porter jamais les armes
» pour la nouvelle Religion, ains pour le service du Roy,
» s'il plaisoit à sa Majesté les employer: qu'ilz feroyent
» enfin profession doresnavant de la Religion Catho-

(1) De Thou, liv. 58.

» lique, Romaine, et demeureroyent paisibles en leurs » maisons ceux qui s'en voudroyent retourner(1). »

En exécution de ce traité, Guitry ne tarda pas à être envoyé à la femme qui s'était réservé de prononcer sur son sort. « Mais, » dit de l'Estoile, « Catherine, trompant » de ce costé là beaucoup de gens, après lui avoir parlé, » le renvoya libre en sa maison. »

Pour ce qui est du fils de l'infortuné seigneur de Ducey, il paraîtrait, d'après le plus véridique de nos historiens(2), qu'il aurait été arrêté; que peu s'en serait fallu, qu'il n'allât à Paris tenir compagnie à son père, lorsque deux de ses gardes l'aidèrent à s'évader, et firent en sorte qu'il pût s'embarquer au Croisic et se retirer à la Rochelle(3). Deux ans après cependant, la mémoire de son père ayant été réhabilitée, par un cinquième édit de pacification, le plus favorable de tous que l'on rendit en faveur des Calvinistes, notre jeune Montgommery put rentrer, la tête haute, dans ses domaines, et assister, comme nous le voyons, le 1er octobre 1576, aux séances de l'échiquier d'Alençon(4).

Pour rentrer dans l'ordre des faits, Valognes et les autres châteaux secondaires du Cotentin dûrent se soumettre, à l'exemple de Carentan; et Matignon rentra en vainqueur dans sa place d'armes de Cherbourg(5). Quant à Coutances, la moins épargnée des villes du diocèse, il n'avait pas fallu, que le parti Catholique reprît le dessus, pour en

(1) La Popelinière, liv. 17, p. 135.
(2) De Thou, liv. 58.
(3) De Caillères, p. 136.
(4) Gilles Bry, p. 368.
(5) Masseville, t. 5, p. 218

obtenir un gage de fidélité. Les Protestants avaient pu, il est vrai, la saccager encore impunément, après le débarquement d'une de leurs divisions à Linverville. Mais, dès le 8 juin, deux jours avant la prise de Saint-Lô, la sécurité s'y était si pleinement fait sentir, qu'on avait pu envoyer deux chanoines chercher les titres et les ornements de la cathédrale, qu'on avait cette fois, dans le premier moment de la sédition, transportés à Granville, et qui furent réintégrés au chartrier, dans les premiers jours de juillet(1). La campagne était ainsi terminée à la gloire du général et de sa religion. Il n'y avait plus de combattants par le pays, et les arquebuses de nos Protestants restèrent pour un temps suspendues aux manteaux de leurs vieilles cheminées.

C'était donc, mais en apparence seulement, le calme et l'ordre de la paix; et l'on pouvait espérer se refaire des désastres passés, si les taxes n'étaient devenues de plus en plus lourdes et n'avaient consommé la ruine des maisons. Il y avait à peine un mois que les hommes de guerre avaient déposé les armes, lorsque les gens du fisc vinrent tendre la bourse et fouiller jusque dans les plus obscurs réduits. Le 22 août 1574 en effet, un porteur de commissions de la Régente, datées du premier, Denys Lestamier, messager, que devaient bientôt suivre d'autres collecteurs, y faisait déjà la levée de dix mille six cent-quarante livres tournois, à laquelle le diocèse de Coutances avait été imposé pour sa quote part de subvention extraordinaire(2). L'année suivante, c'était de même l'abbaye du Mont-Saint-Michel, qui, pour la

(1) Mém. des Antiq. de Norm., 2e série, t. 2, p. 187.
(2) Toustain de Billy, Hist. eccl.

sienne, était taxée à dix-huit cent-soixante livres(1). Inutile de dire que le malheureux de Cossé en était aux expédients pour s'acquitter de ce nouvel impôt, et que de nouvelles aliénations du temporel de son évêché lui permirent seules d'en fournir le montant. Retiré dans son château de Loyselière, qu'il aurait voulu soustraire à tous les bruits du dehors, il se laissait aller ainsi au courant des événements; et, pour peu qu'on lui en laissât assez pour vivre, cherchait à tromper l'amertume de ses souvenirs.

Ce n'est pas que les Protestants fussent plus heureux, et que la conduite, d'ont on usa à leur égard, n'excitât chez eux plus d'un murmure. Comme on le voit en effet dans la plainte générale du prince Casimir, contre les infractions au nouvel édit de 1576, où leurs doléances particulières trouvèrent place, on formait encore des milices dans toutes les villes où ils étaient nombreux, comme si on se fût trouvé en guerre ouverte; on restaurait les fortifications, et l'on doublait les postes avec un air de menace. Les rapports commerciaux avec l'Angleterre, on les avait interdits(2); et, quant à leur culte, quoique les Protestants de Saint-Lo eussent le droit de tenir un prêche dans la ville, on ne s'était pas contenté de les reléguer à deux lieues de distance, mais encore on avait ignominieusement chassé leurs ministres(3).

Pour bien comprendre à quelle occasion ces rigueurs avaient été exercées, il faut savoir ici que la ville consistoriale venait de changer de maître. Comme il a été dit

(1) Thomas Le Roy.
(2) De Thou, liv. 63.
(3) D'Aubigné, p. 222.

plus haut, Saint-Lo était une propriété de l'évêché de Coutances; et l'on peut ajouter en passant que sa baronnie était entrée dans le domaine épiscopal, par suite d'échange avec l'évêque de Bayeux, duquel il relevait antérieurement, contre les communes de Sainte-Mère-Eglise, Sainte-Marie-du-Mont, Vierville, Neuville et Chef-du-Pont(1). Or les événements qui précèdent montraient suffisamment qu'il était en mauvaise garde, sous un chef ecclésiastique. Matignon avait donc songé à l'en débarrasser; et, comme Artus de Cossé ne pouvait que garder rancune à ses bourgeois, pour les avanies qu'ils lui avaient fait souffrir, il avait écouté volontiers les propositions de son voisin de Thorigny. Ses revenus du reste étaient tombés à rien, et le peu d'argent comptant qu'on lui offrait venait à propos pour combler le déficit, que les besoins financiers du temps, réunis à sa mauvaise économie, apportaient continuellement dans sa caisse. Quelque désavantageuse au fond que fût cette cession, il l'avait approuvée dans toutes ses parties, et avait laissé Matignon présenter sa requête, aux fins d'en obtenir la ratification. Elle ne pouvait qu'agréer au Roi, en raison des services passés de son gouverneur et de ceux qu'il était appelé à lui rendre dans ce poste important. Le mardi 22 mai 1576, l'acte d'échange en avait donc été passé à Caen; et Artus de Cossé, auquel on donnait la terre et baronnie des Moitiers, le fief de Montgardon et la terre d'Aisy, avait de son côté, sous réserve de ses terres, château et seigneurie de la Motte, ainsi que de quelques autres objets détachés, remis au comte de Tho-

(1) Bourgueville, p. 59.

rigny, *présent et acceptant sa terre et baronnie de Saint-Lo, tant en domaine fieffé que non fieffé, justice et juridiction, avec le manoir du lieu, moulins de Vire et de Dollée, droits de pêcherie et tous autres droits, libertés, dignités et dépendances*(1). Quoiqu'il en soit, le ressentiment entrait pour autant que le besoin d'argent dans la conclusion de ce marché, complétement désavantageux pour l'évêché de Coutances. Aussi un des successeurs d'Artus, Claude Auvry, prit-il des lettres de relèvement pour être réintégré dans ce domaine; et la famille de Matignon se vit-elle condamnée, par arrêt du parlement de Rouen, à fournir un supplément en fonds de terre, de la valeur de trois mille livres de rente, et à augmenter le premier échange des domaines de Tournières, de Catonville et de Bonfossé(2).

Maître de Saint-Lo, Matignon avait alors fait aplanir le jardin du château, condamner la porte du Neufbourg et construire, entre la rue de ce nom et la ville, une forte citadelle avec fossés, ravalines et demi-lunes. Les anciens ouvrages avaient été pareillement restaurés, et Jean de Gourfaleur, seigneur de Bonfossé, établi définitivement gouverneur(3).

Voilà ce qui s'était passé dans l'intervalle de la prise de Saint-Lo aux doléances de ses Réformés. On murmurait des deux côtés. Il n'y eut bientôt enfin qu'un cri, pour demander la convocation des Etats-Généraux du

(1) De Caillères, p. 135; Toustain de Billy, Hist. eccl; Séguin. p. 385; Bisson, *anno* 1773, p. 76; de Gerville, Hist. des Châteaux; Houel, p. 83; Le Canu, p. 314.

(2) Demons, Conject. sur Coutances.

(3) Guillaume Ybert, p. 162; Toustain de Billy, Hist. du Cot.

royaume, afin de rémédier au désordre des affaires; et le Roi, qui se flattait d'y remonter ses finances, s'empressa d'en marquer l'ouverture à Blois, pour la mi-novembre. Nos députés du baillage de Cotentin étaient, pour le clergé, Louis de Saint-Gilles, évêque de Porphyre; pour la noblesse, le sieur de Gratot; et Gratien Bouillon, pour le tiers-état(1). Il serait superflu de dire que tous trois, ainsi que leurs autres collègues de la province, étaient d'ardents Catholiques. Aussi, d'accord avec les députés de l'Ile-de-France, de Picardie, de Champagne, de Beauce, de Languedoc et de Provence, opinèrent-ils pour la reprise des hostilités, et pour l'entière extirpation du schisme par la voie des armes. Les ambassadeurs d'Espagne conseillèrent même, quelque temps après, d'en venir à des mesures extrêmes, comme de couper les ponts et les routes de Normandie, de faire pendre les chefs, de permettre et même d'ordonner aux communes de tailler en pièces les compagnies entières(2). L'avis n'était point marqué au coin de la sagesse, et les vrais politiques commençaient seuls à reconnaître que, de tous les moyens destructifs, le meilleur était la paix. Le conseil n'approuva donc pas ces mesures, qui étaient de nature à irriter les Protestants, et à pousser le duc d'Anjou, leur protecteur, à des actes auxquels il ne songeait pas lui-même.

Quoiqu'il en soit, en présence de la *Ligue* menaçante, qui venait de prendre naissance dans le traité de Péronne, l'édit de pacification accordé aux Protestants fut

(1) Masseville, t. 5, p. 236.

(2) Relat. des Ambas. Venit. Jerome Lippomano, t. 2, p. 367.

révoqué; et tout se trouva remis en question comme au jour des premiers troubles.

Mais nos Calvinistes normands avaient déjà pris les devants; et l'insurrection, qui avait cette fois pour chef le prince de Condé, sous les ordres duquel était accouru le jeune Montgommery, s'étendait avec rapidité dans le Maine et la Saintonge.

A cette rumeur nouvelle, Matignon court à Alençon, qui, par reconnaissance pour celui qui l'a épargné au jour de sa Saint-Barthélémy, plutôt que par un sentiment moins digne des gens de cœur qu'il renferme, se rend à la première sommation. L'heureux pacificateur s'empare de même du château de Lassey, de la ville de la Ferté, et revient à grands pas sur le midi de son gouvernement, que cette maneuvre a isolé du foyer de l'insurrection(1).

(1) De Caillères, p. 141 ; Masseville, t. 5, p. 225; Odolent-Desnos, t. 2, p. 306.

XI

Tentative sur le Mont-Saint-Michel, par du Touchet. — Massacre des moines. — L'escadron protestant rencontré et défait, dans les grèves, par de Vicques — Reprise du Mont et supplices des conjurés. — Soumission des principaux chefs protestants. — Réformes ecclésiastiques.

L'Avranchin tenait trop à Montgommery, par tous les liens de l'inféodation, pour que la mort de ce brave et malheureux proscrit n'y eût pas laissé de longs ferments de discorde. En outre de Pontorson, dont il avait fait sa place d'armes et d'où il commandait au pays, il y possédait les châteaux de Ducey et de Brécey avec son bourg et ses dépendances, aussi bien que celui de Tombelène, en regard du Mont-Saint-Michel, où étaient ses fonderies et sa monnaie(1). A la vieille basilique, avec sa peuplade, il opposait ses prêches et ses ministres. Aux seigneurs du voisiné, quelque nombreux et résolus qu'ils fussent, il opposait de même ses bannerets et ses piquiers. Et, s'ils résistaient, ils avaient l'exemple du sieur Despréaux, près de Saint-James, dont un jour, à deux

1) Desroches, t. 2, p. 215 et 228.

heures du matin, il avait, avec le sieur de la Ravardière, son beau-frère, et soixante hommes d'armes, fait sauter les portes du château, et qu'ensuite il avait emmené prisonnier dans son repaire de Pontorson. Fléau des uns, providence des autres, il tenait en un mot toute la contrée en respect, par la terreur et la protection de son nom.

On était donc naturellement porté à croire que cette contrée, si long-temps animée par sa présence, ne s'endormirait pas dans l'inaction et qu'elle tiendrait à fournir un sacrifice aux mânes du grand seigneur qui l'avait commandée. Le premier obligé était évidemment son fils, et il s'était déjà mis à devoir, en venant se ranger sous les drapeaux du prince de Condé. Les autres ne l'étaient pas moins, et c'étaient ses anciens compagnons d'armes. Or il y en eut un dans le pays, qui tenta de jouer le premier rôle, auquel l'absence de son jeune seigneur lui permettait un instant d'aspirer. C'était un ancien lieutenant de son père, un du Touchet, du Teilleul(1), *assez huguenot*, comme l'appelle un annaliste du Mont, et qui avait long-temps bataillé sur toute la frontière normande.

Plus d'une fois, comme dans sa vaine tentative de 1562, il avait vu son général jeter un regard d'envie sur ce rocher, que la mer isole dans son flux, et que couronnent encore les vastes créations architectorales du génie religieux et guerrier de nos pères. Mais chaque fois il avait dû s'arrêter devant la difficulté de l'entreprise. Sa tentative serait-elle aujourd'hui plus heureuse? Sans doute qu'elle était inopportune pour une levée générale de boucliers, au moment où Matignon avait l'œil

(1) De Roissy.

et le pied sur la contrée. Mais en tout temps, mais au milieu de la sécurité où le général pouvait être plongé, il n'était pas en un mot déraisonnable de tenter ce qui s'appelle un coup de main sur le point où il devait être le moins attendu, et de donner à son parti l'inexpugnable Mont-Saint-Michel.

Le 22 juillet 1577, jour de Sainte-Madeleine, auquel les habitants de sa petite ville avaient coutume d'aller en pélerinage à une paroisse voisine, on vit donc s'en approcher une troupe de vingt-cinq à vingt-neuf hommes, porteurs de bourdons et précédés du guide ordinaire des pélerins. Tout dans leur personnage annonçait la dévotion et l'humilité de ce caractère emprunté(1). Soit donc que cet air de componction n'éveillât aucun soupçon, ou qu'ils eussent des intelligences au dedans, ainsi qu'un auteur va nous l'affirmer plus tard, on négligea de les fouiller exactement à la porte, suivant la consigne ; et nos faux pénitents purent ainsi dissimuler leurs poignards et leurs pistolets. Ils n'étaient cependant entrés que dans la basse ville. Mais, après l'aumône d'une messe qu'ils sollicitèrent de l'hôtesse chez laquelle ils avaient déjeuné, il fut difficile de douter de leurs intentions et de leur refuser l'entrée du saint lieu(2). On fut encore de plus en plus édifié là-haut de leurs dévotions et du nombre de messes qu'ils firent célébrer, tant à l'autel de Saint-Michel qu'à la Notre-Dame-de-sous-Terre(3). Leur bande alors se divisa librement en plusieurs groupes, dont le pre-

(1) Jean Huynes ; Thomas Le Roy ; d'Aubigné, p. 170; Masseville, t. 5, p. 225 ; Blondel, p. 59 ; Desroches, t. 2, p. 218.

(2) Hist. de France, Anonyme, édit. de 1581, p. 285.

(3) Thomas Le Roy.

mier se posta sur le Saut-Gauthier, tandis qu'un second se rangeait vis-à-vis la porte du corps de garde, et que deux ou trois autres descendaient à celle de la ville. Sur un signal donné par un des faux pélerins, voilà enfin qu'un peloton de douze cavaliers, embusqués dans un bois éloigné d'une ou deux lieues du Mont, partit au galop à travers les grèves et se dirigea sur le rocher. C'était du Touchet en personne qui les commandait.

Au même instant, le poste d'entrée est désarmé, et sur son refus de se rendre, un des soldats, nommé Le Fort, qui le composent, est massacré. Il était alors huit heures et demie environ, et les moines étaient au chapitre. Mais un jeune novice court jeter l'alarme, et les religieux épouvantés n'ont que le temps de se cacher en partie sous les voutes. Les assassins sont en effet revenus sur leurs pas, et le massacre menace de s'étendre sur leur innoffensive confrérie. S'il faut en croire deux historiens, un des moines, qui leur a dit la messe, n'est pas épargné(1). Plus heureux que lui, le secrétaire du chapitre et maître des novices, qui nous a aussi laissé cette histoire, n'a, comme il le dit, *en cette déroute, que la moitié d'u col coupé d'un coup de couteau*(2). D'autres moines enfin et plusieurs véritables pélerins sont également blessés dans le tumulte de l'église.

Quelque diligents cependant, que fussent les cavaliers, commandés par du Touchet, ils ne purent atteindre le rocher, avant que les hommes de garde eussent abattu la herse de la porte de la Grève. Forcés alors de tourner bride, leur retraite se changea en déroute, devant une

(1) De Thou, liv. 60; La Popelinière.

(2) Jean Huynes.

compagnie catholique de quinze gentilshommes et de vingt arquebusiers à cheval, que commandait un enseigne de Matignon, Louis de la Moricière, sieur de Vicques, et que le hasard, au cas où il n'eût pas eu vent du complot, venait à propos de faire déboucher dans ces parages. Les premiers arrivés, étant ainsi abandonnés à eux-mêmes et traqués dans les détours du monastère, se rendirent à la première sommation.

Cependant, au bruit de cette tentative sur le Mont-Saint-Michel, qui lui parvint, vers onze heures du soir, Matignon s'était déjà rendu à Avranches, prêt à marcher sur le point menacé. Mais il s'y arrêta, lorsqu'il sut que la place avait été reprise, et que, et que, le lendemain, à huit heures, la petite bande de Huguenots, qui avait un instant trompé la surveillance de sa garnison, en était sortie, l'air aussi contrit qu'elle y était entrée. Malgré la capitulation, au moyen de laquelle de Vicques était rentré dans le château, qu'elle menaçait d'incendier(1), les châtiments, que le silence absolu de nos Bénédictins annalistes du Mont pourrait faire révoquer en doute, si l'on ne pénétrait aisément les motifs de leur réticence, les châtiments, disons-nous, commencèrent alors à être infligés avec une impitoyable rigueur. Quelques soldats obscurs de du Touchet, étant tombés entre les mains de Matignon, furent pendus haut et court; tandis que, pour avoir, soit-disant, agi sans ordre du prince de Condé, leur général, trois gentilshommes furent noblement décapités, et que leurs têtes furent envoyées pour rester en

(1) Blondel, p. 59.

spectacle au Mont-Saint-Michel(1). Trois moines enfin qui, au dire d'un autre annaliste quotidien(2), avaient facilité l'introduction des Huguenots dans la place, furent ignomigneusement jetés à la mer. Pour s'être laissé surprendre et garotter, le vieux chevalier René de Bastarné, capitaine du Mont, ne fut puni toutefois que par la perte de sa charge, dans laquelle Henri III se plut de lui substituer de Vicques, qui prit le premier le titre de gouverneur de la place, que sa vigilence avait su protéger(3).

Les expéditions des Protestants dans le Maine et la Saintonge ne leur furent pas plus avantageuses, que la tentative qui précède; et il fallut en venir à un arrangement. Le Roi, que le moindre travail effrayait, leur accorda donc une paix aussi favorable que possible, et à laquelle leur faction vaincue pouvait à peine prétendre.

Sous l'égide de son nouveau baron, Saint-Lo, qui n'avait pu faire que des vœux pour le succès du prince de Condé, commença alors à goûter une tranquillité, qu'il ne connaissait plus, depuis que le premier prédicant y avait annoncé la parole révolutionnaire de Calvin. Les colèrés se rassirent en effet pendant quelque temps, et l'anarchie dût céder au besoin d'ordre, qui se faisait sentir dans toutes les classes de la société. Il en fut de même des autres villes, que le bras de Matignon pouvait atteindre, et le torrent débordé rentra dans son lit.

Les soumissions arrivèrent donc bientôt de tous côtés,

(1) De Thou, liv. 60; La Popelinière; Hist. de France, Anonyme, édit. de 1581, p. 285.

(2) De L'Estoile, t. 1, p. 89.

(3) Thomas Le Roy.

et l'on vit nos premiers chefs de la Réforme s'empresser de reconnaître l'autorité du vainqueur. Jacques d'Aigneaux(1) et Louis de Caenchy, son frère, qui commandaient alors dans Barfleur, Carentan et les Ponts-d'Ouve, dont ils étaient parvenus à s'emparer, les remirent sans trop de résistance. Mais il était d'usage de faire ses conditions, sans que pour cela, l'on fût certain qu'elles seraient toujours respectées, comme on l'a vu plus haut dans la capitulation de l'infortuné Montgommery. Il fut donc formellement stipulé, dans l'acte passé à Carentan, le 16 mars 1577 (*id est* 1578), que, *suivant la volonté du Roi et commandement à lui expressément fait*, *abolition* leur serait donnée à eux et aux leurs *de toutes levées de deniers*, *impositions*, *exactions*, *pionnages et autres choses par eux commises en la garde desdites places et à raison d'icelles*(2).

Le parti protestant n'étant plus à craindre, on se relâcha en même temps des rigueurs usitées à son égard, et l'on cessa de le tourmenter dans ses pratiques. Si donc, sur quelques points, il y eut des prêches abattus, il y en eut d'autres de relevés, comme celui que Matignon permit, en 1578, aux religionnaires de Saint-Lo, d'ériger dans la Neuve-Rue, au pied de la poterne et près du carrefour de l'Hôpital(3). La Cour, de son côté, avait voulu se les rattacher par une éclatante réparation des horreurs qui avaient été commises à leur égard ; et déjà les veuves et les enfants des nobles tués à la Saint-Bathélémy avaient, en vertu d'un édit de Henri III, du mois de septembre

(1) De Roissy.

(2) Toustain de Billy, Hist. eccl.

(3) Toustain de Billy, Hist. du Cot. ; Le Canu, p. 315.

1577, l'espoir de jouir, pendant six ans, de l'exemption du ban et de l'arrière-ban, tandisque les non-gentilshommes étaient déchargés des tailles et autres impositions(1). Il sembla donc un instant, à voir cet esprit de tolérance, qui, par lassitude plutôt que par charité, s'introduisait dans la conduite des affaires, qu'on n'avait voulu triompher que de la révolte, et laisser vivre l'hérésie.

Il n'en pouvait être cependant ainsi; et les Protestants devaient savoir eux-mêmes, que la lutte serait éternelle entre deux principes religieux, qui combattaient autant pour la domination, que pour la liberté. Or le meilleur moyen de triompher des dissidents était de redonner un peu de vie au corps dissolu du clergé. Déjà, en 1560, le chapitre de Coutances avait, par ordonnance du 11 décembre, aboli les saturnales du *Petit-Evêque*, qui rappelaient celles de la fête des *Anes* ou des *Diacres-Saoulx*, et dont le scandale était de nature à motiver une partie des reformes du jour(2). On profita encore de ce moment de relâche, pour rappeler tous les pasteurs diocésains à l'observance de leurs devoirs; et, si l'on veut bien se pénétrer du désordre et des abus qui s'étaient introduits dans l'église, à la faveur des troubles, il suffit de lire l'extrait ci-dessous d'un long requisitoire, qui fut présenté, le 25 août 1580, par le promoteur du diocèse de Coutances, Robert du Moulin, et dans lequel il est ordonné: « que les archidiacres aient à s'informer » diligemment en chaque paroisse des qualités, vices, » mœurs et doctrines non seulement des clercs, mais en-

(1) De Chantereyne, Chron. hist. des grands Baillis du Cotentin.

(2) Demons, Conjectures sur Coutances.

» core des particuliers; qu'en faisant leur visite, ils
» prêchent les peuples, prenant pour thème ou argu-
» ment de leurs discours quelque point de morale, pour
» leur apprendre à bien vivre; qu'ils aient à examiner
» si le saint Sacrement est conservé en un lieu décent,
» et s'il est renouvelé de temps en temps; s'il y a un
» ciboire, un tabernacle, des vases pour les saintes
» huiles; si les mariages sont célébrés conformément
» aux statuts, après la publication de trois bans, en
» présence et du consentement des pasteurs; s'il y a
» registre des baptêmes, mariages et inhumations et
» autres choses semblables; qu'ils aient en outre à voir
» toute l'église, si elle est nette et selon les règles de
» l'honnêteté et de la décence; s'il y a une sacristie,
» des cloches et s'il y a besoin de réparation en quelques
» endroits; qu'ils aient à s'informer s'il n'y a point de
» clercs simoniaques ou confidentiaires; s'il y a des or-
» nements, chapes, chasubles et autres choses néces-
» saires au culte divin; si les biens de l'église n'ont point
» été vendus ou aliénés; s'il y a procès-verbal ou registre
» des titres, revenus et autres biens de chaque église;
» si les comptes sont exactement rendus; si les fêtes de
» confrérie se passent honnêtement, sans ivrognerie et
» danses; s'il ne s'y commet point de friponneries; si
» le vicaire n'a point de bénéfice qui requiert résidence,
» auquel cas il faudrait le renvoyer; si les curés prêchent
» et enseignent la foi catholique; si les frères mendiants
» sont honnêtes, modestes, obéissants, ou immodestes,
» réfractaires, fréquentant des personnes de mauvaise
» doctrine de la nouvelle secte, qui est un horrible
» athéisme, ou d'autres personnes de méchante vie; si

» les clercs ou les laïques ne sont point scandaleux par » leurs jurements, blasphèmes injustes, adultères, » usures et autres crimes semblables, etc(1). »

Cependant les taxes, qui portaient particulièrement sur le clergé, avaient repris leur cours; et, comme on le voit, l'abbaye du Mont-Saint-Michel avait été forcée, l'année précédente, d'aliéner ses bois de Manneville et sa maison de Caen, d'où elle avait retiré son argenterie, engagée pour les deniers royaux(2). Tels étaient les fruits de la paix, qui ne satisfaisait personne et qui entrainait avec elle tout l'arriéré de la guerre.

Les Protestants, d'un autre côté, étaient toujours défiants et jaloux. Ils prirent bientôt ombrage de ce qu'en instituant l'ordre des chevaliers du Saint-Esprit, le Roi les en avait exclus, et ils demandèrent raison de cette offense. Déjà le prince de Condé avait surpris la ville de la Fère, en Picardie. Il en fit le rendez-vous de tous les religionnaires de notre province; et ceux-ci, sous la conduite de Montgommery, allèrent se mesurer contre les Catholiques de Matignon, auquel la mission de reprendre cette ville avait été confiée.

Mais leurs armes ayant été partout malheureuses, le duc d'Anjou, qui était le principal instigateur de cette guerre, interposa sa médiation; et, ayant envoyé des personnes de confiance, pour négocier avec le Roi, son frère, il lui fit entendre que le royaume, étant déchiré, depuis vingt ans, par les factions, il n'y avait d'autre moyen de rétablir la tranquillité publique, que de la demander à une guerre étrangère. La Flandre, acca-

(1) Toustain de Billy, Hist. eccl.
(2) Thomas Le Roy.

blée sous le joug espagnol, ne cherchait en effet qu'à le secouer. Elle manifesta bientôt sa volonté, en offrant sa souveraineté à l'habile négociateur du traité de paix; et, l'année suivante, celui-ci se mit en route avec les principaux chefs du parti protestant, pour aller en prendre possession. On remarquait, dans ses rangs, le duc d'Elbeuf, avec sa suite de quatre cents gentilshommes normands, le maréchal de Bellegarde, Guillaume de Fervaques-Hautemer, comte de Grancey, La Châtre, Silly, Saint-Aignan, Saint-Luc, Jean Gigault de Bellefonds, son maître d'hôtel, ainsi que les comtes de Laval et de Montgommery. L'évêque de Coutances enfin était du voyage, comme grand aumônier.

Pendant ce temps, on découvrit une conspiration ourdie par quelques-uns des principaux seigneurs du royaume, qui voulaient s'emparer du Roi, au parc de Saint-Germain, où il était allé pour rétablir sa santé. Sitôt qu'on en eut saisi la trame, ainsi que le nom de ses auteurs, on envoya en Normandie, où ils s'étaient retirés, le prévôt de l'hôtel, avec plusieurs compagnies, pour contenir cette province. On arrêta même quelques uns des coupables, mais sans trop faire de bruit, soit que le crime ne fût pas grave, soit qu'on se fût apperçu que de trop grands noms y étaient mêlés. Le maréchal de Matignon enfin fut expédié, avec un corps d'armée, pour se saisir de la Roche-Guyon, qu'on disait être le chef de la conjuration(1).

(1) Relat. des Ambassadeurs ital.; Jérôme Lippomano, t. 2, p. 451.

XII

La Ligue. — Vexations commises envers les Protestants. — Exil volontaire d'une partie des notables de Saint-Lo. — Le prince de Condé s'embarque au gué Pérou et se sauve à Guernesey. — Mutineries des milices rurales de Montmartin et de Graignes. — Aliénations de temporel des abbayes.

Tout, dès l'entrée en campagne, avait réussi au nouveau duc de Brabant, lorsque la fortune, venant à changer, il fut obligé de battre en retraite et de rentrer en France, où il mourut, le 10 juin 1583.

Cette mort aurait été regardée avec plus d'indifférence, tout héritier présomptif de la couronne qu'il était, si elle n'eût pas mis en relief un prince tel que celui qui y parvenait à son défaut. C'était Henri, roi de Navarre. Mais Henri était hérétique, et les Catholiques eussent mieux aimé renoncer cent fois à la vie, que de perdre leur âme à la défense d'un Huguenot. Cette conjoncture offrit donc un prétexte suffisant à la *Ligue* d'éclater, et aux Guise, qui ne l'avaient jusqu'à ce jour fomentée que sourdement, contre les branches de Valois et de Bourbon, d'en faire jouer tous les ressorts contre le futur prétendant.

Les bases de cette soit-disant *Sainte-Union* avaient été, comme on l'a vu plus haut, posées à Péronne. Les articles additionnels le furent, dès les premiers jours de 1585 à, Joinville, où l'on s'assura du concours de l'Espagne. Enfin, muni du pouvoir du Saint-Siège, le hardi duc de Guise donna le signal de l'insurrection catholique; et voilà qu'un immense déchirement éclata jusque dans les provinces les plus reculées. Jusqu'ici on se connaissait à la seule couleur de l'écharpe et au seul nom du chef sous la cornette duquel on marchait. Jusqu'ici les événements de cette histoire, quoique placés sur la limite des guerres de religion, proprement dites, et des guerres de la Ligue, qui vont suivre, appartenaient plutôt aux premières qu'aux secondes, et devaient être rangées dans la classe de ceux qui se sont passés entre le Protestantisme rébelle et le Catholicisme royal. La ligne n'est pas encore assez tranchée, pour que les choses changent de nom, et, tant que la Ligue n'aura pas porté une main téméraire sur la couronne de France, les coupables, selon la loi monarchique, seront toujours les hommes de la Réforme. Quoiqu'il en soit, au désordre qui s'annonce, on peut déjà juger qu'il n'y a plus de logique dans les façons d'agir et de penser, et que les opinions, que l'on reconnaissait naguères à leurs vives arrêtes, vont se compliquer de nouveaux intérêts, de nouvelles ambitions, Il n'y avait encore hier que deux bannières levées en France: il y en aura trois pour un instant, et l'on verra les hommes se venir ranger sous elles, selon que l'idée, pour ne pas dire la fantaisie purement politique ou religieuse, disposera de leurs bras.

Nos deux évêchés commençaient à goûter quelque

repos, lorsque ce grand incident vint remuer toutes leurs fibres et rallumer leur fanatisme éteint. Déjà les grandes villes centrales, telles que Rouen, Evreux, Lisieux, Louviers, le Havre, Argentan et Falaise s'étaient déclarées pour la nouvelle faction. Ce fut au tour des nôtres d'opter et d'essayer leurs forces.

Or, après avoir été alternativement la victime des partis qui s'en disputèrent la possession, Saint-Lo ne fut pas encore exempt d'inquiétudes pendant ces troubles de la Ligue. Le premier événement, digne de remarque, fut l'exécution de l'édit du 18 juillet 1585. Déjà, en 1574, plusieurs ministres en avaient été chassés(1), et cette expulsion, contraire aux promesses des édits précédents, avait été le sujet d'une plainte de ses habitants. Henri III, réduit à se faire ligueur, pour conserver sa couronne, ne crut pouvoir donner un meilleur gage de sa fidélité au parti de Lorraine, qu'en dépouillant les Protestants de tous les avantages, dont ils jouissaient, en vertu des traités, et en les réduisant à la cruelle alternative d'abjurer leur croyance, ou de quitter leur patrie. Ce rigoureux édit de 1585, que la peur avait dicté, ne fut donc pas plutôt publié par les provinces, que les officiers, chargés de son exécution, commencèrent leurs procédures inquisitoriales. Mais nulle part peut-être, il ne fut exécuté avec autant de rigueur qu'à Saint-Lo(2). Chaque protestant, comme nous l'attestent les procès- verbaux de l'époque, était tenu de comparaître devant messire Michel Le Manissier, écuyer, sieur de Martigny et lieutenant-général

(1) D'Aubigné, p. 222.

(2) Toustain de Billy, Hist. du Cot.; Bisson, *anno* 1774, p. 73.

du bailli de Cotentin, et de déclarer s'il entendait persister ou non dans sa croyance. Sur sa déclaration, on le renvoyait soit devant le gouverneur ou lieutenant de Roi, aux fins d'obtenir un sauf-conduit, pour sortir du royaume, ou devant l'official, pour y faire son abjuration et en rapporter certificat. L'un ou l'autre de ces actes était ensuite représenté au juge, qui le mentionnait dans son instruction et qui, de plus, exigeait un serment de fidélité du nouveau converti.

La sainteté du serment ne permit pas à plusieurs de déguiser leur croyance, et ils aimèrent mieux abandonner biens et patrie, que de commettre l'acte abjuratoire qu'on leur demandait. De ce nombre étaient les sieurs Jean Miette de Grouchy, Raval-Jugant, Gilles Crosnier, Pontus de Clerambault, François Martin, Louis Périer, Richard Le Laisant, Pierre Morin, Jean Deslandes, Jean Denys, Noël Lurnard, Pierre Bellamy, Jean Le Capelain, Pierre Le Vair, Mathurin Le Chipel, Marin Le Blanc, Israël et Nicolle dits Le Tellier, Pierre Lenouvel, Guillaume Gomesdan, Pierre et Thomas Le Maître, François Vassé, Robert Cancile, Pierre Le Crosnier, Jean Tanqueray, Gilles Pierreville et Julien Dubois(1). Mais le plus grand nombre se soumirent aux exigences de l'édit; et, moins scrupuleux que leurs frères, ils se reposèrent sur l'avenir, pour se faire relever d'engagements passés sous l'empire de la crainte et de la nécessité.

L'occasion ne tarda pas à s'en présenter, et l'édit fut loin de produire l'effet qu'on en attendait. Le roi de Navarre, attaqué dans sa religion et ses amitiés, avait

(1) Toustain de Billy, Hist. du Cot.

protesté de tirer vengeance de ceux qui l'exécuteraient. Il n'en fallut pas davantage, pour donner le signal de la reprise des hostilités.

Saint-Lo, dont on craignait que nos Réformés ne s'emparassent, exigea dès-lors une surveillance toute particulière de la part de son gouverneur. Dans le premier moment de cette levée, le lieutenant-général François d'O, qui avait remplacé Matignon dans le commandement de la province, ouvrit le conseil de le démanteler, pour mieux le soustraire aux entreprises de l'ennemi, et ôter à celui-ci la pensée d'en faire, comme aux premières guerres, la base de ses opérations. Mais le gouverneur Jean de Gourfaleur apporta, ainsi que les bourgeois, une si ferme opposition à ce projet, qui allait le déplacer de son commandement, que l'intendant-général de Longaulnay, marquis de Dampierre, en ayant écrit au Roi, on ordonna non seulement que les choses restassent dans l'état où elles étaient, mais encore que les fortifications fussent renforcées de quelques ouvrages(1).

René de Vanbest, sieur de Fleurimont, repara en même temps les brèches de Pontorson, dont il venait d'être nommé gouverneur (2) ; et l'on se prépara de tous côtés à bien recevoir la nouvelle insurrection.

Cependant, quoique ses chefs lui eussent assigné pour théâtre une autre province plus centrale, et que le succès fût loin d'y suivre leurs drapeaux, notre pays n'eut pas lieu de se rassurer, en présence de tous ces mouvements de troupes ; et, par la raison même que leurs armes

(1) Toustain de Billy, Hist. eccl. ; Demons, Hist. civ. et relig. de Cherbourg ; Houel, p. 86 et suiv. ; Dupleix.

(2) Desroches, t. 2.

avaient le dessous dans le Maine et l'Anjou, il eut à craindre, qu'en se laissant acculer sur notre presqu'île, ils n'attirassent sur lui le fléau de la guerre.

On sut bientôt en effet que le malheureux prince de Condé, après sa déroute devant Angers, et la défection du duc de Rohan, fuyait, à toute bride, sur la Normandie; et, sans chercher à pénétrer jusqu'à quel point il pourrait s'y maintenir, on ne s'alarma pas moins de sa venue et de l'agitation qui allait s'en suivre. Par une lettre, du 16 janvier 1586, Longaulnay manda donc aussitôt aux échevins de Saint-Lo de se tenir sur leurs gardes, et donna l'ordre aux campagnes de venir au plus tôt soulager la garnison dans le service de la place(1).

Inutiles précautions! Le prince de Condé, que l'on croyait toujours en conciliabule dans les châteaux, était depuis long-temps sorti de France; et, dans l'abaissement de sa fortune, n'avait pas songé un instant à relever sa bannière. Le 23 novembre 1585, après cinq jours d'hospitalité dans le manoir de Jantée d'Argouges, appartenant à Jacquemine de La Haie, veuve de Gilles Guiton, le prince huguenot, secondé, il faut le dire, par le fils et les neveux de cette noble dame, ainsi que par Jacques de Montgommery, sieur de Corboson, et par plusieurs autres seigneurs du voisiné, était parvenu, avec ses trois compagnons d'infortune, Claude de La Tremouille, d'Avantigny et son valet à s'embarquer, au gué Pérou, sur le *Couësnon* et à se refugier à Guernesey(2).

Quoiqu'il en soit, pour être débarrassée de la présence de ce puissant agitateur, la population de Saint-Lo n'était

(1) Toustain de Billy, Hist. eccl.
(2) Desroches, t. 2, p. 229 ; Ann. de la Manche.

pas exempte de fatigues et de soucis. Les détachements indisciplinés, que lui fournissaient les paroisses de Montmartin et de Graignes, étaient en effet d'une turbulence extrême, et ne remplissaient leur service qu'avec la dernière négligence(1). Bientôt on les avait vus refuser d'obéir au baron de Mathan, que de Longaulnay avait placé à leur tête; et, pour les faire rentrer dans le devoir, il avait fallu que, sur la plainte de leur capitaine, en date de 17 octobre, le maire et ses échevins interposassent leur autorité et les obligeassent à prêter un nouveau serment de fidélité. Comme il y en avait d'entachés d'hérésie parmi eux, on les avait enfin contraits de se faire remplacer par des catholiques, à prix d'argent et au choix de leur capitaine.

D'un autre côté, les bourgeois de la ville, auxquels incombait la subsistance de cette milice, avaient bientôt murmuré contre cet impôt vexatoire; et, comme nous le voyons dans une requête, qu'ils présentèrent à ce sujet au marquis de Dampierre, leur dénûment était si profond, depuis les ravages exercés par la peste, pendant deux ans, dans leurs murs (« *eux dits habitants*, dont les plus riches avaient succombé, est-il écrit, *étant épars de ça de là, bannis de leurs maisons et déchassés par ladite contagion* »), que la moitié d'entre eux en était reduite à vivre d'emprunts, et l'autre d'aumônes(2).

Une autre calamité publique était encore venue aggraver leur position. Par suite de pluies abondantes, la rivière s'étant débordée avait envahi les bas quartiers de la ville et emporté le Pont-de-Vire. Pour ne pas contribuer à

(1) Toustain de Billy, Hist. eccl.
(2) Toustain de Billy, Hist. du Cot.

son rétablissement, nos malheureux habitants n'avaient eu encore d'espérance, que dans une supplique, où toute leur misère est exposée(1).

Au reste, si les charges étaient lourdes à porter pour les bourgeois de Saint-Lo, elles ne l'étaient guères moins pour tout le diocèse, dont ils relevaient. Le clergé de France venait, par un contrat particulier, d'accorder douze cent mille écus au Roi. Le diocèse de Coutances fut taxé, pour sa part, à vingt-huit mille livres ; et les adjudications des bénéfices se poursuivirent sans relâche, à l'extinction des feux. Un nommé Guillaume Guille, entre les mains duquel les deniers étaient versés, put encaisser onze cent cinquante livres de l'abbaye de Hambie, pour complément desquelles trente-quatre *demeaux* de froment de rente foncière, mesure de Créances, furent vendus, sur Jean de Tourlaville, abbé du lieu, et achetés, le 4 octobre 1586, par le chanoine, maître d'école de Coutances, Bernard de Breuil, sur le prix et somme de quatre cent soixante-quatre livres, quatre sous. L'abbaye de Blanchelande, cotisée à dix-huit cent soixante-douze livres, avait pareillement vendu, pour satisfaire en partie à ce qu'on exigeait de Philippe Troussey, son abbé, trente-cinq boisseaux de froment et un d'avoine de rente foncière, à prendre sur Pierre Le Gros, écuyer de la paroisse de Beuzeville-sur-le-Vey, et dont un Pierre Calimache, bourgeois de Carentan, se rendit acquéreur, par trois cent dix-huit livres, dix sous, avec deniers pour livre. Celle de Saint-Sever, qui était possédée par un nommé Philippe Raffin, de la paroisse de Beny, diocèse de

(1) Toustain de Billy, Hist. eccl.

Bayeux, et qui avait été taxée à pareille somme que la précédente, s'en était acquittée, en baillant, après mure et capitulaire délibération, par échange pur et simple, à noble et puissant seigneur Jacques de Renty, baron du lieu et de Landelles, chevalier de l'ordre du Roi, bailly d'Alençon, savoir la verge-seigneurie et prévôté de Marigny, etc., ensemble les seigneuries du Mesnil-au-Roux et de Saint-Denis-de-Maisoncelle, réservé les dîmes; et en prenant, par contre-échange, les fief-terre et seigneuries de Caligny et Boisbenastre, etc(1).

Ce n'étaient certes ni les intrigues du parti protestant, pour lesquelles ils faisaient secrétement des vœux, ni les divisions, que la Ligue allait fomenter, qui devaient apporter quelque soulagement à ces malheureux habitants de Saint-Lo. Aux craintes, que le prince de Condé avait inspirées, succédèrent bientôt en effet celles que le jeune Paul de Bricqueville, baron de Colombières, fils aîné de l'héroïque Huguenot, mort à la brèche de Dollée, inspira par ses secrètes levées de troupes; et l'on crut toujours qu'il ne tendait qu'à récupérer les remparts, où pour la première fois il avait entendu le sifflement de la mitraille. Le marquis de Dampierre, pressentant ce dessein, en écrivit de suite aux bourgeois de Saint-Lo et à leur gouverneur de Bonfossé, et leur annonça en même temps son retour au milieu d'eux. Le capitaine Bidon, envoyé avec sa compagnie, sur l'ordre du duc de Joyeuse, pour y tenir garnison, était chargé de le préparer. On se tint dès-lors constamment sur le qui-vive: en vertu d'un mandement particulier, du mois d'octobre

(1) Toustain de Billy, Hist. eccl.; Séguin, p. 387.

de cette même année de 1587, le poudrier et le salpêtrier de la place furent requis et gratifiés de chacun vingt livres; les magasins furent approvisionnés et l'on attendit l'ennemi de pied ferme(1).

Il ne se présenta pourtant pas devant Saint-Lo. De plus impérieux devoirs l'en avaient éloigné. Les troupes, que Colombières conduisit lui-même au roi de Navarre, servirent en effet plus efficacement à relever ailleurs la fortune de son parti, et contribuèrent puissamment à la victoire de Coutras, que ce monarque remporta sur l'armée catholique.

(1) Toustain de Billy, Hist. eccl.

XIII

Divisions de la Ligue. — Le duc de Montpensier rallie les Catholiques royaux et les Protestants. — Coutances suit un instant le parti de la Révolte. — Intrigues du gouverneur de Saint-Lo, pour remettre sa ville aux mains des ligueurs. — Elles sont déjouées par Jean de la Haule. — Vindication des ligneurs sur ce gentilhomme.

Un de ces coups d'état, qui précipitent les vieilles dynasties dans l'abyme et qui suscitent les nouvelles, changea bientôt la face des affaires, au point que l'on eût dit que la Frauce, qui était bouleversée depuis un demi-siècle, se retournait encore sur elle-même, pour agoniser. De franchement dessinées qu'elles étaient, les factions se divisèrent entre elles, à ne plus se reconnaître, et il en sortit cette guerre, à laquelle nous n'osions rattacher les evénements qui précèdent, quoique des influences étrangères eussent déjà commencé à s'y faire sentir, et que les idées eussent pris une autre direction.

Depuis le massacre de la Saint-Barthélémy, le royaume était tombé dans une affreuse confusion, à laquelle Henri III avait mis le comble, à son retour de Pologne.

La nation était accablée d'édits bursaux, les campagnes désolées par la soldatesque, les villes par la rapacité des financiers, l'église par la simonie et le scandale. C'est alors que la Ligue religieuse, solennellement jurée à Péronne, avait levé l'étendard, et que, de peur d'en être écrasé, le Roi lui-même, se faisant chef de cabale, avait sollicité la grace d'y insérer son nom. Mais bientôt, chassé de Paris, dans la journée des *Barricades*, Henri III avait appris, à ses dépens, qu'on n'est roi qu'autant qu'on est le chef de la nation, par le cœur et la tête, et que c'est aux fronts couronnés à veiller sur les ligues, au lieu d'y entrer. Abandonné de l'*Union*, plutôt qu'il ne l'abandonnait, cet autre fils de la Médicis en était enfin venu, pour relever la malheureuse couronne de France de l'état d'abaissement où les factions et ses propres vices l'avaient plongée, à envisager, sans peur, un double crime; et, le 23 décembre 1588, l'assassinat du grand homme de guerre, que Sixte-Quint appelait son *Machabée*, avait épouvanté les États du royaume.

La France, dit Balzac, *était folle de cet homme-là*; et tel était le charme de sa personne que, selon un courtisan de ce règne, les Huguenots devenaient Ligueurs en le regardant. Il n'y eut donc plus de noms assez énergiques dans la langue pour stigmatiser son meurtrier. La Sorbonne avait commencé par délier ses sujets du serment de fidélité; le Parlement suivit son exemple. On brisa ses armes et ses effigies; on raya son nom des prières de l'église. A chacune des quarante messes, que la Ligue se fit dire durant les Quarante-Heures, il y eut des figures de cire, que l'on *envoulta*, à l'endroit du cœur, en demandant, par un mot de magie, qu'ainsi fût-il de l'ex-

communié. « Turc par la tête, allemand par le corps, harpie par les mains, anglais par la jarretière, polonais par le pied et diable par l'âme, » les prédicateurs de Paris, qui le dépeignaient ainsi, hurlèrent à toute la France l'anathème et la révolte(1).

Dans cette extrémité, Henri III n'avait plus d'appui, que dans le roi de Navarre. La contre-ligue du protestant et de l'excommunié fut ainsi organisée dans un mutuel intérêt, contre l'union autrement monstrueuse de l'Espagne et des Seize; et il fallut retourner les noms et changer les hommes, pour se prêter aux étranges événements dont l'affligeant tableau va maintenant se dérouler sous nos yeux. C'est donc ainsi, pour nous servir des mots consacrés, que la sainte Ligue devient la rébelle, et que le Protestantisme marche sous le drapeau de la fidélité.

On croira sans peine que, si les déchirements étaient grands avant que ces alliances insolites eussent été cimentées, ils le devinrent encore davantage par la lutte des nombreux intérêts, et le soulèvement désordonné des passions. Les Protestants n'avaient pas, à proprement parler, d'hiérarchie ni de gouvernement régulier. La Ligue eut ses parlements et ses gouverneurs. On jugea pour elle à Rouen, tandisque Caen rendit des arrêts au nom du Roi. Le comte de Brissac commanda pour elle en Normandie, tandisque le duc de Montpensier y rallia ce qui restait de fidèles Catholiques et de Huguenots à la cause monarchique.

Les mêmes divisions armèrent dans une même famille

(1) Mem. de la Ligue, t. 3, p. 452; de Potter, t. 7, p. 372.

le fils contre le père, le frère contre le frère, et engendrèrent ces petites guerres de particuliers, qui, en affaiblissant mutuellement ces restes féodaux, devaient préparer les grandes destinées de la royauté. C'est ainsi, pour donner une idée des haînes religieuses, qu'on vit un jour la dame de Couvert, châteleine de Sottevast, prendre les titres de sa maison; et, pour ruiner à jamais les espérances de son fils, qui s'était converti au Catholicisme, aller, comme le rapporte la tradition, les bruler sur le pont Saint-Simon(1). C'est ainsi que nous verrons le père de ce Longaulnay, gouverneur de Saint-Lo, suivre la bannière de ses rois et verser pour eux les dernières gouttes de son sang, à Ivry; tandisque son fils, embrassant la cause des opposants, tentera de leur ravir son poste, pour le remettre à la Ligue. C'est encore par les mêmes dissentiments que les deux fils du vieux de Vicques se trouveront séparés; et l'historien, quoiqu'averti de ces ruptures domestiques, ne saura plus auquel entendre de Dominique, l'aîné, que Davila nous représente comme maire de l'armée royale, à Ivry; ou du jeune, qui s'est déjà mêlé à nos événements, et dont la mort va bientôt terrifier cette sainte Ligue, à laquelle il a si chaudement prêté l'appui de son bras.

Le duc de Montpensier cependant, voyant que ce parti de l'Union prenait chaque jour de la consistance, dans la partie centrale de son gouvernement, résolut d'en purger le pays et de s'annoncer à la Normandie par un coup de vigueur(2). Il fit en conséquence, vers le mois d'avril

(1) Renseignements communiqués par M. du Poërier de Portbail.

(2) Palma Cayet. chron. nov. p. 133.

de l'année 1589, un appel à tous ceux qui tenaient pour le Roi, et leur assigna la ville de Caen pour rendez-vous. C'eût été manquer aux règles qu'on se faisait de la fidélité, que de ne pas oublier les ressentiments religieux des vieilles guerres, et de fuir un rapprochement dont les besoins de la couronne faisaient un devoir. Les Protestants et les Catholiques confondirent ainsi leurs rangs; et, divisés en quatre régiments de pied, qu'avaient organisés d'une part les jeunes de Montgommery et de Colombières, et d'Ailly et Saint-Denis de l'autre, ils vinrent, au nombre de quatre ou cinq mille hommes, se placer sous le commandement du lieutenant-général(1). En outre de ces chefs principaux et de plusieurs autres qui vont suivre, on remarquait encore dans cette levée Pierre de Harcourt, marquis de Beuvron; le vieux lieutenant de roi en Cotentin, de Longaulnay; le jeune Grimouville de Larchant, l'aîné des de Vicques et le sieur de Bougy(2). Mais une autre distribution des emplois supérieurs occasionna la retraite de notre premier royaliste protestant. Montpensier avait donné la conduite de l'infanterie à l'ancien maréchal-de-camp des guerres de 1574, Jean de Villers-Emmery; celle de la cavalerie à François Martel de Basqueville; de l'avant-garde au jeune Matignon, comte de Thorigny; et de l'arrière-garde enfin au comte de Montgommery. La fierté de celui-ci s'étant offensée de recevoir des ordres de Villers, il rompit avec ses alliés et se retira dans ses terres, sous prétexte de les défendre contre les incursions du gouverneur de Bre-

(1) Davila, p. 685; Masseville, t. 5, p. 267.
(2) De Thou, liv. 95.

tagne(1). Le commandement de l'arrière-garde fut alors remis aux deux religionnaires du Hallot et de Crevecœur, frères cadets de la maison de Montmorency; et l'armée, dont les chefs ne ressentaient plus d'aversion les uns pour les autres, fila sur Falaise, afin de l'arracher au comte de Brissac, qui s'y était solidement fortifié pour la Ligue.

Son éloignement de nos contrées rendait possibles toutes les entreprises des mécontents. Coutances fut la première ville qui leva le masque. Par acte capitulaire, du 24 mars 1589, il avait été arrêté que son cloître serait fortifié; et, par deux autres actes de la même compagnie, le premier en date du 26 avril, et le second du 22 octobre suivant, que ce même chapitre contribuerait aux réparations d'une porte de la ville, et qu'une allocation de cent livres serait fournie à cet effet. Or, c'était autant pour y installer la faction des Guise, que pour mettre, comme on le disait, la cathédrale à l'abri d'un coup de main. En vertu de l'édit de 1589, qui transportait les juridictions des villes ligueuses dans celles qui étaient sous l'obéissance du Roi, le présidial fut donc alors transféré à Saint-Lo, et la vicomté à Granville. Mais si cette ville eut le malheur de s'écarter un instant de son devoir, elle ne tarda pas à reconnaître la faute qu'elle avait commise; et, pour la réparer, les habitants, par délibération passée, le 15 janvier 1590, devant La Mèredieu et Champrepus, tabellions, nommèrent des commissaires pour aller remettre la ville sous l'obédience de Henri IV, et pour le supplier de lui rendre ses juridictions; délibération d'autant plus honorable, dit un

(1) Davila, p. 685.

auteur, qu'elle précéda les victoires qui forcèrent les autres villes à se soumettre, et qu'elle fut moins l'ouvrage de la crainte que du repentir(1).

A son tour, Saint-Lo fut bientôt inquiété de la part de ceux même sur lesquels on eût dû compter pour sa défense. L'intendant-général de Longaulnay et son gouverneur de Bonfossé, après en avoir été les vigilants gardiens, s'étaient concertés pour le remettre traîtreusement au parti de la Ligue. L'absence du duc de Montpensier, des seigneurs protestants et surtout du comte de Thorigny, intéressé plus que tout autre à surveiller cette baronnie du maréchal de Matignon, son père, semblait donc, comme nous le disions, assez propice à la conduite de ce complot(2). Pendant que l'armée royale assiégeait Falaise et anéantissait ces infortunés *Gautiers*, que l'énormité des tailles avait fait sortir, depuis quelques mois, de leurs chaumières, et dont la faction politique avait su adroitement s'emparer(3), il y eut quelques inquiétudes, pour ne pas dire quelques tentatives, de la part des adhérants à la nouvelle insurection, que renfermait ce vieux foyer de révolte. Mais le bon esprit de la population les réduisit à l'impuissance; et la ville, dont la fidélité concordait cette fois avec ses croyances, n'eut pas à déplorer les horreurs d'un nouveau fanatisme religieux.

Il paraîtrait que le maintien de l'ordre aurait été particulièrement l'œuvre des écuyers Charles Le Pinteur et de Boisjugan, du lieutenant-général du bailli de Cotentin, Michel Le Manissier, sieur de Martigny, que nous avons

(1) Demons, Conj. sur Coutances.
(2) Toustain de Billy, Hist. du Cot.
(3) De Caillères, p. 258.

vu figurer plus haut pour la reception des déclarations des Huguenots, en vertu de l'édit de 1585, ainsi que de Jean Duchemin, écuyer, sieur de la Haule, frère de Lucas Duchemin, sieur du Perron, dont les premiers Réformés avaient, en 1562, si cruellement dévasté les domaines, et qui mourut le jour même de la prise de Saint-Lo par Matignon(1).

Toujours est-il que le maire et les échevins furent félicités, au sujet du zêle que leurs concitoyens avaient déployé dans cette circonstance, et qu'une lettre du duc de Montpensier, en date du 20 mai 1589, à Caen, qui contient ces remercîments, est encore un témoignage des périls auxquels leur bonne garde de nuit et de jour était parvenue à les soustraire(2).

D'un autre côté, nous voyons que la fermeté de Jean de la Haule attira sur lui toute la colère de nos Ligueurs désappointés, et lui valut d'être assiégé dans son château, rançonné à deux reprises et incarcéré dans une citadelle étrangère. Le marquis de Dampierre, qui s'était, à la suite de ces menées, fortifié dans le château de Neuilly-l'Evêque, ayant en effet semé la trahison autour de son ennemi, partit, dans une nuit de l'année 1590, avec quelques soldats; et, suivant le cours de la rivière, il s'approcha de la maison de la Haule. Les portes furent aussitôt enfoncées à coup de pétard, et il en coûta une somme de mille écus à son propriétaire, sans compter le pillage et l'effraction de tous ses meubles, pour se racheter des mains de ses envahisseurs. Mais le comte de Thorigny, ayant eu connaissance de cette vexation, n'eut

(1) Toustain de Billy, Hist. du Cot.; Houel, p. 93.
(2) Toustain de Billy, Hist. cccl.

garde de la laisser impunie; et le château de Neuilly, dont il força l'entrée, après quelques jours de siège, paya presqu'aussitôt pour le manoir de son fidèle et malheureux voisin(1).

Cet exemple, quoiqu'il en soit, ne désarma pas la colère du ligueur, dont le parti se grossissait chaque jour de pillards de bonne maison, tels que Villarmois, d'Aubigny, de Bonfossé, Campion, de Saint-Gilles, de Mathan et de Rémilly.

Un ou deux ans après, en effet, ce même de la Haule, traversant le Pont-Hébert, fut repris par son rival de Neuilly et conduit à Fougères, où le capitaine de Lestre de La Bazonnière consentit à se constituer son géolier. Taxé à quatre mille livres, il ne recouvra la liberté qu'après s'être acquitté de cet énorme tribut. Il put alors venir en aide à son protecteur, le comte de Thorigny, ainsi qu'au marquis de Canisy, beau-frère de ce dernier, que la nécessité de pourvoir au salut de leur ville seigneuriale et à la répression de toutes les exactions des Ligueurs du Cotentin, tenait constamment en selle, et qui ne laissaient pas, dans les graves circonstances où l'on se trouvait, d'avoir besoin de tous les bons serviteurs de la monarchie(2).

(1) Séguin, p. 391; Toustain de Billy, Hist. du Cot.
(2) Toustain de Billy, Hist. du Cot.

XIV

Jean de la Haule va recevoir, à Granville, le renfort d'Angleterre. — Il est nommé gouverneur de Saint-Lo. — Cette ville est de nouveau fortifiée. — Tentative de Montgommery sur le Mont-Saint-Michel. — Les Protestants de l'Avranchin remuent et s'emparent de Villedieu. — Insolences du ligueur de Vicques.

Les choses s'étaient en effet étrangement compliquées, depuis que le dominicain Jacques-Clément, fanatisé par l'excomunication papale et par les sermons prononcés journellement contre le nouvel Hérode de la maison de Valois, avait plongé son arme parricide dans le ventre du meurtrier des Guise. Henri III mort, l'héritier légitime de la couronne, Henri de Bourbon, roi de Navare, fut porté sur le pavois de l'armée(1). Mais quelque légitimes que fussent ses droits au trône, ses chances étaient petites, en présence de la division qui s'était mise dans son camp semi-catholique et semi-protestant, ainsi que de la violence avec laquelle venaient d'éclater les sentiments de la

(1) Palma Cayet ; Toustain de Billy, Hist. du Cot. ; Masseville, t. 5, p. 247.

Ligue. Abandonné de plusieurs grands attachés à la for tune de son prédécesseur, mais auxquels un scrupule religieux défendait de servir un réformé; menacé en outre de la retraite de ses auxiliaires suisses et allemands, que l'épuisement des finances laissait sans rations et sans solde, il se vit donc hors d'état de continuer le siége de Paris, et il se résolut à partager en trois corps ce qui lui restait de troupes, et à les envoyer hiverner dans les provinces voisines. Le duc de Longueville partit en conséquence pour la Picardie, avec une de ces divisions; le maréchal d'Aumont, pour la Champagne, avec une autre; tandisque la troisième, dont il s'était réservé le commandement, se replia sur la Normandie. La conservation de cette riche contrée était en effet de la plus haute importance au succès de ses armes; et elle fut, pendant tout le cours de la guerre de succession, son arsénal et son grenier d'abondance.

Henri IV y était entré avec moins de six mille hommes, dont plusieurs de nos Normands de distinction; le comte de Thorigny, Martel de Basqueville et les marquis de Beuvron et de Canisy avaient le commandement(1). Après la reddition de Meulan et de Gisors, le duc de Montpensier lui en amena encore deux mille de pied et six cents gentilshommes. La capitulation de Dieppe et de Pont-de-l'Arche l'encouragea alors à s'approcher de Rouen, où les Ligueurs, soutenus par le Parlement, luttaient d'insolence avec ceux de Paris. Mais le duc de Mayenne, accourant avec trente mille hommes, le fit renoncer à son projet et le contraignit, par compensation,

(1) Masseville, t. 5, 279.

à gagner sur lui cette mémorable bataille d'Arques, dont il s'était hautement promis l'honneur.

Tout fier qu'il était de répondre ainsi, par un acte d'éclat, aux bravades des Parisiens, le Bearnais n'en était pas moins à bout de ressources, lorsqu'une vigie signala des voiles à l'horizon. C'était le secours promis par la reine Elisabeth à son bon ami de Navarre. Soit qu'elle ignorât les événements qui venaient de s'accomplir, ou que sa destination fût pour un autre port, l'escadre anglaise ne vint cependant pas mouiller en entier au Pollet. Une partie en effet entra à Dieppe, tandisque l'autre, doublant la pointe de la Hague, s'en fut chercher le port de Granville, où elle débarqua sa part des deux mille livres sterling en or, ainsi que des quatre mille hommes, commandés par lord Willoughby, que sa reine prêtait à notre belliqueux prétendant.

Il fallait un homme, sur la fidélité duquel on pût compter, pour aller recevoir ce renfort. Duchemin de la Haule reçut cette mission; et, après avoir gracieusement accueilli ces auxiliaires, au nom de son prince, il alla lui-même en faire la conduite jusqu'à son camp. La place de gouverneur de Saint-Lo, qui était vacante de fait, par la trahison de Longaulnay et de Bonfossé, fut la récompense de ce service ; et c'est en cette qualité qu'il reçut l'ordre d'achever les fortifications qu'avait ordonnés Matignon. Il importait en effet au succès des opérations de la guerre, d'avoir un point de refuge et d'appui, sous le rayon duquel on pût vivre en quelque sécurité, et qui fût assez redoutable, pour éloigner la pensée d'une surprise(1). On y travailla donc avec activité, et l'on s'oc-

(1) Toustain de Billy, Hist. du Cot.; de Caillères, p. 309; Séguin, p. 390.

cupa particulièrement de la partie du Neufbourg. Un pont-levis, une demi-lune et un cavalier y furent ajoutés; les fossés creusés à une plus grande profondeur. L'église Saint-Thomas, placée sur le terrain des Champs, avait été rasée, comme on le sait, après la guerre de 1563, par la raison qu'elle commandait la citadelle. Moyennant trois mille livres, dont on promit de leur tenir compte, on acheta enfin de ses parroissiens les matériaux provenant de sa démolition, et l'on s'en servit à exhausser les remparts, à réparer la porte Dollée, et à refaire cette tour de Beauregard, qui s'était écroulée, en 1574, sous le canon de l'armée catholique(1).

Cependant Henri IV, ayant rappellé ses divisions, dont celle de Normandie venait de s'accroître du renfort d'Angleterre, s'était trouvé en force pour marcher sur Paris et serrer de plus près ses faubourgs. Le jour de la Toussaint en effet, les Ligueurs les virent emporter, et purent se croire à deux doigts de leur perte.

Sur un autre point qui nous interresse, il se pratiquait, dans le même moment, un coup de main plus sérieux que les précédents, et dont l'issue pourrait avoir, s'il est permis de comparer les petites choses aux grandes, quelque analogie avec cette entreprise, à moitié couronnée de succès, du monarque sur sa capitale.

Montgommery, que nous avons vu se séparer de l'armée de Montpensier, et dont la brouille durait toujours, n'avait pas entendu rester inactif dans ses terres. N'ayant pas en face le duc de Mercœur, il songeait chaque jour

(1) Houel, p. 97.

à s'adresser au Mont-Saint-Michel, sur lequel le ligueur de Bretagne s'arrogeait une espèce de suzeraineté. Son occupation, il faut le dire, eût singulièrement humilié l'orgueil de l'un, tandisque la fortune de l'autre s'en serait élevée, au point de pouvoir faire ses conditions à son propre parti, et d'aspirer à ses plus hautes dignités. L'occasion s'en présenta enfin.

Le 5 de décembre de cette année, pendant que les moines et la garnison étaient à vêpres, s'étant fait assister de la Coudraye et de Corboson, son jeune frère, il se précipita dans la basse ville et s'en empara. L'absence du gouverneur de Vicques, jointe à une nouvelle ruse de guerre, leur en avaient ainsi livré l'entrée. Quatre gentilshommes, déguisés en femmes et escortés de six autres, dont quatre avaient revêtu des habits de pêcheur, s'étant présentés à la première porte, se l'étaient fait ouvrir sans difficulté, lorsqu'un capitaine, venant à examiner de plus près les visiteurs, ils le poignardèrent avec quinze ou seize des siens et coururent aux autres portes. Les deux Montgommery, qui les suivaient avec plus de deux cents cavaliers, étaient arrivés à point pour les soutenir : leur flot se répandit aussitôt par la ville et la ravagea, tout à son aise, pendant quatre jours. Cependant le château, dont en avait essayé de pétarder le pont-levis et la poterne, ne parlait pas de se rendre ; et, dominés par la mousqueterie du mont, la position de ces derniers devenait de plus en plus critique, à mesure que la résistance encourageait leurs adversaires(1).

La soudaine apparition du gouverneur, sur lequel on

(1) Jean Huynes ; Thomas Le Roy; Anonyme du Mont ; Blondel, p. 61.

ne comptait plus, changea bientôt la face du combat ; et ce fut à nos protestants royaux de se repentir de leur entreprise. De Vicques, ayant appris en effet le coup de main tenté sur sa forteresse, y courut en toute hâte, avec mille combattants. Mais ici, il s'agissait de gagner son sommet; et l'occupation de la basse-ville en défendait l'accès. Tournant alors le Mont du côté de la mer, il eut recours aux *poulains*, par le mécanisme desquels on faisait parvenir les provisions de l'abbaye, et bientôt il fut hissé sur sa plate forme, sans que ceux de la ville en eussent connaissance.

Une brusque sortie de la garnison délogea alors les Calvinistes de leur position et plus d'une centaine d'entre eux restèrent sur le carreau. Un petit nombre seulement parvint à se sauver avec Gallardon, tandisque les autres, terrifiés par le miraculeux retour du gouverneur, mettaient bas les armes et se soumettaient à toutes les conditions de la guerre. Montgommery, qui en faisait partie, fut alors enfermé au Mont-Saint-Michel, comme un prisonnier de distinction, tandisque les siens étaient conduits au fort opposé de Tombelène. Mais là peu s'en fallut, qu'une nouvelle machination ne changeât les rôles. Des soldats de la redoute avaient été gagnés, et l'insurrection était sur le point d'éclater, lorsque le gouverneur de Mathan, auquel son infidélité avait fait perdre le commandement des milices de Montmartin et de Graignes, découvrit la trahison et y rétablit l'ordre au moyen de quelques pendaisons exemplaires. Peu de temps après cependant, nos prisonniers furent délivrés, et reparurent à la tête de leurs partisans(I).

A l'exemple des Ligueurs du centre qui, courant de

château en château, traitaient en ennemis tous ceux dont l'opinion ne concordait pas avec la leur, et qui se souillèrent, le 25 mai 1590, du sang de Philippe Troussey, abbé de Blanchelande, en même temps qu'évêque de Porphyre et suffragant de Coutances(1), leurs bandes se croisaient alors en tous sens et se partageaient insolemment la fortune du pays. Ceux de Cérences et autres communes environnantes se jetèrent ainsi dans Villedieu et s'emparèrent de son église. Insultant de là les bourgeois, ils espéraient les amener promptement à une ruineuse composition, lorsque ceux-ci s'adressèrent à de Vicques et réclamèrent son assistance. Ils les avaient, en attendant, bloqués daus le temple même, en entassant aux issues des tonneaux pleins de pierres. De Vicques, dont l'absence avait peut-être encouragé les Protestants à l'attaque qui précède, ne leur fit pas défaut; et, à fur et à mesure que les assiégés, poussés par la faim, se montrèrent aux portes, ils furent impitoyablement passés au fil de l'épée, et payèrent ainsi de leur tête leur téméraire invasion(2).

De Vicques était donc le redresseur de torts, pour la Ligue, auquel on avait recours dans le danger. Toujours en selle, toujours en quête d'aventures, on ne le voyait s'arrêter que pour réduire à l'obéissance quelque châtelain récalcitrant et se donner les airs d'un preneur de murailles. C'est ainsi que, pendant sept mois entiers, il s'était tenu à bloquer le château de Chanteloup, dont le gouverneur Nicolas Fortin, de Cuves, qui fut annobli depuis par Henri IV, avait refusé de reconnaître son au-

(1) Gallia christiana, p. 948.

(2) Notice de M. Besnou sur Villedieu, au Journal d'Avranches, du 19 mai 1839.

torité(1). De guerre lasse enfin, il l'avait obtenu, et telle était la morgue qu'il en avait conçue, qu'il avait cru pouvoir étendre ses conquêtes aux autres évêchés, faire la loi à Coutances et fourrager jusqu'aux portes de Caen. Déjà il s'était emparé de Bayeux, et ces divers avantages semblaient en présager d'autres(2). Mais le gouverneur de Coutances, Jean de Costentin de Tourville, successeur du sieur de Gratot, avait vivement répondu à ses insolentes attaques; et, par son énergie plutôt que par la force de sa position, était parvenu à conserver sa place dans l'obéissance du Roi(3). Mais encore, aussitôt après la bataille d'Arques, le marquis de Canisy s'était embarqué pour s'opposer à ses ravages, et l'avait victorieusement refoulé dans ses marais de l'Avranchin(4).

Cependant le ligueur allait avoir encore un plus rude choc à soutenir; et les Protestants, qu'il gênait dans leurs pratiques, allaient trouver, par le même fait, occasion de relever la tête.

(1) De Gerville, Hist. des Chât.; Séguin, p. 396.
(2) Besiers, p. 28.
(3) Nobiliaire de Norm.
(4) De Caillères, p. 357.

XV

Siège et prise d'Avranches par les Royaux. — Siège de Pontorson par les Ligueurs. — Mort de de Vicques. — Tentative sur le Mont-Saint-Michel. — Ruse du gouverneur de Boissusé. — Montgommery est sauvé par son page. — Pillage et incendie de Pontorson. — Nouvelle entreprise sur le Mont-Saint-Michel.

Forcé de lever le siège de Paris, à l'approche des ducs de Mayenne et de Nemours, qui venaient ravitailler sa populace affamée, Henri IV avait, sur la fin d'août 1589, congédié ses divers généraux; et, pendant que, pour effacer l'impression fâcheuse de cet échec, il faisait rentrer dans le devoir les villes d'Etampes, de Châteaudun, de Vendôme, du Mans, de Mayenne, de Laval, d'Alençon, d'Argentan, de Falaise et de Lisieux, la division du duc de Montpensier était revenue prendre ses quartiers en Normandie.

Pour l'occuper, le duc résolut alors de s'emparer d'Avranches, où toutes les forces de nos Ligueurs du midi étaient concentrées, et d'assurer plus efficacement, par son occupation, la tranquillité de son comté de

Mortain(1). L'état des fortifications de cette ville semblait d'ailleurs lui garantir une si prompte soumission que, sans vouloir tenir compte des embarras que la saison avancée allait lui susciter, il marcha droit sur elle avec toute son armée, et s'en approcha comme d'une ville ouverte. Il ignorait ce que le fanatisme pouvait dépenser d'énergie, et ce que la crosse d'un pontife, associée à l'épée d'un vieux routier, allait faire lever de combattants pour sa defense. François Pericart en effet, au lieu de fuir sa métropole, était venu se joindre à son frère Odoard, qui en était gouverneur par ordre du duc de Mercœur; et, à l'exemple des Lincestre de Paris, ses furibondes homélies eurent bientôt réarmé ses vieux bastions. Quand le duc de Montpensier enfin déboucha avec ses colonnes, il trouva l'inévitable de Vicques, qui était accouru de Pontorson pour prêter main-forte à ses amis, et qui lui barrait le faubourg. Il lui fallut donc l'en déloger à tout prix. Mais une résistance de plusieurs jours avait donné le temps aux habitants de réparer leurs murailles; et il ne resta à l'assaillant que l'alternative d'un siège. On s'y résolut. Cependant, comme on était sur le point d'ouvrir la tranchée, voilà que les neiges commencèrent à tomber si abondamment, que les fossés en furent comblés et que les travailleurs durent se refuser à la besogne. La suspension en fut donc ordonnée pendant plusieurs jours. Un semblant de dégel ayant toutefois fait disparaître en partie cet obstacle, on crut le moment favorable de revenir aux terrassements; et les mineurs poussaient activement le travail, lorsqu'une forte gelée,

(1) Davila, p. 952 et suiv.; D. Cousin.

venant à consolider subitement les boues de la tranchée, en rendit l'exécution plus impraticable que jamais, et condamna l'armée expectante à opter pour la levée du siège, ou pour toutes les misères de sa continuation. Elles étaient déjà si grandes ces misères, que, pour résister à la rigueur de la température, le soldat n'avait eu d'autres ressources que de brûler les charpentes et les boiseries des maisons du faubourg.

Les travaux néanmoins reprirent leur cours; et malgré la dureté de la terre sur laquelle le pic et le hoyau semblaient s'émousser, une plate-forme avec deux terre-pleins, se trouva enfin dressée comme par enchantement sur les hauteurs du Holbiche(1). On put alors faire jouer l'artillerie qu'on avait tirée de Caen et de Falaise, et qui était soutenue d'une pièce monstrueuse, nommée le *Gros-Robin*, dont un Matignon se servit aussi plus tard contre le château de Valognes. Bientôt les remparts furent entamés à deux endroits, et l'on vit la belle salle synodale de l'évêché s'affaisser, ainsi que quelques maisons, sous le poids des boulets de granit que leur vomit l'énorme engin. Deux brèches montrèrent alors leur ouverture, et l'assaut fut commandé pour le 2 février. Les troupes royales y donnèrent tête baissée et la pique en arrêt. Mais la même énergie, qui faisait se masser leurs colonnes, devait les accueillir au sommet des brèches. Les deux Péricart, l'évêque et le soldat, s'y trouvaient en effet en personne, ainsi que de Vicques; et si la parole de l'un fortifiait le cœur, l'épée des deux autres affermissait le bras. On combattit donc des deux

(1) Annuaire d'Avranches, par M. Fulgence Girard, 1842, p. 210.

côtés avec un tel acharnement, que les cadavres semblèrent un instant masquer l'embrasure des brèches. Cependant, quoiqu'Odoard fût du nombre des morts, le courage des assiégés n'en mollit pas d'une semelle; et l'ennemi, culbuté sur ses derrières, fut obligé de sonner la retraite. Funeste triomphe, que la première charge ne manquerait pas de faire chèrement expier! Comme on avait assez fait pour l'honneur, de Vicques, à qui le commandement de la place était échu par la mort d'Odoard, dut alors songer au salut des siens. A la vue de ses ruines et de ses pertes, le vieil expert en siéges avait de suite reconnu la folie d'une plus longue résistance et l'opportunité d'une honorable composition. Avranches ouvrit donc ses portes; et le duc de Montpensier, après y avoir fait reconnaître l'autorité royale, put, en toute sécurité pour le pays, reconduire son armée dans ses quartiers d'hiver, à Caen, et s'en aller ensuite, avec son train et ses gardes, rejoindre les drapeaux du Béarnais(1).

Montgommery, à la tête de trois cents hommes, ainsi que Canisy avec cent, l'avaient déjà précédé; et, graces à son éloignement, le clergé, qui n'osait plus guères s'assembler, ainsi qu'il apparaît par les procès-verbaux des synodes diocésains d'Avranches, du 15 avril 1589 et des 3 mai et 4 septembre de l'année suivante, put vaquer à ses fonctions ordinaires.

Cette expédition de Montpensier, qui venait toutefois de ranimer les espérances des Réformés du midi, que l'on croyait anéantis, depuis les royales exécutions de

(1) Palma Cayet, chron. nov., p. 335.

1574, décida bientôt le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne pour la Ligue, à passer à son tour dans notre province et à réprimer pour toujours les menées de ce parti, qui n'y existait plus à ses yeux qu'à titre d'auxiliaire du prétendant. L'Avranchin cependant ne pouvait être que tout un ou tout autre. N'appartenant plus à la Ligue, il revenait de droit au Protestantisme. Ses Catholiques royaux même tournaient, par la fréquentation de leurs nouveaux frères d'armes, aux doctrines pour la destruction desquelles ils auraient sacrifié naguères existance et fortune; et les transactions de conscience qu'amenaient ces rapprochements politiques étaient toutes au profit de la Réforme et de ses sectaires.

Profitant de l'inaction du prince de Dombes, le chef des ligueurs bretons assembla donc quelques troupes à Fougères; et, ayant obtenu de l'artillerie des Malouins, qui s'étaient récemment déclarés pour la Ligue, en massacrant leur gouverneur Honorat de Bueil de Fontaine(1), il leur fit, sur la fin d'août de l'année 1590, investir Pontorson. Le dernier jour de ce mois, il arriva lui-même présider en personne aux opérations du siège. Comme le Couesnon en rendait les abords difficiles du côté de la Bretagne, surtout aux heures du flux, la place ne fut attaquée que dans la partie qui regarde la Normandie. Cependant bien que deux mille hommes de pied et deux cents cavaliers y fussent activement occupés, les travaux n'avançaient qu'avec une certaine lenteur. Montgommery en effet, qui était revenu prêter main-forte à son gouverneur de Saint-Quentin, y révélait sa présence

(1) De Thou, *passim*.

et tenait courageusement tête à l'orage(1).

Son éternel rival de Vicques, qui était accouru de son côté se ranger sous les enseignes du duc de Mercœur, obtint alors des Malouins un nouveau renfort de six cents hommes bien équipés, qui arrivèrent par mer, quelques jours après. Vingt-quatre heures de repos les ayant suffisamment rafraichis, ils furent passés en revue et dirigés sur la tranchée.

Cependant, comme ils y entraient, de Vicques s'étant avisé de faire parade de leur belle ordonnance et d'en intimider l'ennemi, s'approcha de la contrescarpe pour demander aux plus rapprochés si un de ses anciens capitaines, La Coudraye, était parmi eux; et, au cas où il s'y trouverait, s'il voudrait entammer avec lui un pourparler d'amitié. La Coudraye parut aussitôt aux crénaux, par la permission de Montgommery, et quelques mots furent échangés entre les deux anciens compagnons d'armes, avec le ton de la plus vive cordialité. Sur l'invitation du ligueur, le royaliste de Pontorson accepta même à diner pour le lendemain.

Mais, à l'heure convenue, de Vicques étant retourné à la tranchée et ayant demandé des nouvelles de son convive, sa stupéfaction fut grande de le voir sortir, à la tête de quarante hommes, et donner, visière baissée, dans le boyau. Il était loin d'être préparé à cet acte d'hostilité. Sa bravoure ne lui permit pas néanmoins de lacher pied, et il marcha résolument à l'ennemi. Mais, comme il n'était suivi que de trois des siens, la lutte devait être courte; et, le 14 septembre 1590, jour où ce

(1) Voir Taillandier, pour tous les détails de ce siège.

combat déloyal se livrait sous les murs de Pontorson, les annalistes du Mont-Saint-Michel eurent à enregistrer le trépas du plus fidèle et du plus vaillant défenseur que la Ligue eût donné à leurs murailles(1).

La consternation que cet événement jeta dans le camp des assiégeants fut si grande, que les Normands ployèrent aussitôt bagage et laissèrent là leur drapeau. Le duc de Mercœur alors, se voyant abandonné par les uns et rudement poussé par les autres, fit précipitamment rembarquer son artillerie pour Saint-Malo, et reprit la route de Dol avec ses Bretons(2). Comme dans les combats antiques, la mort d'un seul venait ainsi d'épouvanter les plus braves, et de sauver ceux qui naguères auraient payé du meilleur de leur fortune la liberté et la vie.

Ce fut alors au Mont-Saint-Michel à redoubler de vigilance devant l'aspect de plus en plus menaçant d'une contrée, où le Protestantisme avait jeté de si profondes racines, et que la retraite des Ligueurs replaçait sous sa tyrannie. Les dispositions en effet de la forteresse de Tombelène, qui préparait sa capitulation, arrivée le 8 novembre 1592 (3), semblèrent lui présager bientôt un sort pareil; et, sans une fidélité que la Ligue ne trouva pas par suite à l'épreuve des ressentiments et de l'ambition, la vieille abbaye eût de même vu s'humilier l'orgueil de ses rochers, devant l'étendard de quelques obscurs chevaucheurs de nuit.

Jacques de Louvat, sieur de Boissusé, avait été donné pour successeur au vieux lieutenant de Matignon. La ten-

(1) Anonyme du Mont.
(2) Taillandier.
(3) Séguin, p. 303; Desroches, t. 2, p. 234.

tative, dont sa place d'armes fut l'objet, un an après la retraite du duc de Mercœur, fit voir que si ce capitaine avait toutes les ruses, il avait aussi la férocité qu'on pourrait attendre du meilleur partisan. Impitoyables les premiers, les Calvinistes de Ducey, il faut le dire, n'avaient guères coutume d'épargner leurs prisonniers, et la pertuisane ou le gibet en faisaient ordinairement justice.

Or, un soldat de la garnison de Boissusé, étant un jour tombé entre leurs mains, allait subir le sort commun de ses compagnons et avait déjà le couteau sur la gorge, lorsque, pour sauver sa tête, en même temps que pour gagner une récompense, dont l'argument ne manquait pas de valeur, il promit de leur livrer l'abbaye. Le pauvre ligueur tout tremblant est donc relaxé, avec la prime de deux cents écus qu'on lui avait promise, et l'on convient avec lui des moyens de s'introduire dans la place. Il faudra que nos Huguenots se trouvent, le soir, au pied des murailles. Alors, au moyen des *poulains*, dont la roue sert à faire monter les provisions du monastère, les assaillants seront hissés dans les salles basses, et la montée leur sera ensuite des plus aisées, par le dégré de la fontaine Saint-Aubert, jusques sur le rocher(1).

C'en était fait de l'abbaye, si le soldat ne s'était pas repenti de ses promesses. Le gouverneur, informé de ce complot, se garda bien, après avoir pardonné à son arquebusier, de négliger son concours, pour le contreminer; et, la trahison étant une fois de la partie, ce fut au bien averti de s'en faire une arme contre le machinateur. Sa garnison reçut aussitôt ses instructions; et les

(1) Thomas Le Roy; Jean Huynes; Anonyme du Mont; Desroches t. 2, p. 232; Blondel, p. 61.

sieurs de Cussy, d'Aubigny et de Montseryan, qu'elle avait pour officiers, résolurent bien de ne pas s'épargner à l'heure de la bataille.

Vint enfin le jour Saint-Michel, auquel nos Calvinistes commandés par les sieurs de Sourdeval, de Chasseguey et Gabriel de Montgommery, devaient, sur les huit heures du soir, se présenter au rendez-vous et surprendre l'abbaye, au milieu du premier sommeil, qui succèderait à la fête de leur glorieux patron. Tout concourait, comme on le voit, à favoriser l'entreprise: l'atmosphère se trouvait en outre si chargée de vapeurs, qu'ils arrivèrent à la muette et sans donner un indice de leur marche. Comme il était convenu, le soldat était à l'embrasure de la machine. Aussitôt l'ascension de commencer. Arrivé à la crypte de l'abbaye, chaque huguenot est reçu à bras ouverts par deux autres soldats, qui le conduisent dans le grand cellier, situé au-dessous du réfectoire. Là, selon les rôles concertés par le gouverneur, on lui fait vider une corne de vin, afin, selon l'introducteur, de se mieux animer encore au massacre des moines. Enfin on passe au corps de garde; mais à peine le malheureux en a-t-il franchi le seuil, qu'un coup de hallebarde l'envoie rouler sur les dalles, où ses compagnons l'ont déjà précédé et ne tarderont pas à le rejoindre.

Quatre-vingt-dix-huit protestants, dont quarante-deux de Pontorson, avaient été égorgés de cette manière, lorsque leurs officiers, étonnés du silence qui se faisai là-haut, et que la présence d'un si grand nombre de soldats d'élite rendait inexplicable, commencèrent à mal augurer de ces retards et demandèrent, en preuve que tout allait bien, qu'on leur jetât un moine par les fenê-

tres. Un prisonnier de guerre, qui se trouvait là depuis quelque temps, est aussitôt appréhendé. On le rase, on l'affluble d'un froc, et, après lui avoir donné de l'épée dans le ventre, on le jette sur le rocher.

Quoiqu'il en soit, Montgommery, dont le tour de monter était venu, soupçonnant encore quelque piège, voulut avant d'y hasarder sa personne, avoir une assurance plus positive du succès de la tentative. Un page, dans lequel il avait toute confiance, prend donc sa place, pour aller demander le mot du guet. Mais aussitôt le cri de trahison ! retentit au-dessus de la tête des conjurés. L'enfant, prêt à prendre pied sur le revers de la muraille, n'a reconnu personne et s'est précipitamment lancé dans l'espace.

L'épouvante fut alors à son comble, et la retraite s'opéra en désordre, sous le feu des batteries, dont la mitraille ne s'égara pas tant, qu'il ne restât encore quelques cadavres à joindre à ceux des sombres cavités du Mont. Le lendemain enfin, la sépulture leur fut donnée, à quinze marches environ du *poulain*; et la trappe, par où les sentinelles les avaient introduits, prit de ce jour le nom de porte de Montgommery, sous lequel elle est encore connue.

Dans le silence des annalistes, qui ne nous apportent plus ici de dates, si ce n'est celle de cette même année, dans laquelle le château de Pontorson aurait été repris par les Protestants, à la suite d'un échec sur le Mont-Saint-Michel, il n'est pas défendu de croire que cette ville, en apprennant la déroute qui précède, eût fermé ses portes aux fuyards et sécoué le joug de sa garnison. Toujours est-il qu'elle attira sur elle tout le poids de la colère de son terrible voisin. Non content en effet de la repren-

dre à la pointe de son épée, Montgommery y promena l'incendie; et telle est l'action qu'une fresque nous retrace encore sur un panneau de cheminée du château de Ducey, et dans laquelle son seigneur, un bouclier dans sa gauche, une torche dans sa droite, ne semble pas faire mentir la fière devise: *Marte non fortunâ*, qui l'accompagne(1).

La conservation d'une place aussi importante que le Mont-Saint-Michel eût dû en assurer le gouvernement au sieur de Boissusé. Quelques mois après cependant, il en fut déposé, sur les plaintes des religieux; et Vincent de Launey, sieur de la Chesnaye-Vaulouvet(2), gouverneur de Fougères, en prit possession, par la recommandation du duc de Mercœur(3).

Boissusé, irrité de sa disgrace, se donna alors aux Protestants, et chercha, par tous les moyens, à se venger d'un parti qui ne voulait plus de ses services(4).

Les Calvinistes, de leur côté, qui ne cessaient d'avoir les yeux tournés sur le Mont-Saint-Michel, y revinrent, le 19 juin suivant, jour de Saint-Gervais et de Saint-Protais. Ainsi que nous l'apprend un annaliste, Pontorson était toujours leur point de réunion et de départ. Cependant, bien qu'ils fussent renforcés de quelques partisans du voisinage, et que l'heure de la nuit, qu'ils avaient choisie, enveloppât de mystère leur hasardeuse expédition, ils furent encore découverts et forcés de battre honteusement en retraite(5).

(1) Demons, Hist. civ. et relig. de Cherbourg; de Gerville, Hist. des châteaux; Desroches, t. 2, p. 234.
(2) De Thou, *passim*.
(3) Anonyme du Mont.
(4) Desroches, t. 2, p. 235.
(5) Anonyme du Mont.

L'agitation qu'ils entretenaient autour d'eux cessa quoiqu'il en soit pendant quelque temps, par suite du départ de Montgommery et de Colombières pour le siège de Rouen. Vers le commencement de l'année 1592, un appel leur ayant été fait par Henri IV, ainsi qu'à tous les royaux catholiques et protestants, on les vit en effet s'éloigner, à la tête de trois cents chevaux, en même temps que le gouverneur de Caen, avec huit cents gentilshommes, quatre cents carabins et deux cents chevau-legers; le colonel Saint-Denis, six cents arquebusiers à cheval; les comtes du Lude et de Souvray, trois cents gentilshommes; et le marquis de Canisy, quelques compagnies(1).

(1) Masseville, t. 5, p. 331.

XVI

Etat des partis dans le Val-de-Saire. — Soumission de la majeure partie de ses paroisses. — Reddition du château de Valognes au comte de Thorigny. — Dutourps d'Amfreville. — Tentative des Ligueurs sur Cherbourg. — Leur déroute. — Siège des châteaux de Théville et de Teurthéville-au-Bocage. — Mort de Dutourps. — Procession de LA BONNE-FEMME.

Pendant que ces événements se passaient au midi du département, la partie centrale et du nord n'était pas moins agitée, et des luttes de parti à parti s'y produisaient simultanément, sans que rien de décisif amenât la destruction de l'un ou de l'autre. Le Protestantisme, ruiné dans la péninsule cotentinaise, s'était comme ailleurs confondu avec le royalisme catholique. La grande scission de la Ligue en prenait à son tour une moitié; et telle ville ou tel château, qui avaient précédemment tenu pour la rebellion protestante, tenaient maintenant pour la légitimité successorale; tandisque tels autres, naguères monarchiques, avaient embrassé le parti de la révolte.

Sans plus regarder aux hérésies qu'aux vieilles inimitiés de la guerre, Cherbourg seul ne s'était pas un

instant départi de la ligne du devoir et de la soumission. Mais, placé à l'extrémité d'une contrée qui s'était presqu'entièrement donnée à la Ligue, il était difficile que le lieutenant de roi, Michel de La Chaux-Montreuil, qui avait succédé dans son gouvernement à Louis Dursus, sieur de Lestre et de Hautmesnil, y exerçat assez d'autorité pour empêcher ces fréquentes et fatales collisions, qui ne tardèrent pas à s'y produire et qui n'eurent cependant d'autre importance politique, que d'arriver comme corollaires des grands événements décisifs dont les murs de Paris et de Rouen virent l'accomplissement(1). Encore moins eût-il pu entreprendre la réduction d'une place de guerre et venir en arracher les drapeaux fleurdelisés de noir que la Ligue y avait arborés.

Cependant des battues, adroitement conduites dans les paroisses de Réthoville, Vrasville, Angoville, Saint-Pierre-Eglise, Théville, Carneville, Néville, Clitourps, le Vast, Anneville-en-Saire, Montfarville, Barfleur, Valcanville, Gouberville, Cantelou, Morsalines, Saint-Vaast-la-Hougue et Quettehou, qui s'étaient soulevées à l'instigation de quelques hardis guisards, dont le nom paraîtra bientôt dans ce récit, amenèrent une sorte de pacification de leur part; et le Val-de-Saire n'eut pas à déplorer le massacre des Gautiers de Falaise. Le 26 février 1590, par accord passé entre les habitants de la contrée et le chef des royaux, il fut convenu qu'ils déposeraient les armes, et que chaque commune enverrait à Cherbourg deux hommes solvables, pour garantie de sa fidélité(2).

Restait toutefois à réduire les seigneurs et surtout la

(1) Voisin-La-Hougue, p. 102.
(2) Demons, Hist. civ. et relig. de Cherbourg.

cité qui, par sa position centrale, servait pour ainsi dire de pivot à leurs opérations.

Or, après de nouvelles dissensions, qui, comme nous l'apprend le plus ancien registre des baptistaires de l'église *parrochiale et collègiale de Monsieur Sainct Mâlo de Vallôn* (1), avaient contraint son vénérable dignitaire Camille Le Saché de céder, pendant quatre années, sa place à un fougueux jacobin, frère Jean Enguerrand, du couvent de Coutances, la ville de Valognes s'était déclarée pour la Ligue. Son baillage et sa recette des tailles avaient en même temps émigré pour Cherbourg, tandisque les insurgés du Cotentin revenaient en foule dans ses vieilles gentilhommières et la disposaient à une sérieuse défensive(2).

Les laisser plus long-temps se fortifier dans ce poste, c'eût été courir au devant d'une conflagration générale, que de La Chaux avait eu tant de peine à éteindre dès son début. Aussitôt après la bataille d'Ivry, où l'armée royale venait de se couvrir de gloire, le comte de Thorigny n'eut donc rien de plus pressé que d'arracher ce petit foyer de révolte au parti vaincu, mais qui, tout meurtri de sa chute, pouvait encore se relever avec vigueur et gêner les mouvements des royaux, dont la Normandie était constamment la base et le grenier d'approvisionnement. Ses troupes occupèrent ainsi les avenues du château, qui faisait presque toute sa force; et Guillaume de Garaby-Pierrepont d'Etienville, son gouverneur, fut sommé de se rendre. Quelque favorablement disposé qu'il fût pour sa faction, notre rusé ligueur, tout

(1) Registre, à l'hôtel de ville de Valognes.
(2) Demons, *loco citato*.

bien considéré, la tournure des affaires comme son isolement au milieu d'une contrée qui venait de se déclarer presqu'en entier pour la légitimité du premier Bourbon, aima mieux faire de bonne grace ce qu'il ne pouvait empêcher, et il capitula. En conséquence, une garnison royale releva sa ligueuse; et, comme ses conditions le portaient, après avoir juré fidélité au Roi, il en conserva le commandement en sa qualité de gouve rneur de la ville et du château(1).

Le comte de Thorigny ne s'était pas mis en marche dans le seul but de réduire Valognes, mais encore de nettoyer le pays de tous les coureurs qui y promenaient effrontément leur attirail de guerre, et prenaient plaisir à s'entre-canonner.

Le plus fameux de ces partisants, que le duc de Mayenne, suivant un manuscrit de ce siècle, y entretenait au nom de la sainte Union, était un Dutourps d'Amfreville, sieur de Lacour et de Théville; et il n'était pas de riches manoirs qui n'eussent reçu sa terrible visite. Bien différent en cela d'un autre Jean de La Cour, dit le capitaine Saint-Martin, qui, pour ses loyaux services au Roi, plutôt que pour ses titres, fut exempté de la taille, lors de la recherche de Roissy, Dutourps fourrageait continuellement dans cette partie maritime de la Manche, à laquelle la Saire a donné son nom, et s'en était rendu la terreur.

Cependant, vers la Saint-Michel 1590, ses violences ayant comblé toute mesure, il s'était trouvé bloqué à son tour dans son château de Théville; et on lui avait rendu,

(1) Masseville, t. 5, p. 304.

à coups de canon, tout le mal qu'il avait si profusément répandu sur la contrée. Mais soit que l'attaque manquât de munitions, soit que la défense lui fût supérieure, le camp avait été levé; et le gentillâtre, débarrassé de la coalition de ses voisins, avait pu reprendre impunément ses allures de guerre. Le 13 février de l'année suivante, le vieux Jacques de Sainte-Marie-d'Aigneaux, que nous avons vu figurer plus haut dans les premiers troubles, et que le nouveau roi comptait au nombre de ses fidèles, avait essayé de mettre le petit tyran à la raison et n'avait pas été plus heureux que les Catholiques royaux du pays(1).

Alors, dans l'enivrement du succès, Dutourps avait cru pouvoir s'élever à la hauteur d'un chef de parti et s'en prendre à des villes. Cherbourg, avec son enceinte bastionnée, ne lui avait donc pas semblé trop indigne de ses armes. Jugeant bien cependant que ce ne serait pas de vive force et bannières déployées qu'il parviendrait à s'y introduire, il avait combiné son plan de manière à l'obtenir par surprise et sans risque d'une bataille. C'était donc le 4 avril 1591, jour des Rameaux, qu'il devait s'y présenter, pendant que ses habitants suivraient paisiblement la procession de la Pâques, et se croiraient en sûreté derrière leurs murailles(2). Le plus grand secret fut alors commandé; et ses volontaires, au nombre de six cents, se mirent joyeusement en marche. Ces sages précautions n'empêchèrent pas toutefois, qu'en passant

(1) Demons, Hist. civ. et relig. de Cherbourg.

(2) Bisson, *anno* 1771, p. 26, et 1773, p. 102; Voisin-La-Hougue, p. 102; Rétau-Dufresne, p. 110; Demons, *loco citato*; Annuaire de la Manche, 1833, p. 206.

par Gonneville, leur bande indisciplinée n'assaillit le château d'un sieur Le Noir, que commandait un vieux militaire, et qu'après un court engagement, dans lequel il y eut du sang versé, la maison, ayant été abandonnée par les défenseurs, ne fût livrée aux flammes. Quoiqu'il en soit, après avoir jeté les cadavres dans un puits et pendu dans un champ, auquel son nom est resté, un certain lieutenant Baudriband, dont la résistance les avait irrités, nos Ligueurs avaient continué leur route et ils étaient arrivés à petit bruit dans la forêt de Brix, où ils s'arrangeaient pour la couchée et pour le reveil du lendemain(1).

Ce réveil devait être terrible pour les Royaux; et l'affaire avait été jusqu'à ce moment si heureusement conduite par les conjurés, qu'ils devaient bien compter n'y pas laisser du leur et en retirer tout le profit. Un de ces hasards, qui dérange souvent de plus profondes combinaisons, déjoua cependant leur complot.

Comme le jour baissait, une vieille femme, nommée Besboue, s'étant trouvée à fagotter des branches sèches, dans le bois de Saumarest, à Tourlaville, entendit deux hommes s'entretenir de l'attaque du lendemain et de la remise des clés que devait leur faire un affidé de la ville. Mais ceux-ci, l'ayant aperçue à leur tour, s'apprêtaient à la réduire pour toujours au silence, lorsque la vieille, s'étant avisée de protester de sa surdité, ils consentirent à ne pas se charger d'un crime inutile et à la relâcher. Elle de se traîner alors, aussi vite que ses jambes pouvaient le lui permettre, et, une fois rentrée en ville,

(1) Demons, Hist. civ. et relig. de Cherb.

d'aller assembler la garnison et la garde bourgeoise sur la place du château. Des patrouilles sont aussitôt dirigées dans tous les sens, des sentinelles secrètement placées à chaque avenue. Le soleil enfin n'a pas plutôt brillé à l'horison, que les cloches de Cherbourg lancent de joyeuses volées par les airs, et annoncent comme de coutume la paisible solennité du jour. Jamais plus parfaite quiétude n'a, ce semble, régné dans ses murs, et l'on serait tenté de se croire en pleine paix(1).

Plus que jamais rassuré par toutes les aparences de sécurité et même de relâchement dans la discipline, que de La Chaux-Montreuil a ordonné de lui présenter, Dutourps arrive alors avec ses ligueurs. Mais aussitôt les avant-postes démasquent leur front; et une vigoureuse sortie de la milice et de la garnison le refoule sur ses derrières et force ses lignes. Son attaque en un mot s'est changée en déroute; et, sans l'abri que leur a fourni son pont-levis de Théville, ses fuyards courraient encore.

Voilà ce qui s'était passé avant que l'armée royale vint prendre ses quartiers à Valognes. Le comte de Thorigny voulut voir s'il n'en aurait pas meilleur marché que ceux qui l'avaient précédé; et, après s'être entendu avec de La Chaux-Montreuil, il l'investit, dans les premiers jours de mai. A cet effet, Cherbourg lui dépêcha de l'artillerie, et son gouverneur se chargea lui-même de la conduite du convoi. Mais, arrivé sous les murs de la vieille forteresse baronniale, un de ses plus braves lieutenants, Jean de Gouberville, sieur de la Chilanderie de Néhou(2), fut grièvement blessé. C'était, disent les docucuments ma-

(1) Demons, Hist. civ. et relig. de Cherb.
(2) De Roissy.

nuscrits, la veille de la Pentecôte. Le siège fut alors poussé avec vigueur ; et, le 13 juin de la même année, veille de la Fête-Dieu, Matignon eut la joie d'entrer, l'épée haute, dans ce petit repaire de Théville et d'en chasser ses artisans de désordre.

Le chef qui les commandait fut-il pris et par suite remis en liberté, ou bien parvint-il à gagner la campagne? c'est ce que nos investigations historiques n'ont su découvrir. Une assez légitime induction, que nous tirons des événements postérieurs, nous porte à croire que le comte de Thorigny laissa le champ libre au ligueur insoumis, et que la pacification de la contrée n'eut rien à gagner à sa défaite.

Bientôt, en effet, on le vit prendre sa revanche sur le château des sieurs de Saint-André, de Teurthéville-au-Bocage, et le serrer étroitement dans ses lignes(1). La position des assiégés, qui avaient sans doute fait partie de la première coalition des seigneurs contre leur incommode voisin, commença alors à inspirer assez de craintes, pour qu'à défaut du comte de Thorigny, dont le centre du département avait réclamé la présence, quelques royaux, appartenant aux capitaines Lalande, s'empressassent de venir leur prêter assistance et tenter de les dégager. Avec ce refort, on put essayer une sortie ; et, le mardi 1er jour d'octobre, les Ligueurs furent bravement attaqués dans leurs lignes. Cependant, après un combat meurtrier, dont un amas d'ossements, découvert en 1745, révèle assez l'importance, la garnison de Teurthéville fut obligée de regagner sa poterne et d'ajourner ses efforts. Un triste devoir, en attendant, lui

(1) Bisson, *anno* 1771, p. 26.

restait à accomplir. Il s'agissait de rendre les derniers honneurs à un des fils de la maison Robert-Michel de Saint-André, qu'un coup mortel avait atteint dans la charge, et dont les restes furent déposés, le surlendemain, dans l'église du lieu, ainsi que ceux d'un sergent de la compagnie de La Lande. Cette perte devait être des plus sensibles à cette poignée de défenseurs que décimaient chaque jour les arquebusades des factieux. Une autre vint encore s'y joindre. Le jour même où la dépouille de son puîné était déposée dans le saint lieu, Thomas Michel, seigneur de Teurthéville, lieutenant pour le roi aux Eaux et Forêts du baillage de Cotentin, succomba de même, sur les cinq heures du soir, sous les coups des assiégeants, et laissa ainsi sans chef sa malheureuse garnison. C'est en vain que les capitaines La Lande, qui étaient venus s'y joindre, le 2 septembre précédent, et qui y restèrent jusqu'au 5 décembre de la même année, cherchèrent à reculer l'heure de la défaite : les assiégés, poussés à bout, rendirent la place, le 15 février 1592; et Dutourps put se croire un instant l'arbitre de la contrée.

On ne pouvait cependant tolérer plus long-temps ses rodomontades. Le marquis de Canisy, gendre de Matignon, qui était pourvu de la lieutenance au baillage de Cotentin, devenue vacante par la mort du sieur de Longaulnay (1), se chargea donc d'humilier la fierté du hobereau, et de lui reprendre sa conquête.

Il n'y avait pas quinze jours que notre ligueur s'était emparé du manoir de Saint-André, lorsque les Royaux parurent. L'attaque commença, quoiqu'il en soit, sous d'assez sinistres auspices pour ceux qui la dirigeaient.

(1) De Caillères, p. 290.

Dès la première charge, qui se donna le 4 mars 1592, Philippe d'Auxais, guidon de la compagnie de cinquante hommes d'armes de Hervé de Canisy, fut mortellement atteint, ainsi que l'obituaire de l'église du Dézert en faisait foi, et comme le contrat même de fondation nous l'attesterait encore(1). Le lendemain le siège était mis au château.

Cependant il ne fut pas si rigoureusement observé, que Dutourps n'eût toutes les facilités d'en sortir et de vaguer à l'entour avec sa bande. C'est ainsi que, le dimanche 12 avril, s'étant fait jour au milieu des campements de Canisy, il amena son adversaire jusqu'à Sauxemesnil, et changea le système d'hostilités employées contre lui en véritables escarmouches. De là, après un combat dont le résultat demeure incertain pour nous, si toutefois il n'est pas permis de le supposer à son désavantage, les assiégés et les assiégeants reprirent le même chemin, et rentrèrent, les premiers, dans leurs tourelles, tandisque les seconds se logeaient dans l'église même de Teurthéville. Six jours après, un autre engagement se donnait, avec les mêmes circonstances, au bas de Fermanville. Un secours, que les capitaines Valaubépine amenèrent, le 23 du même mois, ne dut pas, à ce qu'il paraît, faire encore changer de face à ces petits événements, qui se multipliaient inutilement pour l'un et l'autre parti. Après être sortis, le jour de l'Ascension, de la maison des Vollières, où ils étaient venus se loger à leur arrivée, nous n'entendons plus en effet qu'ils aient fait de bruit dans cet incroyable siège, qui exerça pendant dix mois la patience de nos partisans royalistes.

(1) Toustain de Billy, Hist. eccl.

Pour s'opposer aux ravages de ce Dutourps, qui s'étendaient fréquemment dans les parages du Bourget et du hâvre de Barfleur, le duc de Montpensier, par acte daté du Croisset, au camp devant Rouen, le 13 mars 1592, avait enfin désigné son lieutenant au pays de Cotêntin, Jacques de Sainte-Marie-d'Aigneaux, pour gouverneur de Barfleur; et, comme cette ville, ainsi qu'on vient de le dire, n'était pas exempte des incursions même du ligueur, il lui avait donné pouvoir de la fortifier et de la garnir de la meilleure compagnie d'arquebusiers à pied qu'il pourrait lever(1).

De ce moment, les affaires du premier avaient périclité, et le pays avait compris qu'il serait bientôt débarrassé de ses oppressions. Dutourps fut en effet exterminé, à Gonneville, dans la nuit du 22 décembre 1592; et avec lui tomba pour quelque temps l'insolence des ligueurs valdesairais(2).

On avait fait le procès aux bandouliers, dont la garnison de Cherbourg s'était saisie dans sa poursuite jusqu'à Théville, après l'insuccès de leur entreprise; et quatre d'entre eux avaient été condamnés au dernier supplice. La tête de Dutourps fut accouplée avec les leurs, et fichée à un pieu sur la porte Notre-Dame. Suivant une enquête de la chambre des comptes, du 9 août 1647, ces affreuses dépouilles y étaient encore conservées au temps de sa rédaction; et de Chantereyne, dans ses notes manuscrites sur sa ville natale, affirme tenir de vieillards qu'on les y voyait encore à l'époque de la démolition de ses vieilles fortifications.

(1) Toustain de Billy, Hist. eccl.; Séguin, p. 395.
(2) Demons, Hist. civ. et relig. de Cherbourg.

D'un autre côté, les habitants de Cherbourg, pour lesquels tout événement mémorable était le sujet d'un monument votif ou d'une pieuse cérémonie, fondèrent une procession, en action de graces d'avoir été préservés des fureurs de la Ligue ; et, jusqu'à la Révolution, on put voir, la veille du dimanche des Rameaux, leur pieux cortège se déployer solennellement dans ses rues. C'était un souvenir de la vieille *Besboue* ; et la procession prit dès-lors le nom de *Procession de la Bonne-Femme.*

La récompense enfin de leur fidélité ne se fit pas attendre. Par une charte, du mois de septembre 1594, motivée sur *le bon devoir qu'ils avaient fait, de se tenir toujours bien armés de bonnes munitions de guerre, pour conserver leur ville en son obéissance*, Henri IV se plut à les confirmer dans tous leurs privilèges, franchises, immunités, et entre autres celle de *labourer franchement par leurs mains leurs héritages situés sous les étendues des églises tant de la ville que des faubourgs*, et que comprenaient les paroisses de Tourlaville, Octeville, Equeurdreville, Hainneville, Nouainville, Flottemanville et Martinvast(1). Leurs propriétés urbaines étant pareillement déclarées de *franc aleu*, ils purent dès-lors s'appeler fastueusement *pairs à barons*, puisqu'ils en avaient les privilèges (J).

(1) Voisin-La-Hougue, p. 103; Rétau-Dufresne, p. 111; de Roissy ; A. Asselin, Détails hist. sur l'ancien port de Cherbourg.

XVII

Profond désordre du Cotentin. — Pillages à Orglandes. — Résistance des Royaux de Saint-Sauveur-le-Vicomte. — Découverte des intrigues des Ligueurs de Valognes, par le FIN-RUSÉ. *— Conversion de Henri IV. — Tentative des radicaux protestants sur le Mont-Saint-Michel. — Pillages des abbayes Blanche et de la Luzerne. — Boissusé se donne aux Protestants et conduit une entreprise contre son ancienne forteresse. — Michel de Raffoville relève le drapeau de la Ligue dans le Val-de-Saire. — Sa condamnation par le Parlement.*

Trop de rivalités régnaient dans la péninsule, et trop grand était le nombre des ligueurs qui la désolaient, pour que la destruction d'un des leurs amenât la soumission du parti. C'est en vain que, pour couper pied à toutes ces hostilités, qui rappelaient les temps les plus sauvages de la féodoalité, le maréchal de Matignon, devenu propriétaire de la baronnie de Bricquebec, avait désarmé son donjon et relégué son artillerie à la Hougue et à Thorigny(1). L'exemple, bon pour un régime aussi sévère que celui du grand ministre, qui devait préparer la venue d'un Louis XIV, n'était pas encore marqué au coin de

(1) De Gerville, Hist. des Châteaux.

la prudence. Il fallait qu'il restât du canon pour répondre au canon, des murailles pour répondre aux murailles.

Les campagnes en effet s'étaient remplies de pillards et de batteurs d'estrades. Un jour c'était sur une paroisse que s'abattait leur cohue; un jour c'était sur un autre. Si l'on veut une preuve convaincante de cet état de perturbation générale, il suffira de dire ici que, pour prendre possession du prieuré de Saint-Manvieu de Marchesieux, auquel il venait d'être nommé par le Roi, Nicolas Traisnel, conseiller au parlement de Rouen, n'avait pu le faire que fictivement, dans une des chapelles de Notre-Dame de Paris(1). D'un autre côté, on n'avait pas su le comte de Thorigny éloigné de quelques marches de Valognes, que les courses des Ligueurs avaient recommencé, et que le pays s'était vu fourrager, comme au temps de l'invasion anglaise. A Orglandes, entre autres, la dévastation de familles entières avait été si profonde, qu'en considération de ces malheurs, nous voyons, par acte passé, le 25 septembre 1594, devant les tabellions de Bricquebec, et encore existant aux archives de ce bourg, Marie de Bourbon, duchesse de Longueville, abandonner à ces habitants les deux tiers de ses marais de Néhou(2).

Si ces ravages ne s'étaient pas étendus dans quelques paroisses voisines de la Haye-du-Puits, et notamment dans celle de Denneville, c'est que son seigneur Jacques-Eustace d'Omonville, fils de Jean, qui, sous le règne de Henri II, avait été lieutenant du grand-amiral de France, s'était courageusement jeté à la traverse, et avait fait voir

(1) Toustain de Billy, Hist. eccl.
(2) Le Brédonchel, Hist. de Néhou, p. 77.

aux anarchistes qu'il n'était d'autres chances pour eux que là où l'on ne savait faire bon visage à l'ennemi. Aussi, pour ces éminents services, reçut-il, comme nous l'atteste une note d'un de ses descendants, extraite de son chartrier privé, des gratifications nombreuses du gouvernement et de son pays(1).

Cet exemple, nous devons le croire, avait enfin servi à relever le courage de la poignée de Royaux, qui défendaient Saint-Sauveur-le-Vicomte. Dans l'année 1591, qui suivit les évenements qui précèdent, sa faible garnison de quarante hommes, réunie aux bourgeois, avait en effet tenu tête à quatre mille ligueurs et sauvé cette place, où ils étaient accoutumés à entrer librement, depuis que son engagiste de 1572, Christophe de Bassompierre en avait résigné le commandement à la Couronne. Henri IV alors avait su récompenser leur vigoureuse défense; et, par lettres-patentes, de l'année 1592, il avait permis à ces braves bourgeois d'aliéner à leur profit deux cents acres de marais que leur communauté tenait, depuis 1536, de la libéralité de Henri II(2).

Cependant, quelque soin que le comte de Thorigny eût apporté à préserver Valognes d'une rechûte dans le parti de la Ligue, il n'avait pu empêcher que la faction n'y rentât secrètement aux affaires. Le Geay de Cartot, que nous avons vu précédemment figurer au massacre des Protestants du Quesnay, ayant en effet repris, à Pierrepont-d'Etienville, la capitainerie du château, travaillait à y rappeler les rébelles, lorsque le lieutenant-général du bailli d'Alençon, Pierre de Lailler, qu'on avait

(1) Almanach de la Manche, 1822, p. 97.
(2) *Ibid.*

surnommé le *Fin-Rusé*, découvrit son infidélité et sauva sa ville natale d'une sanglante réaction(1).

Le Protestantisme, dont il n'était plus question dans la partie septentrionale du département, ne perdait cependant pas courage dans l'Avranchin; et, si les Royalistes étaient catholiques dans le nord, ils étaient toujours huguenots dans le midi. La divergence même y étant plus profonde, ou, pour mieux dire, les opinions et les intérêts y étant séparés par un abîme de plus, il s'en suivait plus de chaleur dans la controverse et plus d'animosité dane la lutte. Péricard, d'un côté, était toujours ce ligueur farouche, qui, du haut de la chaire épiscopale, fulminait contre les hérésies du Béarnais, et sanctifiait la révolte. Montgommery, de l'autre, était toujours le vengeur d'un père indignement supplicié, et dont la fidélité, exaltée par l'idée religieuse, se retrempait encore dans la haine. On eût donc vainement cherché dans cette contrée, si profondément remuée par les partis, l'observance d'une seule loi de la guerre, la pratique d'une seule vertu de l'humanité. Si l'un étranglait ses prisonniers, l'autre les lardait de pertuisanes. Si ce féroce duc de Mercœur, dont l'action s'étendait du fond de la Bretagne sur les rives contestées du Couesnon, était arrivé massacrant sous Pontorson, Montgommery s'y était rué de même l'épée aux dents et la torche au poing.

Pour appaiser ces fureurs, il ne fallait pas moins qu'un grand acte politique, qui permît aux Catholiques un honnête et légitime retour vers le monarque, en même temps que les Protestants, rassurés par cet aveu, se relacheraient de leur intolérance et de leurs préten-

(1) Nobiliaire de Norm.

tions. Ce grand acte fut l'abjuration de Henri IV.

Le célèbre cardinal Davy-Duperron, auquel Saint-Lo doit toujours tenir à honneur d'avoir donné le jour, avait été assez heureux pour le préparer et pour le faire agréer en cour de Rome(1). François Pericard lui-même, ayant cessé de voir dans l'héritier du trône le *relaps* et le *pestiféré* de ses fougueuses homélies, du moment qu'il était question d'un retour à la foi de ses pères, s'était fait déléguer pour la Ligue, à l'assemblée de Suresne. Son propre archidiacre en outre, Jean Guiton de Carnet, n'avait pas tardé à faire le voyage de Saint-Denis, pour assister et coopérer à l'absoute de son roi ; et, de retour dans sa cathédrale, qui retentissait naguères de sanglants et licencieux monitoires, il avait hardiment fait entendre l'aussi magnifique apologie du vainqueur d'Ivry, que puisse fournir le texte des prophètes(2). Il en était de même enfin de Nicolas de Briroy, que l'église de Coutances venait de voir succéder à Artus de Cossé, et qui s'était joint avec enthousiasme aux prélats consécrateurs de l'héritier des Valois(3). Aussi voyons-nous qu'en récompense de son inviolable fidélité, Henri IV, par lettres du 10 mai 1590, le confirma non seulement dans tous les avantages de son prédécesseur, mais encore lui fit remise de toute espèce de redevance, même de joyeux avénement, et voulut qu'il jouît intégralement de tous les bénéfices temporels et spirituels de son évêché(4).

A ce nouveau langage de la chaire, inconnu du double

(1) De l'Estoile, t. 1, 2e p., p. 130.
(2) Desroches, t. 2, p. 236.
(3) Toustain de Billy, Hist. eccl.
(4) Gallia christiana.

troupeau apostolique de la Manche et particulièrement de l'Avranchin, la Ligue avait frémi, la Ligue avait baissé la tête; et Henri IV avait compté une ville de plus parmi ses bonnes et fidèles. La réconciliation, prêchée par ces voix éloquentes et recommandée dans les lettres pastorales de Duperron à ses concitoyens du centre, n'était toutefois que bien précaire; et les habitudes de guerre et de pillage étaient trop invétérées, pour que l'oisiveté de la paix leur succédât sans murmure, et qu'on leur fit le sacrifice de ses rivalités et de ses ambitions.

Les Calvinistes, mécontents d'une abjuration dont la raison politique ne leur semblait pas suffisante, continuèrent donc à s'agiter et à chercher d'autres garanties que celles qu'un monarque catholique pouvait leur donner. La seule religion arma donc leur bras de nouveau; et ce fut pour leur compte qu'ils s'en prirent aux Ligueurs.

De toutes les forteresses normandes, le Mont-Saint-Michel eût été sans doute la meilleure place de sûreté à laquelle ils se crussent des droits. Or, comme elle avait été ardemment convoitée par d'autres, elle le fut encore par eux; et ils complotèrent de s'en emparer. C'était le 27 janvier 1594, jour de Sainte-Julienne, vers une heure après minuit. Partis de Pontorson, ils s'étaient venus loger à l'auberge des Trois-Rois, sans que leur présence éveillât de soupçons. A l'heure dite, un pétard fut attaché à la fenêtre de l'écurie, et son explosion ayant fait brèche, ils se précipitèrent, au nombre de quinze, dans l'unique rue en limaçon que présentait la ville. Mais la garnison, prenant vivement les armes, les rejeta aussitôt hors de l'enceinte; et leur chef, nommé le capitaine de Courtils, demeura sur la place, d'un coup d'arquebuse à

croc, qui lui fracassa les deux genoux(1).

Il n'y avait que l'Avranchin, où le fanatisme religieux eût gardé ses colères et ses emportements. Si l'on parlait encore de pillages et de dévastations dans les autres contrées du département, on savait que le seul esprit de rapine, né du malheur des temps, y poussait leurs auteurs; et l'on ne voyait plus s'y produire de haines et de profanations purement religieuses. Sans être amis, les deux cultes commençaient à se porter respect, et l'église y jouissait de la même tranquillité que le prêche.

Le voisinage des protestants de Pontorson, qui n'avaient secoué le joug des anciens royalistes que pour tomber sous celui des Ligueurs, n'avait donc pas cessé d'ête incommode pour nos abbayes du midi. Dans l'année qui précède, leur colère se réveilla contre les moines de la Luzerne et leur digne abbé René Jourdain, qui, quoi que simple commandataire, s'était montré le zêlé défenseur de la maison, en faisant rentrer ses créances, récupérer ses revenus et restaurer ses vastes bâtiments. Tout fut envahi et ravagé en quelques heures. Les religieux cependant avaient eu le temps de se soustraire par la fuite aux avanies qui leur étaient destinées. Leurs persécuteurs ne purent en conséquence se saisir que de René Jourdain, dont les infirmités avaient retardé la marche; et ils l'emmenèrent prisonnier à Pontorson. On parvint toutefois à l'en faire évader; et l'infortuné religieux qui, pendant vingt ans, avait été le pasteur de ce troupeau, trouva, loin de lui, la mort à la Rochelle(2).

(1) Thomas Le Roy; Anonyme du Mont; Desroches, t. 2, p. 237.

(2) Neustria pia, p. 801; de Gerville, Hist. des Abbayes; Desroches, t. 2, p. 237.

L'abbaye Blanche, qui était la plus ancienne maison de femmes que possédât le département, n'était plus qu'un simple couvent, dont les galeries désertes retentissaient tristement sous les pas de quelques recluses. Après le saccagement de son église, qui arriva dans le même temps que celui de la Luzerne, il n'y resta plus que deux religieuses, sous la conduite de Jacqueline du Saussay. Pendant plus de dix ans, des ruines attestèrent cette visite des Calvinistes; et ce ne fut que sous le gouvernement de sa nièce, Isabelle de Claids, que le monastère put reprendre assez de splendeur, pour que Henriette de Queslen, qui lui succéda en 1531, lui fit restituer son titre d'abbaye(1).

Il n'y avait pas seulement que les Protestants qui remuassent dans l'Avranchin. Les mécontents attisaient encore la discorde et leur donnaient main forte. Jacques de Louvat, sieur de Boissusé, était de ce nombre; et, pour venger de sa disgrace de 1691, il n'était pas d'instrument dont il répudiât l'emploi. Du reste, la facilité avec laquelle on échangeait alors d'écharpe explique ces transactions de conscience; et le dicton populaire: *Vive le Roi! Vive la Ligue!* qui a survêcu aux événements pour lesquels on l'avait formulé, en dit plus que de fastidieuses sentences sur les faiblesses et les apostasies du temps.

Boissusé s'était donc mis à la tête des rôdeurs de nuit, que le Mont-Saint-Michel revoyait à de si courts intervales. Connaissant les avenues, assuré peut-être de quelques intelligences, il résolut à son tour de diriger,

(1) Neustria pia, p. 801; de Gerville, Hist. des Abbayes; Desroches, t. 2, p. 237.

avec un sieur de Goupigny, une attaque sur son ancienne forteresse; et il se mit en route à travers les grèves qui y conduisent. C'était le 7 de septembre 1595, veille de la Nativité de Notre-Dame. A cinq heures du matin, comme la garde ouvrait les portes de la ville, voilà donc que sa bande remplit les rues et commence l'attaque. Les maisons sont ruinées de fond en comble, les habitants passés au fil de l'épée. Mais l'inexpugnable abbaye, qui est sortie de son sommeil, a bientôt garni ses parapets de morions et d'arquebuses; son artillerie aussi a tonné; et, devant ses foudroyantes décharges, la bande s'est dissipée et a regagné Pontorson(1).

Tel était l'affligeant état du pays. Cependant, après l'édit du 26 juillet, qui suivit la réduction de Rouen, du Havre, de Harfleur, de Montivilliers, de Pontaudemer et de Verneuil, la Haute-Normandie avait commencé à goûter un peu de tranquillité. Comme le rapporte un contemporain, les prevôts des maréchaux firent tant de courses, « *qu'ils desnichèrent et nettoyèrent une infinité de petites retraictes à voleurs, qui estoient en divers endroits dans cette grande province*(2), » et les relations commerciales purent se renouer avec quelque confiance.

Quoiqu'il en soit, cet adoucissement aux malheurs de la guerre ne s'étendit pas à nos contrées septentrionales. Dissoutes un instant et aussitôt reformées, les compagnies de Ligueurs, qui ravageaient la presqu'île du Cotentin, avaient en effet reparu, sous la conduite de chefs aussi entreprenants que celui dont la tête, igno-

(1) Thomas Le Roy; Anonyme du Mont; Blondel, p. 63; Desroches, t. 2, p. 237.

(2) Palma Cayet, Chron. noven., p. 640.

minieusement fichée sur la porte de Cherbourg, semblait les appeler à la vengeance. Comme il n'est point d'acteur qui, sur la scène politique, ne retrouve sa doublure, Dutourps avait rencontré la sienne dans Michel de Raffoville. Battre le pays, dévaster ses châteaux, incendier ses maisons, voilà le legs que notre nouveau ligueur valdesairais avait recueilli de son prédécesseur; et déjà les châteaux de Rauville, de Franquetot, de la Hougue, de Turqueville, du Mesnil et de Montfarville avaient passé par ses terribles mains. En 1594, celui de Réville, qui appartenait à Christophe des Iles, avait été pareillement pillé et incendié. Enfin son seigneur, qui commandait pour le Roi le fort voisin de l'île Tatihou, s'était vu assiéger dans sa redoute, et avait péri, le 21 décembre de cette même année, sous les coups de ces derniers brigands de la Ligue(1).

Renfermé dès lors dans sa conquête, que le flux de la Manche lui gardait aussi sûrement que le canon dont l'imprévoyant Matignon l'avait précédemment garnie, Raffoville s'était donc posé en véritable despote de la contrée. Parce qu'il avait un repaire où cacher le fruit de ses rapines, c'était cependant trop de vaillantise et de présomption.

Le marquis de Canisy, qui s'était chargé d'humilier Dutourps, prit sur lui de faire rendre au Roi ce poste maritime et d'en chasser le ligueur. Aidé de Nicolas Castel, sieur de Rauville, de Varouville, de Clitourps et de Saint-Pierre, que sa valeur avait fait désigner par le duc de Montpensier aux fonctions de capitaine-colonel garde-

(1) Mém. des Antiq. de Norm., t. 6, p. 398 et suiv.

côte du Val-de-Saire (1), il l'investit presqu'aussitôt après son occupation, et se le fit rendre, le 18 janvier 1595.

On ne pouvait prendre trop de sûretés avec un partisan de la sorte. Il ne paraît pas cependant que les clauses de cette capitulation se soient étendues jusqu'à gêner sa liberté. Bientôt en effet on le vit reprendre ses courses et ravager la contrée, que la retraite du marquis de Canisy livrait sans armes à sa convoitise et à ses vengeances. Le château de son plus proche voisin, Castel de Saint-Pierre, quoique défendu par des ouvrages d'art, se trouva un jour n'être qu'un monceau de ruines. La torche incendiaire du ligueur y avait passé (2).

Mais l'ordre s'étant quelque temps après rétabli, Raffoville fut, sur la plainte de Nicolas Castel, décrété de prise de corps; et un arrêt du parlement de Normandie le condamna, le 2 avril 1597, lui et ses complices, à payer six mille écus d'or de dommages-intérêts à l'infortuné seigneur, sur la maison duquel s'étaient exercées ses honteuses dépradations (3).

(1) Nobiliaire de Norm.
(2) Mém. des Antiq. de Norm., t. 6, p. 398 et suiv.
(3) Nobiliaire de Norm.; de Gerville, Hist. des Chât.



XVIII

Trève entre les ligueurs et les royaux de l'Avranchin. — Tentative sur le Mont-Saint-Michel, par le ligueur de Belle-Isle. — Sa mort. — Vengeance de sa veuve et assassinat de Kérolent. — Mécontentement des Protestants. — Dernier coup de main sur le Mont-Saint-Michel. — Démolition des fortifications des Ponts-d'Ouve et de Barfleur. — Annoblissements. — Edit de Nantes.

Quand la justice reprend son cours, c'est que les factions sont à moitié détruites. Les principaux chefs de la Ligue avaient donc commencé à faire leur soumission, et il ne restait plus, en 1596, que les ducs d'Aumale, de Mercœur et de Joyeuse qui bataillassent pour elle. Ce dernier rentra, quoiqu'il en soit, dans le devoir, et Henri IV n'eut plus que deux opposants : d'Aumale, qui, de désespoir, s'était donné aux Espagnols ; et Mercœur, qui persista encore, pendant deux ans, dans sa révolte de Bretagne.

Voisin de la Normandie, notre ligueur se plaisait à y faire souvent des incursions et à se rapprocher de la forteresse limitrophe, qui ne relevait que de son autorité. On en venait donc assez souvent aux mains des deux côtés

du Couesnon ; et il était rare, soit que les Royaux y prissent l'offensive, ou que les ligueurs de Bretagne vinssent les y chercher, que le pays trouvât un instant pour respirer et se refaire des ennuis de la guerre. Cependant, dans l'espoir que des négociations, entammées avec le duc pour la reddition de ses places et de sa province, auraient quelques succès, une trève avait été convenue, depuis quelque temps, entre les parties belligérantes; et nos seigneurs normands, réduits à une incertitude plus cruelle que la réalité, en attendaient le terme avec impatience. Le jeune Charles de Gondi, marquis de Belle-Isle et gouverneur de Fougères pour le duc de Mercœur, étant venu, le jeudi 11 janvier 1596, au Ferré, proche Saint-James, trouver notre marquis de Canisy, ainsi que le sieur de la Fresnaye, qui commandaient la ligne d'observation, afin d'obtenir encore un de ces délais dont le renouvellement avait lieu de trois mois en trois mois, en reçut enfin un refus formel; et il fallut se préparer de part et d'autre à une dernière lutte(1).

Le jeune ligueur appartenait à cette nouvelle maison de Gondi, venue à la suite de la Médicis, et dont la fortune s'éleva si scandaleusement sur les misères publiques. Presqu'enfant, il avait été nommé capitaine de cinquante hommes d'armes, chevalier de l'ordre du Roi, général des galères, grand-maître de la garde-robe; et, au rôle de confident de la Reine, il avait joint celui de surintendant des plaisirs de son fils(2). Les factions ne pouvaient donc lui convenir, qu'autant qu'il serait du parti le plus fort et du mieux donnant en dignités et bénéfices.

(1) Blondel, p. 64 ; Desroches, t. 2, p. 238.
(2) De l'Estoile ; de Thou, *passim*.

Dans cette circonstance, le rusé florentin, comprenant que le duc de Mercœur, malgré ses prétentions exorbitantes et ses airs de souverain, ne pourrait tenir longtemps contre les forces de la monarchie, et qu'il serait assez sage d'isoler ses propres intérêts de ceux de son parti, résolut de s'emparer du Mont-Saint-Michel, afin de pouvoir plus tard s'en faire un mérite auprès du nouveau roi, et de traiter avec lui à beaux deniers de sa conquête et de sa personne. La Ligue, aidée de l'Espagne, devait-elle au contraire reprendre le dessus, il se trouvait encore en règle avec le duc de Mercœur, qui, dans le but de se l'attacher, lui en avait promis le commandement, s'il pouvait faire en sorte que son gouverneur breton, Julien de la Touche de Kérolent, lui en consentît la remise(1).

Le 22 mai 1596, Belle-Isle se rendit donc au Mont-Saint-Michel, avec une suite de cinq cents hommes, dont deux cents seulement entrèrent dans la ville, tandisque les autres dûrent s'embusquer dans les bois voisins. Kérolent le reçut en ami; et, ne voyant dans son escorte nombreuse qu'une légitime précaution, par le temps d'anarchie qui courait et surtout en présence des royaux du pays, il lui fit, sans plus d'examen, préparer des logements en ville. Mais le lendemain, jour de l'Ascension, le marquis ayant demandé, pour lui et cinq des siens, la faculté d'aller faire ses dévotions à l'abbaye, un refus, que lui opposa Henri de la Touche, sieur de

(1) Voir, pour ce récit, Jean Huynes ; Thomas Le Roy; Anonyme du Mont ; D. Cousin ; de Thou; Davila ; Masseville, t. 5, p. 371 ; Séguin, p. 395 ; Hist. des grands Officiers de la Couronne ; Hist. de la maison de Gondi ; Blondel ; de Gerville, Hist. des Chât. ; Desroches, t. 2, p. 238.

Kanseguet, frère et lieutenant du gouverneur, d'admettre le reste de sa compagnie, fut le prétexte du conflit qu'il avait médité. Les épées sont aussitôt tirées: Henri de la Touche, avec son sergent et son caporal de garde, tombent aux premiers rangs; la porte est alors r'ouverte, et les assaillants se précipitent au milieu de l'abbaye.

Cependant le gouverneur, revenu de sa surprise, rallie ce qu'il peut trouver sous main de soldats et de domestiques, et marche droit au traître. Les religieux même se jettent dans la mêlée et le soutiennent courageusement. La victoire devait être au plus digne. La mort du marquis de Belle-Isle, dont un coup de pistolet, tiré par le valet de chambre du gouverneur, vint punir la déloyauté, en décide enfin en faveur des défenseurs du Mont. Le capitaine Villebasse, fils du sieur de la Balue, son lieutenant, est resté de même sur le carreau; les sieurs de la Vieuxville et de Villeviolette, capitaines d'une compagnie d'infanterie, en garnison à Fougères, ont seulement été faits prisonniers; et l'on dirait, de ce moment, à voir la rapidité des fuyards que cette double perte a désespérés, un défi à la course depuis Saint-Michel jusqu'à la ville bretonne. Les annalistes du Mont ne nous disent point quelle fut en réalité leur perte dans cette déroute. On sait uniquement qu'y compris son frère et son cousin de Villéalet, celle du brave gouverneur, qui y reçut personnellement dix-huit blessures, fut de neuf hommes.

Quant au marquis de Belle-Isle, sa mort fut peu regrettée du duc de Mercœur, qui le tenait fort en suspicion et qui alla même jusqu'à congratuler Kérolent de sa belle défense, en le priant seulement de rester fidèle à la Ligue et de remettre à sa veuve, Antoinette d'Orléans

de Longuéville, le corps du défunt ainsi que ses prisonniers. Il n'y eut donc que celle-ci pour laquelle son souvenir eût encore quelque charme, et qui, dans l'exaltation de la douleur, songeât à en tirer vengeance. La vengeance arriva comme elle était annoncée. Quoiqu'il en soit Kérolent ne pouvait guères parer le coup qui lui était préparé. Dans l'état de pacification du pays, qui lui permit alors de rendre aux évêque et chanoines d'Avranches tous les titres, joyaux, reliques et ornements précieux, que le Mont gardait en dépôt depuis les premières guerres(1), il lui eût été difficile en effet de démasquer son véritable ennemi. Or, la veuve de l'intrigant italien l'avait placé à ses côtés, en corrompant à prix d'or un de ses valets. Deux ans entiers cependant ce misérable, nommé Nicolas Le Mocqueur, avait vainement cherché l'occasion de tenir ses engagements, lorsque, dans le mois de septembre 1599, son maître étant à se promener seul, le long des grèves de l'abbaye, il l'abattit traitreusement par derrière, d'un coup de pistolet à la tête. Le brave Kérolent, auquel Henri IV, en récompense de sa soumission, arrivée le 2 novembre 1596, avait assuré le gouvernement de la place, n'y devait pas survivre ; et son corps fut pieusement inhumé dans une des chapelles de l'église, derrière le grand-autel, et auprès de son frère Henri, dont la fin lui eût peut-être semblé digne d'envie, s'il eût pu prévoir la fatalité de la sienne(2).

Mais le temps était passé où les crimes restaient impunis. L'assassin, ayant été appréhendé par le grand prévôt de Normandie, fut pendu, malgré toutes les dé-

(1) Thomas Le Roy.

(2) Thomas Le Roy.

marches en sa faveur de parents de la marquise. Dégoutée du monde, celle-ci se rendit alors secrétement à Toulouse, sous le prétexte d'y suivre un procès pendant au Parlement, et elle y prit le voile, dans le couvent des Feuillantines. Elle passa ensuite comme religieuse et co-adjutrice à l'abbaye de Fontevrault, et ne quitta cette maison que pour fonder celle des Filles du Calvaire, où sa ferveur et ses pénitences lui valurent, après sa mort arrivée en 1618, une réputation de sainteté(1).

L'infortuné Kérolent avait eu pour successeur le sieur de Brevands, qui prit possession du Mont, le 8 décembre 1599 (2). Le gouvernement en revint ensuite à Gabriel de Bricqueville, de la Luzerne, second fils du vieux baron de Colombières, que Henri IV avait créé maréchal de ses camps et armées, et qui, sous le règne de ce prince comme sous le suivant, fut plusieurs fois consulté sur les pressantes affaires de l'état(3).

Cependant les Protestants, auxquels les alliances catholiques du Roi donnaient chaque jour de l'ombrage, avaient jugé à propos de se concerter sur les intérêts de leur religion, et avaient convoqué un nouveau synode général à Loudun, en Poitou. Mais le Roi, dissimulant la peine que lui causa une requête de doléances qu'ils lui présentèrent, leur promit d'y faire droit, après qu'il serait délivré des soins de la guerre; et, de crainte qu'ils ne le fissent malgré lui, il leur permit de continuer leurs assemblées.

Il sut cependant, quelques jours après, que les seuls

(1) De l'Estoile, t. 1, 2e p., p. 304; Desroches, t. 2, p. 239.
(2) Anonyme du Mont.
(3) Desroches, t. 2, p. 246; Morery, vo Bricqueville.

instigateurs de ces remontrances étaient les ducs de Bouillon et de la Trémouille. Mais la prise d'Amiens sur les Espagnols et la soumission du duc de Mercœur, en le tranquillisant d'un côté, lui permit de prendre un ton d'autorité qu'il n'avait pas encore à l'égard de ces turbulents religionnaires.

Quoiqu'il en soit, nos Réformés, croyant à de perfides machinations et à quelques clauses secrètes avec la Ligue, aujourd'hui dévouée au Roi, lorsque hier elle en était l'ennemie, étaient sur le qui-vive et ne montraient plus que du relâchement pour la cause royale. Ils n'avaient point fourni leur contingent pour la reprise d'Amiens, et s'étaient séparés, à petit bruit, des Catholiques. Ce qu'il leur fallait, ce n'était plus des promesses et des ajournements, mais des garanties réelles, mais des actes qui remplaçassent la lettre morte des traités.

Pendant que Henri IV était occupé à réduire le duc de Mercœur, il y eut donc encore quelques soulèvements partiels dans la contrée véritablement protestante de notre département; et, comme par le passé, le Mont-Saint-Michel se trouva l'objet de leurs entreprises. C'était aux jours de fête qu'on s'en approchait ordinairement, parce qu'on supposait qu'après les longues heures consacrées aux offices, ses moines devaient nécessairement se relâcher de leur vigilence accoutumée. Dans la nuit du 2 février 1598, jour de la Purification, les Calvinistes de Pontorson firent donc une nouvelle tentative sur la forteresse. Ils avaient déjà gravi le rocher, du côté des *poulains*, jusqu'au pied des bâtiments de la partie supérieure, lorsqu'ils furent découverts et contraints de prendre au plutôt la fuite, en laissant un des leurs qui avait

roulé le long des aspérités du roc, et que l'on trouva, le lendemain, étendu sans vie sur le rivage (1).

Ce fut la dernière attaque dirigée contre ce Mont, qui sortit ainsi victorieux de toutes les embûches des partis, et qui conserva intacte sa couronne féodale, tandis que plus d'un coup d'épée entamait l'écusson des cités voisines. Amis ou ennemis, aucuns n'y étaient entrés de force; et ce fut par sa libre volonté que l'étendard fleurdelysé des Bourbons flotta paisiblement à côté du lumineux archange de son abbatiale.

L'agitation cessa bientôt en effet dans toutes les contrées du vaste empire que le monarque venait de conquérir à la pointe de son épée; et il n'y eut plus qu'un cri de reconnaissance pour le bienfait de la paix qu'il apportait à la nation.

L'année précédente, Matignon avait reçu l'ordre de licencier les compagnies qui se trouvaient sur la frontière de Bretagne, et dont le service devenait inutile depuis la soumission du duc de Mercœur. A ce premier ordre se joignit bientôt celui de démolir les fortifications des Ponts-d'Ouve, de Barfleur, de Carentan et de Valognes. Mais, sur l'opposition qu'y firent le duc de Montpensier et le gouverneur de ces deux dernières villes, de Sainte-Marie-du-Mont, il n'y eut que les deux premières places de sacrifiées (2).

C'était l'ordre, comme on le voit, qui s'introduisait dans la monarchie; et Henri IV était arrivé au moment d'acquitter ses dettes envers ses serviteurs. Or, il y avait des hommes qui étaient dignes de ses munificences

(1) Anonyme du Mont; de Gerville, Hist. des Chât.
(2) De Caillères, p. 359.

royales, pour les services qu'ils lui avaient rendus contre la Ligue. Ces munificences ne se firent pas attendre; et l'on compta bientôt parmi les annoblis de règne: Pierre Desprez de Coutances; François Livrée, sieur de la Fontaine, pour avoir défendu avec succès le château de Saint-Germain-la-Campagne; Jehan Hullin, sieur du Neufbourg, de Granville, pour ses services signalés à Avranches, en qualité de lieutenant de l'Election; Jean Lenoë et Jean Lohier, pour s'être noblement couduits aux combats et sièges de Pontorson, Falaise, Avranches, Saint-Sauveur et Valognes, en qualité de lieutenants d'infanterie(1).

Jugeant en outre que ses braves Calvinistes avaient assez fait pour mériter leur part de récompense, il leur donna ce fameux édit de Nantes, qu'on pourrait appeler la charte du Protestantisme, et qui, s'il fut un acte impolitique, au point de vue de l'unité nationale, fut du moins un acte de réconciliation et de justice à celui de la liberté.

Enfin la paix avec l'Etranger mit fin aux factions intérieures qu'il entretenait; et les Catholiques et les Protestants, qui s'étaient déjà rapprochés sous les drapeaux, s'accoutumèrent à vivre ensemble sous la protection des lois. Il ne fut plus même question de la Ligue que pour la détester et s'étonner de ce qu'on avait pu être si longtemps les instruments des ennemis de la France.

(1) Séguin, p. 397.

XIX

Réformes cléricales.—Plaintes des États de Normandie.—Emigrations lointaines des Protestants.—Le chevalier de Bricquèville va fonder une colonie sur la côte de Nigritie.— Réunion des Etats-Généraux catholiques. —Assemblée protestante de Loudun.

Un désordre inoui dans les actes de la vie civile et religieuse avait été le résultat de ces longues guerres. L'évêque de Coutances, Nicolas de Briroy, tâcha d'y remédier autant qu'il était en son pouvoir. Il avait remarqué l'extrême pauvreté de ses églises, ainsi que la destruction de leurs titres, contre lesquels on savait désormais invoquer la prescription. Tant en son nom qu'en celui de son chapitre et de son clergé, il présenta supplique au parlement de Rouen, dans laquelle, après avoir exposé « qu'à raison des troubles et guerres civiles ave-
» nues en ce royaume et particulièrement au diocèse de
» Coutances, depuis l'an 1561, les lettres, titres et en-
» seignements concernant les droits, dignités et libertés,
» tant de l'église cathédrale que des églises abbatiales,
» paroissiales, prieurés, hôpitaux, trésors et chapelles

» du diocèse, qui avaient été la plupart perdus, égarés, » rompus ou brûlés par les gens de guerre, qui ont tenu » garnison et fait leur corps-de-garde des églises tant » cathédrale et paroissiales qu'autres, à raison de quoi » les redevables tenant biens et héritages dépendant des- » dites églises, sachant la combustion et perte des titres, » déniaient et seraient refusants de reconnaître et payer » lesdites rentes dont lesdites églises jouissaient avant » les troubles, à cause de quoi plusieurs desdites églises » et maisons ecclésiastiques seraient tombées et tom- » beraient de jour en jour en ruine, » il requérait: « à » ce qu'il leur fût sur ce pourvu, tout ainsi qu'il aurait » été ci-devant fait, en cas semblables, aux évêque de » Bayeux et abbé de Montebourg, sans que les rede- » vables pussent s'aider de prescription pour le temps » encouru depuis ledit an 1561(1). »

Par arrêt du 5 décembre 1598, la Cour lui accorda les fins de cette demande, et ordonna que les registres desdites églises, comptes, papiers, journeaux, enseignements et dernières quittances leur vaudraient de titres.

Les revenus, qui s'échappaient, firent enfin retour à l'église; et peu à peu ses maisons délabrées reprirent quelque chose de leur ancienne splendeur.

Il fallait de même que la science, qu'elle avait par trop négligée, formât son nouvel apanage; et malheureusement les temps ressemblaient fort à ceux de l'invasion anglaise, où un prédécesseur de Briroy, Sylvestre de la Cervelle, constatait que ses prêtres n'avaient pas même un breviaire en propre, où il n'exigeait d'eux que de

(1) Toustain de Billy, Hist. eccl.

savoir, d'après un simple manuel, le nombre des sacrements(1).

« N'étant que grand-vicaire d'Artus de Cossé, Nico-
» las de Briroy, » comme le dit notre auteur(2), » avait
» remarqué qu'il ne se trouvait presque plus de livres
» pour la célébration du sacrement divin, et que, du très-
» peu qui en restait, il était presqu'impossible de s'en
» servir. Il s'attacha très-soigneusement à en fournir son
» diocèse; et l'on eut bientôt de lui des bréviaires nou-
» veaux, des missels, des rituels, processionnaires,
» catéchismes, prières et autres livres nécessaires pour
» le public et les particuliers, l'instruction et édification
» de tout le monde. »

Ainsi s'écoulèrent, dans des réformes importantes au clergé, les années qui suivirent la pacification, et au milieu desquelles Henri IV devait périr sous le poignard d'un assassin.

Quoiqu'il en soit, après trente-neuf ans de guerre, à compter depuis la conjuration d'Amboise, en 1560, jusqu'à l'année 1599; après tant de ruines, de pillages, de meurtres, d'incendies, la France, sous un monarque triomphant, était encore, ainsi que nous le dit un auteur(3), ce qu'elle avait été sous des princes faibles et impuissants: un royaume divisé, qui voyait dans son sein une religion différente de la dominante et publiquement exercée, des chefs de parti accrédités, une caisse commune, des citadelles indépendantes du Roi, des assemblées politiques permises, et comme une république

(1) Rouaut, p. 252.
(2) Toustain de Billy, Hist. Eccl.
(3) Esprit de La Ligue, t. 3, p. 317.

autorisée au milieu d'un état purement monarchique.

Le malaise était donc toujours profond, et la minorité de Louis XIII ne contribua pas peu à éterniser l'esprit de faction et de malveillance qui s'était continué dans toutes les branches de son gouvernement. On peut s'en assurer en effet par les divers articles de remontrances faites en la convention des Trois-Etats de Normandie, le 7 décembre 1616, où l'on demanda, entre autres, la punition des archers du prévôt-général, qui auraient commis plus d'outrages et désolé plus de familles, que les soldats eux-mêmes; la suppression des abus criants des fermiers généraux et des partisans; la stricte observance des lois maritimes et la repression de la piraterie, malheureusement préférée à un loyal trafic; et enfin la diminution des tailles, pesant uniquement sur ce tiers-état, *dont on ne saurait bientôt plus tirer que des soupirs et des larmes*(1).

L'inquiétude se manifestait en même temps sur tous les points: inquiétudes chez les hommes du pouvoir et chez ceux qui travaillaient à les supplanter; inquiétudes chez les réligionnaires qui ne pouvaient croire encore à la sincérité des édits.

Il est rare, d'un autre côté, qu'après de longues guerres les hommes d'action puissent se faire à un autre genre de vie et ne deviennent pas chagrins et turbulents. C'est aussi ce que l'on remarque chez nos Réformés, dont les deux frères de Rohan et de Soubise soutinrent la fortune chancelante; tandis que d'autres, ainsi que notre chevalier de Bricqueville, qui partit, en 1612, pour fonder

(1) Mém. des Antiq. de Norm., t. 10, p. 510 et suiv.

une colonie française sur la côte de Nigritie(1), engagèrent leurs bras dans de lointaines et hasardeuses expéditions.

Il est rare également que des troubles ne suivent pas les assemblées délibérantes, où, si réservée qu'elle soit, l'opposition aura libellé ses griefs et fait luire ses espérances. C'est encore ce qui eut lieu, après les Etats-Généraux du 26 octobre 1614, où la Normandie catholique députa, entre autres, Jean de Longaulnay, seigneur de Damigny et gouverneur de Carentan; Henri Anquetil, seigneur de Saint-Vaast, pour le baillage de Cotentin; François Péricard, évêque d'Avranches, pour son diocèse et celui de Coutances; ainsi que Jacques-Germain d'Arcanville, seigneur de la Comté, pour le tiers-état du même baillage(2). Une autre assemblée irrita encore davantage et par contre les esprits, que les Etats-Généraux venaient d'éclairer sur les misères publiques. Ce fut l'assemblée générale des Protestants, tenue, le 26 septembre 1619, à Loudun; et l'on voit que notre province y fut représentée, pour la noblesse, par les sieurs de Colombières, de la Haye-du-Puits, baron de Manneville, et le baron de Courtomer; pour le clergé, par le ministre Benjamin Basnage de Carentan, et, pour le tiers-état, par l'Assesseur de Saint-Lo, T. Allain(4).

(1) Masseville, t. 6, p. 75.
(2) Masseville, t. 6, p. 78 et suit.
(3) Hist. Prostratæ a Ludovico XIII rebellionis, p. 26; Mercure Français, t. 6, p. 302.

XX

Fermentation des esprits au commencement du règne de Louis XIII. — Arrivée du monarque à Caen. — Soumission des mécontents. — Ils se révoltent de nouveau. — Le duc de Longueville, rentré en grace, les désarme. — Puissance de Montgommery dans l'Avranchin. — Reddition volontaire de Pontorson au Roi par ce dernier.

Les troubles recommencèrent enfin en 1620; et les grands du royaume, qui avaient combattu la Reine-Mère, lorsqu'il s'agissait de renverser le maréchal d'Ancre, se joignirent à elle pour détruire le duc de Luynes. La Normandie, comme les autres provinces, se trouva donc encore divisée en deux partis.

Le Roi, ayant été pour lors averti que le duc de Longueville, qui en avait le gouvernement, intriguait pour détacher les Normands de son obéissance, voulut étouffer cette rébellion dans son principe, et résolut de s'y présenter en personne. Il n'avait que son seul régiment des gardes, ses suisses et ses chevau-legers. Mais c'est envain que du Raullet, grand prévôt de Normandie, lui représenta les dangers qu'il y aurait pour lui à s'engager

dans un pays en pleine suspicion, pour ne pas dire en révolte ouverte, ce faible Louis XIII, qui avait parfois de belliqueux instincts, s'obstina, aux risques de trouver *les chemins pavés d'armes*, à vouloir se montrer à la province; et, le 7 juillet, il partit pour voir si le gouverneur de Caen serait assez hardi pour relever les siennes en sa présence(1).

On montrait peu d'empressement à se déclarer pour ou contre, et tout annonçait que la conduite des gouverneurs, qu'ébranlaient d'ambitieuses idées, dépendrait du premier événement. La reddition du château de Caen, sur la résistance duquel on avait trop compté, étonna tellement la Basse-Normandie, que, de tous ces seigneurs, chez lesquels perçait encore, la veille, un manifeste esprit d'opposition, ce fut à qui courrait au devant de son bon plaisir. Le jour même, en conséquence, que Prudent déposait les armes, le marquis de Beuvron arriva, avec son frère et plusieurs autres gentilshommes, pour déposer à ses pieds l'hommage de leur fidélité; et, deux jours après, Matignon, Montgommery et Bricqueville-de-la Luzerne avaient suivi son exemple(2).

Le Roi, confiant dans leurs protestations, aussi bien que dans la soumission des gouverneurs des autres villes de toute la Basse-Normandie, qui lui apportèrent leurs clefs, n'eut donc plus qu'à prescrire quelques mesures de précaution, parmi lesquelles on remarque une commission du 20 juillet, donnée au sieur Dumesnil-Vîte, comme

(1) Hist. des guerres du Roi Louis XIII; Masseville, t. 6, p. 92.

(2) Mem. de Fontenay-Mareuil, p. 148; Mercure français, t. 6, p. 315 et suiv.

capitaine des côtes du baillage de Cotentin, pour qu'aucun des préposés à la garde de ce littoral n'eût à s'engager ou à s'enrôler, sous quelque prétexte que ce fût, sans sa permission (1). Libre de tous soucis, il partit ensuite pour Angers. Chemin faisant il s'arrêta cependant, le 28 juillet, à Mortain, pour aviser à d'autres nécessités du moment.

Depuis l'échange intervenu, en 1529, entre François I[er] et Louise de Bourbon, échange dans lequel celle-ci apporta les terres de Leuze et de Condé, en Hainaut, appartenant à ses fils mineurs, et que Charles-Quint choisit pour complément de la rançon de son royal prisonnier, cette ville et son comté étaient toujours restés dans la maison de Montpensier(2); et, graces à la rigueur de son premier duc Louis de Bourbon, dont un contemporain nous a raconté d'étranges choses, on peut induire du silence absolu de nos historiens à son égard, qu'elle avait été constamment épargnée dans les précédentes guerres de Religion. C'était en effet un rude opposant à la Réforme, que ce Louis IV, de Mortain, qui recommandait gracieusement ses prisonniers à son inquisiteur ordinaire, et ses prisonnières au *Priape* de sa compagnie(3); et l'on voit que ce facétieux, imitateur de Saint-Louis, *son grand mirouer*, comme il disait, joignait à ces qualités celle de la prudence, lorsque, le 15 juin 1562, il ordonna l'exhumation des reliques du premier patron de la contrée, Saint-Guillaume, lesquelles, d'après les registres du chapitre de Mortain,

(1) De Chantereyne.
(2) L. du Bois, Recherches sur la Norm., p. 197.
(3) Brantôme, Hommes illust., p. 482.

furent encore troublées une seconde fois, le 1er juin 1621, par l'évêque d'Avranches, François Péricard, mais pour être déposées dans une châsse plus décente, et durent, en dernier lieu, être jetées au vent dans un jour de nos saturnales révolutionaires(1)—(K).

D'après ce qui précède, il est donc assez logique de dire que Mortain ne fournit point d'annales à l'histoire synthétique que nous avons entreprise de nos dissentions religieuses ; et, qu'étant en si bonnes mains, elle n'éprouva d'autres atteintes du schisme guerroyant, qui désolait les cités voisines, que le doute dont la contagion pénétrait toutes les consciences.

Ville fidèle aux yeux de la foi et de la monarchie, Louis XIII, auquel il convient de revenir, voulut peut-être, pour ce motif, y dater un de ses édits ; et, le 28 juillet, il y publia une déclaration portant : que tous les princes, ducs et pairs de France, officiers de la couronne, seigneurs, gentilshommes et autres, qui, sous quelque pretexte que ce fût, auraient pris les armes malgré ses défenses, seraient déclarés criminels de lèze-majesté, si, dans un mois, ils ne déposaient les armes et ne se rendaient auprès de lui : ce que, faisant, il leur accorderait abolition du passé et grace de leur rébellion(2).

L'effet de cet édit, aussi bien que du succès de ses armes au Ponts-de-Cé, contre les mécontents de la Reine-Mère, fut tel que, quinze jours après, les provinces étaient déjà rentrées dans l'ordre, et la mutinerie des grands réduite au silence.

(1) L. du Bois, p. 204.

(2) Goube, t. 3, p. 525 ; Desroches, t. 2, p. 258 ; L. du Bois, *loco citato*.

Ils devaient cependant se diviser bientôt encore pour des querelles religieuses.

Le Roi, étant allé visiter le Béarn, afin d'y rétablir le culte catholique, ordonna la restitution des biens ecclésiastiques, dont les Huguenots étaient en possession depuis plus de soixante ans, ainsi que la remise de cette province à la couronne de France. La première de ces déclarations n'était, en d'autres termes, qu'une véritable restauration religieuse; tandis que la seconde pouvait, à bon droit, passer pour une violation des engagements les plus sacrés envers cette patrie de Henri, que l'on avait impolitiquement, si l'on veut, mais enfin que l'on avait juré de maintenir dans ses privilèges.

L'alarme fut donc de ce moment jetée dans le camp protestant; et l'assemblée générale de la Rochelle déclara la religion en danger. La monarchie étant infidèle à ses serments, on crut donc pouvoir se dégager des siens envers elle; et, quoiqu'on ne prétendît agir que sous son autorité, on en revint à ces idées de fédération républicaine, dont notre Cotentin avait été destiné, en 1563, à former un anneau, et que les grands eux-mêmes élaboraient à leur profit, contre les accroissements successifs de la Couronne.

La France fut immédiatement divisée en huit cercles ou gouvernements généraux, que le consistoire rochellois distribua à ses principaux religionnaires, avec pouvoir « d'assiéger, forcer, composer, et livrer journées et batailles. » Le duc de Bouillon devait avoir en partage la Normandie, avec l'Ile-de-France, le Berry, l'Anjou, le Maine et la Tourraine. Mais il y en eut qui, comme ce même duc de Bouillon, répudièrent ces dignités; et ce

furent les deux incorruptibles frères de Rohan et de Soubise qui assumèrent sur eux la direction des affaires de leur parti(1)

A l'activité que l'on vit aussitôt déployer de part et d'autre, pour accroître ses forces et diminuer celles de son adversaire, on put présager que la guerre serait longue et sérieuse. Tout fut en effet mis en œuvre par l'un, pour étendre ses ramifications dans les provinces; et par l'autre, pour s'y ménager des soutiens.

Dès les premiers bruits de guerre, le duc de Longueville, qui était venu à résipiscence, avait fait désarmer les protestants de Rouen, de Caen, de Dieppe, d'Alençon et du Havre. Louis XIII songea de même à faire rentrer les autres villes dans sa pleine et entière obéissance, et s'adressa en conséquence à leurs détenteurs, dont la fidélité pouvait n'être pas inébranlable dans une question aussi complexe que celle de la politique et de la religion.

Or, Pontorson, que Henri IV n'avait jamais voulu leur donner pour place de sûreté, à cause de son importance comme frontière, était toujours le foyer d'intrigues de nos Protestants, et la plus redoutée de toutes les forteresses (2) qu'ils occupassent encore dans le pays. Si, comme ses ayeux, Montgommery était en effet à craindre de ses voisins, il ne laissait pas de donner de plus grandes inquiétudes encore au chef de l'état. Assez remuant de son naturel et de difficile humeur, comme nous l'avons vu, il tenait l'Avranchin dans sa dépendance absolue, et

(1) Mercure français, t. 7, p. 312; Masseville, t. 6, p. 103.

(2) Claude Malingre, t, 1, p. 251; Hist. des guerres du Roi Louis XIII; Mercure français, t. 7, p. 389.

s'y donnait toutes les licences d'un véritable suzerain. *Grand capitaine et pecunieux*, ainsi que nous le dit un auteur (1), *il pouvait toujours lever à ses dépens un équipage de plus de deux mille hommes*, et exécuter ainsi, dans un moment de trouble, quelques grands desseins en Normandie.

Le Roi, ayant appris que les Calvinistes cherchaient à le gagner, en lui offrant le commandement de leurs troupes, se rappela alors la promesse qu'il lui avait faite de remettre, à sa première réquisition, le château qu'il commandait; et il le somma de l'exécuter, moyennant une somme principale de cent mille écus et récompense des frais qu'il avait faits pour sa fortification (2). Soit qu'il ne fût pas encore prêt à la lutte, ou qu'il condamnât la nouvelle insurrection, le comte obéit et se retira dans ses terres de Ducey, à l'arrivée du premier exempt des gardes qui fut chargé de ce message. Il ne fit pas plus de difficulté pour remettre le commandement de la place au sieur de Blainville, qui vint en prendre possession, au nom du Roi, le 25 février de l'année suivante; et pour recevoir, en remplacement de la sienne, la garnison qui lui était envoyée. Heureux de pouvoir donner un gage de sa soumission, il se plut même à protester des sentiments qui l'animaient en faveur du Roi; et, quoique son influence fût singulièrement amoindrie par la privation de ce commandement, à jurer une obéissance à toute épreuve à celui qui lui causait ce dommage (3).

(1) Hist. mémorable de ce qui s'est passé en France, p. 566.

(2) Mém. de Richelieu, t. 2, p. 141.

(3) Séguin, p. 400; De Gerville, Hist. des Chât.; Desroches, t. 2, p. 358.

XXI

Mauchrestien de Vasteville. — Il intrigue et cherche à soulever la Manche. — Sa fin tragique. — Sentence des juges de Domfront. — Corsaires protestants. — Armements en Angleterre. — Bon ordre de défense du duc de Longueville. — Association des pirates Algériens et des Protestants.

Cependant que la fidélité de Gabriel de Montgommery était tentée par ses coreligionnaires, l'assemblée de la Rochelle résolut de faire diversion au siège de Montauban, en soulevant les autres provinces et en y transportant le théâtre de la guerre. La Normandie ne manquait pas de mécontents et de factieux, qui, pourvu qu'on leur donnât des chefs, eussent volontiers accepté ses armes et ses commissions. Les Protestants, quoique désarmés, y étaient aussi en grand nombre et occupaient les meilleures places. En colorant la révolte d'un prétexte religieux, on devait de même en obtenir de l'argent et des hommes. Mais, pour bien mener cette entreprise, il fallait un homme d'esprit et de cœur. L'assemblée jeta les yeux sur un certain Antoine Mauchrestien, fils d'un dro-

guiste de Falaise, lequel, à la faveur des troubles, était sorti de sa condition pour s'allier à une des bonnes et riches familles de Normandie, et se faisait appeler le baron de Vasteville. Souple et déterminé, notre officier de fortune était parvenu à se faire nommer gouverneur de Châtillon-sur-Loing; et il venait de bravement défendre le château de Sully, contre le prince de Condé, lorsque le consistoire rochellois le choisit pour aller soulever les protestants de Normandie(1).

Il partit donc avec une commission en blanc, donnée le 9 août, aux fins d'y lever un régiment d'infanterie, dont chaque compagnie, piquiers et arquebusiers, devait être de cent hommes; et avec pouvoir d'en conférer les grades. Il était en outre porteur de cent autres commissions pour embrigader des chevau-legers, tant en Normandie que dans le Maine.

Accompagné, dans ses courses, de dix ou douze de ses capitaines les plus résolus, Mauchrestien parcourut alors toutes nos contrées, distribuant l'or par les chaumières et les brévets par les châteaux. On sut en effet, quelque temps après, qu'il avait réussi à se faire un parti assez fort, pour enlever du même coup Domfront, à l'aide d'un Desportes-Coulant; ainsi que Pontorson, par l'intelligence d'un appelé Le Mesnil. Cérisy-la-Salle lui était de même assuré, avec quelques châteaux voisins(2). Enfin, graces à son habileté, on s'assura qu'il avait obtenu la promesse de cinq à six mille hommes,

(1) Claude Malingre, t. 1, p. 449; Hist. des guerres du Roi Louis XIII; Mercure français, t. 7, P. 801; Odolent-Desnos, t. 2, p. 374.

(2) Mercure français, *passim*.

auxquels il donna rendez-vous, pour le 11 octobre suivant, dans les forêts d'Andaine et d'Ecouves(1).

Ces conférences ne pouvaient donc être tellement secrètes, qu'il n'en transpirât quelque chose. Le duc de Longueville, gouverneur de Normandie, et son lieutenant-général de Matignon, en ayant eu connaissance, s'entendirent pour les déjouer à temps, et se jetèrent, avec quelques troupes, dans Argentan et Domfront. Cependant les bandouliers de Mauchrestien ne gardaient déjà plus aucune mesure, et sortaient insolemment de leurs bois, pour ravager au loin les bourgs et les villages. Il ne fut donc que médiocrement effrayé de la découverte de son complot ; et l'on jugea, par son activité à rallier ses détachements, qu'il tenait à justifier la qualité d'homme de guerre qu'il se donnait, et qu'une mort, moins obscure que celle qui devait l'atteindre, lui eût peut-être conservée.

Etant venu, dans la nuit du 7 octobre, se reposer, avec huit capitaines de son escorte ordinaire, au petit bourg des Tourailles, également distant de cinq lieues des villes de Falaise et de Domfront, il arriva, malgré le mystère dont il s'enveloppait, et peut-être à cause de ce mystère même, que le sieur Turgot de Tourailles, l'un des vingt-quatre gentilshommes de la chambre du Roi, fut averti, par son hôte, de sa criminelle arrivée. Deux amis de ce seigneur étaient alors au château. Il s'arme aussitôt avec eux et ses domestiques ; et, assisté de quatre gentilshommes et de trois soldats du voisinage, il court avec une vingtaine d'hommes à l'hôtellerie où

(1) L. du Bois, Recherches sur la Normandie, p. 272.

le factieux était descendu. Pris au dépourvu, Mauchrestien fait cependant courageusement face au danger ; et, armé avec ses compagnons chacun d'une carabine et de deux pistolets, il se jette dans l'escalier, au-devant de ses aggresseurs. Deux des gentilshommes du baron de Tourailles, les sieurs du Mesnil-Auvray et de Sainte-Marie, ainsi qu'un soldat nommé Geslon, sont tués. Mais Mauchrestien, blessé déjà de deux coups de pertuisane à la tête, est enfin abattu d'un coup de feu à l'épaule, par le sieur de Tourailles, et termine ainsi cette sanglante tragédie(1). Quoique tous ses hommes eussent été blessés, ils trouvèrent néanmoins, à l'exception de son valet de chambre, le moyen de se sauver et de se mettre à couvert dans quelques maisons fortes du pays, où plusieurs moururent de leurs blessures.

Matignon, qui était à Domfront, ayant été averti de cet heureux coup de main, en écrivit aussitôt au duc de Longueville et au parlement de Rouen; et, après informations et saisie des commissions de Mauchrestien, dont quarante-huit se trouvèrent encore chez un sieur des Ventes, son parent, il obtint, le mardi 12 octobre 1621, des juges de Domfront, une sentence ainsi conçue: «Nous » disons ledit Antoine Montchrestien, autrement Mau- » chrestien, être dument atteint et convaincu du crime » de lèze-majesté au premier chef, pour les factions, » menées, assemblées et conférences par lui faites avec » l'assemblée de la Rochelle, leurs adhérents et confé- » dérés; amas et soulèvements de gens de guerre, pour » porter les armes contre Sa Majesté; et contravention

(1) Claude Malingre, t.1, p. 603 et suiv; Masseville, t. 6, p. 105 ; Odolent-Desnos, *loco cit.*

» de ses édits, en vertu des commissions desdits rébelles
» de la Rochelle. Pour punition et réparation de quoi.
» nous avons ordonné que le corps dudit Montchrestien
» sera, cejourd'hui, trois heures de relevée, traîné sur
» une claie, en la place de la Brière, près cette ville,
» lieu accoutumé à faire les exécutions criminelles; et
» là, sur un échafaud, ses membres brisés sur un gril, en
» la forme et manières accoutumées; puis sondit corps
» brûlé et réduit en cendres, et les cendres jetées au vent
» par l'exécuteur des sentences criminelles. Tous les
» biens dudit défunt Montchrestien acquis et confisqués
» au Roi(1). »

Par arrêt du 11 de ce mois, le Parlement approuva tout ce qui avait été fait; et, en ordonnant que le cadavre de Mauchrestien lui serait apporté, il réclama du vice-bailli de Caen le transfert du prisonnier de l'hôtellerie, ainsi que de tous ceux dont les soldats de Matignon parvinrent à se saisir, dans la déroute de leurs bandes(2)—(L).

Le duc de Longueville, après avoir assuré la tranquillité du pays, rentra ensuite à Rouen, pendant que Matignon reprenait le chemin de Saint-Lo. De ces six mille hommes, que Vasteville était parvenu à enrôler, il ne restait plus qu'une ombre; et bientôt les forêts, qui leur avaient servi d'asile, furent aussi sûres que les campagnes.

A défaut de la terre ferme, où les mécontents ne pouvaient plus que sourdement s'agiter, ils avaient la mer,

(1) L. du Bois, Recherches sur la Normandie, p. 275.
(2) Voir les auteurs précités; plus les Mémoires de Nicéron, t. 32, et la mémorable Exécution des Rébelles à Sa Majesté, etc., Paris, 1621.

qu'il leur était loisible d'écumer, sous la protection de l'Angleterre.

Or, nos Calvinistes avaient le pied marin, et savaient depuis long-temps que l'Océan comptait pour moitié dans leurs succès et les embarras qu'ils donnaient au pouvoir. Leurs corsaires sillonnèrent donc encore nos eaux de la Manche et coururent la fortune des abordages.

Elle fut loin cependant de toujours seconder leur courage ; et la prise d'un vaisseau de la Rochelle, qui portait vingt-cinq de nos seigneurs normands, dut singulièrement en amortir l'ardeur. Ce navire, à bord duquel était un secours de la Hollande, en hommes et en munitions, ayant en effet été rencontré, le 15 juillet 1622, par une flotille de dix galères marseillaises, que commandait le chevalier de la Valette, fut obligé d'en venir aux mains sous les murs même de la Rochelle. C'est en vain que quinze bâtiments de guerre sortirent de ce port, pour le dégager : deux d'entre eux furent coulés bas ; et le bâtiment, enlevé de vive force, vit jeter son équipage à la mer, tandisque ses seigneurs normands et hollandais furent, en attendant la résolution du Roi, honteusement attachés sur un banc de galère(1).

Pendant ce temps, une expédition plus sérieuse se préparait à Plymouth contre nos côtes. Le prince de Soubise, qui s'était retiré en Angleterre, après sa honteuse défaite de l'île de Rhé, avait obtenu du Roi d'équiper quelques vaisseaux dans ses ports. La condition était qu'il ne s'en servirait jamais contre la France, et que, comme il le donnait à entendre, il les emploierait uniquement à sa propre sauve-garde, pour pouvoir rentrer à

(1) Claude Malingre, *passim*.

la Rochelle. Ses marins et ses soldats disaient néanmoins tout bas que l'expédition n'avait d'autre but que de s'emparer de Cherbourg. Enfin le moment d'appareiller était venu, lorsque, le dimanche 28 août de l'année qui précède, une épouvantable tempête, accompagnée de foudres et d'éclairs, disloqua l'escadrille dans le hâvre de Plymouth, fracassa neuf de ses vaisseaux et engloutit plus de huit cents hommes de ses équipages(1).

Depuis la malheureuse affaire de l'île de Rhé, il ne restait pas six cents hommes aux Rochellois. Ils délibérèrent alors de faire autant de prisonniers qu'ils pourraient sur terre et sur mer, et de recruter en Normandie. Si même la faction protestante voulait embrasser avec vigueur la défense de leurs principes, on lui conseillait de tenter quelque surprise sur toutes les places maritimes et les villes de l'intérieur où elle aurait des intelligences.

Mais la Cour avait depuis long-temps les yeux ouverts sur ces intrigues, et le mois de mai ne se passa pas sans que trois agents, envoyés de la Rochelle, dont un se disait secrétaire du sieur de Soubise, ne fussent arrêtés à Alençon, par ordre du lieutenant-général de la juridiction.

Une autre trahison, qui confirma les indiscrétions des matelots de Plymouth, n'eut pas encore plus de succès. A tout prix les Rochellois désiraient prendre pied en Normandie et y fomenter de nouveaux troubles. Mais il leur fallait principalement un port de refuge, dont le résultat des premières guerres avait suffisamment démontré la nécessité. Or, ce port de refuge était Cherbourg, sur lequel le Protestantisme et la Ligue avaient jusqu'à ce

(1) Mercure français, *passim*.

jour vainement essayé leurs stratagèmes. Ils lâchèrent en conséquence une nuée de corsaires sur les côtes de Normandie, afin de se saisir d'une tour aboutissant au hâvre, et de là, avec les intelligences qu'ils y avaient, de s'emparer de cette place(1).

La mine eût peut-être réussi, si elle n'eût été depuis long-temps éventée par les gouverneurs de la province, et si les côtes n'eussent été mises à l'abri d'un débarquement. Le lieutenant-général de Matignon était en effet accouru au premier bruit de cette descente; et, comme il doutait du gouverneur de Cherbourg, il l'avait aussitôt déposé de ses fonctions et changé tout à la fois sa garnison. La place, étant enfin visitée jusqu'au dernier créneau, réparée dans ce qu'elle avait de défectueux, et munitionnée de ce qui lui manquait, avait pu défier toutes les tentatives des galères rochelloises.

Le duc de Longueville, ayant été du même instant informé, à Dieppe, de leurs projets d'invasion, avait de son côté fait appel à toute la noblesse du pays; et, à la tête de douze cents chevaux, il avait pris la résolution d'en visiter les principales places. En conséquence, il se mit en route et fit de magnifiques entrées dans les différentes villes de son gouvernement. Tous nos ports et tous nos hâvres furent exactement visités; et il y eut un ordre si parfait établi par toutes les sénéchaussées et sergenteries, qu'en moins de vingt-quatre heures, le premier tocsin, répecuté par les clochers, eût envoyé plus de quarante mille hommes à la défense de ce vaste littoral.

Ces combinaisons étaient l'œuvre de trois semaines. Devant elles, les turbulents corsaires furent alors obligés

(1) Claude Malingre, t. 2, p. 470.

de prendre le large et d'aller chercher de nouvelles commissions à la Rochelle. Mais, comme on n'en avait pas sur l'heure à lui donner, ce ramassis de Hollandais, de Brabançons et de gens perdus de tous les partis résolut de s'associer aux pirates algériens et d'écumer, à moitié profit, dans toutes les mers du nord et du midi. Il était rare, jusqu'à ce jour, que les corsaires barbaresques s'écartassent du détroit de Gibraltar et croisassent ailleurs que sur les côtes de Malte, d'Italie ou d'Espagne. Nos forbans désœuvrés leur montrèrent les routes de France et d'Angleterre; et, dans l'été de cette même année 1623, la Manche eut à s'étonner de leur désastreuse apparition. Plusieurs navires marchands furent saisis, plusieurs descentes eurent lieu dans nos hâvres, et de malheureux habitants firent connaissance avec l'horrible servitude du rivage africain(1).

(1) Claude Malingre, t. 3, p. 721.



XXII

Sédition des regrattiers de Coutances. — Démolition des fortifications de Pontorson. — Les corsaires protestants recommencent leurs courses. — Embargo mis par le Parlement sur les navires anglais. — Conspiration de Bricqueville-de-Piennes. — Arrestation de la Grossetière à la Haye-du-Puits. — Sa condamnation. — Bricqueville gracié par Louis XIII.

Cependant, quelqu'eût été le soin apporté par le duc de Longueville à la repression des troubles et à la pacification de la province, il était difficile que les populations, rendues irritables par un demi-siècle de malheurs, conservassent toujours la paisible attitude que donne la force du droit. Il était difficile qu'elles ne cédassent jamais aux séduisantes idées du désordre et de l'insurrection. Les châteaux n'avaient donc pas cessé d'être inquiets, et les villes d'être émeutières.

Une sédition, qui éclata vers la fin de 1623, et à laquelle la politique demeura, peut-être pour la première fois, étrangère, en fut la preuve. Le motif était puisé dans un édit du Roi, concernant les états et offices héréditaires

nouvellement établis, qu'un huissier du conseil apporta au Parlement, pour qu'il fût procédé à sa vérification. Or, comme cet édit comportait évocation pour comparaître à Paris, devant les commissaires, et y présenter ses titres, il arriva que les petits monopoleurs, tels que les crocheteurs, les regrattiers et les porte-faix, que ce voyage contrariait, s'avisèrent d'interjeter le haro sur l'huissier de la Cour et d'entrer en rébellion ouverte contre les agents du domaine. Il y eut, à Rouen, des maisons et des rues entières de saccagées; et il fallut que le Parlement compromît ses robes rouges au milieu de l'émeute, pour que, vaincue par l'autorité de ses paroles, elle consentît à rentrer dans le devoir et la soumission. Mais l'étincelle de la révolte s'était communiquée à toute la province et particulièrement au Cotentin, qu'agitait continuellement l'ambition des partis. La contrée se souleva donc, comme s'il se fût agi pour elle de toutes ses immunités et privilèges. Courir aux greffes et y lacérer les titres, tel fut l'effet de la première colère; et l'émeute put se croire victorieuse lorsqu'elle eut chassé de Coutances le sieur de Pâris, maître des requêtes de l'hôtel du Roi, qui avait été envoyé, comme commissaire, pour l'exécution de quelques édits. Force devait cependant rester à la loi; et le Parlement dut faire un exemple des plus mutins, en les condamnant au dernier supplice(1).

Ainsi qu'on le voit, la disposition des esprits était loin d'être rassurante; et, comme les mécontents appartiennent d'ordinaire à qui sait les employer, on pouvait craindre, alors que le Protestantisme était moins com-

(1) Hist. mss. du parlement; Claude Malingre, t. 3, p. 529.

battu comme doctrine religieuse que comme doctrine politique, qu'ils ne se donnassent à la faction rochelloise. Les Montgommery de Ducey pouvaient aussi bien oublier leurs serments et relever l'étendard de la révolte. La Cour, en conséquence, ne les perdait point de vue; et déjà, même avant que l'insurrection du Cotentin se fût déclarée, elle avait songé à en finir avec Pontorson, qui lui donnait de perpétuelles inquiétudes. S'autorisant du vœu précédemment émis, en 1616, par nos Etats provinciaux, sur la destruction des châteaux déclarés nuisibles et dommageables au bien public (1), elle avait condamné les fortifications de la ville et du château; et, comme ce dernier boulevard de nos religionnaires était la pomme de discorde entre la Bretagne et la Normandie, ilavait été ordonné que les élections de la première de ces provinces jusqu'à Combourg et Saint-Malo, réunies à celles de Fougères, contribueraient pour une moitié à sa démolition; tandis que l'autre serait dévolue aux élections d'Avranches, de Mortain, de Vire et de Coutances. Le 3 octobre 1623, les Normands se mirent à la besogne dans la partie du Mont-Saint-Michel, que les commissaires de Normandie et de Bretagne leur avaient départie, et y travaillèrent jusqu'au mois d'avril de l'année suivante. Ils furent alors relevés par les Bretons; et, au mois de juillet, il ne resta plus rien de ces deux donjons do Pontorson, dont le souvenir serait perdu pour l'histoire, comme il l'est déjà pour la tradition, si, dans son tableau pittoresque des quatre-vingt-dix-sept villes d'otage et places de sûreté, que Louis XIII retira des mains

(1) Mém. des Antiq. de Nom., t. 10, p. 524.

des Protestants, l'annaliste Malingre ne les eût burinées en regard de son texte(1).

Que la Cour eût eu raison de détruire un de ces bastions féodaux qui gênaient le développement de l'autorité royale, et dont le Grand-Roi nivela jusqu'aux dernières mottes, il n'empêche qu'elle avait incriminé à tort la fidélité de Montgommery. Elle fut inébranlable; et l'héroïque martyr de la Grève se trouva avoir dit vrai, en comptant sur une des vertus nobiliaires de ces temps passés, pour relever ses descendants de la déchéance du Parlement.

L'horizon politique était toujours sombre du côté de l'Angleterre. A la reprise des hostilités de 1626, on apprit en effet que les Protestants venaient de négocier avec cette puissance, ainsi qu'avec l'Espagne et la Savoie. Une flotte anglaise, montée par trente mille hommes, devait, pour les appuyer, se partager en trois divisions; et, tandisque les deux premières opèreraient sur les côtes de Bretagne et de Gascogne, la troisième était destinée à faire une puissante diversion sur celles de Normandie(2).

En attendant qu'elle fût prête, quelques corsaires furent expédiés contre nos bateaux marchands, et ils en capturèrent un certain nombre, et comme en pleine paix. Le Parlement de Rouen ordonna alors, par représailles, un embargo général sur tous les navires de cette nation(3).

Tout annonçait une guerre imminente. Cependant le duc de Longueville étant venu, au mois de septembre

(1) Claude Malingre, p. 529; de Gerville, Hist. des chât.; Desroches, t. 2, p. 258.
(2) Mém. du duc de Rohan, t. 18, p. 280 et suiv.; Masseville, t. 6, p. 113.
(3) Mém. du duc de Rohan, t. 18, p. 300.

1627, prendre congé de la compagnie parlementaire, lui fit part des ordres qu'il avait reçus du Roi de visiter la Basse-Normandie, et de la satisfaction qu'il éprouvait de voir la tranquillité de ses Huguenots. Il ne paraissait donc pas, graces à sa vigilance et à l'esprit du pays, que les tentatives des rébelles pussent y avoir quelque chance de succès, et que les Anglais persévérassent dans l'intention d'y faire une descente (1).

L'événement justifia ces espérances et ajourna les craintes d'une invasion. La flotte anglaise était en effet allée chercher une honteuse défaite sous l'île de Rhé; et l'on attendit vainement la division promise à la Normandie. Ce fut alors au tour des insulaires de Jersey et de Guernesey de trembler pour leurs petites républiques féodales, que nos armements de la Manche menacèrent d'un prochain débarquement. Toutefois, les projets de nos marins ayant été éventés, il fallut s'arrêter, en présence des vigoureuses mesures que le comte de Demby prit pour la défense de leur littoral; et l'on s'observa des deux côtés avec une égale confiance dans ses belliqueux préparatifs(2).

Les flottes anglaises, qui se reformaient avec une si merveilleuse promptitude, pouvaient cependant arriver d'un jour à l'autre. Il ne fallait pour cela qu'une voix dans le cabinet de Londres, ou qu'un retour de fortune du côté de la Rochelle, qui permît de disposer d'une partie des forces maritimes qu'on lui expédiait, et dont ses écueils voyaient successivement la déroute. Le Roi tâcha de prévenir un aussi fâcheux événement, en donnant

(1) Hist. m^ss^. du Parlement.
(2) Chroniques de Georges Syvret, p. 141.

commission, le 20 novembre 1627, à l'ancien colonel-général du Val-de-Saire, Nicolas Castel de Saint-Pierre-Eglise, de veiller plus strictement que jamais à la conservation de ses côtes (1); et, dès les premiers jours de l'année suivante, Richelieu y pourvut plus sûrement encore, en proposant d'envoyer promptement en Basse-Normandie le régiment de Navarre. Les deux mille hommes, dont il se composait, devaient suffire, suivant lui, à la défense de la Hougue, de Cherbourg, de Carentan, de Granville et de leur littoral (2).

Quoiqu'il en soit, les protestants de la Rochelle, que Louis XIII avait voulu assiéger en personne, ne laissaient pas de solliciter tous leurs adhérents des provinces et surtout ceux de la Normandie. Ils y renouèrent bientôt en effet des intelligences, au moyen desquelles ils espéraient s'emparer de quelque port d'armement, et introduire leurs alliés d'Outre-Manche. Mais la conspiration fut découverte. Le Roi ayant été presqu'aussitôt averti du départ de plusieurs émissaires de la Rochelle, et entre autres d'un sieur Béraut de la Grossetière, ancien page de sa chambre, les fit suivre par ses agents et en donna avis au lieutenant-général de Matignon (3).

C'était un Bricqueville-de-Pienne qui était l'âme du complot, avec un des Tracy et un gendre de Mongommery, nommé de la Forest, dont le père ou l'aïeul avait figuré dans nos premières guerres de religion. Maître du château d'Isigny, qui commandait l'embouchure de la Vire, Bricqueville devait y recevoir deux vaisseaux an-

(1) Nobiliaire de Normandie.
(2) Mém. de Richelieu, t. 4, p. 4.
(3) Claude Malingre, t. 4, p. 751; Mercure français, t. 14, p. 211; Masseville, t. 6, p. 117.

glais, marcher ensuite au cœur du pays et donner la main à tous les réformés de Caen, de Falaise et du Maine. On comptait enfin sur une levée de quinze mille hommes, tant de mécontents que de religionnaires; et, si l'insurrection se propageait avec la rapidité qu'on attendait, il devenait indubitable que l'on pourrait arriver à faire des courses jusqu'aux portes de Paris.

Une fois mis sur la voie, Matignon était trop actif pour ne pas prendre les machinateurs en flagrant délit. Le voilà aussitôt qui s'embarque, court au devant du messager attendu, et s'empare de nouveaux indices de la conspiration. Escorté de la compagnie de chevau-legers de Philippe de Châteaubriant-Desroches-Baritault (1), il descend ensuite au château de Bricqueville, et, en plein conciliabule, il y arrête quarante de nos principaux protestants. L'agent rochellois cependant avait eu le temps de passer en Angleterre; et l'évasion de la Forest, commandée par les investigations du gouverneur-général, n'avait pas tardé à suivre la sienne. Quoiqu'il en soit, la réunion de tant d'hommes, que rien ne justifiait, jointe aux réponses embarrassées de Bricqueville sur le fait d'avoir procuré au premier des moyens de transport, était plus que suffisante pour motiver son arrestation, ainsi que celle de ses complices. Il fut aussitôt remis aux mains des gardes de Desroches-Baritault, et conduit, avec quatorze des siens, au camp même de Louis XIII. Les autres furent gardés à vue, en attendant la décision royale (2)—(M).

Or, le temps était passé où l'on pouvait impunément

(1) Voir, pour le nom, de Thou, liv. 60.
(2) Voir les auteurs précités.

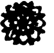
faire appel aux Anglais et leur livrer les clés du pays. Les choses, avec Richelieu, avaient repris leur nom, et ces traités occultes étaient redevenus de véritables trahisons d'état. La position de nos conjurés s'aggrava cependant encore, par la découverte que l'on fit de leurs desseins et de leurs connivences avec l'Etranger. La Grossetière, qu'on avait signalé à tous les sergents du pays, s'étant en effet hasardé à rentrer en France, mit si peu de discrétion dans sa conduite, qu'il se fit arrêter à la Haye-du-Puits. Tous les papiers de la conspiration étaient en sa possession ; et l'on s'empara de lettres du duc de Buckingham aux Rochellois, de mémoires, et même de trois commissions du roi d'Angleterre, pour lever huit cents chevaux et préparer ainsi une descente de cinq mille anglais, annoncée comme devant s'effectuer le 22 juillet suivant, dans un de nos ports secondaires. Cette capture était trop importante pour ne pas être expédiée au Roi, comme la première. La Grossetière comparut en effet devant lui, le 20 août suivant, et put lire, à la sévérité du regard de celui que les historiens du temps nous représentent foulant aux pieds sans pitié l'Hérésie et la Rébellion, que sa dernière heure était venue. C'est en vain que notre Guiton, cet indomptable maire de la Rochelle, fit savoir à cet autre indomptable ministre de Louis XIII, en réclamant son agent, qu'un de ses prisonniers, de Fesquières, lui répondrait de la tête de Béraut; et que comme il serait fait à l'un, il serait fait à l'autre. La recommandation et la menace n'euren d'autre effet que d'ajourner l'exécution du coupable ; et l'agent rochellois, ayant été déclaré criminel de lèze-majesté, par arrêt du Grand-Conseil, en date du 24 no-

vembre, fut condamné à avoir le cou tranché, son corps brûlé, ses cendres jetées au vent, et la tête posée sur la tour de la Lanterne de la ville de la Rochelle(1).

Bricqueville ne devait pas être sans inquiétudes, en présence de juges qui s'armaient ainsi de trop justes sévérités, lorsqu'un fatal événement vint le soustraire au châtiment qui était resté suspendu sur sa tête. Son fils, qui servait dans les rangs de l'armée royale, ayant été, sur la fin du siège, emporté par un boulet anglais, on ne put se résoudre à renfermer un coupable dans le même linceul que celui de la fidélité; et la mort de ce fils empêcha que la hache du bourreau fît tache à son glorieux écusson(2).

(1) Mercure français, t. 14, p. 662; Mém. de Richelieu, t. 4, p. 156.

(2) *Vide ibid.*



XXIII

Décadence du Protestantisme. — Edits de Louis XIV. — Conférences entre les missionnaires de la Propagation de la Foi et les ministres de Saint-Lo.—Révocation de l'édit de Nantes. — Destruction des prêches. — Mission de Loménie-de-Brienne. — Les derniers Montgommery. — Illusions des Réformés. — Leur exil. — Persécution. — Liberté.

Enfin la Rochelle ouvrit ses portes; et, de cette heure, on peut dater la ruine absolue du Protestantisme français, qui ne chercha plus de prétexte chez nous, pas même dans la terrible insurrection fiscale des *Nu-Pieds*, pour reconquérir ses anciennes franchises.

Si donc nous poursuivons encore ces tristes récits, ce n'est pas que nous ayons des siéges ou des levées de boucliers à raconter, puisque la race des hommes énergiques va s'éteindre aux splendeurs de la Cour, et que pas une épée, un peu digne de renom, n'osera s'agiter à la tête du populaire protestant; mais c'est qu'il nous reste à exposer la période de décadence de cette grande hérésie chrétienne, qui ne devait laisser d'elle qu'une

fondamentale et indestructible idée, celle de la liberté. Une lente et douloureuse agonie va succéder ainsi à cette exubérance de vie et de foi, qui se traduisit, pendant trois générations, en actes de résistance et de fougueuse propagande. Le Protestantisme souffrait jusqu'ici du martyre et de la mort des batailles ; il va souffrir maintenant de la misère et de l'exil des vaincus.

Avec Richelieu, sa puissance politique était tombée; avec Louis XIV, l'existence même lui fut deniée. En montant sur le trône, le monarque absolu avait cependant confirmé les privilèges des Réformés; mais il y avait apporté toutes les restrictions de son prédécesseur. Or, une fois sur la voie de ces sourds empiétements, il n'y eut plus de bornes à son esprit de destruction ; et bientôt l'on put prévoir que les Dracons de Rome et d'Athènes seraient surpassés dans toutes les rigueurs et les souveraines iniquités de leurs codes.

Ce fut d'abord par l'astuce et l'appât des honneurs que l'on procéda; et ces faveurs de tout genre, décharge de taille, tutèle, contributions, surséance pour le paiement des dettes, affranchissement du pouvoir paternel, préférences pour l'admission aux charges et emplois de robe, de finance et d'épée, firent plus de conversions que la persécution même. Celle-ci, il faut le dire, n'était en apparence que fort bénigne, et elle avait le mérite de respecter la tête et le sang de l'individu. On ne prohibait que son admission à toutes fonctions publiques et honorifiques; on ne l'excluait que de toute espèce de corps de métier, de toute profession libérale et industrielle. La fiscalité en un mot, qui a présidé à la nomenclature et à la classification de nos diverses professions, s'étonnerait

de tant de précision sur la matière et de tant d'instinct à défendre aux uns ce qu'elle a pour but, en quelque sorte, de conseiller à tous(1). Une chose restait cependant aux Réformés, à laquelle on ne peut dire adieu, même au milieu des souffrances et des misères: le sol qui les avait nourris, le ciel qui les avait vus naître. On les priva de ce dernier bienfait.

Cependant, des moyens de conciliation plus doux avaient été tentés; et, si le zèle des convertisseurs n'eût été trop impatient, il est possible que la seule éloquence de la chaire eût ramené ces brebis égarées au bercail du Catholicisme. Des missionnaires de paix en effet avaient été envoyés dans les provinces; et l'on en vit un, en 1663, juste un siècle après la première guerre civile, entrer en lice, à Saint-Lo, contre trois célèbres ministres de son consistoire, les révérends de la Fresnée, d'Arthenay et de Grandcamp(2). Il est à croire que ces luttes théologiques se passèrent dans le calme et la décence, troq rares pourtant en ces sortes de matières; et que, si les esprits s'éveillèrent au choc des arguments, ils ne demandèrent que la raison seule pour juge du conflit. On en était venu en effet à s'estimer réciproquement et à s'envisager sans haine et sans défiance. A qui de droit justice était rendue; à qui de droit salutation était faite. L'évêque de Nesmond faisait-il, en 1662, son entrée solennelle à Bayeux, que la noblesse de la religion réformée grossissait son cortège, et qu'il était pompeusement complimenté par ses ministres(3).

(1) Esprit de la Ligue. t. 3, p. 332 et suiv.
(2) Bisson, *anno* 1775, p. 76.
(3) Pluquet, p. 347.

Cet état de paix aurait pu durer à jamais et amener une fusion, que Bossuet rêva dans un jour de souveraine miséricorde. Louis XIV ne le voulut pas; et la révocation de l'édit de Nantes fut prononcée, le 22 octobre 1685. Soit dévotion, comme quelques-uns l'ont décidé, sans réfléchir sur ce que l'homme était dans la fougue des années et dans l'énivrement de ses royales débauches; soit égoïsme politique, qui ne saurait souffrir d'obstacle à sa volonté, il ne permit plus qu'une foi dans son autocratie; et la terrible conception de cet édit révocatoire porta un coup mortel aux hommes de la Réforme. Ainsi plus de privilèges pour eux; plus de tolérance pour l'exercice de leur culte; expulsion, sous quinzaine, de leurs ministres; récompense à qui abjurerait; injonction aux pères, mères et tuteurs de faire élever leurs enfants dans la religion catholique; etc.

La Conception rafinée de cet édit était terrible, disons-nous; l'exécution le fut encore davantage. Leurs biens consistoriaux avaient été précédemment confisqués au profit des hospices; on procéda, sans relâche, à la fermeture et à la démolition de leurs temples. En conséquence, on vit renverser notre célèbre prêche de Saint-Lo, qui avait fourni tant d'athlètes à la lutte intestine du siècle écoulé, et porter sa chaire et sa cloche dans le nouveau couvent de la Propagation de la Foi. On voulut même empreindre ces actes d'un cérémonial sans exemple; et, pour faire entendre que l'hydre était à jamais décapitée, un double de la sentence et du procès-verbal de démolition fut enfermé dans le coq de la pyramide méridionale de l'église de Notre-Dame, afin de servir de

monument à la posterité(1). En vertu des mêmes ordres, le prêche de Cormeray, près de Pontorson, fut détruit par un Vivien de la Champagne, lieutenant-général du baillage d'Avranches; et l'on vit ainsi disparaître la publicité du culte aboli(2).

Conformément à l'édit, quelques ministres de Saint-Lo se refugièrent en pays étranger. Mais le plus grand nombre céda à la force et laissa le champ libre à la mission que l'évêque de Coutances, Charles-François de Loménie de Brienne, vint y instaler l'année suivante, et dont il fit lui-même l'ouverture, le dimanche de la Trinité. Plusieurs fois, pendant le cours de cette mission, le digne et vertueux prélat voulut affronter lui-même les fatigues de la chaire, et ce fut lui qui en prononça la clôture par un discours admirable, au dire des écrivains catholiques, d'éloquence et d'onction. La foule avait été grande à l'entendre; et les nombreuses conversions qui suivirent ne furent point, à ce qu'il paraît, le résultat de la contrainte(3). Notre pays fut ainsi préservé de ces épouvantables *dragonnades* des Cévennes, que le fanatisme de certains inquisiteurs appela à son aide; et l'hérésie disparut, pour ainsi dire, sans violence et sans bruit.

Quoiqu'il en soit, le Protestantisme, chassé de Saint-Lo et des autres villes où il lui était défendu de lever la tête, n'accepta pas en entier une soumission aussi prompte et aussi absolue au dogme royal. On le vit se retirer en murmurant dans tous les châteaux d'alentour, où le pouvoir seigneurial osa encore quelque temps tenir le prêche ou-

(1) Bisson, *anno* 1775, p. 78; Houel, p. 118.
(2) Desroches, t. 2, p. 284.
(3) Bisson, *anno* 1775, p. 78.

vert et revendiquer pour sa religion les franchises de la féodalité. Mais ce pouvoir était devenu impuissant à son tour, et avait été attaqué dans ses plus chers privilèges. Or, on sait que le droit de patronage en faisait essentiellement partie. Nos Montgommery avaient donc fourni les premiers un exemple de ces atteintes portées à la constitution même de la noblesse. Toujours protestant et fidèle à la religion de Calvin, un des descendants du fameux Gabriel, dont la race devait s'éteindre dans l'idiotisme de son dernier mâle, mort au commencement du dix-huitième siècle (1), avait nommé une de ses créatures à la cure d'une paroisse du diocèse d'Avranches. Or, il s'en était suivi conflit et opposition; et, par arrêt rendu contradictoirement au Conseil-Privé, le 23 octobre 1663, un sieur Guilbert, qui en avait été pourvu, de pleine autorité, par l'évêque Gabriel de Boislefve, s'était vu maintenir dans cet office; tandisque défenses étaient faites au pourvu de Louis de Montgommery d'y troubler l'intrus, sans préjudice pourtant du droit de patronage, lorsque l'obstacle aurait cessé(2).

L'obstacle disparut bientôt en effet. Déjà les seigneurs de Vassy-Brécey étaient rentrés dans le sein de l'église. Louis de Montgommery abjura aussi la foi de ses pères, avec Louis de Verdun, seigneur de Cormeray, et il ne resta plus que le prêche de Ducey, où quelques femmes inoffensives se réunirent encore pour la prière. Ces fidèles religionnaires furent enfin forcées de l'abandonner à leur tour, ou de renoncer à leur symbole. « Il n'y a, écri-
» vait le savant Huet, évêque d'Avranches, que la dame

(1) Desroches, t. 2, p. 313.
(2) Guyot, Répertoire de jurisprudence, t. 53, p. 303.

» de Ducey qui se soit retirée à Londres, à cause de sa
» religion, avec quelques domestiques, à laquelle on fait
» tenir tous les ans sa pension de dix-huit cents livres.
» Madame de Fontenai, par permission de la Cour, et
» quelques domestiques et religionnaires en petit nom-
» bre se sont retirés en Hollande. Il en reste très-peu
» dans l'élection d'Avranches, qui ne veuillent embrasser
» la religion catholique (1). »

Le prêche étant donc condamné, on se réunit dans des lieux sauvages, des bois épais et des grottes inaccessibles. On avait supporté d'abord, avec patience et espoir dans l'avenir, les rigueurs du nouvel édit. Les mesures employées par le clergé catholique, pour réduire ces endurcis à l'obéissance, n'avaient semblé que dérisoires; et la maison de l'Union Chrétienne, de l'ordre de Saint-François, fondée à Saint-Lo par l'évêque de Brienne, pour la reception des nouvelles converties, devait, à les entendre, crouler bientôt au souffle du Dieu de vérité. Le jour en effet n'en pouvait être éloigné; et telle était leur confiance dans ce jour de représailles que, le 3 janvier 1687, on trouva les murs de Saint-Lo placardés du distique suivant :

Annus adhuc superest, quo Christi sacra vigebit
Relligio; nec erit Papa, nec Ignatius(2).

Mais le Catholicisme devait faire évanouir ces chimériques espérances, et ne laisser d'autre alternative que l'exil à ces infortunés descendants de Luther et de Calvin. La Normandie se dépeupla en quelques années et

(1) Desroches, t. 2, p. 285.
(2) Lecanu, p. 354.

enrichit les nations rivales du génie maritime et industriel de ses enfants(1). Depuis l'édit de Nantes, sa population s'était considérablement accrue, au point de s'élever à un million six cent quatre-vingt mille habitants. Le récensement opéré en 1690 apprit que l'émigration lui en avait enlevé plus de cent vingt-quatre mille; et l'on put compter jusqu'à vingt-six mille habitations désertes(2).

La mort de Louis XIV laissa cependant respirer les Protestants. On avait autre chose à faire, sous la Régence, que de songer à eux: une refonte des monnaies, la triple alliance, le voyage du czar Pierre I[er], la quadruple alliance, l'affaire des princes légitimés, la conspiration de Cellamare, la révolte des gentilshommes bretons; plus que tout cela, le système de Law, sa chûte, et les opérations du *visa*, en voilà plus qu'il n'en fallait pour remplir le court espace qui sépara la mort du vieux monarque du ministère de M. le duc. Le régent d'ailleurs était tolérant, et Dubois était aussi loin du fanatisme que de l'esprit de persécution. Philippe assigna aux soldats calvinistes des régiments étrangers, qui servaient en France, des lieux pour l'exercice de leur culte; il donna aussi des cimetières aux sujets des puissances protestantes, qui mourraient dans le royaume. Mais si l'indifférence et même la bonté de ce prince répugnèrent toujours au rôle de persécuteur, le clergé, sans cesse âpre et intolérant, l'obséda long-temps de vaines sollicitations; et, le croirait-on? l'homme le plus assidu à

(1) De la Rue, Essais hist. sur la ville de Caen, t. 2, p. 348.

(2) Goube, t. 2, p. 544.

demander des édits de persécution, fut l'aumônier du prince, Lavergne de Tressan, c'est-à-dire celui que le régent avait l'habitude de regarder comme le plus inutile de ses serviteurs. Il lui fut plus facile, dit un historien, de compiler quelques anciennes lois que de les faire consacrer de nouveau par l'autorité. Dubois repoussa le plan de l'abbé avec ce brusque mépris dont il payait tous les novateurs. Après la mort de ce ministre, Tressan sollicita encore, et sans succès, le duc d'Orléans. Mais quand, sous le gouvernement de M. le duc, la puissance législative fut mise au pillage, l'obstiné prélat fit adopter ce rebut de la Régence, sans mémoire, sans examen, comme un hommage au feu roi et une simple formule d'exécution. La foudre étant ainsi allumée, il engagea M. de Bâville à en diriger les coups. Le vieillard expirait, mais ses forces parurent renaître pour une tâche si conforme aux passions de sa vie; et la mort le surprit achevant cet ouvrage et savourant l'odeur de proie qui charmait ses derniers jours.

L'étonnement que causa la déclaration de 1724 est attesté par tous les contemporains; les intendants, les tribunaux, le clergé lui-même ne l'avaient ni demandée ni prévue. Elle consommait pour la France la perte des exilés; elle ravivait des lois éparses, dont un nouveau régime, des mœurs plus douces et des lumières plus générales hâtaient la vétusté; elle renouvelait toutes les anciennes proscriptions: exclusion des emplois et des professions libérales, enlèvement des enfants, flétrissure des mariages, illégitimité des naissances, envahissement des successions; la mort, les galères, la confiscation frappant comme des crimes, la pitié, la fuite, l'hospi-

talité, les actions les plus louables, les droits les plus saints. Voilà ce qui arriva en France sous le ministère de M. le duc, à la sollicitation de M. de Tressan, évêque de Nantes, issu d'aïeux calvinistes, ancien aumônier du régent, familier des roués et possesseur de soixante-seize bénéfices!

Ce n'est donc pas dans les édits de Louis XV, qui maintinrent soigneusement, comme on le voit, toute la rigueur des anciens, que nos Protestants purent trouver quelque adoucissement à leurs maux. La persécution s'appésantit même encore plus lourdement sur ces têtes proscrites; et, près d'un siècle après, on pouvait lire, aux portes des intendants des trois généralités de la Normandie, plus d'une affiche annonçant la vente des biens des religionnaires fugitifs. En 1789, ces biens étaient encore en régie; et, si l'on a droit de s'étonner d'entendre, à leur respect, professer, par un auteur du temps, que, pour ce qui est du *peuple et des races obscures, le gouvernement n'en est comptable à la nation que comme population*, on est consolé d'apprendre que, dans l'assemblée générale des Trois-Ordres, tenue à Coutances, pour dresser les cahiers destinés aux Etats-Généraux de 1789, il y eut unanimité, chez les membres du clergé et du tiers-état, à réclamer l'accomplissement des promesses que le dernier édit de 1787 contenait en leur faveur, et les modifications dont il serait susceptible(1).

Quant à l'ordre de la Noblesse, on ne trouve nulle part qu'il se soit un instant occupé de l'état civil de nos opprimés, faisant voir, par cette indifférence, que ses

(1) Procès-verbal de l'assemblée des trois ordres, etc., p. 12 et 7.

ancêtres n'étaient entrés dans la lutte que par ambition, et que l'égoïsme et la poursuite seule des prérogatives devaient être à jamais son guide dans les affaires de l'état et de la conscience. Mais une grande idée avait été jetée dans le monde; mais une révolution sociale éclata, qui reçut dans son sein la révolution religieuse dont elle émanait, et la rétablit sur ces immuables bases qu'un peuple seul peut donner.

XXIV

Examen rétrospectif des désastres de la guerre. — Etats mortuaires des deux évêchés. — Enormité des taxes et des annates acquittées. — La peste. — Enthousiasme du martyre. — La légende de Montgommery.

Nous pouvons enfin arrêter nos recherches et jeter un dernier regard sur les sombres années qui précèdent la période de décadence que nous venons d'exposer, et dans le cours desquelles tant de sang généreux a rougi nos villes et nos campagnes. Aussi bien, au terme de sa route, le voyageur aime-t-il à se retourner vers les champs qui fuient derrière lui, et à se rendre compte de ses peines et de ses joies. Evoquons donc pour la dernière fois nos souvenirs, et tâchons, à l'aide du flambeau de la raison, d'éclairer un instant les mystères de cette grande commotion morale, dont nous n'avons eu cependant pour but que de retracer les sanglantes manifestations.

Profond mépris des vieilles croyances et des hommes chargés de les perpétuer, violation de toutes les lois di-

vines et humaines, inauguration de la matière, exaltation du bien-être et du droit personnels, enthousiasme enfin des deux parts, voilà d'abord ce qui saisit dans ce lugubre tableau de nos divisions intestines. Tout a été agité avec une effronterie qui ne laissera aux prétendus novoteurs; qui naîtront dans deux siècles de cette cendre, que le rôle de plagiaires ; et il y a eu des tribunes pour tout dire. Les tribunes manquant, on a affilé ses arguments sous forme d'épée; prodigue de forfaits et d'héroïsme, on a demandé à la suprême raison des Etats de décider entre les jeunes et les vieilles idées ; et, en attendant leur revanche dans les bruyères de la Vendée, ce sont les jeunes qui ont succombé dans les champs de notre verte Normandie.

Voilà ce dont, au premier aperçu, les yeux sont frappés dans ce tableau général des grandes guerres de religion. Si maintenant, sans descendre aux derniers détails, l'on s'arrête un instant à examiner les tristes effets des haines catholiques et protestantes, on trouve pour longtemps un pays profondément désuni, une noblesse turbulente et rapace, un clergé attaqué au cœur par le doute, quoiqu'inflexible en ses manifestes. L'invasion anglaise, qui a duré cent ans, a moins affaibli l'état et la province que ces trente années de discorde. On pourrait même dire que la France a reculé, en voulant avancer son émancipation ; et que tout a concouru à faire déborder plus tard en fleuves de sang la coupe amère, où les opprimés de toute robe et de toute caste seront forcés de boire encore trois siècles.

Enfin si, après la bataille, nous comptons nos morts, nous trouvons que l'Avranchin, d'après ses cahiers de

doléances, présentés aux Etats de Blois, n'a pas eu moins, pour cette période trentenaire, de quatorze mille cinq cent vingt-six personnes tuées en combattant et exécutées par sentence, l'état n'ayant pu être fourni des habitants massacrés, non plus que des maisons brûlées (1). Ceux de Coutances, présentés à Melun, en 1580, portaient déjà le contingent funèbre du Cotentin à douze mille quatre-vingt-deux personnes, savoir onze prêtres, seize religieux, cent vingt-huit gentilshommes catholiques, cent soixante-deux gentilshommes protestants, six mille deux cents soldats huguenots, et cent soixante-cinq personnes de tout rang, mises à mort par voie de jugement(2). Ce chiffre rectifié devait s'élever à celui de treize mille cinq cent vingt-trois, d'après le tableau correspondant à celui d'Avranches, et jusque et y compris le jour de la Saint-Barthélémy. Quant aux maisons incendiées, il n'en est point fait non plus mention; et l'on peut ainsi juger par ces omissions de l'épouvantable désordre auquel ces contrées furent en proie (3).

Nos villes et nos châteaux ont passé et repassé par le sac et l'assaut; nos églises et nos maisons par le pillage, la profanation et le déshonneur. Accablés de corvées et d'impôts continuels, nos paysans de Normandie, comme on le lit dans la relation de l'ambassadeur vénitien Giòvanni Michiel, s'étaient vus forcés, avant même la première prise d'armes de 1562, de quitter, pour d'autres pays plus humainement partagés, le sillon qui ne pouvait plus les nourrir (4). « Les impôts et les subsides, »

(1) Goube, t. 2, p. 407; Desroches, t. 2, p. 209.
(2) Le Canu, p. 320.
(3) Goube, *loco citato*.
(4) *Vide* Mém. du duc de Guise, t. 4, p. 456.

va nous le confirmer l'annaliste Caennais, « estoient si » excessifs, qu'en plusieurs villages on ne faisoit plus » aucunes assiettes de tailles; et mesme les décimes es- » toient si hauts, que les curez et vicaires se rendoient » fugitifs pour crainte d'estre emprisonnez; et ne se » disoit plus le service divin en un grand nombre de » paroisses (1). » Ce qui est resté dans le Cotentin n'a pas moins payé, sur un revenu d'une centaine de mille livres, et en outre de toutes les extorsions des bandouliers catholiques et protestants, quatre cent mille livres à l'état, pour décimes ordinaires et extraordinaires, et autant au pape pour ses annates.

Pour couronner l'œuvre de désolation, l'épidémie, nommée la colique du Poitou, et qu'on pourrait, à la lecture de ses horribles symptômes, reconnaître pour la sœur aînée de la grande contagion des bords de l'Indus, qui ravageait, il y a quelques années, notre hémisphère (2), l'épidémie enfin s'est abbattue sur ces villes ruinées par le fer et par le feu, et a prélevé ses décimes (N).

Il ne faut donc pas s'étonner si, pendant les siècles qui ont suivi, il n'y a pas eu, dans toutes nos provinces, assez d'anathèmes contre ces Calvinistes ardents, qui les avaient un instant bouleversées; et si l'horreur pour le mot même d'*Athée* ne s'est pas en quelque sorte effacée devant l'épouvantail du *Huguenot*. Vivants, on les admirait dans leur courage et leur vertu. « Quand on les traînoit » au gibet, » dit en effet Florimond de Rœmond, dont le témoignage ne peut être suspect, « quand on voyoit » les simples femmelettes chercher les tourments pour » faire preuve de leur foi; et, allant à la mort, ne crier

(1) Bourgueville.
(2) De Thou, liv. 54.

» que le Christ, le Sauveur, chanter quelque psaume ;
» quand on voyoit les jeunes vierges marcher plus gai-
» ment au supplice qu'elles n'eussent fait au lit nuptial ;
» les hommes s'éjouir voiant les terribles et effroiables
» apprêts et outils de mort qu'on leur avoit préparés;
» et, mi-brulés et rôtis, contempler, du haut des bu-
» chers, d'un courage invaincu, les cous des tenailles
» receus, porter un visage et maintien joieus entre les
» crochets des bourreaus, être comme des rochers contre
» les ondes de la douleur, bref mourir en riant comme
» ceux qui ont mangé l'herbe Sardiniène : ces tristes et
» constants spectacles jettoient quelques troubles non
» seulement en l'âme des simples, mais des plus grans,
» qui les couvroient de leur manteau : autres en avoient
» compassion, marris de les voir ainsi persécutés. »
Morts, on ne les en a pas moins chargés de toutes les iniquités du siècle; et leur nom, sur lequel la haine s'est acharnée, n'a pas même trouvé grace dans la conscience des historiens. Chaque pays a renié le héros qui n'était pas marqué du sceau apostolique, chaque pays a maudit son plus glorieux enfant.

De pair avec ces vils criminels, dont les actes, grossièrement historiés, tapissent les murs de nos maisons rustiques, Montgommery, le grand homme de guerre contre lequel on lançait des bataillons entiers, Montgommery est demeuré long-temps et peut se voir encore appendu, pour l'exemple, à quelques sombres parois de nos chaumières et de nos manoirs. Il n'est pas jusqu'aux églises qui ne l'aient associé aux Démons, aux Péchés et aux autres monstres apocalyptiques de leurs verrières(1).

(1) Desroches, t. 2, p. 210.

On rencontrerait enfin chez nous des vieillards qui trembleraient encore à ce seul mot de ***Montgommerins***, dont, en même temps qu'elle était bercée aux cantiques des ***Fidèles Pastoureaux***, la hideude tradition épouvanta leur enfance.

Tombée dans le gouffre de l'indifférence, qui est aussi celui de l'oubli, cette tradition, qui ne tient qu'au fil de quelques existences, était pour nous un avertissement d'écrire l'histoire, et de reviser, en ce qui nous concerne, ce grand procès du seizième siècle. Encore bien qu'on soit toujours divisé sur les choses et les doctrines, on ne peut cependant se refuser à reconnaître le courage et la vertu des hommes. Or, ni vertu ni courage ne manquèrent à nos Réformés; et peut-être que, sous cet aspect, leurs vainqueurs perdraient au parallèle. Sans haine, comme sans amour pour les uns et pour les autres, si donc l'auteur de cette histoire, qui embrasse tous les faits, petits et grands, des diverses périodes de nos guerres de religion, semble rabaisser par fois la gloire convenue de quelques uns des acteurs de ce drame militaire, et rehausser, par contre, des renommées indignement vouées à l'opprobre, c'est que, parlant plus haut à ses yeux que l'autorité des narrateurs, l'acte même sur lequel son jugement s'est fondé, a passé simplement, il s'en flatte, par le creuset d'une plus impartiale critique, et que rien n'a été accepté de confiance. Justice en un mot était due au passé, et le passé a reçu sa justice.

FIN.

NOTES

ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

— A —

La rareté des documents, qui nous ont été transmis sur les premiers ministres protestants qui ont exercé dans la Manche, permet difficilement d'en tracer un portrait bien fidèle ; et tous les écrivains qui ont ébauché cette partie de notre histoire départementale, se sont contentés de reproduire purement et simplement le fragment de Toustain de Billy, qui est relatif au premier prédicant de Saint-Lo. Ainsi avons-nous fait en l'encadrant respectueusement de guillemets. Cependant on peut voir que notre appréciation du personnage est plus complète, nous dirons bientôt plus exacte que celle du savant curé du Mesnil-Opac, qui ne parle que d'après la tradition, et qui s'est rarement donné le soin de consulter les pamphlets du temps. Or, c'est dans un pamphlet, ou, pour mieux dire, dans un petit livre de controverse religieuse, emprunté à la riche bibliothèque de M. Asselin, de Cherbourg, que nous avons trouvé quelques unes des particularités de notre récit.

Ce livre est trop curieux pour que nous n'en donnions pas le titre en entier, et pour que nous n'en essayons pas une courte analyse. Suit donc le titre, avec ses longueurs et ses singulières prétentions:

CONFERENCE

ENTRE LE R. P. ARCHANGE,

PRÉDICATEUR CAPUCIN ET GARDIEN DES FF. CAPUCINS DE CONSTANCES(*),

ET LE SIEUR SOLER,

MINISTRE DE LA PRÉTENDUE RELIGION REFORMÉE A SAINT-LO,

Tenue à Canisy, le Vendredi 23 d'Aoust 1624,

En la présence de Monseigneur de Canisi, Lieutenant pour le Roy en la Basse-Normandie, et présence aussi de Messieurs cy-après dénommez et soubs-signez,

sur la

PRÉTENDUE SAINCTETÉ

A SALUT DES ENFANTS DES FIDELLES DEVANT LE BAPTESME, OU DÈS LE VENTRE DE LEUR MÈRE,

Ou le Ministre paroist le plus furieux en injures et le plus chetif Logicien qui ait de long-temps entré en conférence; et le premier qui ait abandonné plus franchement l'expresse parole de Dieu en preuve de sa doctrine, pour recourir à une conséquence qui n'a fondement qu'en son cerveau.

A CAEN,

CHEZ PIERRE POISSON,

M.DC.XXIIII.

Voici maintenant à quel propos eut lieu cette conférence. Un catholique du pays avait écrit au ministre Soler,

(*) On voit à l'approbation donnée à Caen, le 5 septembre 1624, que ce P. Archange était de Valognes.

pour le défier d'expliquer cinq points textuels, qui lui semblaient inconciliables dans la nouvelle doctrine des réformateurs. Le premier reposait, comme on vient de le voir, sur la prétendue sainteté de l'enfant, dès le ventre de sa mère, sainteté que Soler, en se fondant sur les textes de St-Paul, 1, Cor. 7, et de St-Pierre aux Ath., 2, avait publiquement professée. Le R. P. Archange ne tarda pas alors à jeter le gant en son nom; et la lice s'ouvrit aux jour et lieu ci-dessus désignés, après invocation réciproque du Saint-Esprit, et en présence, comme il est dit plus bas, de *noble et discrète personne, maistre Jean Nicolle, licentié ès-droicts, curé de Tresgots; Jaques de l'Auberie, escuier, sieur du Mesnilraut; maistre Pierre Vallée, lieutenant de M. le bailly de Costentin, à Saint-Lo; maistre Jean Roger, escuier, sieur de la Pontaie, vicomte de Saint-Lo; maistre Jean du Bois, procureur du Roy; maistre Guillaume Vautier, sieur de la Vignette, lieutenant en vicomté audict lieu, convenus de la part dudit sieur capucin; et de maistre Michel Morin, prestre, pour scribe;*

Et de Jaques du Bosq, éscuier, sieur de Maisons; Jaques de Bechevel, escuier, sieur de la Vacherie; maistre Estienne Hardy, sieur de la Coudraie, esleu en l'eslection de Carentan et Saint-Lo; maistre Adam Sanxon, sieur des Maizerets, conseiller, assesseur audit Saint-Lo; maistre Jaques Laloel, sieur de la Coudetrie; maistre Michel Le Petit, sieur de la Joaisière, convenus de la part dudit sieur Soler; et de maistre Jean du Pray, advocat à Saint-Lo, prins pour greffier de la part dudict Soler.

On ne s'attend pas à ce que nous suivions pied à pied cette fastidieuse discussion, toute farcie de jargon pédantesque de l'école, et dans laquelle les combattants,

bardés de textes et de citations, ferraillent à coups de syllogismes. Qu'il suffise de savoir que notre pasteur Soler, *se couvrant, comme un coq ou chat, de griffes et d'ergots, pour attaquer et défendre, et à dessein d'accrocher une dispute sur des formalités, sans jamais venir au fond,* ne pérore guères que sur la contexture de l'argumentation cornue de son adversaire, et semble se complaire à amuser la salle de ses feintes et de ses retours. Ces fameux syllogismes, il les trouve de mauvais aloi; ce rude jouteur, qui le défie, n'accouche *que d'un coq-à-l'âne*, et il le renvoie à l'école.

Placée sur ce terrain, la conférence devait dégénérer en personnalités; or, c'est dans ces personnalités qu'éclate la vérité sur l'origine de Soler. Ici on nous permettra de copier textuellement:

« ..... En la troisième fois que je dictois, il en vouloit
» tousiours conter, il se veut railler de moi, sur le mot
» de monsieur le Capucin, ainsi m'appeloit-il quelque-
» fois, qu'il m'avoit veu en Angleterre, vestu d'escarlatte,
» l'espée au costé, et qu'il m'appelloit pour cela mon-
» sieur; je luy dis sans me divertir, en attendant que les
» scribes achevassent d'escrire ce que je leur avois dit,
» que ce terme de monsieur estoit bon outre-mer, où
» cette escarlatte luy avoit donné dans les yeux, et que
» maintenant j'estois et m'appellois F. Archange, ca-
» pucin, toutefois qu'il m'appellast comme il luy plairoit;
» puis repris à dicter. Un catholique de la compagnie lui
» dist qu'au retour d'Angleterre, j'avois repris mon habit
» de religieux, ce qu'il n'avoit pas fait. Cet homme estoit
» passé aux Isles, pendant les dernières guerres, où le
» Roy demandoit l'entrée libre de ses villes, et de

» peur d'estre obligé à signer son service, s'enfuit
» parmy ces islements, monstrant qu'il estoit aussi peu
» fidelle sujet du roy de France qu'il avoit esté de son
» naturel prince le roy d'Espagne, car il se dit Es-
» pagnol de nation. Mais, pourroit dire quelqu'un en
» l'excusant, il n'avoit encore pour lors ses lettres de
» naturalité, pour être immatriculé avec les originaires
» françois, comme il a eu depuis peu, à l'occasion de
» l'édict du Roy, qui est que tous les ministres étran-
» gers sortent la France. Au temps de la guerre, il avoit
» encore tout le péché originel d'Espagnol qui lui estoit
» imputé; c'est pourquoy ce n'est merveille s'il ne signa
» le service du roy de France, estant tout Espagnol;
» mais à présent qu'il est baptisé François, par lettres
» patentes de naturalité, il est devenu très-fidelle sujet
» du Roy; toutefois le péché originel d'Espagne, qu'ils
» confessent estre une corruption de nature, qui n'est
» qu'une enfleure d'orgueil, esprit altier et porté aux
» rodomontades, demeure encore en luy quant à la
» coulpe. C'est ce que tiennent ses confrères, ne pou-
» vant excuser ses insolences de la conférence que sur
» ce qu'il est Espagnol: et qu'il faut donner cela aux
» boutades et saillies du naturel arrogant de cette nation
» dont il tire son origine: ainsi couvrent ses bons frères
» tous ses deffauts du manteau de leur charité réfor-
» mée. »

Pour compléter cette notice sur Soler, nous lisons ailleurs, dans le même opuscule, que cet étranger avait été autrefois dans les ordres, et avait appartenu à celui des RR. PP. Prêcheurs, vulgairement dits Jacobins. Nous voyons qu'alors, s'il faut en croire son antagoniste,

il était obsédé d'inquiétudes et de frayeurs nocturnes, et que son état maladif avait fait ajourner la conférence, qui devait primitivement avoir lieu devant M. de Matignon. Enfin, si l'on a fait attention au reproche adressé au P. Archange, d'avoir été vu aux îles anglaises dans l'équipage d'un brillant cavalier, on doit comprendre que les deux jouteurs de l'assemblée de Canisy étaient de vieille connaissance. Aussi s'étaient-ils déjà mesurés ensemble; et le récit de ce voyage à Jersey, que le R. P. Capucin croit devoir donner pour sa justification, en prévenant ses lecteurs qu'il ne l'avait entrepris que par ordre de son provincial, le R. P. Honoré, et même du Souverain Pontife, fournira-t-il aux nôtres le moyen d'apprendre encore quelques particularités sur ce fameux ministre de la Réforme dans la Manche.

On saura donc qu'étant à Jersey, le P. Archange avait dit, en présence de témoins, que la vérité lui était si chère, que s'il était assuré de la trouver en la prétendue religion, il courrait volontiers l'embrasser. Or, ainsi qu'il le rapporte, « comme nous estions dans la place » appellée de Saint-Elier, mon cher compagnon, le » V. P. Jean, de mon ordre, se promenant d'un costé en » compagnie, et moy séparément avec un homme de » l'isle de Gernezé (Guernesey), dont la retraitte à la » mesme hostellerie me donnoit une particulière co- » gnoissance, et qui avoit eu pour aggréable que nos » entretiens fussent si le Baptesme estoit nécessaire à » salut, et si les enfants des fidelles estoient sanctifiez » dès le ventre de la mère; et comme je l'instruisois du » catholique sentiment là-dessus, j'apperçois arriver » un petit homme, qui me sembloit vestu d'une extraor-

» dinaire façon, une demy sotane sans ceinture, comme
» les portent nos chirurgiens, aux cérémonies de leurs
» escholes; et se coula en la troupe où estoit mon com-
» pagnon que nous allâmes joindre: à l'abbord de
» monsieur de la Costardie, gentilhomme de monsieur
» de Montgommery, qui estoit en ceste isle, me dist que
» j'estois le bien arrivé, qu'il me sommoit de ma pro-
» messe de recognoistre la vérité où elle me paroistroit,
» et que l'occasion se présentoit de front, du rencontre
» du sieur Soler, qui estoit un tout propre moyen pour
» cet effect. Je n'avois point encore vu cet astre tombé
» du ciel de l'église et de son épicicle, son cloistre reli-
» gieux, où il se mouvoit autrefois dedans les vœux sa-
» crez d'obédience, pauvreté, chasteté. »

Soler était alors en effet entré dans les nouveaux liens du mariage, il avait femme et enfants; et le gouvernement de l'île l'avait pourvu de la cure de Saint-Clément.

Des défis aux luttes évangéliques il n'y avait qu'un pas; et le R. P. Archange se vit obligé d'entamer une première discussion théologique avec le grand apôtre de la Réforme. Elle fut chaude et serrée; et, si l'on veut bien s'en rapporter à notre jugement sur le mérite des arguments qu'on employa, il sera vrai de dire que le capucin y remporta la victoire. Aussi jugea-t-il prudent de s'embarquer immédiatement pour Guernesey, et de se soustraire ainsi par la fuite aux recherches des mécontents qu'il venait de faire.

De retour de ces pérégrinations, dont l'espionage pourrait être aussi le motif que celui qu'il allègue, notre capucin reprit aussitôt le froc et sa vie ordinaire de prédication. Or, ce fut encore dans un de ses fréquents vo-

yages à Saint-Lo que lui apparut encore *le visage pâle et défait* de son antagoniste, et qu'ils se prirent à se disputer leurs ouailles. La conférence de Canisy devenait donc inévitable, et elle eut lieu, s'il faut en croire le père Archange, à son grand honneur singulier et à la confusion de tous les sectaires du pays. Comme la chose est par trop embrouillée, et ne relève point de notre tribunal, on nous dispensera d'émettre un avis conforme, et l'on nous permettra de renvoyer le bibliophile exigeant à la lecture du petit traité qui la renferme. Nous en avòns uniquement extrait ce qui concerne le pasteur Soler; et l'on se persuadera facilement que cet étranger a joué un rôle considérable dans la Réforme normande, lorsque, malgré l'acharnement de la lutte, on voit son adversaire déclarer *qu'il l'aime autant qu'il hait son erreur*, et témoigner de son respect pour son caractère et la loyauté de ses sentiments.

D'après ce qui précède sur l'origine et le caractère du ministre Soler, ainsi que sur l'époque où s'engagea la controverse avec le père Archange, il y a lieu, nous le pensons, de rectifier un passage de l'*Histoire du Cotentin*, qui tend à faire envisager le Soler de l'année 1600 comme le fils du premier apôtre de la Réforme à Saint-Lo. Voici, au surplus, en quels termes Toustain de Billy s'exprime sur l'arrivée de ce personnage: « Aussi les premiers Calvinistes la regardèrent (Saint-Lo) comme très digne de leur conquête, et comme un lieu dont ils pourraient se servir avantageusement pour se rendre un jour maîtres de tout le Cotentin. Ils envoyèrent, pour ce sujet, un certain religieux apostat, nommé Soler, dont on dit que la famille subsiste encore. Les registres des

baptêmes, faits au prêche de Saint-Lo, en 1600 et années suivantes, font foi que le fils de ce Soler était ministre en ce lieu. »

Il nous semble donc qu'il y a ici confusion entre le père et le fils. Le véritable *religieux apostat* est bien en effet celui qui est désigné par le P. Archange, dans son opuscule, et qui était vivant et dans toute son activité intellectuelle en 1623, époque de la fougueuse controverse tenue au château de Canisy. Car on ne saurait admettre que le fils, élevé à l'école du Protestantisme, ait d'abord appartenu à un ordre religieux et se soit séparé de son père dès le début de sa carrière. Il est possible, à vrai dire, que ce fils fût, en 1600, un des ministres ou assesseurs de Saint-Lo, puisque, d'après les inductions qu'il est permis de tirer du livre du père Archange, sa naissance serait antérieure à l'année 1574, époque de la mort de Montgommery. Toujours est-il cependant que le *Jacobin apostat*, son père, que le célèbre ministre du consistoire Saint-Lois devait exercer conjointement avec lui le ministère évangélique, alors qu'on le voit soutenir, vingt-trois ans après la lutte théologique que nous avons ci-dessus analysée. Partant de là, il devient difficile de croire que le premier Soler eût été envoyé à Saint-Lo, vers 1560, comme le marque Toustain de Billy, et même vers 1550, comme nous le lisons avec surprise dans quelques unes de ses copies. Un homme de quatre-vingt et quelques années, âge qu'on devrait lui attribuer, en supposant que ses prédications eussent commencé à vingt ans, un octogénaire, disons-nous, se fût difficilement résolu à rompre des lances en plein champ, encore que la force et l'énergie ne lui eussent pas fait défaut.

Il serait donc raisonnable, à notre avis, de retarder de plusieurs années l'arrivée de ce Soler à Saint-Lo, afin de faire concorder son âge avec l'époque, on ne peut mieux établie, de sa dispute contre le P. Archange. Il n'en restera pas moins constant que la Réforme calviniste ait été prêchée à Saint-Lo, en 1560, comme nous l'affirme le P. Daniel, dans son histoire de France; et, s'il manque en définitive à ce Soler d'avoir été le premier évangélisant de nos contrées, il lui restera toujours l'honneur d'avoir, en laissant son nom, attiré uniquement sur lui les investigations de l'historien.



— B —

Le seul auteur qui parle du massacre des Protestants à Valognes est de Thou, liv. XXX de son Histoire universelle; et c'est en ces termes qu'il détermine le lieu de leur réunion:

.... *Qui ad Stephani Esnœi œdeis conveniebant.* Son traducteur Duryer les rend fidèlement par ces mots; *qui s'assemblaient dans l'église de Saint-Etienne d'Esnay*; et tous les historiens postérieurs répètent à l'envi cette version.

L'esprit méticuleux, si l'on veut, de critique qui nous dirige dans nos recherches, ne nous a point permis d'adopter, sans examen, le texte et la traduction qui précèdent; et, quand même quelques pièces probantes ne seraient pas tombées entre nos mains, il résisterait toujours à placer à Valognes une église dont le nom y est totalement inconnu, aussi bien que le patronage du saint, qui est pareillement étranger à toute la contrée.

Nous étions donc naturellement portés à croire que de Thou avait simplement commis une erreur de nom, et que le manoir du *Quesnay*, placé à distance voulue par les édits, était réellement le lieu qu'il avait entendu dé-

signer, lorsqu'un document, que nous devons à l'obligeance de M. Mabire, économe de l'hospice, est venu confirmer nos doutes.

Ce document, qui fait partie du chartrier de la maison, n'est autre qu'un écrit de défense dans un procès entre les hôpitaux de Carentan et de Valognes, au sujet de la possession de trois parties de rentes primitivement fondées à Valognes, en faveur du temple protestant du *Quesnay*.

Disons d'abord ce qu'étaient ces rentes, et nous exposerons ensuite l'origine du procès.

Primo. — 2 octobre 1613. Un sieur Pottier du Mesnil-Rotot et *du Quesnay*, de la ville de Valognes et de la religion prétendue réformée, donne et aumône 50 livres de rentes à l'*église du Quesnay de Valognes*, faisant profession de ladite religion, pour l'entretien du ministre d'icelle, à prendre sur tous ses biens; et, pour le cas où l'exercice de cette religion cesserait audit lieu, l'intention du donateur, ainsi que le porte le contrat, est *que les arrérages de ladite rente soient mis entre les mains du consistoire de ladite église, pour être employés à l'entretien d'un préposant ou étudiant, en intention de servir au ministère de ladite église du Quesnay.*

Secundo. — 11 avril 1629. Thomas Giffard, sieur du Mont-Rotot, également bourgeois de Valognes, constitue, sur ses biens, trois livres dix sous de rente, *pour l'entretien du ministre de l'église reformée, entretenue au Quesnay, ou au défaut au plus proche lieu où se fera ledit exercice.*

Tertio. — Mêmes jours que dessus. Autre constitution du même de six livres de rente, pour l'entretien du ministre de ladite église.

Or, les descendants du sieur du Quesnay s'étant convertis au Catholicisme, l'exercice se trouva interdit dans leur église. Alors ceux de la R. P. R. de Sainte-Mère-Eglise réclamèrent les arrérages de la partie de rente de cinquante livres, sous le prétexte que la fondation étant pour le bien de l'église réformée, elle devait survivre à l'abjuration des ayant-cause de son auteur, et revenir aux temples existants. Par sentence du baillage de Valognes, du 3 mars 1635, confirmée par arrêt de la Cour du 16 juillet suivant, leur demande fut dite à bonne cause contre l'héritier du sieur du *Quesnay*.

L'église réformée de Sainte-Mère-Eglise jouissait donc de cette rente (on n'avait rien statué à l'égard de celle de neuf livres dix sous, en deux parties), lorsque, le 22 octobre 1685, parut la fameuse révocation de l'édit de Nantes. Dès l'année précédente, le Roi avait adjugé à l'hôpital le plus voisin les biens dont jouissaient les consistoires supprimés par l'interdiction de l'exercice.

De là le procès entre l'hôpital de Carentan et celui de Valognes. La confiscation profiterait-elle au premier, comme étant plus rapproché de Sainte-Mère-Eglise, où les arrérages de ces rentes avaient été transférées? Reviendrait-elle plutôt au second, comme étant situé dans le lieu même que le temple supprimé, auquel elles avaient été primitivement affectées? En l'absence de tout autre document positif, le litige est encore pour nous comme s'il était pendant devant le juge; et par ce qu'un autre contrat, passé devant Fichet, notaire à Valognes, le 21 septembre 1687, nous apprend que nos administrateurs baillent à fieffe *le jardin qui a servi de cimetière aux religionnaires de la R. P. R., du contien de perche et*

demie, jouxte l'enclos du cimetière de l'Hôtel-Dieu de Valognes, Me Hervé Dutot et la rue des Huguenots audit Valognes, à messire Jean Jourdan, prêtre, chanoine de l'église collégiale de Valognes, par soixante-dix sous de rente foncière et irraquitable, payable, par chacun an, audit hôpital, ledit jour 21 septembre, nous ne nous permettrons pas d'en adjuger le bénéfice à l'hôpital de Valognes.

Quoiqu'il en soit, après cette digression, qu'on voudra bien nous pardonner en faveur des faits nouveaux qu'elle contient, il n'en est pas moins vrai de dire que le temple protestant de Valognes était situé au manoir du Quesnay. C'est en vain qu'on objecterait que la date des actes sus-énoncés, étant de beaucoup postérieure à celle de la sédition racontée par de Thou, il y a discordance, et que notre justification n'emporte pas de plein droit l'existence du prêche en question, au temps où les faits de notre histoire se sont accomplis. La présomption milite en faveur de notre thèse, et même, si l'on veut encore faire attention à cette concordance de noms, celle du Giffard entre autres, donateur des deux rentes de 1629, et celle du Giffard, lapidé en 1563, du père et du petit-fils peut-être, on devra reconnaître la légitimité de nos inductions et ratifier la correction que nous nous sommes permis de faire au texte, ordinairement sacré pour nous, du vénérable de Thou.

—C—

Si nous faisons s'abriter l'évêque de Coutances, dans une première attaque de sa métropole, derrière les fortifications de la place, hâtons-nous de dire que nous ne hasardons le fait que d'après l'autorité de de Thou (voir liv. xxx).

Nous n'ignorons pas en effet que l'existence de ces fortifications est assez vivement controversée par les auteurs. Quant à M. de Gerville, auquel il faut recourir sur ces sortes de matières, on sent qu'il évite de se prononcer, et que, tout en inclinant vers la négative, il ne condamne pas absolument la thèse contraire. Il n'a rien trouvé, dit-il, qui le porte à croire que Coutances ait eu un château. Demons, ajoute-t-il cependant, dans ses *Recherches*, trop peu connues sur cette ville, parle bien d'un château *Pisquin*, en latin *Pisquillum*, dont il existait de son temps et dont il existe encore une vague tradition, mais il l'attribue aux Romains. Pour lui, bien qu'il reconnaisse que, sous le règne de Philippe-Auguste, Fouques Paisnel y possédât un château, il ne se range pas moins de l'avis de l'historien Coutançais, et refuse d'admettre Coutances dans sa sévère histoire des *Châteaux de la Manche*.

C'est donc l'existence seulement d'un *château* qui est niée par ces deux auteurs, et encore ne l'est-elle que faiblement. Pour ce qui est d'un autre genre moins parfait de fortification, M. de Gerville ne le repousse pas et reconnaît que l'une ou l'autre des deux affirmations n'est pas insoutenable.

Puisqu'il en est ainsi et que la controverse nous est encore ouverte, nous allons essayer d'apporter quelques arguments à l'appui de l'opinion que nous avons suivie.

Et d'abord voici ce que nous lisons dans un mémoire manuscrit adressé, le 27 août 1706, à M. Foucault, par le savant abbé de Billy.

« Coutances avait autrefois des châteaux, tours et for-
» tifications ; ils furent rasés par ordre de Louis XI.

» L'enceinte des murailles n'était pas fort grande;
» l'église Saint-Pierre était en dehors, comme aussi les
» Capucins et le levant de la Basse-Rue.

» Ces murailles tournaient au couchant un peu au
» dessous de l'église Saint-Nicolas, embrassaient la
» chapelle Saint-Maur, et tournaient vers le midi et le
» levant, de manière que les Jacobins et une partie de la
» maison de M. de la Besnardière et la rue qu'on ap-
» pelle des Cohues étaient au dedans. Le *château* était
» au lieu où est présentement l'évêché.

» Ces murailles enfermaient encore une autre espèce
» de ville ou forteresse, qu'on appelait la *Clôture des*
» *Chanoines*, parce que l'évêque et le chapitre firent
» fermer un lieu particulier pour eux. Le roi Philippe-
» le-Bel leur en donna la chartre. Elle est conservée au
» 210 feuillet du 1er volume des registres de ce cha-
» pitre ; cette chartre est de 1293.

» En 1340, le chapitre de Coutances disait, dans un » aveu rendu au Roi : *Item nous tenons et possédons in- » ternes maisons et jardins jouxte ladille église cathédrale » et dans les anciennes clostures où souloient estre les mai- » sons, demeures et habitations des chanoines et supports » d'icelle église, qui abattus sont plus de cent ans y a pour » les hostilités et guerres avenues ès pays de Normandie, » encloses en la forteresse d'icelle ville, lorsqu'elle estoit » close dempuis une petite porte ou huis estant sur les » fossés ou douves d'icelle cité jusqu'à la maison de Jean » Danneville.* »

Ainsi l'existence d'une enceinte fortifiée pour la ville, et d'une espèce de forteresse intérieure est déjà positivement affirmée par un auteur, et l'on sait que cette dernière date du règne de Philippe-le-Bel. Suivons-en l'histoire, d'après un extrait évidemment emprunté au manuscrit de M. Demons, et que l'on trouve inséré à l'almanach du département de la Manche (année 1818, p. 126).

Après avoir recueilli la tradition de cet ancien château, qu'il appelle *Pisquin*, l'auteur s'exprime ainsi :

« Philippe-le-Bel fut le premier de nos rois qui per- » mit, en 1293, à l'évêque et au chapitre, tant pour » la sureté de leurs personnes que pour la défense de » leur église, d'avoir un cloître fermé. Mais cette lé- » gère fortification était peu capable de tenir long-temps » devant une armée, comme on l'éprouva par la suite. » Charles-le-Mauvais et les partisans qu'il avait alors » dans notre Cotentin en formèrent le siège en l'année » 1258, et ce ne fut que par le secours des troupes » que les Etats, assemblés à Paris, lui envoyèrent, « qu'elle évita de tomber sous le glaive de ses ennemis.

» Mais le danger qu'elle courut alors fit ouvrir les yeux
» à la Cour; et l'on envoya des commissaires pour tracer
» des tours et des murailles, et d'autres ouvrages plus
» considérables pour sa défense. La partie fortifiée com-
» prenait le terrain qui se trouve actuellement entre les
» rues du Marché-à-Chaux, des Capucins, du Marché-
» au-blé, des Cohues et des Douves. On avait pratiqué
» à chaque extrémité de la Grande-Rue une porte. La
» première placée au coin de la rue au Grand, la seconde
» auprès de la chapelle Saint-Eloy, appelée de Saint-
» Nicolas, et défendue par un boulevard. Il y avait une
» troisième petite porte auprès de la prison ecclésiastique,
» pour la commodité de l'évêque et du chapitre. Ce fut
» par cette porte qu'on introduisit les troupes du duc de
» Bretagne, qui suivait le parti du duc de Normandie,
» frère de Louis XI. Le Roi, irrité de la trahison de quel-
» ques habitants de cette ville, sévit sur tous, la priva
» de ses privilèges, et fit raser ses murs. On forma dans
» la suite plusieurs fois le projet de les réparer. Louis
» XI envoya des commissaires pour y faire travailler;
» mais sa mort, qui arriva peu de temps après, en ar-
» rêta l'exécution. On ne fut pas plus heureux en diffé-
» rentes circonstances; et, depuis ce temps, cette ville
» est toujours demeurée champêtre et exposée aux pre-
» miers assaillants, comme elle l'a bien éprouvé, sur-
» tout pendant les guerres de religion. »

Une chartre de Philippe-le-Bel, ainsi qu'un aveu du chapitre ci-dessus designés, constatent donc déjà l'existence d'une double fortification, et celle en particulier qui nous touche de la *Clôture des Chanoines*. Une autre ordonnance de Charles VI, donnée, le 15 juillet 1402,

pour dispenser les chanoines de Coutances de contribuer aux réparations d'une tour et des murs de la ville, et rapportée en entier au *Gallia Christiana*, vient encore la confirmer. On y lit en toutes lettres que *les habitations et manoirs du chapitre avaient été abattus ou démolis et les matières converties en la cloison de la fortification de ladite ville.*

Ces redoutes intérieures du chapitre furent-elles rétablies? Il est permis de l'affirmer, lorsqu'on lit, dans la chronique de Jacques du Clercq (Panthéon, p. 8), à la date de 1449: « *et avant de partir, il laissa* (le duc de Bretagne) *son frère, messire Pierre de Bretaigne, sur les marches de Fougières et d'Avrence, pour la garde du pays, atout trois cents lances, puis mena son armée devant la ville de Coustances et y meist le siège.* » Il est permis de le certifier encore, quand on lit que c'est par la petite porte de l'Evêque que, soixante ans après, les troupes de Bretagne furent encore introduites, et qu'enfin l'on sait, par l'extrait de Demons, qui précède, ainsi que par Masseville, dans son état géographique de la Normandie, qu'en l'année 1465, lors de la guerre du Bien-Public, Louis XI ordonna la démolition de ses fortifications.

Que la Clôture des Chanoines se soit élevée sur ce château *Pisquin*, rapporté par la tradition, ou sur celui de Fouques Paisnel; qu'elle ait possédé ou non les conditions requises pour s'appeler un château, il n'est pas moins vrai de dire que, jusqu'en 1465, Coutances avait des fortifications.

Ne disputons donc point sur les mots, et contentons-nous de savoir, chose qui était révoquée en doute, que cette ville avait alors un aspect militaire.

Mais ici il y a concert chez tous nos historiens, pour dire que Louis XI en fit raser les murs. Or, faut-il entendre ce terme d'une manière absolue? Nous ne le pensons pas et croyons au contraire ne devoir admettre qu'un démantèlement incomplet. En effet, tout indique que Louis XI n'avait cédé qu'à la première colère, et que les ordres donnés ne purent recevoir une pleine exécution. Tout indique, lorsque, vingt ans après, il songea à retablir ces fortifications, qu'elles n'avaient été qu'endommagées, et qu'il en subsistait encore quelques pans.

Notre savant Demons, que l'on ne saurait trop citer, lèvera au surplus nos derniers doutes à cet égard. Après avoir parlé des projets de rétablissement, formés par Louis XI, c'est ainsi qu'il termine son historique sur les fortifications de sa ville:

« Ce projet, interrompu peut-être par la mort du Roi,
» fut remis en délibération, lorsqu'en 1487, Charles
» VIII, son successeur, vint à Coutances, et aurait été
» exécuté, selon les apparences, si les guerres d'Italie
» n'étaient pas survenues. Notre ville eut lieu de re-
» gretter la perte de ses murailles, pendant les guerres
» de religion. Ouvertes de tous côtés, elle devenait la
» proie des partis, qui battaient la campagne, et fut
» pillée plusieurs fois. *C'est ce qui engagea à y faire quel-*
» *ques ouvrages, que la continuation des troubles fit aug-*
» *menter à différentes reprises. On a pu juger de ces for-*
» *tifications par les portes de Saint-Jean et de Saint-*
» *Maur, qui subsistaient encore, il y a peu d'années, et*
» *qui, tombant en ruine, ont été détruites.* »

L'autorité qui précède suffirait donc pour nous faire pleinement adopter l'affirmative de notre proposition.

Réunie à celle du vénérable de Thou, qui nous dit qu'Artus de Cossé *avait été jusqu'alors à l'abri des suites terribles de la guerre, à la faveur des fortifications de la ville*, elle devient invincible.

— D —

Il existe une divergence d'opinion entre les auteurs, sur la fixation de l'année où l'évêque Arthus de Cossé fut enlevé par les Protestants et traîné à Saint-Lo, pour y souffrir les honteuses humiliations de leur soldatesque.

Dans son *Histoire du Cotentin*, comme dans son *Histoire ecclésiastique du diocèse de Coutances*, Toustain de Billy, que plusieurs auteurs ont pris pour guide, place cet événement en l'année 1574, après le débarquement de Montgommery.

Cependant, dans ce dernier ouvrage, on lit, sous la rubrique de l'année 1562: « Ce fut le mois d'*août* qu'il » fut pris par les Protestants, et lui et ses chanoines » rançonnés de la manière qu'il plut à ces infidèles; mais » il ne revint pas à Coutances, de crainte d'un pareil » accident. Il fut se cacher à Granville. Il y était l'*on-* » *zième septembre* en suivant, audit an 1562..... »

Quoiqu'il en soit, le récit des outrages dont il fut abreuvé est reporté sous l'année 1574, avec détails dans la première de ces histoires, avec un renvoi à ceux-ci dans la seconde. Remarquons seulement ici, en passant, que c'est àMontgommery même qu'il attribue la prise d'Arthus de Cossé, après son débarquement, est-il dit,

à Linverville, et que c'est dans cette seule circonstance qu'il est parlé de sa conduite à Saint-Lo.

Or, quoique ces faits soient absolument identiques, il n'empêche, à entendre l'auteur, qu'ils soient distincs et séparés. Ainsi Arthus de Cossé serait tombé deux fois à Coutances au pouvoir des Protestants, et ce serait dans le mois d'août des années 1562 et 1574.

Nous pensons au contraire que ces deux faits n'en font qu'un, et que la véritable date qu'on doit lui assigner est celle de 1562. Pour l'année 1574, à moins que les Protestants en effet ne se soient saisis d'Arthus dans le court intervalle qui sépare leur débarquement de l'investissement de Saint-Lo, il est impossible de trouver où placer un fait aussi capital et que les mémoires de l'évêché passent sous silence. Et encore, dans ce cas, faudrait-il ne tenir aucun compte de la désignation du mois d'*août*, qui est ci-dessus indiquée pour date de l'événement en question. On ne peut pas davantage le reporter à l'année 1566, où Colombières s'empare une seconde fois de Coutances, parce que le registre du secrétariat, invoqué par Toustain de Billy lui-même, n'en fait aucune mention, et que toujours ce mois d'*août* fait obstacle à son admission. Enfin, si nous tenons d'un auteur qu'avant l'année 1562, les Protestants n'avaient fait que forcer la cathédrale et installer leurs prédicants dans la chaire, nous savons par le xxx[e] livre de de Thou que, jusqu'à cette époque, Arthus de Cossé avait été à l'abri des suites terribles de la guerre, à la faveur des fortifications de la ville.

Les impossibilités se réunissent donc déjà, pour faire reporter sur l'année 1562 le fait qui est l'objet de ces notes.

Il ne nous reste plus qu'à ajouter qu'il est appuyé de l'autorité de de Thou, *loco citato*, et de Rouault, pages 340 et suivantes, et qu'à démontrer enfin qu'il est parfaitement concordant avec tous les autres faits connus de cette histoire.

Et d'abord c'est dans cette année 1562 que toute la contrée s'insurge et que l'on court aux prêtres et aux églises. Pillages à Saint-Lo, massacres à Valognes, incendies à Cherbourg. Au mois d'août, l'horreur est à son comble. Or, c'est dans ce mois qu'Arthus est appréhendé, selon de Thou, par Colombières, à la tête de deux cents cavaliers, et conduit à Saint-Lo. Il y reste un mois prisonnier, au dire de Rouault, et se réfugie à Granville. Toustain de Billy lui-même en effet constate une seconde fois, comme pour l'année 1574, qu'il y était le 11 *septembre*, et qu'entre autres choses il y conféra la cure de Fermanville à Jean Tollevast, présenté au bénéfice par Olivier de Pirou, écuyer. Il y a plus, c'est qu'à la phrase d'après, il dit que 13e du même mois, il était revenu à Coutances, ainsi qu'il paraît, par la collation de la portion de Gouvets, qu'il donna à Etienne d'Aurroy, présenté par Jean Turgot, seigneur de la Ruaudière. Or, comment, alors qu'il était menacé d'être assiégé dans Granville, expliquer ce retour autrement que par l'entrée du duc d'Etampes, qui arrive à propos pour occuper ses ennemis et lui rendre un instant la liberté de vaquer aux affaires de son diocèse.

Que l'on compte, et l'on verra que l'époque de sa capture à Coutances, le temps de son incarcération à Saint-Lo, le moment de sa fuite et le jour même de sa rentrée dans son palais épiscopal appartiennent à l'année 1562,

et que ces faits s'encadrent exactement dans ceux que nous fournit l'histoire militaire du département.

Ce serait donc seulement un double emploi que l'abbé de Billy aurait commis; et, à moins qu'on ne transporte à l'année 1574; mais jusqu'au samedi 17 avril uniquement, jour de l'investissement de Saint-Lo, le fait qu'Arthus de Cossé serait tombé une seconde fois aux mains des Protestants, et qu'il se serait racheté avec ses chanoines, nous persisterons à penser que cette seconde capture doit se confondre avec la première, et qu'alors on doit en écarter la circonstance de rançon, que sa fuite rend désormais invraisemblable.

Depuis la rédaction de cette note, un document irréfragable est parvenu à notre connaissance, et ce document doit lever tous les doutes, s'il en reste encore. Il est tiré du manuscrit de M. Demons, sur la ville de Coutances, et reporté aux pièces justificatives, sous le titre de première et seconde informations au sujet de ces mêmes désordres commis par les Protestants, que nous avons relatés dans le corps de notre histoire. Voici ces deux pièces extra-judiciaires:

Première Information.

« Du septième jour de juin mil cinq cent soixante et
» trois à Constances devant nous Charles Potier es-
» cuyer licencié aux loyx lieutenant en ladite vicomté
» de monsieur le bailly de Cotentin présence du greffier
» ordinaire dudit bailly s'est présenté noble et discrepte
» personne maistre Nicolle de Pierrepont chanoyne de
» Constances pour luy et les chantres et chapitre dudict
» lieu, lequel nous a remonstré qu'au mois d'aoust

» dernier passé aucuns gens incogneuz portants armes
» avec pistolles et pistolets tant de pied que de cheval
» seroient venuz en cette ville de Constances pour cou-
» rir sus aux ecclésiastiques spécialement auxdits chan-
» tres et chanoynes les quels gens auroyent prins, pillé
» ravagé et desrobé leurs biens et ustensiles, braslé plu-
» sieurs maisons........ et neantmoins encores de rechef
» au mois de mars et d'avril derniers seroyent les dicts
» gens de guerre et autres retournez et venus en cette
» dicte ville de Constances et en icelle faict plusieurs
» robements...... dont neantmoins il nous a requis pour
» luy et au nom des dicts chantre et chanoynes nous
» transporter tant dans la dicte église et lieu de leur
» chapitre qu'en leurs maisons particulières pour icelles
» voir et visiter et nous en informer et enquérir pour
» leur être baillé lettres de notre procez-verbal...... et à
» cette fin prendre le rapport d'aucuns des bourgeois de
» ce dict lieu et autres cognoissants la vérité de ce que
» dessus que leur avons accordé et trouvé l'huis du dict
» chapitre rompu et cassé...... et procédant présence du
» dict greffier à prendre le rapport de Pierre Vallée bour-
» geois du dict Constances aagé de quarante cinq ans ou
» viron, Cleriadus Marie bourgeois du dict lieu aagé de
» trente six ans ou viron, Jacques Houel demeurant au
» dict lieu aagé de vingt cinq ans ou viron, Julien du
» Boscq escuyer aagé de quarante ans ou viron, Jean Bou-
» lenger aagé de quarante deux ans ou viron, Guillaume
» Canu du dict lieu aagé de trente ans et André de
» Rogi aagé de quarante cinq ans par nous duement et
» respectivement jurez de dire vérité et rapporter
» au dict cas sur ce duement inquis lesquels particu-

» lièrement et à part nous ont dict et rapporté qu'ils
» cognoissent de certain qu'au mois d'aoust dernier
» passé jour et feste de monsieur Sainct Laurens plu-
» sieurs gens de guerre aucuns à eux incogneuz seroyent
» arrivez en cette dicte ville de Constances tant de pied
» que de cheval portants armes dagues et épées pistolles
» pistolets et harquebuses et de faict et force rompu
» les huis de l'église du dict lieu et en icelle rompu les
» images autels bancs et autres biens trouvez en icelle
» et seroyent allés aux maisons particulières des dicts
» chanoines et mis le feu en aucunes d'icelles maisons
» arrançonné aucuns desdits chanoines à grandes som-
» mes de deniers tellement qu'ils auroyent été condam-
» nez eux fuir et absenter long temps hors ce pays et
» le divin service cessé et non contents de ce au mois
» de mars et avril aussi derniers passez seroyent lesdits
» gens de guerre arrivez en cette dicte ville et de rechef
» par port d'armes et à force seroient entrés aux mai-
» sons particulières des dicts chanoines et gens ecclé-
» siastiques et à cause de ce...... en tesmoin de ce nous
» avons signé et faict signer au dict greffier notre
» adjoinct. »

Deuxième Information.

« L'an mil cinq cent soixante et quatre le vingt sixième
» jour d'avril à Constances devant nous Charles Potier....
» pareillement Jean de Champrepus aagé de trente six
» ans ou viron, Jean Montchaton aagé de trente six
» ans ou viron, Guillaume Poisson aagé de cinquante
» ans ou viron, maistre Etienne Jourdan advocat aagé
» de soixante ans ou viron, François Hélène aagé de

» soixante ans ou viron, Jean Lair, aagé de trente six
» ans, Guillaume Jourdan aagé de trente cinq ans ou
» viron tous bourgeois et demeurants au dict Constances
» lesquels...... nous ont dict et rapporté tous uniformé-
» ment qu'ils savent et cognoissent de certain que le
» jour et feste Saint Laurens au mois d'aoust mil cinq
» cent soixante et deux arrivèrent en la dicte ville de
» Constances viron l'heure de sept à huit heures du
» matin plusieurs personnes...... prindrent et emme-
» nèrent en la ville de Saint-Lo le sieur évesque du dict
» lieu étant en son manoir et maison épiscopale.......
» disants outre que au mois de mars et avril de lors en
» suivants iceux gens de guerre et autres qu'on disoit
» estre du pays du Mayne plusieurs a eux incogneuz.....
» et entrèrent en la dicte église cathédrale en la quelle
» ils rompirent les huis et coffres du chapitre..... pareil-
» lement les chaires estantes dedans le cœur d'icelle église
» prindrent et emportèrent les plombs et tuyaux des or-
» gues rompirent de rechef plusieurs images et autels et
» aussi firent le pareil aux maisons particulières des dicts
» chanoines et gens d'église bruslèrent l'église des frères
» prescheurs du dict Constances et celle de Sainct-Ni-
» colas...... de laquelle chose il a été accordé acte aux
» dicts chanoines. »

— E —

A l'exception de M. de Gerville, qui l'a découvert dans les titres de la maison d'Anneville (voir *Hist. des Châteaux de la Manche*, V° Valognes), aucun auteur français ne fait mention de ce siège. Cependant, bien que dans notre esprit il ne restât aucun doute sur la rigoureuse exactitude du fait, il n'empêche que notre incertitude fût grande sur la fixation du millésime, auquel on devrait le rapporter, et sur lequel notre savant antiquaire oublie de se prononcer. Est-ce en effet à l'année 1573, où à l'année 1574 qu'il fallait l'attribuer? Question assez délicate, comme on va le voir, et qui demande un peu de cette réflexion que nos écrivains modernes dédaignent par trop souvent d'appeler à leur secours, en un cas aussi épineux.

Présentons donc les objections pour l'une et l'autre hypothèse. C'est dans la première semaine de février, qu'on s'en souvienne, que le château de Valognes est assiégé par Montgommery; et ce siège ne dure pas moins de vingt-quatre jours, à l'expiration desquels le chef des Protestants est obligé de décamper, en laissant son canon au pouvoir de d'Anneville.

Veut-on maintenant que ce soit en 1574? Mais nous

savons qu'à cette époque Montgommery, fuyant les vengeances de la Saint-Barthélémy, n'était pas encore revenu sur le continent, et qu'il organisait, aux îles de Wight et de Jersey, ses bataillons de volontaires (*vide* La Popelinière, dans sa *Vraie et entière Histoire*, l. 17, p. 127). Nous savons qu'il les y passait encore en revue, le 11 de mars, et, d'après le contexte de l'auteur précité, que Valognes, moins son château, ne lui opposa pas de résistance.

Veut-on au contraire que ce soit en 1573? Mais alors comment accorder cette prise d'armes avec l'état de tranquillité de la presqu'île? Comment croire que Montgommery y ait trouvé assez de ressources pour équiper une armée, et cela, sans que les chroniques de France s'en soient émues?

Il faut convenir cependant que ces objections ne sont pas absolument inconciliables, comme la suite va le prouver, et qu'au moyen de quelques explications, le fait qui est l'objet de cette note peut et doit s'encadrer dans l'une ou dans l'autre de ces années. Ainsi, pour celle de 1574, on pourrait dire que Montgommery serait venu deux fois à Valognes, et qu'après avoir échoué dans sa première tentative sur cette place, il l'aurait quelque temps après obtenue de gré, à la vue des forces supérieures avec lesquelles il serait revenu.

Pour celle de 1573, on dirait que ce serait simplement un coup de main tenté à la faveur d'un débarquement.

Cette conjecture nous ayant souri, ainsi qu'à M. de Gerville, auquel nous avions fait part de nos doutes, et dont les précieux souvenirs se sont réveillés à point

pour nous dire qu'en effet ce débarquement supposé se serait effectué sur la côte de Saint-Vaast ou de Lestre, il nous a semblé nécessaire d'en chercher la confirmation chez un de nos honorables amis, auquel rien n'est inconnu de tous les événements de mer accomplis dans nos eaux de la Manche; et voici la réponse que nous avons reçue de M. Verusmor :

« Je pense, comme vous, que l'entreprise de Mont-
» gommery contre Valognes, en 1573, ne fut qu'un
» simple coup de main.

» Voici ce que je trouve dans mes notes prises à la
» bibliothèque du port de Lorient, en 1833 :

» *Pendant que s'achevaient dans les ports d'Angleterre*
» *les derniers préparatifs de l'expédion avec laquelle Mont-*
» *gommery allait tenter de secourir la Rochelle, ce gé-*
» *néral, encouragé secrètement par la reine Elisabeth,*
» *qui le désavouait en public, voulut, de son côté, donner*
» *le change au roi de France. Il vint avec plusieurs vais-*
» *seaux mouiller à la Hougue, dans les premiers jours de*
» *février* 1573, *et débarqua, à la tête d'une petite armée*
» *qui ravagea le pays. Après quelques vaines tentatives,*
» *Montgommery et sa troupe remontèrent sur leurs vais-*
» *seaux et partirent; c'était au commencement de mars.*
» *Bientôt l'expédition appareilla pour la Rochelle.*

» Mais où ai-je trouvé ce fait? Je n'en sais rien,
» ayant omis, contre mon ordinaire, d'en indiquer la
» source. Je crois, sans pouvoir toutefois l'assurer, que
» je l'ai puisé dans la collection de Rymer, parce qu'il est
» précédé et suivi d'extraits pris dans ce volumineux ou-
» vrage; mais cela n'est malheureusement qu'une pré-
» somption. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce fait se

» trouve dans mes notes, et que je ne l'ai point inventé.
» Aussi, fort de ma conscience, n'ai-je pas hésité à le
» placer dans mon *Histoire* (manuscrite) *de la Marine*
» *dans la Manche.* »

Nous avouons à notre tour en avoir fait inutilement la recherche dans les actes de Rymer (3[e] édition in-f°. 1741), et ne pouvoir l'appuyer d'aucune autre autorité positive que celle qui précède.

Réunie à celle de M. de Gerville, elle doit, quoiqu'il en soit, emporter de plein droit l'authenticité; et, si nous l'étayons de quelques rapprochements historiques, ce n'est que surabondamment, et pour bien faire comprendre la brusque levée du siège qui nous occupe.

Nous avons dit, dans notre texte, que Montgommery était pressé de se rembarquer, afin de tenir la promesse qu'il avait faite aux Rochellois. Citons à l'appui La Popelinière, dans sa *Vraye et entière Histoire*, liv. 15, p. 42, anno 1573 : « Durant ces furieuses batteries, les Ro-
» chellois, le quatorzième jour de mars, receurent
» lettres du comte de Montgommery et de leurs dé-
» putez qui estoyent allez en Angleterre, escrites du
» seizième de feurier dernier, par lesquelles il escrivait
» que sur la procuration qu'ils auoyent enuoyée en An-
» gleterre, on auoit trouvé quarante mille liures sans
» interest, et qu'il auoit quarante-cinq vaisseaux de
» guerre, avec ceux qui estoyent partis de la Rochelle,
» et quinze ou vingt vaisseaux chargez de munitions de
» guerre, et que dans un mois il esperoit leur donner
» secours. »

Complétons enfin ces justifications par l'extrait suivant du duc de Bouillon (Mémoires dud. p. 386, même année):

« Le comte de Montgommery arriva avec la grande
» marée d'équinoxe, en mars, ayant tout vent derrière
» luy, dans un bon et grand vaisseau que la reine d'An-
» gleterre lui avait baillé, et environ vingt-cinq autres
» navires de combat, sans celles des charges qui por-
» toient les vivres. »

Ainsi se trouve expliqué le motif de la soudaine levée du siège de Valognes : promesse antérieure faite aux Rochellois d'aller les secourir, et urgence de la marée de mars.

Si l'on demande maintenant comment il se fait que les historiens français aient gardé le silence sur cet événement, l'aussi péremptoire réponse que nous pourrons fournir est que les grands événements de la Rochelle les en auront distraits, et que, comme l'apparition de Montgommery n'est véritablement qu'un éclair d'un moment, elle aura passé inaperçue au milieu de l'orage qui se concentrait sur la Bretagne.

— F —

L'interprétation est ici de rigueur pour fixer le nom de la commune où Montgommery se refugia, après sa fuite de Saint-Lo.

De Thou (liv. 17, p. 57 de la traduction de Duryer) s'exprime d'abord ainsi : « Le lendemain, il arriva à » *Adeville* (*latine* ADEVILLA), auprès du Grand-Vé ; il » y employa quelques jours à donner les ordres néces- » saires pour mettre Carentan en état de défense, et y » faire entrer des vivres...... »

La Popelinière (liv. 17, p. 128 de sa Vraie et entière Histoire) l'ortographie d'une autre manière : « Le len- » demain, ils arrivent à *Deuuille* près du Grand-Vey, » où ilz séjournent quelques jours, pour se fortifier et » avitailler Carentan et le Pont-Douure. »

Enfin l'auteur anonyme de l'histoire de France (édition de 1581) écrit : « Le lendemain, il arrive à *Adeville*, » près du Grand-Vay, où il séjourne quelques jours...... » part d'*Adeville* avec 20 chevaux, le 5 mai, sur les onze » heures du soir. »

Séguin seul, dans son histoire militaire des Bocains, p. 376, écrit *Azeville*.

Le nom est-il exact, en supposant que ce soit *Adeville* que la Popelinière ait voulu dire, comme les deux autres historiens? Voilà la question.

Nous n'ignorons pas qu'une section de la commune de Saint-Côme porte le nom d'*Adeville*, et que, sans des raisons contraires, cette identité devrait lever toute équivoque.

Nous avons cependant adopté pour version *Audouville*; et voici sur quoi nous nous sommes fondés:

1°. Sur la similitude des noms latins *Adevilla* et *Audevilla*, par lequel la paroisse d'Audouville est désignée dans les tableaux du diocèse;

2°. Sur la combinaison d'*Adeville* et du *Deuville* de La Popelinière, qui nous fournit un approchant d'*Audouville*;

3°. Sur la position topographique de la commune, qui concorde mieux avec le texte des historiens, lorsqu'ils nous représentent l'endroit, comme étant auprès du Grand-Vey;

4°. Enfin sur l'importance de ce point au moyen âge, et sur l'existence de son port: toutes circonstances qui y rendent, à nos yeux, plus vraisemblable le séjour de Montgommery.

Les lecteurs, au surplus, seront libres de ratifier ou de rejeter l'interprétation.

— G —

La tradition n'est pas toujours un guide certain, et nous nous empressons de le reconnaître au sujet des armes des Bricqueville, qui sembleraient, d'après notre récit, avoir pris naissance à la brèche de Saint-Lo. Disons donc ici, pour justification, que nous n'avons évoqué ce souvenir que dans la chaleur de la composition.

Les Bricqueville n'étaient point en effet des nouveaux venus dans le dictionnaire héraldique, et leur écusson n'a rien de commun avec ceux de cette foule d'écuyers que vit naître le seizième siècle. Quant à l'ancienneté de la maison, il suffit de lire les lignes suivantes de la Recherche de Roissy, en 1598 et 1599, dans la généralité de Caen, pour croire que ses armes étaient pour le moins contemporaines de ses plus vieux titres.

« Valognes, du 13 novembre.— De Bricqueville.
» Jean de Bricqueville, fils Guillaume de la paroisse de
» Bretteville, jouira. A prouvé huit rangs de descente
» en droitte ligne. Messieurs de Colombières et de la
» Luzenre sont aînés de cette maison. »

Maintenant, voici ces armes, d'après Morery: « pallé » d'or et de geules de six pièces » ; et, d'après l'auteur du *Trophée d'Armes héraldiques* (Paris. Pierre Targa. 1650), dédié à La Mothe-le-Vayer:

« Henry de Bricqueville, marquis de la Luzerne et
» d'Amanville, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, maréchal de camp et gouverneur du Mont-Saint-Michel pour le roi Louis XIII, porte party de trois et coupé d'vn, autremant escartelé de 8 au 1 d'espinay qui est d'argent à vn lyon coupé de gueules et de sinople couronné, armé et lampassé d'or, au 2 de bloset, qui est d'or et d'azur de six pièces, au chef de gueûles chargé d'vne vieure d'argent, au 3 de hauart qui est de gueules à vne bande d'or accompagnée de six coquilles d'argent, 3, et 3 au 4, d'Estouteville qui est burellé d'argent et de gueules de dix pièces au lyon morné de sable, brochant sur letout, au 5 de Harcourt, qui est de gueules à deux faces d'or, au 6 de Bourbon antien, au 7 de Valois, au 8 de France et sur letout de Bricqueville, qui est pallé d'or et de gueules de six pièces. »

— H —

Les chants populaires viennent en aide à l'histoire et restituent aux hommes leur véritable physionomie. Toustain de Billy nous a conservé, dans son *Histoire du Cotentin*, trois couplets d'un noël qui fut composé sur la glorieuse résistance de Colombières, et par lequel nous croyons devoir compléter notre récit:

Le premier jour de mai,
Par permission divine,
Saint-Lo fut attaqué
A coup de coulevrine;
Somme qu'on eût pensé
Que tout y fût rasé,
En cendres consumé;
Tant fut grand'la ruine!

Matignon y étoit,
Et sa gendarmerie;
Rampan, Clerel (*), aussi

(*) D'après la virgule disjonctive qui existe, dans le manuscrit, entre les noms de *Rampan* et de *Clerel*, il semblerait que ce serait deux personnages distincs. Cependant, à la lecture d'un procès-verbal de l'entrée du

Aigneaux Sainte-Marie,
Qui sans cesse disoit
Colombières rends-toi
Au grand Charles, ton roi,
Ou tu perdras la vie.

Colombières répond,
Tout rempli de furic :
De me rendre en poltron
Qu'on ne me parle mie :
Jamais ne me rendrai,
Toujours je combattrai,
D'ici vous chasserai,
Ou j'y perdrai la vie.

---

roi François Ier à Saint-Lo, en date du lundi 15e jour d'avril 1532, et qui est rapportée dans le No du 5 novembre 1842 du *Journal de la Manche*, on voit que ces deux n'en doivent faire qu'un, et que *Rampan* était la seigneurie de ce *Cleret* ou *Clerel*, du prénom d'André. De Roissy, dans ses Recherches, vient au surplus confirmer cette explication. Voici ce qu'on y lit à la date du mardi 9 mars 1599 :

« Cleret. André Cleret, sieur du Cloué, fils Nicolas,
» demeurant à *Rampan*, sergenterie de St-Clair, élection
» de Bayeux, a pour fils André, Michel et Pierre. Vu ses
» titres et Monfault jouira. »

— I —

La tentative de 1589 sur le Mont-St-Michel, telle que nous venons de la circonstancier dans notre histoire, est-elle véridique, et est-elle à sa date?

Telles sont les questions qui peuvent naître de la discordance de quelques auteurs, et que nous nous proposons ici de discuter.

Disons d'abord que la version que nous donnons de cette entreprise est tirée de trois auteurs : 1° de Masseville, d'après d'Aubigné; 2° du bénédictin annaliste du Mont-Saint-Michel, Thomas Le Roy, manuscrit à la bibliothèque d'Avranches; 3° enfin de l'anonyme de la même abbaye, manuscrit N° 5, à ladite bibliothèque d'Avranches.

Restituons maintenant les textes. Celui de Masseville, aux remarques et additions de son Histoire sommaire de Normandie, 5e partie, 2e édition, page 418, est ainsi conçu :

« REMARQUE SUR L'AN 1592.

» *D'une entreprise sur le Mont-Saint-Michel.*

» Aubigné, dans sa seconde édition, parle d'une enreprise sur le Mont-Saint-Michel, qui seroit mieux au-

torisée, si on la trouvoit dans les autres écrivains, et si les circonstances en étoient plus vraisemblables. Quoiqu'il en soit, voici succinctement ce qu'il en dit:

» Le sieur de Lorges et le jeune Montgommery son frère firent habiller en filles quatre gentilshommes, et les firent escorter par six autres hommes, dont quatre étoient habillés en pêcheurs, aïans tous des poignards et des pistolets cachez. Ils les envoïèrent au Mont-Saint-Michel, pour en surprendre la porte; et marchèrent sur leurs pas, accompagnez de plus de deux cents cavaliers.

» Le déguisement des dix avanturiers leur fit ouvrir la première porte; mais quand ils furent entrez, un capitaine voulut les examiner de près: ils le poignardèrent avec quinze ou seize des siens, et gagnèrent les autres portes. Sur cela, les deux Montgommeris arrivèrent, qui se rendirent maîtres de la ville. Ils attaquèrent ensuite le château: ils tâchèrent d'en pétarder les portes; et ils passèrent inutilement huit jours à cette manœuvre.

» Cependant Viques, qui étoit gouverneur de cette place, et qui se trouvoit d'un autre côté quand cette surprise arriva, assembla au plus-tôt mille combattants, avec lesquels il y passa. Il s'agissoit de monter au château, et il n'y avoit pas moïen de le faire par la ville, puisqu'elle étoit occupée par les ennemis. Viques et ses gens trouvèrent moïen de s'y faire guinder avec des cordages.

» Dès qu'ils furent dans le fort, ils entrèrent dans la ville et attaquèrent si chaudement ceux qui l'avoient prise, qu'ils en mirent plus de cent sur le carreau, et forcèrent le reste à se rendre. Lorges fut traité en prisonnier de distinction; son frère se sauva, et les autres furent renfermés dans le fort de Tombelaine, où peu s'en fallut

qu'il n'arrivât une nouvelle surprise : ils subornèrent quelques-uns des soldats de la garnison, et ils pensèrent s'en rendre maîtres. La conspiration se découvrit ; et Mathan, qui en était gouverneur, en fit pendre quelques-uns; les autres furent délivrez dans la suite.

» Quelques mois après, Viques et Lorges furent tuez, le premier en assiégeant Pontorson, et l'autre dans un combat auprès de Dol. »

En somme, le récit de Masseville, d'après d'Aubigné, est comme, on le voit, celui de notre texte.

Cependant Masseville ne l'admet qu'avec beaucoup de réserve; et ses motifs de douter sont, comme il l'exprime, que ce récit a le défaut de n'être pas autorisé par d'autres écrivains, et d'offrir des circonstances invraisemblables.

Quant au premier de ces scrupules, il doit être levé par l'autorité des deux annalistes du Mont, dont la source lui était inconnue, et dont nous transcrivons ci-dessous le récit:

« De Lorges, assisté de Corboson et de la Coudroye, assez huguenots, l'an 1589, peu après le décès de Henri III, surprinrent la ville du Mont-Saint-Michel, qui tenoit pour la Ligue, et y firent de grands ravages pendant quatre jours qu'ilz en furent maîtres; mais le sieur de Vicques, qui pour lors était absent, ayant appris cela, accourut en toute diligence, et, étant entré dans la place par des voies inconnues aux ennemis, donna une telle épouvante à ses nouveaux hôtes, qu'ilz furent contraincts de déloger sur l'heure, sans résistance: ce qui fut tenu pour miraculeux (*Manuscrit de Thomas Le Roy.*) »

— « L'an mil cinq cents quatre vingt neuf le 5e jour

d'octobre heure de vespres monsieur de Lorges et Corboson La Coudroye prinrent la ville du Mont-Saint-Michel et ravagèrent tout et en furent mestres 4 jours dont fult lad. ville reprinse par le sieur de Viques lequel nestoit en pays lors de la prinze dudit sieur de Lorge lequel fult prins prizonnier par ledit sieur de Viques et fut mesne au château *(Manuscrit de l'Anonyme)*. »

En marge, on lit l'annotation suivante de la main d'un continuateur : « Il y a là erreur au dénombrement des temps depuis on sait que ce fut 4 5 décembre et non doctobre. »

D'après ces autorités, il nous semble que le récit de d'Aubigné ne manque pas de l'appui que Masseville lui aurait désiré, pour l'adopter en toute sécurité de conscience. C'est bien en effet la même tentative qui est rapportée par l'historien protestant et les deux bénédictins de l'abbaye ; et il n'est permis à personne de la confondre avec celles qui précèdent et qui vont suivre. Dans aucune autre, les deux Montgommery, autrement dits de Lorges l'aîné, et Corboson le cadet, qui tenait ce surnom de son oncle, dans aucune autre, disons-nous, les deux Montgommery n'associent leurs armes pour s'emparer du Mont-Saint-Michel. Dans aucune autre, on ne voit que de Vicques se soit absenté de son gouvernement. Dans aucune autre, de Lorges-Montgommery n'est resté aux mains des défenseurs de l'abbaye. Dans aucune autre, la ville n'est restée plusieurs jours au pouvoir des Protestants. Veut-on enfin l'explication de la rentrée *miraculeuse* de de Vicques dans son château, que Thomas Le Roy s'est contenté simplement d'énoncer, c'est d'Aubigné qui la fournit, en nous apprenant qu'il fut hissé dans

sa forteresse, au moyen de cordages. L'identité de ces circonstances demeure donc hors de discussion, et c'est bien un seul et même fait, avec quelques développements de plus dans l'historien protestant, que ces trois contemporains ont enregistré dans leurs annales. Que le romanesque, taxé par Masseville d'invraisemblable, dans un louable scrupule d'historien, se rencontre dans les circonstances qui ont accompagné cette entreprise, nous le concèderons volontiers; mais nous demanderons si la tentative suivante, de 1591, n'offre pas les mêmes singularités. Il y a plus, c'est qu'en rapprochant les circonstances de ces deux coups de main, on ne peut s'empêcher de penser que le premier a donné l'idée du second, et que de Vicques a appris à Montgommery de quelle manière on pouvait escalader les rochers du Mont Saint-Michel. Aussi avons-nous suppléé au silence de d'Aubigné sur le véritable moyen d'ascension qu'employa le hardi ligueur pour rejoindre les siens, en écrivant qu'il se servit des *poulains*, dont le mécanisme avait été disposé pour faire monter du dehors les provisions de l'abbaye. La conjecture est-elle par trop hasardée ? On peut la rejeter et s'en tenir à la version de l'historien, dont nous venons d'établir l'authenticité.

Il nous reste toutefois à le refuter quant à la date de l'année 1592, que lui a empruntée de Masseville.

N'y aurait-il que l'autorité des deux annalistes du Mont, qu'elle serait plus que suffisante, à nos yeux, pour faire pencher la balance en faveur de la date sous laquelle ils placent cet événement. Témoins oculaires des faits qui se sont alors accomplis; interressés, dans leurs biens et dans leur existence, à tout ce qui se tramait contre leur

abbaye, il nous semble en effet qu'ils doivent être crus de préférence à tous autres, sur les époques de leurs sièges et les moindres particularités qui s'y rattachent. D'Aubigné peut donc dire que la ville du Mont-Saint-Michel resta, pendant huit jours, au pouvoir de l'ennemi, que nous n'en restreindrons pas moins à quatre, d'après l'anonyme de la bibliothèque d'Avranches, l'occupation de cette bourgade.

Mais l'erreur trouve une démonstration plus positive encore dans un fait qui est énoncé à la fin du récit de Masseville. La tentative des deux Montgommery serait antérieure à la mort du gouverneur de Vicques. Or, de Vicques et de Lorges n'existaient plus en 1592.

« En la dicte année (1589) le quatorze de septembre (*erratum* d'après l'annotateur qui écrit l'*année dapres*) a este tue le sieur de Viques gouverneur de ce lieu devant Pontorson lors du siège de Pontorson qui avoit este mins de monsaygneur de Mercuer (Anonyme du Mont). » Et, quant à de Lorges, il avait précédé son rival dans la tombe, en succombant, le 7 janvier de la même année, dans une attaque dirigée contre Dol (Hist. eccl. et civile de Bretagne, de dom Charles Taillandier).

Si les invraisemblances qui avaient choqué de Masseville sont devenues des certitudes, il en doit être de même de la fixation de cette date à l'année 1589; et notre texte, nous aimons à le croire, n'a pas besoin de plus ample justification.

❋

— J —

Il existe une assez grande obscurité dans les documents purement inédits qui ont servi à cette partie de notre ouvrage, qui concerne les Ligueurs valdesairais. Les faits y sont en effet agencés, sans ordre et sans méthode. On ne voit pas davantage le point qui pourrait les rattacher aux événements principaux ; et des variantes viennent quelque fois déranger les plus rationelles combinaisons que l'on tenterait pour les faire cadrer avec ces mêmes évènements. Le mieux alors que nous puissions faire est de reproduire textuellement nos sources. On verra ensuite si nous avons marché dans la droite voie.

Le premier écrivain auquel nous avons largement emprunté est, comme on le reconnaîtra bientôt, le vénérable abbé Demons, dans son Histoire civile et ecclésiastique de Cherbourg ; et voici d'abord en quels termes il s'exprime, d'après l'histoire manuscrite de son concitoyen de Chantereyne:

« Les habitants du Val-de-Cères étaient entrés dans
» ce parti (la Ligue) à l'exemple de Valognes. Ils étaient
» conduits par un nommé Lacour d'Amfreville, sieur du
» Tour, qui, à leur tête, s'empara de plusieurs châteaux.
» Il y eut, entre autres, des actions très-chaudes à Teur-

» théville-au-Bocage. Le château soutint un siège presque
» pendant huit mois, depuis le 13 juin 1591 jusqu'au
» 15 février de l'année suivante. Il y eut un combat très-
» meurtrier, où le seigneur de ce lieu, M. de Saint-
» André, et son frère furent tués. On trouva, en 1745,
» des ossements au lieu où s'était donné le combat. On
» trouve un détail de ceci dans les registres mortuaires
» de Teurthéville, pour les années 1591 et 1592 (*vide*
» *infrà*).

» Après différents combats à Fermanville et à Gon-
» neville, du Tour et les siens s'avancèrent sur Cher-
» bourg. Ils crurent pouvoir surprendre notre ville le
» dimanche des Rameaux, pendant que les habitans se
» livreraient aux exercices de la religion, en ce jour re-
» marquable. Mais le ciel se déclara en faveur de la piété
» et de la loyauté de nos ancêtres. Le complot fut dé-
» couvert, et les Ligueurs furent défaits.

» Ils devaient attaquer Cherbourg, le 4 avril 1591 (c'est
» peut-être en 1592) — Parenthèse de M. Demons. —
» M. Delachaux-Montreuil, 67e bailli du Cotentin, com-
» mandait alors dans notre ville. Une vieille femme,
» nommée Besboüe, étant dans le bois de Sautmarest,
» assez près de nous, s'amusait à ramasser des branches
» sèches. Elle entendit deux hommes parler du com-
» plot d'attaquer la ville le lendemain. Ils l'aperçurent et
» voulurent l'arrêter. Mais, comme elle était très-vieille
» et qu'elle leur fit croire qu'elle était sourde, ils la lais-
» sèrent aller. Elle ne fut pas plutôt rentrée dans la
» ville, qu'elle alla assembler la garnison et la garde
» bourgeoise sur la place du château; et tout le monde
» se tint pour bien recevoir les conjurés. Ils étaient au

» nombre de six cents. Dès qu'ils parurent, le dimanche » au matin, les habitants firent une sortie vigoureuse » contre eux, les taillèrent en pièces et poursuivirent les » fuyards jusqu'à Théville. *Dutour y fut tué.* On fit le » procès aux prisonniers : quatre furent condamnés à » mort, et leurs têtes, avec celle de du Tour, furent » placées sur une des portes de la ville. Elles y étaient » encore en 1647, suivant une enquête de la chambre » des comptes, du 9 août de cette année-là ; et M. de » Chantereine avait connu, dans sa jeunesse, de vieilles » gens qui avaient vu ces têtes attachées à des pieux, sur » la porte de Cherbourg, avant 1689, époque de la dé» molition de nos fortifications.

» Nos pères, reconnaissants de cette faveur du ciel, » fondèrent une procession, en action de graces. On » l'appelait la *Procession de la Bonne-Femme.* Elle se » faisait tous les ans, la veille du dimanche des Rameaux; » et cet acte religieux s'est observé jusqu'à la Révolution.

»...... Notre pays fut enfin assez tranquille, au moins » pendant quelque temps, après tous les troubles occa» sionnés par les Ligueurs. M. de la Chaux avait fait » rentrer dans le devoir les campagnes du Val-de-Saire, » qui avaient pris le parti de la Ligue contre les intérêts » du Roi. Les habitants supplièrent le Roi de leur par» donner, lui promettant d'être à l'avenir *bons et loyaux* » *sujets.* Il y eut un accord signé, le 26 février 1590, » entre ces paroissiens et M. de la Chaux, d'après lequel » les habitants révoltés devaient mettre bas les armes, » et les paroisses envoyer à Cherbourg chacune deux » hommes solvables, comme otages, jusqu'à l'accom» plissement de leurs promesses. Ces paroisses étaient

» Rétôville, Vrasville, Angoville, Saint-Pierre, Ferman,
» ville, Théville, Carneville, Néville, Clitours, le Vast-
» Anneville, Montfarville, Barfleur, Valcanville, Gou-
» berville, Cantelou, Morsalines, la Hougue, Saint-
» Vaast et Quettehou.

» ...... M. Michel de Montreuil, seigneur de la Chaux,
» avait succédé, au gouvernement de Cherbourg, comme
» lieutenant du roi, à Louis Dursüe, seigneur de Lêtre
» et de Hautmesnil, mort en mars 1584, après avoir
» résidé dans notre château l'espace de vingt ans. Pen-
» dant les troubles de la Ligue et du tempsde M. de la
» Chaux, la juridiction du baillage de Valognes, dont
» les Ligueurs s'étaient emparés, et la recette des tailles
» furent transférées à Cherbourg, à cause de sa fidélité
» au Roi, pour y rester établies jusqu'à ce que le bourg
» de Valognes fût réduit sous l'obéissance du Roi. »

Maintenant, voici les renseignements sur le ligueur Dutourps, qui avaient été communiqués à l'auteur par feu M. Simon de Vaudreville (de Saint-André), renseignements conservés en original dans cette famille, et qui nous sont devenus communs avec M. Demons, ainsi que l'extrait sus énoncé des registres de l'état civil de la paroisse de Teurthéville-Bôcage.

« Environ la Saint-Michel 1590, la maison de M.
» du Tour fut assiégée et battue à coup de canon, et ne
» fut point prise, le camp ayant été levé. Le sieur de
» Sainte-Marie alla pour la prendre, le 13 février 1591.
» Enfin elle fut prise par le comte de Torigny, le 13 juin
» même année, la veille de la fête du Saint-Sacrement.

» La maison de M. de Teurthéville fut rendue au
» sieur du Tour, le lundi au soir 15 février 1592.

» Il se donna une bataille à Sauxemesnil, le diman-
» che 12 avril 1592, après quoi les troupes vinrent lo-
» ger en l'église de Teurthéville.

» Le samedi en suivant 18 du même mois, M. de
» Canisi donna une bataille contre le sieur du Tour, au
» bas de Fermanville. Le 23 du même mois, les capi-
» taines Valaubépines vinrent loger à Teurthéville, à la
» maison des Vollières, et en sortirent le jour de l'As-
» cension.

» Les capitaines Lalandes vinrent en garnison en la-
» dite maison de Teurthéville, le 2 septembre, jusqu'au
» 5 décembre de l'année 1591. Cette garnison était pour
» le Roi.

» Le 5 de mars 1592, M. de Canisi vint assiéger la
» maison de Teurthéville.

» Du Tour fut tué à Gonneville, le mardi la nuit du
» 22 décembre 1592. »

EXTRAIT DES REGISTRES MORTUAIRES DE TEURTHÉVILLE.

« Noble homme Robert-Michel, sieur de Saint-André,
» fut inhumé en l'église de céans, le jeudi 3e jour d'oc-
» tobre 1591, et fut tué et mis à mort, le mardi au
» soir 1er jour dudit mois. »

Suit enregistrement d'un sergent de Lalande.

« Noble homme Thomas-Michel, seigneur de Teur-
» théville, en sa partie lieutenant de roi aux eaux et fo-
» rêts du baillage de Cotentin, fut tué et mis à mort
» le jeudi 3e jour d'octobre, viron cinq heures du soir,
» et fut inhumé au chœur de l'église de céans, le sa-
» medi en suivant 5e jour dudit mois 1591. »

Après avoir reproduit comme nous ces extraits, feu M. l'abbé Demons continue ainsi :

« Du Tour passa par Gonneville, en allant à Cherbourg, et attaqua la maison de M. Lenoir, dans cette » paroisse, où commandait un vieux militaire avec son » lieutenant, nommé Baudribant. M. Lenoir et ceux » qui défendaient la maison étaient en trop petit nombre pour espérer résister avec succès. Ils prirent la » fuite; mais Baudribant fut pris, et les Ligueurs le » pendirent dans un champ, qui depuis a toujours porté » son nom. Ils mirent le feu à la maison, et nous avons » encore vu des marques de l'incendie. Il y eut cependant un petit combat, et plusieurs personnes y furent » tuées. On jeta les cadavres dans un puits très-profond, derrière la maison. Le puits fut comblé, et les » Noirs n'ont jamais voulu le faire vider.

» Les renseignements de Teurthéville disent que du » Tour fut tué à Gonneville. D'un autre côté, il paraît » que du Tour fut tué à la suite d'une sortie, que les » habitants de Cherbourg firent contre lui et sa troupe. » Mais cela peut se concilier, supposant qu'il fût tué » en fuyant, lorsque nos habitants poursuivirent les » fuyards jusqu'à Théville, et peut-être prirent-ils leur » route par Gonneville. »

Enfin nous lisons, dans le même auteur, au sujet d'un brave gentilhomme, appelé Jean de Gouberville, qui donna son nom à une des tours du château de Cherbourg :

« ...... Il se trouva à plusieurs affaires, eut plusieurs » chevaux tués sous lui, et reçut beaucoup de blessures, » notamment une très-grave en 1591.

» ...... C'était la veille de la Pentecôte, au siège de
» Théville, où il se trouva, en faisant escorte à M. de
» la Chaux, qui portait des boulets et du canon au comte
» de Thorigni, qui assiégeait la maison de du Tour, au
» Val-de-Saire. »

A ces documents fort incomplets, comme l'on voit, nous en ajouterons deux autres, qui sont tirés de l'*Histoire ecclésiastique* de Toustain de Billy. Ils sont ainsi conçus :

« Notre Cotentin d'autre part était rempli de ligueurs,
» dont les uns par la langue, et les autres par le fer,
» travaillaient à détourner les sujets du Roi de leurs
» véritables devoirs. On conserve, dans les archives de
» la maison de Canisy, une lettre du feu Roi, par la-
» quelle il mandait à ce seigneur de veiller à ce que les
» curés et prédicateurs n'eussent à prêcher que la pa-
» role de Dieu, et à ne parler que des choses de leur
» ministère. Un seigneur, nommé Le Tourps, gentil-
» homme du nom de La Cour, est renommé pour avoir
» été un chef terrible des Ligueurs. J'ai vu un contrat
» de fondation fait, en l'église du Dezert, par noble
» homme Louis d'Auxais, seigneur et patron dudit lieu
» du Dézert, pour prier Dieu pour ceux de sa famille,
» et spécialement pour Philippe d'Auxais, son frère,
» guidon de la compagnie de cinquante hommes d'ar-
» mes de noble seigneur Hervé de Carbonnel, seigneur
» de Canisy, etc., lequel Philippe fut tué à une charge
» donnée par ledit seigneur de Canisy, contre Le Tourps,
» en Cotentin, le 4 mars 1592.

» François de Bourbon, duc de Montpensier, gou-
» verneur de Normandie, par acte, daté du Croisset, au

» camp devant Rouen, le 13 mars dudit an 1592,
» choisit Jacques de Sainte-Marie, seigneur d'Aigneaux,
» son lieutenant au pays de Cotentin, pour procurer le
» bien et le repos au pays, et s'opposer aux courses,
» pilleries, volleries et oppressions que Le Tourps et
» autres rebelles qui l'assistaient font ordinairement au
» Rolurget, hâvre de Barfleur et aux environs, sur les
» bons et fidèles sujets de Sa Majesté, et le pourvut du
» gouvernement de Barfleur, avec pouvoir de le faire
» fortifier, et en outre de lever une compagnie d'arque-
» busiers français à pied, les meilleurs qu'il pourrait
» choisir. Ce n'était partout que pilleries et brigandages.
» Ceux qui étaient en réputation d'avoir de l'argent
» étaient aussitôt réputés Royaux par les Ligueurs, et
» Ligueurs par les Royaux, et ainsi infortunés de tous
» côtés. Ce Nicolas Traisnel, dont nous venons de par-
» ler, pourvu du prieuré de Marchesieux, obtint du
» Conseil que la possession qu'il prendrait d'une cha-
» pelle de Notre-Dame de Paris lui vaudrait de prise de
» possession actuelle de la chapelle de Saint-Manvieu de
» Marchesieux, attendu que, le pays étant tout rempli
» de soldats du parti contraire, il ne pouvait y avoir
» aucun accès. »

Nous arrêterons ici les citations. On voit qu'elles n'ont été mises en ordre par aucun auteur, et que l'abbé Demons n'a fait que les enregistrer dans son histoire, sans vouloir se donner les soins d'une classification.

Cependant, on remarque qu'il tente seulement une explication des deux variantes sur la mort de Dutourps, dont l'une le fait périr dans sa tentative sur Cherbourg,

en 1591 ; et l'autre dans la nuit du 22 décembre 1592, à Gonneville. Mais, à la réflexion, on reconnaît aussitôt que la conciliation de ces deux versions est impossible, et que, le coup de main tenté sur Cherbourg ayant eu lieu le 4 avril (admettons-le pour un instant) de l'année 1592, la chasse, donnée aux Ligueurs par sa garnison, ne saurait s'être prolongée jusqu'au mois de décembre de la même année.

Il faut donc opter pour l'une ou pour l'autre de ces versions. Or, il serait peu rationnel d'adopter la première, qui veut que Dutourps ait péri dans sa tentative sur la ville que défendait de la Chaux-Montreuil, alors que nous voyons reparaître ce même Dutourps dans les événements postérieurs, tels que celui du siége de Théville, vers la Pentecôte de l'année 1591; celui du siége de Teurthéville, depuis le mois de septembre de cette même année jusqu'au 15 février de l'année 1592; et enfin celui de ce même château, par le comte de Thorigny, vers le mois de mars de ladite année: tous événements qui nous sont confirmés par l'abbé Demons lui-même, par l'obituaire des églises de Teurthéville et du Dézert, ainsi que par la lettre du duc de Montpensier, au camp du Croisset.

Il s'en suit qu'une erreur matérielle, mais du reste facile à expliquer, s'est glissée dans les histoires de Cherbourg. Parce que la tête de Dutourps fut rapportée dans cette ville, pour être jointe à celles des conjurés que l'on mit en jugement, on aura cru qu'il avait péri dans la même sortie; et, sans tenir compte des faits généraux, on aura, au point de vue assez restreint de la localité

résumé, dans un seul trait de plume, les diverses particularités de notre récit.

Nous avons déjà justifié en partie l'emploi que nous avons fait des matériaux historiques qui précèdent. Nous ferons de même pour l'année où nous avons placé la tentative des ligueurs sur Cherbourg.

Sur ce point, les histoires tant imprimées que manuscrites de cette ville, ainsi que l'Almanach de Bisson, 1771, page 26, et l'Annuaire de la Manche, de 1833, page 205, laissent une pleine latitude au lecteur. Suivant les uns *(vide suprà)*, on pourrait placer ce fait en 1591 ou 1592; suivant les autres, en 1590 ou 1593.

Nous croyons déjà avoir suffisamment établi, par la discussion qui précède, que ce ne saurait être en 1592, parce que, pendant tout le mois d'*avril* de cette année, Dutourps avait assez d'occupation, de la part du marquis de Canisy, pour ne rien entreprendre au delà de certaines limites, et que c'eût été folie aux Ligueurs (en supposant toutefois qu'ils fussent libres de leurs mouvements) que de méditer *une surprise*, en présence d'un ennemi qui les observait.

Ce ne saurait être davantage en 1593, puisque, s'il faut s'en rapporter aux documents de la famille de Vaudreville, Dutourps avait été tué à Gonneville, dans la nuit du 22 décembre de l'année précédente.

Pour 1590, date adoptée par Mme Retau-Dufresne, nous objecterons l'accord passé, le 26 février de cette même année, entre le gouverneur de Cherbourg et les insurgés du Val-de-Saire; et l'on sentira que ce n'est pas quand elle est pacifiée depuis quelques jours seulement et

qu'elle a fourni ses otages, qu'une contrée reprend les armes et compromet ainsi l'existence de ses notables.

Après ce raisonnement *par les impossibles* ou *par les improbables*, reste donc la date de 1591, que nous avons choisie. Or, cette année est libre, et le fait que nous tendons à établir y trouve naturellement sa place, sans que l'on fasse violence à aucun événement constant, sans que l'on abuse du droit d'interprétation. Le lecteur, qui est juge du litige, appréciera, sur les pièces, si nous en avons exhumé la vérité.

— K —

Cet ouvrage était parvenu à la moitié de son impression, lorsqu'ont paru les nouvelles *Recherches archéologiques, historiques, biographiques et littéraires sur la Normandie*, de M. Louis du Bois; et c'est pour ce motif qu'elles ne sont pas annoncées dans la liste préliminaire de nos autorités. Nous aurions pu en effet les consulter souvent avec fruit; et c'est ce que nous avons fait dans par l'endroit où le compositeur s'était arrêté. Nous devons donc à cet estimable et consciencieux antiquaire quelques-uns des détails que nous groupons ici sur la ville de Mortain, et, si nous n'avions pas aussi par devers nous les sources où il a puisé son intéressante biographie de *Mauchrestien de Vasteville*, qu'il nous permettra, pour cause, d'ortographier ainsi, nous nous empresserions de reconnaître également l'emprunt que nous lui aurions fait.

Quoiqu'il en soit, nous devons lui rendre graces pour le fait, complétement inconnu de nous, des reliques de Saint-Guillaume; et nos lecteurs, nous n'en doutons pas, nous pardonneront, ainsi que lui, la hardiesse que nous allons prendre d'extraire de son mémoire sur le comté de

Mortain les pièces justificatives ci-dessus de son texte et du nôtre.

ACTES

Trouvés à Mortain, dans le tombeau de Saint-Guillaume, le 6 nivose an II (jeudi 26 décembre 1793).

I.

« L'an 1564, le lundi des féries de Pentecôte, vingt-
» deuxième jour de mai, le corps et reliques de mon-
» sieur Saint-Guillaume, qui avait été enlevé de ce
» tombeau, le 15 juin 1562, pour raison des séditions
» et saccagements d'église, qui pour lors régnaient et
» depuis ont régné, par le commandement de monsei-
» gneur le duc de Montpensier, pair de France, comte
» de Mortain, suivant sa missive du dix-septième jour
» de mars dernier, et par délibération de messieurs les
» doyen, chanoines, vicaires, chapelains, etc., habitués
» en ladite église de céans, accompagnés de processions
» des paroisses circonvoisines, et par l'avis, consen-
» tement, et en la présence des officiers du roi et de
» mondit seigneur; savoir est maître Jean Fermin, sieur
» d'Argouges; François Délépine, sieur de Meslay,
» lieutenant-général de monsieur le vicomte de Mortain;
» Jacques Thibault, écuyer, sieur de Beauchamp, élu
» audit Mortain; Jean Fermin, sieur de la Brocherie,
» receveur des tailles audit lieu; Gisles Benoist, sieur de
» Géguignières, receveur du domaine audit lieu:
» François Fermin, sieur de la Buclière; Verdier de la
» Forêt de Lande-Pourrie; François Lucas, sieur du

» Breuil ; Jean Benoist, sieur des Ventes et garde-des-
» sceaux audit comté ; Gilles de l'Epine, écuyer, en-
» quêteur audit Mortain, et plusieurs autres, tant gen-
» tils hommes que bourgeois, manans et habitants dudit
» Mortain qu'autres lieux, a été remis et reposé en cedit
» tombeau cedit jour, présence des dessusdits et grand
» nombre d'autre peuple, clos et renfermé. Ce que
» dessus témoignant être vrai et avoir été fait les an et
» jour dessusdits, et, pour approbation de ce, ont été
» apposés les sceaux dudit comté, sous les signatures de
» l'Epine, Thibault, Fermin, Benoist et autres sus-
» dénommés, avec le sceau aux armes à trois fleurs-de-
» lys. »

Et au dessous est écrit : « Et du depuis fut icelle re-
» lique, pour pareille chose, remise, le 27e jour d'a-
» vril, après Pâques, l'an 1568, présence de messieurs
» les officiers du Roi. »

II.

« Anno domini millesimo sexcentesimo vigesimo pri-
» mo, die primâ mensis junii, ego Franciscus de Peri-
» card, sedis apostolicæ graciâ episcopus abrincinsis,
» consiliarius à secretis christianissimi regis Ludovi-
» ci XIII : transtuli et mutavi has reliquias sancti Guil-
» lelmi Firmati cum partibus et fragmentis vestium
» illius vetustate consumptis, de antiquo tumulo lapi-
» deo, in hanc capsam digniorem et altius elevatam
» suprà altare sacelli dicti divi Guillelmi Firmati, ita ut
» populus in hoc nimis superstitiosus illud sepulcrum
» non attingeret, ut solebat cum tumultu et confusione

» magnâ; cum quibus etiam alias reliquias diversorum » martyrum, in aliâ capsâ inventas, inclusi, de consilio » et consensu decani et canonicorum et præsentium » ecclesiæ hujus collegiatæ et capellæ regalis de Morthonio qui mecum subscripserunt. »

« Suscripsit Franciscus ep. abrincensis et alii utpote » Boutry, Gallot, Fermin, Regnault, François Adelée, » etc. »

III.

« *L'an mil cinq cent soixante-quatre,*
» *Le vingt-troisième de mai,*
» *En ce tombeau sans rien rabattre,*
» *Je fus remis pour tout vrai*
» *Par gens de bien, de bonne foi,*
» *Qui ma relique ont gardée,*
» *Qu'hérétiques hors de la foi*
» *Cet an passé ne m'ont brûlée.*
» *Ceux de mon église honorés*
» *Sont ci-après tous dénommés;*
» *Dieu gard leur bonne renommée,*
» *Jusques au ciel ils soient montés!* »

Soussignés: Petrus Belin Decanus, etc (*).

(*) Ces trois actes étaient renfermés dans une châsse de plomb, qui contenait en outre une mâchoire, quelques petits ossements, des cendres humaines, des débris de vêtements et un fragment d'étoffe de soie et d'or figurant une croix (L. D. B.).

— L —

La vie de ce Mauchrestien, sur le patron duquel semble être taillé le fameux Cormatin, de la Bretagne, nous a semblé assez curieusé pour être jointe à ces notes. L'extrait ci-dessous est tiré du Mercure français, t. 7, p. 814 et suivantes.

« Anthoine Mauchrestien (et non pas Mont-Chrestien) estoit fils d'un apothicaire nommé Mauchrestien, qui estoit venu demeurer à Falaize, sans que l'on ait jamais sçeu de quel païs il estoit, ni qui estoit son père ny sa mère, comme il se justifie par l'acte de tutelle dudit Anthoine Mauchrestien : car apres le décez de son dit père, le procureur du Roi à Falaise, fit assigner les voisins pour eslire un tuteur audit Anthoine fils; et faute de toute alliance, le sieur de Sainct André Bernier, comme proche voisin, fut condamné en justice d'en prendre la tutelle, en laquelle, pour le peu de biens qu'il y avoit, il ne fit aucune formalité ni inventaire.

» Anthoine estant grandelet et d'un esprit vif, il fut pris pour suivre au collége et servir les sieurs de Tournebu et des Essars frères : il estudie, il s'adonne à la poïsie françoise, et fait bien des vers : devenu âgé de

20 ans, il apprend avec ses maistres à tirer des armes, à monter à cheval, et en hantant les nobles il faict le noble, le vaillant, le hardy, et l'homme de querelle pour se porter sur le pré, et se fait appeller Vatteville, mais de terre ni de fief de Vatteville, *non dicitur tit. de fundis.*

» Ayant fait querelle contre le baron de Gouville, en une rencontre que ce baron, accompagné d'un sien beau-frère et d'un soldat, eut avec luy, il met la main à l'espée, se défend, mais ces trois contre un le laissent pour mort. De ce rencontre ayant fait plainte, l'affaire cousta audit baron et à son beau-frère plus de douze mille livres, dont il s'empluma, et commença à faire l'homme de moyens.

» Estant devenu chicaneur, il attaqua son tuteur, luy demanda compte, et le plaida tellement qu'il fut contraint d'accorder avec luy, et luy donner mille livres.

» Il fut depuis fort blasmé d'avoir esté le solliciteur du procez qu'une demoiselle de bonne maison avait contre son mary, qui estoit gentilhomme riche, mais imbécille de corps et d'esprit: et avoir pensé essuyer ce blasme en l'espousant clandestinement apres le décez de son mary(*): mais ce mariage luy fut débattu apres la mort de ceste femme.

(*) Odolent-Desnos, dans son mémoire hist. sur Alençon, t. II, p. 373, assure que c'est à cause de ce mariage que Mauchrestien prit le titre de baron de Vasteville; et M. L. du Bois, dans ses nouvelles recherches sur la Normandie, p. 270, incline à penser que ce surnom de Vasteville venait de la commune de ce nom, qui est située dans l'arrondissement de Cherbourg, à la seigneurie de laquelle il avait peut-être des prétentions, par l'effet de son mariage.

» Il a esté un des bons poëtes tragiques de son temps : il fit imprimer plusieurs tragédies qu'il avoit composées, lesquelles furent bien reçues : entre autres, il dedia l'Escossoise au roi de la Grande-Bretagne, ce qui lui sauva la vie ; car s'estant trouvé en un rencontre accusé de avoir tué traitreusement le fils du sieur de Grichy Moynnés prez Bayeux, en feignant de lui demander la vie, il s'en alla en Angleterre, crainte d'estre pendu, jusques à ce que S. M. de la Grande-Bretagne obtint du feu roi Henri IV sa grace.

» Revenu en France, après avoir escumé plusieurs sortes de professions (car il estoit d'une humeur très inconstante et légère), il fit imprimer son discours œconomique. A ses heures de loisir, il a aussi traduict les pseaumes de David en rihme ; et ceux qui les ont veus tiennent qu'il les a heureusement traduicts, et qu'il disoit ne vouloir les faire imprimer qu'avec approbation de la Sorbonne. Il a aussi travaillé sur l'histoire de Normandie et faict plusieurs autres œuvres qui le rendoient louable.

» S'estant retiré vers la forest d'Orléans, et puis à Chastillon-sur-Loire, il travailla à faire de l'acier et en faire faire des lancettes, cousteaux, canivets et autres instruments qu'il venoit vendre à Paris : et pour ce, il se logea en la rue de la Harpe, chez un taillandier, et demeura quelques années en cest étatt, grandement soupçonné de faire de la fausse monnoye.

» Il se mit depuis à caballer parmy les églises des huguenots des provinces d'Orléans, Berry et Gastinois, et eut entrée à leur cabale, à la recommandation d'un ministre normand.

» Il y a deux ans qu'il voulut faire un embarquement suivant ses inconstances ordinaires, et en eut un procez à Rouen contre la sieur de Pont-Pierre pour un navire.

» Mais sur ces entrefaites les mouvements qui tiennent encore le Roi en la campagne commencèrent, et luy se disposa à faire les meschancetez qu'il a pensé ourdir tant és duchés d'Orléans et Berry, qu'en celuy de Normandie, où il a fait une fin misérable et tragique, les cendres de son corps ayant été jetées au vent. »

— M —

Il y a ici une erreur évidente, dans la source où nous avons puisé, sur le lieu où de Bricqueville devait recevoir les secours de l'Angleterre.

Voici, au surplus, la lettre insérée au Mercure français (tome XIV, pages 211 et 212), d'après laquelle nous avons circonstancié notre récit, et sur laquelle nous allons avoir à discuter plus bas :

» Monsieur,

» On m'a asseuré qu'en la Basse-Normandie y avoit » esté trouvé quelque intelligence avec les Anglois, et » qu'un chasteau ou grosse tour dans la mer, appartenant » au sieur de Bricqueville, devoit estre rendu aux An- » glois avec la ville et hâvre de Vire : que de cette intel- » ligence estoient quantité de la religion prétendue ré- » formée de tout le pays circonvoisin, et presque tous les » officiers dudit Vire, entr'autres, dit-on, le procureur » du roi, le lieutenant criminel, avec quelques gentils- » hommes, tous huguenots. Que cette entreprise a esté

» déclarée à M. de Matignon, gouverneur de la Basse-
» Normandie, par un huguenot de ce pays-là, qui estoit
» celuy qui recevoit les paquets et commissions envoyés
» de part et d'autre pour cette affaire et négociation :
» que ledit sieur de Matignon (à qui cette affaire fut
» décelée) s'est fait mener en mer au devant du courrier
» qui devoit arriver selon l'ordre donné entre les con-
» spirateurs, lesquels attendoient deux grands vaisseaux
» anglois, qui devoient venir aborder audit hâvre de
» Vire, en intention (estant assistez) d'exciter un trouble
» en Normandie pour divertir le Roy du siége de la
» Rochelle et faire une armée de 15000 hommes, qui
» eussent fait des courses jusqu'aux portes de Paris,
» espérans que tout le party factieux des huguenots de
» Caën, Falaize, du Maine et autre lieux se joindroient
» ensemble; mais que Dieu en a disposé autrement, et
» qu'on en a pris jusqu'à quarante, desquels quatorze
» ont esté menés au Roy par le sieur de la Roche-Ba-
» ritaut, qui commandoit la compagnie de chevau-
» legers du feu sieur Dure, entrenüe audit Vire :
» qu'entre ceux-là estoit le sieur de la Forêt, gendre du
» comte de Moutgommery, lequel s'est sauvé et évadé
» en Angleterre. On ne tient pas que ledit comte de
» Montgommery fust de cette conspiration. Le temps
» nous apprendra la vérité de toute cette affaire. Cepen-
» dant je demeurerai à l'infini vostre, etc. »

Nous n'avions pas besoin de l'annotation d'un lecteur contemporain qui a ainsi émargé la page de notre volume: « A Vire ny a ny hâvre ny rivière portant que petits bateaux, est loing de la mer six lieues au dessus de Saint-

Lo », pour reconnaitre qu'il y a erreur dans l'indication du lieu où les conspirateurs devaient débarquer.

Il ressort pleinement en effet, pour tout homme qui connaît le pays, que l'auteur de cette lettre, bien qu'initié aux circonstances du complot, en ignorait la topographie, et qu'il a confondu la ville de Vire avec la rivière de ce nom, où, comme nous l'apprend Davila, la flotte anglaise de Montgommery avait pénétré en 1574.

Cependant Masseville (t. VI, p. 117), s'écartant de la version de l'annaliste contemporain, place le château de Bricqueville auprès de Coutances. Mais comme il n'indique point sa source, nous continuerons à le placer dans les parages des Veys.

Maintenant est-ce à Saint-Lo, est-ce à son ancien port de Cavelande, est-ce au château de Colombières, de la vallée d'Aure, que peuvent s'appliquer les termes du correspondant du Mercure ? Il nous semble que l'indication *d'une grosse tour dans la mer et d'un hâvre* exclut cette interprétation.

Est-ce plutôt au fort, qu'en 1574, Gallardon dit Barrache, selon d'Aubigné (page 123), avait *embastillé sur le bord du petit Vays, dans les vases,* ou au château d'Isigny, appartenant aux Bricqueville, qu'ils se rapportent ? Nous avons donné la préférence à cette dernière version.

— N —

La peste, dont nous n'avons fait que mentionner la désolante apparition dans le résumé de notre histoire, ravagea, à plusieurs reprises, la plupart de nos villes et décima leurs populations. En 1594, elle jetait la consternation dans Cherbourg, et elle y reparut dans les années 1621 et 1623. Force fut alors à ces habitants de fuir devant le fléau et de se réfugier à Valognes, où une de leurs récentes fondations monastiques s'est depuis perpétuée sous le nom de l'abbaye de *Notre-Dame de Protection*. La cause, singulièrement tragique, de cet *ex voto* avait, il y a quelques années, éveillé notre curiosité, et, sous le titre des *Ravallet de Tourlaville*, nous en publiâmes une notice, à laquelle on voulut bien faire l'honneur de plusieurs reproductions, ainsi que d'une traduction allemande. Nous nous permettrons de l'emprunter encore à nous-même et d'ajouter ce hors-d'œuvre *historique* aux nombreux matériaux contemporains que nous venons d'exhumer. Les faits que nous allons consigner sont en majeure partie extraits: 1° d'un ouvrage assez diffus de François de Rosset, imprimé à Rouen, en 1700, et intitulé *les Histoires tragiques de*

nostre temps; 2° du journal de l'Etoile, sous l'année 1603; 3° du livre intitulé *la Connestablie et Marechaussée de France*, Paris, in-folio, 1661; 4° du XI[e] volume du *Gallia christiana*; 5° enfin d'une biographie de l'abbé de Tourlaville, publiée, en 1831, à Saint-Lo, par notre savant numismate et bibliophile M. Auguste Asselin.

LES RAVALET
de
TOURLAVILLE.

« Il n'est guères de pays qui n'apporte pour tribut à l'histoire quelque famille réprouvée et marquée du sceau de la fatalité. Long-temps après avoir épouvanté son époque par une série de crimes et de malheurs, elle reste dans le souvenir des peuples; et son nom, qu'une ruine souvent ou qu'un champ de terre ont conservé, à défaut d'héritiers pour le transmettre, résonne tristement après elle, jusqu'à ce que, quelque jour, il retentisse dans le drame ou le roman qui s'en seront emparés. Depuis celle d'Atrée, en effet, le monde n'a pas manqué de ces races dont le sang coule toujours pour le crime, et que le crime retranche brusquement de la société. Mais, si la fatalité antique trouve maintenant chez nous une froide impassibilité, peut-être que la fatalité moderne, cette force qu'on n'ose plus appeler du nom d'une divinité, et qui pousse une famille irritée au milieu d'un siècle qui se la montre du doigt, y rencontrera-t-elle, au lieu de l'horreur payenne, un trésor de larmes et de pitié?

» Ravalet, tel est le nom de la famille que notre pays

peut opposer à celles d'Agamennon, d'Œdipe et des Niébelungen. Au moment où on l'entoure déjà de ce mystérieux, que l'on aime aujourd'hui dans l'art, et qu'elle est prête à passer à l'état de légende, il est temps d'en arrêter ici l'histoire. Le bourreau de Paris qui fonctionna pour elle, il y aura tantôt deux siècles et demi, est là du reste pour en constater, avec sa hache, l'effroyable réalité.

» La maison était riche, et sa seigneurie s'étendait sur les deux paroisses de Sideville et de Tourlaville. Sur la foi de la tradition, qui doit nous introduire dans ses derniers fastes, elle était redoutée sur ses terres, et ses vasseaux en racontaient tout bas d'étranges choses à la veillée.

» Epris d'un violent amour pour une jeune fille, que courtisait son écuyer, un Ravelet était venu l'arracher une nuit dans sa cabane et requérir, par droit de seigneur, l'octroi de sa beauté. Et c'était au milieu d'une orgie de gentilshommes qu'il l'avait traînée. Que s'était-il passé là ? Le thême se prêtait aisément aux fantaisies du conteur. Quant au dénouement, le lendemain, un bucheron matinal avait cru reconnaître le corps d'une femme enfoui dans le préau, et, plus loin, une tête informe et mutilée. Un jeu de quilles était à quelques pas, et la boule était rouge de sang. Une horrible partie s'était donc jouée là, pendant la nuit! Mais, huit jours après, il y avait encore du sang ailleurs, et, cette fois, c'était celui du seigneur, dont la tête, toute ruisselante, se trouva au matin jetée par sa chambre. La lutte avait dû être opiniâtre et terrible entre lui et son ennemi, car aux rideaux et aux colonnes du lit se voyaient des empreintes

de mains crispées dans une dernière étreinte, et des lambeaux de vêtements, qui n'étaient point ceux de Ravalet. On chercha en vain le coupable; l'écuyer, qui aurait peut-être pu le nommer, avait aussitôt disparu.

» Un Ravalet avait brûlé deux fermes au seigneur de Houtteville, dont les ânes étaient venus paître dans son pré.

» Un Ravalet avait pendu trois vilains aux chênes de son avenue, pour n'avoir pas envoyé leur blé au moulin seigneurial.

» Toujours, un Ravalet avait tué son frère; et, en expiation de ce crime, avait fait un pélerinage à Rome, d'où il n'avait rapporté sa grace qu'à la condition de fonder des églises et des monastères. Mais, quand il s'était agi d'accomplir la pénitence, il avait trouvé, dans la dureté des temps, quelque maladie, quelque famine peut-être, un prétexte suffisant pour s'en dégager.

» Un Ravalet encore avait assassiné son curé, et voici à quel propos. S'étant senti de grand appétit un jour de Pâques, qu'il se disposait à remplir son devoir de chrétien, il avait envoyé tout scrupule au Diable, et, reconforté d'un bon déjeuner, il avait osé se présenter ainsi à la table des fidèles. Averti d'une pareille profanation, le prêtre lui avait refusé l'hostie. Mais, de honte et de colère, Ravalet avait alors osé tirer sa rapière, et, dans l'église même, sur les marches de l'autel, avait coulé le sang d'un martyr! Quel châtiment pareille impiété devait-elle attirer sur le coupable? Le pays en frissonnait d'avance; et, lorsqu'un mois après, il entendit fulminer l'excommunication au prône de chaque paroisse, mettre l'église en interdit; quand il vit renverser les cierges avec

les paroles d'anathème, il attendit avec terreur la justice du Roi. Elle ne vint pourtant pas. Soit que la famille du mort eût été indemnisée, ainsi qu'on le raconte; soit que le crédit en cour de Ravalet eût prévalu sur ses demarches; toujours est-il qu'au premier scandale on eut à en ajouter un second, celui de l'impunité.

» Jusqu'ici, comme on le voit, la chronique reste douteuse et, pour ainsi dire, flottante. Point de chronologie, point de prénoms pour distinguer ces incendiaires et ces meurtriers; et cependant les prénoms de Jacques, de Tanneguy et de Thomas sont à peu-près héréditaires dans la famille. Jusqu'ici, dis-je, on n'entend que le nom de Ravalet. Une ferme brûle-t-elle, un crime est-il commis, une profanation a-t-elle lieu? Ravalet !! C'est le nom maudit, le nom excommunié. Qu'importe le prénom Tanneguy ou Thomas? Pour la foule épouvantée, qui se signe sur son passage, le meurtrier est trop bien désigné par ce seul nom de Ravalet. Et puis encore, à quoi bon serait-ce, lorsque pas un n'a dégénéré de son père pour prendre une meilleure voie, et qu'on en peut envelopper la race dans la même réprobation.

» Pourtant, ici la tradition prend une forme plus arrêtée et se permet d'affirmer, en appelant Henri IV le roi qui fut assez miséricordieux pour pardonner au Ravalet, assassin du prêtre. Se trompe-t-elle? Alors nous nous tromperons ensemble; car, aussi bien, nous avons besoin, après tant de récits populaires, qui sont loin cependant d'exclure la vérité, de nous rattacher à une date, et de marcher sur un terrain qui ne fuira plus sous nos pas. Certain document, bien que nous en tirions,

selon nos idées, une preuve fort contestable, vient du reste ici à l'appui de la tradition. On trouve en effet, à la date du 21 septembre 1577, un acte passé au profit du trésor de la paroisse de Cherbourg, par deux frères du nom de Jean de Ravalet, fils de Jacques, dans lequel donation est faite d'une pièce de terre située à la Bucaille, à charge d'un obit. Etait-ce à cause d'un ami, d'un proche? Permis à nous de croire que cette pieuse fondation annuelle n'est que l'expiation du crime de l'église. Hélas! nous en trouverons tantôt encore une autre!

» Enfin, nous avons des noms certains, et le coupable ne sera pas difficile à trouver entre les deux homonymes. L'aîné, en effet, possesseur de la seigneurie de Tourlaville, qu'il abandonna plus tard à son frère, était un homme de bien. Sauf erreur, on pourrait encore voir son nom gravé sur une plaque de cuivre, dans la cathédrale de Coutances. Qu'un instant donc, avant de continuer, l'esprit se repose avec la mémoire d'un homme qui, au milieu de cette lugubre galerie des Ravalet, n'apparaît, lui, que le front pur et l'étole sainte au cou : vivante expiation de la fatalité héréditaire. Elle ne suffit pourtant pas pour imposer silence aux clameurs de réprobation qui accompagneront sa famille, jusqu'à sa disparition; et le sang versé voulait plus que des dons et des prières. Mais si ses contemporains n'ont tenu compte des libéralités qu'il eut à cœur de répandre, que celui du moins qui retrouve un nom faisant une tâche aussi honorable, dans le triste inventaire d'une maison éteinte, lui consacre quelques lignes.

» Né à Cherbourg, selon un auteur, en 1549, vers 1560 ou 1562, c'est à dire à l'âge de douze ans, il avait succédé au dernier abbé régulier de Hambie, et il était devenu plus tard grand-vicaire de Coutances, ainsi que chantre et chanoine de la cathédrale. Aussi Coutances se ressentit de ses bienfaits. En 1586, en effet, on le voit fonder cent vingt livres de rente, pour subvenir à l'entretien de son aqueduc gallo-romain et aux gages du fontainier. En 1588, il contribue à la réédification de la chaire épiscopale et des stalles de la cathédrale. Déjà, avant ce temps, il avait constitué cent vingt écus de rente, pour la dotation de cinq régents de langue latine au collége de cette ville, créé, dix-sept ans auparavant, par l'évêque Arthus de Cossé, sous la condition nouvelle que les maîtres ne pourront *demander, calenger, poursuivre, exiger ni or, ni argent, ni landit, ni chandelle.*

» Il n'oublie pas non plus sa ville natale; et, vers l'époque où, conjointement avec son frère, il a figuré à l'acte de fondation de l'obit dont nous avons parlé, il fait réparer, à ses frais, les tuyaux de quatre fontaines de Cherbourg; et il fonde quarante livres de rente annuelle, pour subvenir aux gages du fontainier.

» On ne croira pas que l'homme généreux, qui a, en quelque sorte, pris à tâche d'effacer, sous le bienfait, le triste renom de sa famille, soit le Jean de Ravalet, meurtrier du sanctuaire. Puisque la tradition veut qu'il soit contemporain de Henri IV, il n'en reste plus qu'un; et, si nous disons qu'il fut un hardi partisan du Navarrais contre la Ligue, on admettra peut-être que, pour prix de ses services, il ait trouvé grace auprès de celui qu'il appuyait de son bras, aux plaines d'Arques et

d'Ivry. Ajoutons enfin qu'un sien neveu, l'abbé de Franquetot, alors aumônier du prince, dut sans doute lui survenir en aide et sauver une tête, dont le déshonneur eût rejailli sur la sienne.

» L'argent, avons-nous dit, d'un autre côté, ne fut pas non plus sans quelque poids dans la balance. Lorsqu'en effet, un auteur contemporain nous dit que notre gentilhomme normand possédait bien dix mille livres de rente, fortune considérable pour le temps, on ne sera plus surpris que l'impunité, alors si facile à acheter, lui ait été acquise, et qu'il ait pu, auprès de la tombe d'une victime de sa colère, passer le front haut et défier la justice.

» D'où devait donc descendre le châtiment? Ne frapperait-il qu'un coupable? Certaines paroles échappées à un moine passaient sourdement de bouche en bouche ; et sa pieuse épouse Madeleine de la Vigne avait pu entendre quelquefois un prophétique avertissement : *Adam eut deux fils, et un de ces fils s'appelait Caïn!*

» Ravalet avait deux enfants.

» Le peuple comptait-il sur eux pour avoir sa justice? La tradition n'en dit pas plus. On peut croire qu'il ne tenait quittes les Ravalet ni de celle de Dieu, qui ne venait pas, ni de celle des hommes qu'on lui refusait. Mais quels étaient ces deux enfants, sur lesquels devait peser cette tardive fatalité? Un arrêt de mort, du 2 décembre 1603, que l'on lit au traité de la Connestablie et Maréchaussée de France, nous apprend que l'ainée, de quelques dix-huit mois, s'appelait Marguerite, et que Julien était le nom de l'héritier des deux seigneurs Valdesairais.

» Il est rare toutefois que la haine ne pardonne pas

à la beauté, et ne s'adoucisse pas devant elle, comme si elle était le cachet de quelque divine prédilection.

» On ne les désignait, en effet, à dix lieues à la ronde, que sous les noms du *Beau Garçon* et de la *Belle Damoiselle*. Un romancier du temps nous affirme de plus qu'ils se ressemblaient. Et pourtant, devant tant de grace et de jeunesse, le pays ne se trouvait pas encore désarmé; et peut-être, en les plaignant, attendait-il la réalisation de la vague prophétie jetée sur la maison, tant qu'il y aurait âme qui vive du nom de Ravalet.

» L'esprit se révolte en vain contre ces pressentiments et ces voix intérieures qu'il ne saurait définir. L'événement arrive, et avec lui l'inexplicable confirmation. Qu'importe qu'un instant ait fait mentir l'absurde pronostic, la crédule humanité ne s'en détache pas ainsi; et elle répètera toujours son adage : *l'avenir est grand*, pour se glorifier d'une infaillibilité qui sourit tant à sa folle présomption. L'attente du pays, hélas! ne fut pas trompée. En vain tout concourut-il à la lui faire abandonner, il se l'était tenu pour dit. Où était, en effet, le Caïn de sa prédiction, lorsque devant ses yeux il n'avait que deux enfants frais et roses, joyeux et entrelacés dans un même amour, deux enfants qui, du même berceau qui les endormait naguères, n'avaient essayé tour à tour leurs premiers pas, que pour se tendre la main et s'unir dans la vie. Et douze ans chacun avait pu se réjouir de ces naïves caresses, qui font tant de bien au cœur, et donnent libre champ aux mères de prophétiser. Mais, avec l'âge, la douce confiance s'était bien vite évanouie, et la froide réserve lui avait succédé. On eût dit de ces amis perdus et chers au souvenir, avec lesquels tout reste à

recommencer. Lequel des deux fit le premier pas et revint à ces baisers d'enfance si tôt oubliés? L'histoire se tait. Elle dit seulement que l'amour des enfants de Ravalet changea de nom, et qu'une voix cachée y répondit un jour par un cri d'horreur : c'était un inceste !

» Le toit paternel ne pouvait désormais rester commun au frère et à la sœur. Aussi, Julien de quitta-t-il aussitôt pour aller faire ses études à Paris. Pendant son absence, qu'on a lieu de supposer avoir été de plusieurs années, la famille n'eut point de soin plus important que de trouver un mari à sa coupable fille. Un vieux richard, receveur des tailles de la Généralité de Normandie, dont le château était voisin, se présenta enfin et fut sans peine agréé. Avec la honte au front, sous le regard accusateur d'un père et d'une mère, il est permis de croire que l'amante de Julien eut hâte, pareillement, de sortir de son horrible contrainte, et d'accepter telle condition qu'on lui faisait. Le mariage eut donc lieu, et il en sortit deux enfants. Mais bientôt, dit son historiagraphe, dégoutée d'un vieil époux et de l'abaissement de sa position, à laquelle elle avait sans doute fait le sacrifice de sa noblesse, elle ne refusa plus les visites et les caresses de son frère. Comme la première fois encore ils furent découverts, et il ne leur resta plus que le parti de la fuite. La triste Marguerite portait d'ailleurs dans son sein le témoignage de son parjure, et elle savait que le doute n'arrêterait plus la vengeance de son époux.

» Sous des noms supposés, ils quittèrent donc le pays et parcoururent plusieurs provinces. Tantôt ils se réfugièrent en Poitou, tantôt en Anjou. L'Anjou, à son tour, venant à manquer et n'ayant plus pour eux de re-

traites assez secrètes, ils passèrent en Bretagne. Car l'époux si indignement outragé ne restait pas oisif, et, grace à son or, il retrouvait toujours la trace qu'on cherchait à lui faire perdre. Ce n'est pas d'aujourd'hui, en effet, qu'un amour de vieillard est terrible en ses poursuites autant qu'ardent et corrosif au cœur; et nous ne pensons pas que le drame ait eu jamais de mécomptes toutes les fois qu'il a osé en développer la profondeur. Risible dans la comédie, il a fait frémir avec un dom Sylva. L'histoire, qui nous le jette dans un cadre aussi dramatique, interressera peut-être autant par sa vérité, et deviendra tantôt touchante, lorsque, dans ce vieillard inconnu, elle fera succéder la pitié à la haine, et mettra dans sa bouche un cri de pardon pour celle qu'il vient de livrer aux tourmenteurs du Châtelet.

» Nous y sommes en effet. Le pauvre receveur des tailles n'a pas été trompé par ses émissaires. C'est bien à Paris que les deux coupables se sont réfugiés. Ils ne doivent pas en sortir. Une nuit, dans l'asile où ils voudraient oublier le monde et se faire oublier de lui, les pàs des sergents se fait entendre, et une voix, frémissante de joie et de colère, retentit par dessus le bruit d'armes. La fille de Ravalet l'a trop vite reconnue; mais toute retraite est impossible, et il ne lui reste plus, aussi qu'à Julien, qu'à tendre les mains aux étreintes de la maréchaussée.

» L'instruction alors, activée par la colère du vieillard, eut bientôt réuni toutes ses preuves; et les témoignages ne lui manquèrent pas pour donner force encore, s'il se peut, au flagrant délit du frère et de la sœur.

» Afin qu'ils ne pussent concerter leur défense, on

avait enfermé l'un au Châtelet et l'autre au Fort-l'Evêque. Les interrogatoires se succedèrent sans relâche; mais la jeune fille, tout en s'avouant adultère, persistait toujours à écarter la complicité de son frère, et rejetait au hasard, sur un domestique ou sur un *quidam*, le crime dont elle portait encore le fruit dans son sein. Peu touché de tant de générosité, le lieutenant criminel les condamna alors tous les deux à la question. Il lui fallait l'aveu complet, et il avait trop de pratique, pour ne pas avoir confiance à ses vieilles épreuves traditionnelles. Mais il était juste, avant d'en venir aux tortures, qu'on attendît l'époque des relevailles de Marguerite. Souffrante, désespérée, celle-ci ne tarda pas à donner le jour à un enfant. C'était une fille. Et puis il lui fallut se préparer à subir ces terribles tortures de la vieille justice du Châtelet. Le chevalet aigu, les cordes, les brocs d'eau et l'entonnoir attendaient depuis long-temps. Mais quand le vieillard les apperçut, quand il vit auprès d'eux la pauvre femme dont les membres allaient se distendre, immobiles sur ce lit de douleurs, le cœur lui vint à faillir, et il eut assez de sa vengeance. En son nom, tout aussitôt, un appel du jugement préparatoire fut interjeté. Il espérait pour elle; il ne voulait plus de justice, et pardonnait peut-être. Mais le Châtelet ne s'était jamais dessaisi de sa proie; et l'appel de cette sublime pitié fut dédaigneusement mis à néant.

» La fille de Ravalet confessa-t-elle dans la torture la complicité de son frère, qu'elle avait peut-être entraîné au crime? Ses dernières paroles, que la place de Grève retint, le donneraient à penser. Toujours est-il qu'ayant été suffisamment atteints et convaincus des crimes d'a-

dultère et d'inceste, l'arrêt de mort suivit de près, pour les enfants de Ravalet, l'interrogatoire des basses-fosses du Châtelet.

» Appel fut encore porté de cette sentence, et, comme la première fois, il y eut rejet. Il ne restait donc plus qu'un recours à la clémence du Roi.

» La veille du jour fixé pour l'exécution, le pauvre père, que nous n'avons pas encore vu figurer dans cette terrible procédure, courut se jeter aux pieds de Henri IV, et demander grace. De l'Estoile raconte qu'elle lui fut refusée; mais que peut-être le bon Henri l'eût accordée volontiers, si la femme n'eût point été mariée. Il ne dit pas quelles touchantes prières Ravalet trouva dans son cœur, ni quelles promesses de pénitence il garantit sur sa tête, et sur celle de tous les siens. Et pourtant, s'il n'ajoutait pas que la Reine aussi *s'y trouva fort contraire*, et dît au *Roi qu'il ne devait souffrir une telle abomination en son royaume*, on aimerait encore à penser qu'il se fût ému devant tant de larmes, tant de jeunesse et tant d'amour; et que, dans son cœur si accessible à la pitié, il eût trouvé ce pardon déjà arraché à un vieillard, dont les cheveux blancs étaient pour jamais déshonorés, et le reste d'existence empoisonné d'amertume et de regrets.

» L'arrêt portait que les deux jeunes gens seraient décapités, le 2 décembre 1603. Le matin il leur fut lu, et on leur donna le temps de se confesser. Ensuite le cortège se mit en marche pour la Grève, où se pressait une foule, que la beauté et la jeunesse des condamnés, tout autant que la cause de leur mort, jugée en sens divers, avait attirée. Toujours fière et courageuse, la sœur monta la première les dégrés de l'échafaud. Le valet du bourreau,

dit alors l'auteur de nos *histoires tragiques*, ayant mis la main sur elle, et, par mégarde ou par impudeur, ayant découvert sa jambe et fait voir aux assistants un bas de soie incarnat, fut aussitôt souffleté par son maître, qui laissa, sur sa demande, la jeune femme s'arranger elle-même pour le supplice, et se prit à pleurer. Elle priait encore pour son frère et murmurait ces singulières paroles, qui nous ont été conservées: « *O Seigneur, qui êtes venu au monde pour le pécheur, et non pour le juste, prenez pitié de cette pauvre pécheresse, et faites que la mort infâme de de son corps, qu'elle reçoit maintenant, soit l'honorable vie de son âme. Pardonnez encore, ô Dieu de miséricorde, à mon pauvre frère qui implore votre mercy. Nous avons péché, mais ressouvenez-vous que nous sommes les ouvrages de vos mains. Pardonnez notre iniquité, non pas comme aymans le vice, mais comme aymans les humains, en qui les vices sont attachez dès le ventre de leur mère*, » lorsque la hache retentit sur le billot. Le frère y posa la sienne à son tour, et tout fut dit.

» Le Roi avait fait don à la famille des corps des suppliciés. Elle les fit porter dans un couvent de Paris, après avoir commandé pour eux une pierre tumulaire. L'épitaphe, qu'on y lisait encore un siècle après, et qui doit être détruite maintenant, ne contenait que les lignes suivantes: *Cy gisent le frère et la sœur. Passant ne t'informe point de la cause de leur mort: passe et prie Dieu pour leur âme.*

» Après un pareil malheur, le vertueux Jean de Ravalet, s'il ne l'avait pas déjà fait, en 1602, comme l'affirme une de nos autorités, se démit aussitôt de son abbaye de Hambie et de sa dignité de chantre, en faveur de son

neveu, l'abbé de Franquetot, afin de venir consoler son malheureux frère, dans sa vieillesse vide et abandonnée, et finir ensemble une famille qui allait s'éteindre en eux. On voit encore aujourd'hui le même château de Tourlaville, où ils vécurent encore plus de vingt ans. L'ancien, où les enfants étaient nés, fut rasé par l'abbé de Hambie que la mort appela le premier; et peut-être ne doit-on attribuer l'érection de celui qui le remplaça qu'au désir d'effacer jusqu'à la trace des lieux où un coupable amour avait pris naissance. Déjà, pour égarer le souvenir, les deux frères s'étaient fait autoriser, par Henri IV, à changer leur nom de Ravalet en celui de Tourlaville, qu'ils prirent désormais. L'ancien, en effet, n'est plus resté attaché qu'à une grande ferme de la commune de Sideville, de l'arrondissement de Cherbourg.

» Le château actuel, que le crayon du paysagiste se plait souvent à reproduire, et qui reçoit plus d'un voyageur dans sa vieille tour des Quatre-Vents, a conservé encore quelques vieux tableaux, accompagnés de devises qu'il est peut-être téméraire d'expliquer. La première de ces allégoriques et galantes portraitures représente un amour tenant deux cœurs dans ses mains; et on lit auprès: *Ces deux n'en font q'vn.* Une autre figure encore ce même enfant ailé, allumant un flambleau à un bûcher, avec ces mots: *Ce qui me donne la vie me cause la mort.* L'on voit enfin un portrait en pied de la jeune fille, entourée d'amours qu'elle répousse, pour sourire à l'un deux, qui est sans bandeau, et dont les ailes sont ensanglantées. Cette inscription: *Vn me sufit,* l'accompagne.

» L'histoire ne parle plus du vieux receveur des tailles, et l'on ne sait s'il survécut à son malheur. Quant au père

et à la mère, ils traînèrent encore une longue vie, ainsi que nous l'avons dit, et ils devaient être bien près de la tombe, lorsqu'ils sistèrent, le premier se qualifiant d'écuyer et de chambellan du Roi, au dernier acte de bienfaisance et de piété que nous ayons d'eux. Ce fut la fondation, en 1624, d'une maison de Bénédictines, à Cherbourg, dont on voit encore le petit portique, dans l'étroite et boueuse rue du Fourdray.

» Toutefois les trois religieuses, qui étaient venues s'y établir, de Vignats, n'y restèrent pas long-temps. Le terrible fléau de la peste, qui avait ravagé la Normandie en 1504, 1517 et 1554, ayant été rapporté à Cherbourg par un navire de la Rochelle, et ayant sévi depuis 1621 jusqu'en 1626, elles abandonnèrent la ville, à l'exemple d'un grand nombre de ses habitants. Valognes, qui avait été préservé, fut leur lieu de refuge; et, un sieur du Siquet-Rislon étant venu à leur secours, en 1631, leur communauté s'établit définitivement dans cette ville, sous le nom de *Notre-Dame-de-Protection*.

» Il est fort inutile, à notre avis, de dire que ce n'est pas dans l'asile où, il y a quelques trente ans, madame Ambrosine-Antoinette du Mesnildot a recueilli ce qui restait de ses sœurs, après notre tourmente révolutionnaire, et continué le *Gallia christiana*, comme douzième abbesse, sans pourtant oser prendre le titre royal de ses aînées, qu'il faut aller chercher le monument des Ravalet. Là sans doute, pas plus qu'ailleurs, on ne songe aujourd'hui qu'autrefois les pieuses recluses, qui ont cédé la place à celles de nos jours, avaient peut-être une prière obligatoire pour leurs fondateurs, et qu'elles n'étaient à l'abri de leurs voutes silencieuses que pour le

rachat d'un double crime. La maison, où elles ne sont pas rentrées et dont, s'il revivaient, les généreux donateurs d'il y a deux siècles approuveraient la destination nouvelle, est maintenant l'hospice civil et militaire de Valognes. Une pierre est là du reste pour transmettre leur nom à la postérité ; et nous y lisons l'inscription suivante :

« *En l'an de Notre-Seigneur MDCXXXV, le XXIII de mai, le pape Urbain séant; Louis XIII régnant; Léonor de Matignon, évêque de Coutances; Charlotte de la Vigne, première abbesse.*

» *J'ai été placée en l'honneur et gloire de Dieu, de la Très-Sainte Vierge et du glorieux père Saint-Benoist, pour pierre fondamentale, par noble dame Madeleine de la Vigne, dame d'Emondeville et Ozeville, épouse de noble seigneur Jean de Tourlaville, seigneur dudit lieu, et sœur de ladite abbesse.* »

Il a plu à l'histoire et à la tradition d'éteindre la famille des Ravalet, dans la personne des malheureux suppliciés de la Grève. Cependant, d'après notre conteur de lugubres histoires, François de Rosset, Julien n'aurait été que le cadet de plusieurs autres enfants, et, à ce titre, on l'aurait destiné à entrer dans les ordres. Un bénéfice ecclésiastique même serait devenu sa possession. On affirme encore que, sous Louis XIV, un Tourlaville aurait été assassiné par ses domestiques, et ce fait prend un caractère de certitude, quand on sait que, par arrêt du 18 mars 1665, le parlement de Rouen condamna cinq de ses assassins au dernier supplice, et que, si la sentence ne reçut d'exécution qu'à l'égard d'un seul, c'est que les quatre autres étaient en état de contumace.

Enfin Chamillard, dans sa *Recherche de la noblesse de la Généralité de Caen*, porte à la sergenterie de Tollevast quatre gentilshommes de ce nom de Ravalet, qui sont Charles, Jacques, Tanneguy et Thomas; et le nom de la paroisse aussi, Sideville, qu'il cite, donnerait toujours à entendre que ce sont bien les successeurs du Ravalet de Henri IV. Au reste, on pourrait objecter, pour le seigneur assassiné par ses valets, qu'il joignait le nom de Franquetot à celui de son domaine de Tourlaville. Et alors l'induction légitime à tirer serait qu'il appartiendrait à la branche collatérale, laquelle, à défaut d'héritiers mâles, serait entrée dans la seigneurie d'une seule des paroisses, et aurait ainsi relevé le nom patronimique, que Chamillard, d'un autre côté, ne range plus que parmi les surnoms.

Quoiqu'il en soit, il ne reste plus rien aujourd'hui de cette race féodale, et le souvenir que nous en recueillons ira, comme tant d'autres, se perdre dans la nuit des temps; ou, s'il subsiste, vague et indéterminé, passer dans le domaine de quelque rare conteur, que nos paysans ont seuls l'heureux privilége de faire parler encore.

FIN DES NOTES.

ADDITA.

On trouve, dans un roman de M. Lottin, intitulé *les Comtes de Montgommery* (Paris, L. de Potter, 1842), quelques détails sur la rigoureuse exécution de l'arrêt prononcé contre le célèbre Montgommery de notre histoire. Ces détails, annonçant une connaissance personnelle des lieux et semblant marqués au coin de la vérité, nous en hasarderons la reproduction, comme complément d'un texte, où ils auraient peut-être interrompu la marche des événements.

« La haine de Catherine de Médicis ne se borna pas à l'assassinat du comte. Ressuscitant les plus épouvantables coutumes féodales, elle fit démolir la forteresse de Montgommery; les pierres en furent enlevées, et la méchanceté se montra là si furieuse, que les fondements furent dispersés et jetés au vent; il n'y resta nulle trace d'habitation. Après ce cruel abus de pouvoir, la reine fit attacher l'écu de Montgommery à un pal, le chef en bas, et la main du bourreau le brisa; puis on sema le champ de sel, en signe de malédiction, et les environs durent rester en friche.

» Aujourd'hui, le voyageur retrouve encore les lieux où vécurent tant de vaillants hommes: c'est un monticule

dominant de vastes plaines et le val de Vimoutiers; le revers est inculte, les fossés sont garnis de mauvais bois, et l'entonnoir où le bourreau sema le sel est ensemencé. Le vieil if seigneurial tombe en ruines; mais les arbres d'alentour, ces témoins accusateurs de la vengeance et de la déloyauté de Catherine, disparurent quelque temps avant la Révolution. Elle les avait fait couper tous à la hauteur d'homme, dans un rayon circulaire d'une demi-lieue, afin, disait-elle, de montrer à la France jusqu'où pouvait aller la puissance d'une reine courroucée. — Un vieillard presque centenaire dit un jour à M. Auguste Le Prevost qu'il avait encore vu, dans sa jeunesse, ces arbres mutilés en grand nombre, desséchés sur pied pour la plupart et ressemblant à des spectres. »

Dans l'histoire des monuments, il y a deux dates qu'il importe autant de constater l'une que l'autre: celle de leur origine et celle de leur destruction. Ainsi ferons-nous, en partie, pour deux édifices mentionnés dans le corps de notre ouvrage, et que l'on demanderait vainement aujourd'hui à la ville de Valognes.

Le premier est le couvent des Cordeliers, dont nous possédons la charte même de fondation, et dont on retrouve d'ailleurs un extrait dans le mémoire de M. de Vaudival, publié, sans nom d'auteur, aux Archives Normandes. Après avoir servi, pendant plusieurs années, d'usine pour la fabrication de porcelaines, il a été totalement détruit en 1837 et 38, et la herse a nivelé jusqu'à l'emplacement de son cloître et de son église. Ce

fut peu de temps après, c'est à dire vers la fin de mai 1839, que M. Clément, avocat, propriétaire actuel, faisant passer la charrue sur ces terrains, amena la découverte d'un énorme cœur en plomb, qui se trouvait reposté dans la partie anciennement occupée par le chœur des religieux. Cet objet, que nous pûmes examiner nous-même à loisir, était rempli de matières brunes, qui repandaient une forte odeur aromatique, par une large entaille que le fer de la charrue avait occasionnée, et dont la teinte, plus foncée vers le centre, annonçait une sorte de carbonisation. Il était dès lors impossible de se tromper, et l'on s'accorda unanimement à le regarder comme l'enveloppe tumulaire du cœur de quelque personnage important.

Cependant le nom manquait à ce personnage, lorsque, quelque temps après, examinant des notes par nous antérieurement prises à la bibliothèque de Coutances, et que nous croyons extraites d'une copie de l'histoire du Cotentin de Toustain de Billy, nous retrouvâmes les lignes qui suivent, qu'on nous saura peut-être gré de reproduire, en faveur du culte qu'on se plait aujourd'hui à rendre au passé:

« On doit remarquer, à l'église des Cordeliers, une table de marbre noir, placée entre le mur du chœur, assez près du sanctuaire, du costé de l'Evangile, sur laquelle sont gravés ces mots: « *Ici reposent les deux cœurs*
» *d'Anthoine et de Jacques de la Luthumière, chevallier,*
» *baron de la Luthumière, dont les ayeuls ont fondé en*
» *partie ce couvent, en* 1468; *et de Charlotte Dubec, dame*
» *de Maresguernier, son épouse. Ils avoient eu en naissant*
» *tous les advantages qui pourroient fonder les plus haultes*

» *espérances; les rares qualités, qui ont toujours été con-*
» *nues héréditaires en leur illustre maison, paroissoient*
» *en eux avec éclat. L'esprit délicat et agréable répondoit*
» *à leur bonne mine, et la grandeur de leur courage à*
» *leur port majestueux. Dieu, qui ne les avoit point faits*
» *pour le siècle présent, les en retira dans leurs plus flo-*
» *rissantes jeunesses, pour mieux faire paroître l'élévation*
» *de leurs âmes par la fermeté dans laquelle ils envisa-*
» *gèrent la mort.* »

Quant à l'autre édifice, dont il est question dans notre histoire, il n'est autre que le petit manoir épiscopal, aliéné, en 1570, par l'évêque Arthus de Cossé, au sieur Le Geay de Cartot. Ce bâtiment, dénué de toute valeur monumentale et devenu inutile, pour ne pas dire onéreux à la ville de Valognes, vient d'être détruit; et, aujourd'hui 15 mars 1844, que nous écrivons ces lignes, les derniers fondements sont sortis de terre. Le nom de la rue qui y conduisait, et qui est appelée rue des *Portes-l'Evêque*, en conservera seule le souvenir.

ERRATA.

Pages.	Lignes.	Fautes.	Corrections.
2	4	sectataires	sectateurs
19	31	Strudæ	Stradæ
22	25	Rayle	Bayle
32	4	Richard Lainé	Richard Laine
64	30	La Popelière	La Popelinière
71	14	démasquent	démasque
86	6	dite du Refuge	dit du Refuge
101	11	sur les minuit	sur le minuit
110	6	pressor	presser
112	27	fut prise	est prise
113	3	présevée	préservée
126	25	architectorales	architecturales
130	4	ignomigneusement	ignominieusement
130	22	colérés	colères
178	16	entretenait	entretint
189	14	1572	1575
194	12	1531	1631
194	18	1691	1591
206	8	Jean Lenoë	Jean Lanoë
210	26	remarque	remarqua
226	27	répécuté	repercuté
290	19	Luzenre	Luzerne
290	21	geules	gueules
312	1	ci-dessus	ci-dessous
336	19	dovises	devises

TABLE.

I.

II.

III.

IV.

V.

VI.

VII.

VIII.

IX.

X.

XI.

XVI.

XVII.

XVIII.

XXIII.

XXIV.

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

A.

B.

C.

D.

Ecclaircissements sur la prise d'Arthus de Cossé par les Protestants. — Rectification de la chronologie. — Informations devant les notaires de Coutances, de 276 *à* 282.

E.

Recherches sur le siège du château de Valognes, en 1573, *par Montgommery, de* 283 *à* 287.

F.

Fixation du nom de la commune du Cotentin, où Montgommery trouve asile, après sa fuite de Saint-Lo, de 288 *à* 289.

G.

Rectification de la tradition sur l'origine des armes des Bricqueville, de 290 *à* 291.

H.

Chant populaire sur la prise de Saint-Lo, de 292 *à* 293.

I.

Dissertation sur l'attaque du Mont-Saint-Michel, du 5 *décembre* 1589, *de* 294 *à* 299.

J.

Documents sur le ligueur Dutourps et l'insurrection du Val-de-Saire, de 300 *à* 310.

K.

Actes trouvés à Mortain, dans le tombeau de Saint-Guillaume, le 6 *nivose an II (jeudi* 26 *décembre* 1793*), de* 311 *à* 314.

L.

Détails sur la vie de Mauchrestien de Vasteville, de 315 *à* 318.

FIN DE LA TABLE.

Valognes. Imprimerie de V° H. Gomont, libraire. 1844.



